

Le Monde des Livres

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15



CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15211 7 F

VENDREDI 24 DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La « mue » italienne

LE rideau est tombé, mercredi 22 décembre, sur la première République italienne. En adoptant la loi de finances pour 1994, le Sénat a accompli le dernier acte législatif permettant la dissolution des Chambres, et la tenue, au printemps prochain, d'élections anticipées. Dans quelques mois, la Péninsule aura un nouveau visage politique, issu d'une consultation électorale avec un mode de scrutin à dominante majoritaire conçu pour mettre un terme aux abus de la « partitocratie ».

Un retour en arrière sur les dix-huit derniers mois invite à une double constatation. Tout d'abord, l'expérience italienne prouve que tous les partis politiques sont mortels : faute d'une régénérescence opérée de l'intérieur, un demi-siècle passé au pouvoir sans interruption peut aboutir à un effondrement spectaculaire : l'implosion de la Démocratie chrétienne et la quasi-disparition du Parti socialiste est un phénomène unique par son ampleur et sa rapidité dans une démocratie moderne.

AVEC le recul, le zèle des juges de l'opération « Mains propres » apparaît comme le révélateur et le catalyseur d'une métamorphose inéluctable. Il faut ensuite noter, pour s'en réjouir, le calme avec lequel la société italienne a traversé ce tourbillon médiatico-judiciaire qui a mis à bas des structures de pouvoir établies depuis la fin de la guerre. Hormis quelques actes terroristes, non encore élucidés, mais visant, sans succès, à faire basculer le pays dans un chaos incontrôlable, le peuple italien a fait preuve d'une maîtrise de soi et de ses passions qui est la marque d'une démocratie adulte.

La dernière étape de la « mue » de l'Italie n'en sera pas moins délicate. Il n'existe pour l'instant qu'un seul « pôle » politique susceptible de constituer une force de gouvernement : le pôle progressiste organisé autour du PDS (ex-PCI) qui a montré sa force lors des dernières élections municipales partielles.

PARTIE prenante de l'ancien système politique, mais resté pour l'essentiel à l'abri de la corruption généralisée en raison de son statut d'éternel opposant, le parti d'Achille Occhetto a vu, avec la fin de la guerre froide et sa propre transformation, la levée de l'ostracisme qui pesait sur lui pour des raisons géopolitiques.

Il apparaît aujourd'hui, aux yeux de très nombreux Italiens modérés, comme la seule formation susceptible de faire barrage aux « forces de l'aventure », représentées par les néo-fascistes du MSI et les séparatistes des Ligues du Nord ; tandis que les turbulences qui accompagnent les tentatives de reconstitution d'un « centre » ne sont pas de bon augure pour l'avenir électoral, au moins immédiat, d'un pôle de la droite modérée souhaité par l'opinion et par la gauche elle-même.

Lire page 3

Sans exclure de coopérer avec Vladimir Jirinovski

Boris Eltsine veut incarner un « pouvoir fort » en Russie

Le président Boris Eltsine a estimé, mercredi 22 décembre, au cours de sa première conférence de presse depuis les scrutins du 12 décembre, que les Russes avaient opté pour « un pouvoir fort », qu'il prévoit d'incarner jusqu'au terme de son mandat, en juin 1996. Il a minimisé l'importance du « vote Jirinovski », et déclaré qu'il pourrait « coopérer avec lui », si ses actes, rompant avec ses paroles, deviennent constructifs. M. Eltsine a cherché à rassurer l'Occident en déclarant que l'initiateur des réformes économiques, Egor Gaïdar, restera au gouvernement et que le « cours des réformes sera maintenu », tout en réaffirmant qu'en politique étrangère, la Russie restera une grande puissance que l'on ne peut humilier.

MOSCOU

de notre correspondant

C'est peu de dire que la conférence de presse du président russe était attendue avec impatience. Depuis dix jours, il avait gardé le silence : quelle leçon M. Eltsine allait-il donc tirer pour lui-même et pour le gouvernement du scrutin du 12 décembre, marqué par une nette victoire de l'extrême droite nationaliste et une médiocre performance des démocrates se réclamant du président ?

Les réponses sont venues, et prises individuellement elles sont claires. Il y a un constat : « *La patience des gens est à bout* ». Une décision de principe, qui sera sans doute appréciée en Occident : « *Egor Gaïdar reste, et sa politique* [économique] *est maintenue.* » Une déclaration d'intention enfin, à l'adresse de l'homme qui a recueilli le plus de suffrages populaires, Vladimir Jirinovski : « *Nous allons voir comment il se comporte, et nous en tirerons des conclusions quant à la possibilité de coopérer avec lui.* »

Autant d'éléments qui peuvent paraître plutôt difficiles à concilier, mais qui sont en fait un peu secondaires. Pour M. Eltsine, la principale leçon du scrutin législatif est ailleurs : les électeurs ont montré « *qu'ils étaient tous d'accord sur un point, il faut à la Russie un pouvoir fort* ». Grâce à la nouvelle Constitution, aboutissement « *de plusieurs siècles d'histoire* », M. Eltsine va pouvoir exercer ce pouvoir « *au moins jusqu'en juin 1996* ». « *D'ici là, on ne me passera pas sur le corps* ».

Au passage, M. Eltsine met un terme définitif à une séquence assez instructive : en septembre, il annonce une élection présidentielle pour juin prochain, et signe un décret en conséquence. Après l'assaut du Parlement, il fait savoir qu'il n'est plus très convaincu de l'utilité de cette élection, mais que ce sera à la future Assemblée de se prononcer. A présent que cette Assemblée est élue, il déclare : « *Les députés peuvent dire ce qu'ils veulent, mais il faut respecter la Constitution* » (un paragraphe de ses dispositions « *transitoires* » indique que le président reste en fonction jusqu'au terme de son mandat initial).

D'ailleurs, ajoute M. Eltsine, la Constitution prévoit que non seulement le président, mais également le gouvernement actuel, doivent rester en place jusqu'en juin 1996.

JAN KRAUZE

Lire la suite page 4

L'humeur paradoxale des Français

L'écart se maintient entre le pessimisme de l'opinion et la confiance dont bénéficie Edouard Balladur



La popularité d'Edouard Balladur demeure au zénith et, cependant, selon les baromètres de BVA et de la SOFRES, 65 % des Français sont mécontents de la façon dont le pays est gouverné et 74 % estiment que les choses, en France, « *ont tendance à aller plus mal* ».

La gravité du climat psychologique dans l'opinion publique est d'une ampleur exceptionnelle. Depuis plus de quinze ans, la SOFRES enregistre chaque mois, pour *le Figaro-Magazine*, les données relatives au moral des Français. 1993 apparaît ainsi comme une année noire. Elle établit tout d'abord le record absolu du pessimisme des Français : 71 % cette année, contre 69,5 % en 1992. A titre de comparaison, en 1980, à la veille de la grande alternance, cet état d'esprit était partagé par 63 % des Français et en 1986, durant la première cohabitation, par seulement 48 %.

En second lieu, le chômage a battu tous les records, dans la réalité mais aussi dans les têtes : 80 % des Français en ont fait cette année la première priorité du pays, écrasant la violence et la criminalité (8 %), la paix sociale (4 %), le pouvoir d'achat (4 %) et la hausse des prix (3 %). Depuis 1974, il s'agit là d'un record absolu, plus élevé qu'en 1992 (73 %) ou 1987-1988 (71 %).

JÉRÔME JAFFRÉ

Lire la suite page 9

Les négociations Israël-OLP reprendront au Caire

Après plus de onze heures de discussions dans un grand hôtel de Versailles, les négociateurs israéliens et palestiniens se sont séparés, dans la nuit du mercredi 22 au jeudi 23 décembre, sans avoir réussi à surmonter leurs divergences sur la mise en œuvre de l'autonomie palestinienne à « Gaza, *Jéricho d'abord* ». Les deux délégations sont convenues de se retrouver, au début de la semaine prochaine, au Caire, pour tenter de régler leurs différends et permettre ainsi une nouvelle rencontre entre Yasser Arafat, le chef de l'OLP, et Itzhak Rabin, le premier ministre israélien.

page 6

République d'Irlande : un entretien avec le ministre des affaires étrangères

Une semaine après la « déclaration de Downing Street » au cours de laquelle les gouvernements de Londres et de Dublin ont lancé un appel aux groupes paramilitaires pour qu'ils rejoignent le processus de paix en Irlande du Nord, Dick Spring, le ministre des affaires étrangères de la République d'Irlande, assure, dans un entretien au *Monde*, qu'une fois que la violence aura cessé « *bien des barrières tomberont d'elles-mêmes* » dans l'Ulster. Sur la réunification de l'île, il se montre cependant très prudent.

page 3

COMMENTAIRE

Les enjeux de l'information scientifique

Les revues font la loi

LES considérables enjeux sanitaires et financiers de la recherche sur le sida et la compétition très vive à laquelle se livrent les équipes spécialisées vont-ils conduire à une dangereuse modification des règles jusqu'ici observées en matière de publications scientifiques, et à une remise en cause de ce processus essentiel de diffusion et de validation des connaissances ?

Il est admis actuellement que la clef de voûte du système est représentée par un petit nombre de revues (américaines ou britanniques le plus souvent) ayant une autorité internationale. Ces revues assurent la publication des principaux travaux menés dans les différentes disciplines scientifiques et médicales. Grâce à un système de relecture – les articles sont soumis à des spécialistes connus qui fournissent des critiques et donnent leurs points de vue sur la qualité des travaux présentés –, ces revues s'assurent du sérieux des articles qui leur sont soumis. La publication constitue par ailleurs un indicateur essentiel de la productivité des chercheurs et le principal critère retenu pour l'octroi des futurs crédits de recherche.

Original et performant, ce système n'est pas non plus sans défaut. Point de passage obligé, centralisant l'essentiel des informations fondamentales, ces revues ont, au fil du temps, acquis un pouvoir tel qu'elles sont en mesure de peser sur la diffusion de l'information. Les exemples ne manquent pas où des arguments techniques sont avancés pour retarder telle ou telle publication, favorisant ainsi les équipes concurrentes. L'histoire récente de la découverte du virus du sida est à cet égard exemplaire.

Face à la toute-puissance du petit groupe des principaux journaux scientifiques, les chercheurs sont-ils désarmés ? Si la publication demeure le point de passage obligé, on commence à observer le développement de certains mécanismes d'autodéfense. La prise de brevets, lorsque la chose est possible, est déjà devenue un réflexe immédiat. La tentation est forte aussi d'avoir recours aux médias grand public pour accroître l'écho des découvertes et acquérir une rapide notoriété. Cela n'aurait rien de critiquable si l'on était assuré que les médias travaillent en toute indépendance et que les résultats ont, au préalable, été validés par la communauté scientifique.

Or cet équilibre fragile est aujourd'hui menacé tant par les organes de presse destinés au grand public que par quelques-unes des principales revues qui, tout en acceptant la publication dans leurs colonnes de travaux originaux, accompagnent cette publication de « *réserves éditoriales* » ou d'échos critiques émanant de quelques représentants de la collectivité scientifique. Ce fut hier le cas avec l'hebdomadaire britannique *Nature* et un travail du docteur Jacques Benveniste (directeur de l'unité 200 de l'INSERM) sur les hautes dilutions. C'est aujourd'hui le cas pour *Science* avec la publication du professeur Hovanessian, qui avait annoncé avoir découvert un deuxième recepteur du virus du sida.

JEAN-YVES NAU et FRANCK NOUCHI

Lire la suite page 12

M 0147 - 1224 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

CLAIRE TREAN

par la CDU de Steffen Heitmann

Enseignement

L'école républicaine et le marché de la formation

par Jean Glavany

MODIFIE-T-ON une loi, vieille de cent quarante-trois ans, définissant et précisant un principe fondateur de notre République sans y prendre garde?

Le mauvais coup de M. Bayrou sur la loi Falloux mérite que l'on s'interroge sur la forme, sur le prétexte utilisé et, bien sûr, sur le fond.

D'abord il y a la forme, à l'emporte-pièce, pour faire adopter un texte à tout prix. Au basket, l'arbitre sifflerait pour «passage en force»! Déjà, au printemps, la méthode employée par M. Bayrou n'avait rien eu de bien courageux ni de très respectueux des bonnes manières parlementaires. Pas courageuse? Il n'avait pas voulu déposer un projet de loi, sans doute pour ne pas être contraint de demander son avis au Conseil d'Etat. Irrespectueuse des droits du Parlement? Il avait laissé la proposition de loi d'un certain nombre de parlementaires dociles parler de tout et de rien... sauf de l'article 69 de la loi Falloux, afin que cette proposition, créant une charge publique *non financée*, ne soit irrecevable! Il avait donc agi par voie d'amendement gouvernemental, sans que la commission concernée ait le temps d'en débattre.

Eh bien, comme rien ne sert de leçon à M. Bayrou, il vient de recommencer au Sénat!

Un texte inscrit à midi en conférence des présidents du Sénat, pour être débattu en séance publique à 16 heures, c'est du jamais vu dans l'histoire du Parlement! Des dizaines d'amendements jugés *«globalement irrecevables»* pour ne pas être débattus, c'est du jamais vu au Parlement! Or le droit d'amendement est un droit consacré par la Constitution, et le respect de la minorité est le signe des démocraties majeures, à défaut des gouvernements sereins...

M. Dailly, vice-président du Sénat, qui ne passe pas pour un dangereux gauchiste, s'est lui-même ému de cette pratique.

Ensuite il y a le prétexte : le rapport Vedel. Destiné, à l'origine, à fournir *«des éléments d'information sur le régime juridique des aides apportées par les collectivités locales aux établissements d'enseignement privé sous contrat»*, à dresser *«un tableau relatif à la pratique»*, à procéder à *«une analyse des données statistiques»*... et à *«une évaluation du coût des opérations nécessaires à la remise en état des bâtiments»*, il s'est résumé, de fait, à un seul mot : SÉCURITÉ!

Ainsi voit-on M. Bayrou, la main sur le cœur, affirmer dans tous les médias : *«Moi ministre, je ne peux accepter une minute de plus que quelque enfant que ce soit subisse le moindre risque pour sa sécurité. C'est moralement inacceptable.»* En matière de morale, M. Bayrou n'en est pas à une argutie près, quitte à aller trop loin en mettant en cause la responsabilité des propriétaires immobiliers de ces établissements privés et à provoquer des réactions vives de leur part.

Le secrétaire général de l'enseignement catholique reconnaissait, lui-même, qu'il était abusif de parler d'insécurité quand il s'agissait de mise aux normes de sécurité (*le Monde* du 16 décembre). Quant au maire de Romans, il a opportunément et spectaculairement rappelé, depuis, que les établissements publics pouvaient aussi avoir des problèmes de sécurité. Mais, de cette sécurité-là, M. Bayrou semble peu soucieux ou, en tout cas, moins soucieux.

La réalité apparaît désormais évidente : le rapport Vedel n'était qu'un prétexte. A preuve? Les sénateurs ne l'ont reçu que la veille du débat et aucune commission parlementaire compétente n'en a été saisie!

A preuve encore : les conditions de réalisation de ce rapport commencent à prêter singulièrement à discussion. Mais l'important était d'aller vite.

A preuve enfin : M. Vedel lui-même a reconnu qu'il a été surpris par l'utilisation précipitée qui a été faite de son rapport.

Enfin reste le fond : que le gouvernement de M. Balladur, tournant le dos à l'intérêt général, ait, une fois de plus, cédé à un lobby, celui de l'enseignement privé, après avoir cédé à celui de TF 1 pour l'audiovisuel, celui des cliniques privées pour les dépenses de santé, ou encore celui des milieux financiers pour les privatisations, qui s'en étonne encore? Les naïfs?

On joue avec le feu

Que M. Bayrou ait voulu, en payant rubis sur ongle une dette idéologique, honorer son titre de *ministre de l'enseignement privé*, qui s'en étonnera? Ce serait oublier que dans le budget qu'il a présenté au Parlement il y a quelques semaines, budget de rupture politique profonde avec la priorité à l'éducation, il avait pourtant trouvé le moyen de dégager 1,7 milliard de francs de mesures nouvelles pour l'enseignement privé!

Mais on joue avec le feu : car ce qui motive profondément les protestations et la colère des défenseurs de l'école publique et laïque, fondement essentiel de notre République, c'est que, derrière tout cela, se cache un projet politique.

Un projet qui ne met pas l'enseignement public et l'enseignement privé à parité mais qui établit une priorité à l'enseignement privé.

Un projet qui ne cherche pas, par le débat et la concertation, à faire triompher une solution raisonnable mais qui veut opérer une revanche politique, j'allais dire politicienne.

Car ce texte, partisan, ne garantit pas le respect du principe, affirmé *par le préambule de la Constitution* de 1958, selon lequel *«l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat»*. De fait, on livrerait le système de gestion du grand service public d'éducation aux aléas des représentations locales partisanes, en prenant le risque d'inégalités inexplicables.

Il ne fait pas non plus une juste application du principe de la liberté de l'enseignement dont le Conseil constitutionnel a jugé qu'il constituait *«l'un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République»*. Il est impossible que l'organisation de l'exercice d'une liberté publique dépende de décisions des collectivités locales et, ainsi, puisse ne pas être la même sur l'ensemble du territoire.

Il ne garantit pas le respect des principes posés par l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ni celui du principe de laïcité de la République française consacré par l'article 2 de la Constitution qui exclut que la collectivité publique puisse affecter des crédits publics au patrimoine immobilier d'une personne.

J'entends dire : *«Mais vous avez, vous-même, ouvert la voie avec les accords Lang-Cloupet ou le financement de l'enseignement agricole»*, etc.

Pardon : comparaison n'est pas raison... Dans ces domaines-là, il s'agissait de résoudre, par la négociation et non par l'oukaze, un contentieux juridique et non une dette idéologique sur des crédits de fonctionnement et non sur le financement public de patrimoines privés.

Et il y a plus grave, qui est apparu lors des débats parlementaires, suite à de nombreuses interpellations du ministre par des parlementaires vigilants et inquiets : le principe dit de «spécificité» est relégué aux oubliettes.

Essayons d'être pédagogue. Quel est ce principe de «spécificité»? Il édicte l'idée que les collectivités n'interviennent que, spécifiquement, dans le domaine de leurs compétences. En matière d'éducation, les compétences sont : pour les régions, les lycées; pour les départements, les collèges et, pour les communes, les écoles maternelles et primaires.

Or, ces principes stricts pour les crédits destinés à l'enseignement public sont volontairement ignorés par la nouvelle loi menaçante : en clair, une commune pourra intervenir financièrement pour des collèges ou des lycées privés, ce qu'elle ne peut pas faire pour des collèges *ou lycées publics*! Y a-t-il preuve plus irréfutable de ce renversement de priorité, de ce changement politique profond?

Je suis maire d'une commune où coexistent une école publique et une école privée et vice-président d'un conseil général où coexistent collèges publics et collèges privés. Je connais précisément l'état de nos finances locales et je sais le prix politique que nous payons pour maintenir la fiscalité locale dans des limites raisonnables. Et je veux dénoncer avec force la supercherie de ceux qui plastronnent dans l'hémicycle de l'Assemblée ou dans les médias en annonçant qu'ils vont baisser l'impôt sur le revenu et qui, parallèlement, indirectement mais inéluctablement, obligent les collectivités locales à augmenter les impôts locaux.

C'est trop facile... et c'est aussi de cela qu'il s'agit ici : créer une charge nouvelle pour les collectivités, sans leur en donner les moyens.

Derrière un problème de forme, au-delà d'un prétexte fallacieux, malgré les attendus constitutionnels et la tradition républicaine, c'est tout un projet politique qui se dessine : quand il faudrait redoubler d'efforts pour que l'école de la République s'ouvre plus encore à la modernité, s'adapte mieux encore aux réalités économiques et sociales, joue pleinement son rôle intégrateur et émancipateur, notamment dans tant de banlieues difficiles, on nous propose une dérégulation pour que la formation soit réduite à un vaste marché où une soi-disant libre-concurrence régnerait. On sait qui paierait le prix de ce projet : les plus défavorisés. Projet idéologue et dangereux qui montre que le libéralisme reste une menace quand il s'attaque aux fondements de notre République.

▶ Jean Glavany, ancien ministre, est député des Hautes-Pyrénées et porte-parole du PS.

Sans domicile fixe

Plan d'hiver ou plan contre la pauvreté?

par Geneviève de Gaulle-Anthonioz

AU moment où j'écris, la première vague de froid est terminée, détournant notre attention du sort des plus pauvres d'aujourd'hui et de ceux qui s'appauvriront demain. Ceux qu'on appelle les «sans domicile fixe», comme si c'était un nouveau statut social, continuent à subir l'état extrême de non-accès à l'ensemble des droits fondamentaux, en particulier celui de vivre en famille. Une dizaine d'entre eux, au moins, en sont morts et l'hiver est à peine commencé.

Certes, à l'urgence on a répondu par l'urgence, ouvert des bouches de métro, augmenté les places d'hébergement provisoire. Mais en même temps le budget annuel global des centres d'hébergement a été diminué au point de mettre en péril l'équilibre des structures existantes. Est annoncé un relèvement du plafond de ressources permettant l'accès aux HLM, ce qui ouvrira par le haut l'accès au logement social et allongera d'autant la listes des familles les plus démunies en attente d'un logement. Certains conseils généraux, exerçant leurs prérogatives, décident de s'en tenir au financement de droits minimaux prévus par la loi (aide médicale, insertion de trois mois en trois mois dans le cadre du RMI, etc.) et suppriment les financements d'actions de promotion à moyen terme qui, précisément, permettraient la sortie de la misère.

Cette façon d'agir fait craindre le pire choix pour notre société : l'acceptation de la fatalité de la misère. S'accorder seulement, pour agir, quand il est trop tard, quand la mort par le froid nous choque et nous dérange, n'est pas acceptable. Proposer à une famille sans logement décent, et sans ressources suffisantes pour en obtenir un, le placement pour les enfants et des centres d'hébergement séparés pour les parents, ne lui proposer ainsi qu'un éclatement n'est pas acceptable. Cela revient à nier pour les plus pauvres le respect d'une valeur essentielle de nos sociétés.

Pour témoigner de ces personnes mortes de trop de souffrances et sur l'histoire desquelles malheureusement si peu a été dit, je voudrais m'appuyer sur trente-cinq ans de connaissances rassemblées et d'expérience acquise grâce au Père Joseph Wrésinski. Ayant lui-même vécu la misère, il nous a sans cesse renvoyés à l'école des plus pauvres. Ainsi, au-delà de l'errance actuelle, cette attention particulière à l'histoire de ces personnes apparemment seules nous aurait probablement conduits, à un moment ou à un autre de leur vie, à une famille. C'est alors qu'un soutien en temps et en heure à cette famille l'aurait aidée à garder son rôle de dernier rempart contre la misère. Comment ne pas prendre conscience qu'en proposant aujourd'hui des réponses individuelles à chacun des membres des familles en grande difficulté, nous «fabriquons» des personnes seules et abandonnées pour demain?

Ces souffrances et ces morts, qui trouvent un début de sens et de reconnaissance dans la commémoration des victimes de la misère, le 17 octobre, posent la question de notre conception de l'homme. Au-delà de mesures ponctuelles, du provisoire qui devient définitif, quel signe donnons-nous de notre refus de l'inhumanité dans laquelle vivent un nombre croissant de nos concitoyens?

Là encore, l'expérience des dernières décennies, le travail considérable de milliers d'associations ont ouvert des voies. Que ce soit par l'expérimentation de l'accès à la qualification, comme dans la région Rhône-Alpes qui se prépare à inscrire des mesures plus audacieuses dans son prochain contrat de plan Etat-région. Que ce soit par l'action de promotion familiale, sociale et culturelle qui répond à l'urgence de familles à la rue par un projet sur deux ans, véritable rupture de l'emprise de la misère. Que ce soit le réseau européen d'Universités populaires Quart-Monde qui permettent à des milliers de personnes en grande pauvreté de se lever, de briser l'exclusion, de prendre la parole, de se solidariser avec plus pauvres encore pour ensemble rejoindre le monde. Fort de tous ces acquis, notre pays ne peut plus hésiter à donner priorité à une action durable et cohérente.

C'est pourquoi, plus que jamais, il est temps de mettre en œuvre une politique qui crée des étapes décisives pour sortir de la misère. Le contexte économique actuel s'oriente vers une alternance entre emploi, formation, chômage, qui risque de se traduire, pour les plus pauvres, par l'inutilité à vie. Pourtant, c'est lorsque l'emploi diminue qu'il faut chercher les conditions pour que tous les citoyens soient encouragés et soutenus afin de ne jamais devenir inactifs aux yeux des autres et inutiles à leurs propres yeux.

Que nos références premières soient économiques, morales ou humanistes, le temps est venu de mettre en chantier une loi-programme de lutte contre la grande pauvreté. Elle contribuera à soutenir toutes les autres politiques qui visent à prévenir les précarités. Elle donnera un élan, une ampleur et un cadre à tous ceux, personnes, associations, collectivités locales, administrations, qui mettent déjà en œuvre des actions donnant des résultats.

Le fondement de notre société est en jeu : ayons le courage de refuser que des personnes et des familles survivent dans l'inhumanité. Même s'il n'est pas rassemblé sous une seule bannière, il existe en France un courant de citoyens prêts à soutenir une politique réfléchie et permanente visant à venir à bout de la grande pauvreté, qu'elle soit visible ou cachée. Les plus pauvres font partie de ce courant, mais ils ne sont plus seuls, l'opinion publique dans son ensemble doit en être informée, elle y est prête.

Une contribution à l'élaboration d'une telle loi-programme a déjà retenu un large soutien. La commission des affaires sociales du Sénat l'étudie, ainsi que plusieurs des grandes formations politiques. Il semble que le moment soit venu de s'engager. C'est ce que je souhaite soumettre au premier ministre en réponse à sa demande de recevoir des propositions pour orienter sa politique au lendemain de la Journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre dernier.

▶ Geneviève de Gaulle-Anthonioz est présidente du mouvement ATD Quart-Monde et membre du Conseil économique et social.

L'Etat peut-il encore être laïque?

par Odon Vallet

CINQ grands pays au monde ont inscrit dans leurs institutions le principe de laïcité, *c'est-à-dire* la séparation totale de la *société* civile et de la *société* religieuse : la France, le Mexique, la Turquie, l'Inde et le Japon.

Sous la pression des Américains, le Japon avait, en 1946, retiré tous ses pouvoirs à «l'Honorable Fils du Ciel», faisant de l'empereur un chef d'Etat temporel, renonçant à son ascendance divine et tout juste bon à dessiner le chrysanthème sacré à six pétales. En 1947, l'Inde avait aboli les institutions de l'hindouisme, notamment celles des castes et des sous-castes. A partir de 1923, la Turquie kémaliste avait supprimé le califat, les écoles et les lois coraniques, et avait proclamé l'égalité de l'homme et de la femme en adoptant le code civil suisse. En 1917, la Constitution mexicaine avait affirmé la séparation de l'Eglise et de l'Etat et interdit les congrégations enseignantes. Mais tous ces pays se référaient, souvent jusqu'au mot à mot juridique, aux textes fondateurs de la laïcité : la Constitution française du 3 septembre 1791 garantissant la liberté d'opinion religieuse et la loi française du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat.

Un phénomène mondial

Laïcité ne veut pas toujours dire neutralité. Sans aller jusqu'au militantisme athée soviétique, elle peut, comme l'a montré René Rémond, se teinter d'un ou de plusieurs anticléricalismes d'inspiration diverse mais de dureté égale.

La laïcité américano-nippone de 1946 visait à extirper l'impérialisme religieux de la *société* japonaise. La laïcité indienne voulait abaisser les brahmanes grâce à un système de quotas réservant des places dans la fonction publique aux basses castes et aux intouchables.

La laïcité turque avait pour but de contrer les notables musulmans en interdisant les confréries religieuses tout en assujettissant le culte et le clergé à une direction *des affaires religieuses*. La laïcité mexicaine prétendait (en 1924) priver de droits civiques les fidèles catholiques dans un combat sans merci entre ce que Graham Greene appelait *«la puissance et la gloire»*.

Quant à la laïcité française, ses lois furent durcies par trois cents pages de circulaires et d'instructions ministérielles, parfois illégales et souvent sanctionnées par le Conseil d'Etat. Et ce n'est pas un hasard si, dans le célèbre arrêt «Institution Notre-Dame de Kreisker» (1954), la Haute Assemblée a estimé que ces circulaires pouvaient être des règlements camouflés : il s'agissait justement de l'application de la loi Falloux.

Mais voici qu'avec le «retour du religieux», le balancier du droit quitte le camp de la laïcité. Au Japon, les sectes shintoïstes ou bouddhistes (dont la célèbre Soka Gakkai) jouent désormais un rôle important dans le fonctionnement de l'Etat et dans la marche des affaires. En Inde, le gouvernement a reconnu, en 1985, l'application de la *charia* aux femmes musulmanes et, donc, le droit de répudiation et de polygamie. En Turquie, tout un islam parallèle est toléré et l'intégrisme fait un retour en force à l'université. Au Mexique, le gouvernement a abrogé, en 1991, les dispositions constitutionnelles laïques tout en reconnaissant officiellement les Eglises et en établissant des relations diplomatiques avec le Vatican.

En France, l'évolution a été principalement financière grâce à des assouplissements législatifs et à des exemptions fiscales concernant les biens des congrégations religieuses et des associations diocésaines. Mais, surtout, le budget de l'Etat a aidé de plus en plus largement l'enseignement catholique : en 1994, celui-ci recevra plus de 35 milliards de francs au titre de la rémunération des enseignants, du fonctionnement des établissements (forfait d'externat), de la formation des maîtres, de l'enseignement agricole et des instituts catholiques.

L'Eglise catholique bénéficiera encore de subventions importantes pour combler le déficit de l'assurance-maladie et de l'assurance-vieillesse des prêtres ainsi que pour assurer la restauration des édifices du culte, souvent protégés en tant que monuments historiques. Il faudrait encore ajouter les concours (difficilement chiffrables) des communes, des départements et des régions. Désormais, l'Eglise est financée autant par les contribuables que par les pratiquants.

L'avenir de la laïcité en France pourrait être affecté par cette évolution mondiale combinée à la situation européenne. Dans l'Europe des Douze, seul notre pays connaît la séparation juridique totale des Eglises et de l'Etat. Certains pays sont placés sous le régime du concordat avec le Vatican : tel est le cas de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, de la Belgique et du Luxembourg. D'autres, comme le Danemark et le Royaume-Uni, ont une religion d'Etat.

En Allemagne, la Constitution affirme que l'instruction religieuse est une matière d'enseignement ordinaire dans les écoles publiques, tandis que 8 % de l'impôt sur le revenu vont aux Eglises désignées par les contribuables. En Irlande, la Constitution a été promulguée par la Très Sainte Trinité et, en Grèce (pays où la religion est mentionnée sur la carte d'identité), au nom de la Trinité sainte, consubstantielle et indivisible. Aux Pays-Bas, l'Etat salarie les prêtres et, dans les pays scandinaves (candidats à l'Union européenne), l'état civil est tenu par l'Eglise luthérienne.

Autant que l'Europe, la décentralisation pourrait faire sentir ses effets, la loi de 1905 a été conçue pour un Etat centralisé et, aujourd'hui, le pouvoir central ne peut empêcher que des collectivités territoriales aident ou n'aident pas des religions selon les options philosophiques des élus et... des électeurs.

L'exemple suisse

La France se rapprocherait alors de la Suisse, où certains cantons (comme le Valais) ont une religion liée à l'Etat tandis que d'autres (comme Neuchâtel) connaissent un régime de séparation. Reste à savoir, notamment dans le domaine scolaire, si les finances locales pourraient se montrer généreuses sans mettre en péril leurs autres missions ou leur équilibre budgétaire. Et reste aussi à savoir s'il est juridiquement fondé que la quasi-totalité des crédits publics, nationaux ou locaux, aillent à la seule confession catholique. D'autres difficultés émanent des déplacements des hommes et de leur foi. De même que le christianisme a émigré vers le Nouveau Monde, les religions proche ou extrême-orientales ont pris pied sur notre Vieux Continent, y apportant des coutumes liées autant à la géographie qu'à la théologie : le fameux foulard dit islamique était déjà prescrit dans la tablette assyrienne A 40 du roi Téglath-Phalasar Ier, mille sept cents ans avant Mahomet.

Peut-on appliquer les mêmes lois à toutes les religions? Faut-il réglementer l'expression de l'islam dans notre société sécularisée? L'opinion est elle-même divisée quant à ce retour en force des convictions religieuses qui semble mêler un Grand Satan intégriste et un Little Buddha tout sourire. Les agnostiques ou même les non-pratiquants pourraient s'alarmer d'une irruption du religieux dans la vie publique. Mais, quoi qu'il en soit des décisions du constituant et du législateur, les religions frappent à la porte des gouvernements.

En cette période de chômage et de sida, au milieu des remaniements idéologiques et des bouleversements stratégiques, elles pensent offrir aux gouvernés des repères stables et des valeurs éprouvées, selon le diagnostic porté par Zola, voici un siècle, en son roman *Nana* : *«Les grands désordres jettent aux grandes dévotions.»*

▶ Odon Vallet enseigne aux universités Paris-I et Paris-VII.

Etat peut-il encore etre laïque ?

Un entretien avec le ministre irlandais des affaires étrangères

Dick Spring : « Une fois la violence disparue, bien des barrières tomberont d'elles-mêmes »

■ PAIX. « Il y a aujourd'hui un climat général différent, une profonde aspiration à la paix », assure M. Springs. Dans leur « déclaration de Downing street » du 15 décembre, les gouvernements de Londres et de Dublin ont lancé un appel aux groupes paramilitaires pour qu'ils rejoignent le processus de paix en Irlande du Nord.

■ VIOLENCES. La fin des violences et des actions terroristes, qui ont fait plus de trois mille morts en Ulster depuis près de vingt ans, est un préalable à toute discussion pour les dirigeants britanniques et irlandais. Mercredi à Belfast, John Major a encouragé le Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA, à « ramasser le gant de la paix ».

■ RÉUNIFICATION. La réunification des deux parties de l'Irlande demeure « une aspiration politique légitime », souligne Dick Springs. Mais il rappelle qu'elle n'est pas une priorité immédiate et qu'elle ne pourra se faire que si une « majorité de la population d'Irlande du Nord [majoritairement protestante et pro-britannique] y est favorable ».

DUBLIN

de notre envoyé spécial

– « Il y a eu dans le passé de nombreuses initiatives pour instaurer la paix en Irlande du Nord, qui toutes ont échoué. Pourquoi pensez-vous que celle-ci pourrait réussir ?

– En raison d'une combinaison de facteurs. L'accord anglo-irlandais de 1985 (1) avait été unanimement considéré comme un cadre à partir duquel on pouvait construire un processus de paix. Il était parfaitement clair que celui-ci devait se poursuivre. Ce que nous essayons de faire actuellement, c'est de supprimer la violence de ce conflit. Si nous y arrivons, on pourra revenir à une certaine normalité politique, qui n'existe plus depuis vingt-cinq ans.

» Il y a aujourd'hui un climat général différent, une profonde aspiration à la paix. Sans doute est-ce aussi parce qu'il y a eu trop de meurtres dans la période récente. Enfin, les deux gouvernements sont déterminés à aboutir. Je ne dis pas pour autant que la déclaration [de Downing Street] de la semaine dernière (*le Monde* du 17 décembre) constitue le dernier effort en faveur de la paix.

– Mais les attentats continuent. En attendant la réponse de l'IRA, considérez-vous qu'il y a un niveau acceptable ou inévitable de violence ?

– Aucun niveau de violence n'est acceptable. Nous avons demandé aux groupes paramilitaires de cesser les hostilités, parce qu'il y a aujourd'hui une occasion de paix – peut-être sans précédent – offerte par les deux gouvernements. Si ces groupes veulent atteindre des buts politiques légitimes, ils peuvent y arriver dans le cadre du processus politique.

» Nous avons publié cette déclaration et c'est maintenant à eux de répondre. Et le plus tôt sera le mieux. La déclaration n'a que huit jours d'existence et, à ce stade, nous sommes satisfaits des réactions qu'elle a provoquées. Bien sûr, nous préférerions qu'il n'y ait plus de violences du tout. Une possibilité de cessez-le-feu pour Noël existe et nous espérons qu'il pourra être prolongé.

« La réunification est une aspiration légitime »

– Quel est votre avis sur la question des prisonniers : « prisonniers de guerre » pour le Sinn Fein et l'IRA, qui exigent leur libération, et « criminels » pour Londres... ?

– Il y a beaucoup de gens en prison, au Nord, au Sud et en Grande-Bretagne, en liaison avec le conflit. Il n'est pas important de savoir comment il faut les qualifier. Le fait est qu'ils ont été mêlés à des activités paramilitaires, à la violence, à des meurtres. Mais je crois qu'il vaut mieux envisager les choses en termes généraux : si la violence cesse, bien des choses pourront se produire. On pourra alors réexaminer la question des prisonniers.

– Le premier ministre irlandais, Albert Reynolds, a prévenu qu'en cas de rejet de la « déclaration de Downing Street » une escalade de la répression aurait lieu. Or, jusqu'à présent, le territoire de la République était considéré comme une sorte de « sanctuaire » par les « républicains »...

– Non, non, je rejette cette affirmation. Le territoire de la République n'est en rien un sanctuaire pour l'IRA. Si vous considérez les opérations de sécurité dans les zones frontalières, nous dépensons plus, par habitant, que le gouvernement britannique ! Le niveau de coopération entre les forces de sécurité, de part et d'autre de la frontière, est exceptionnel. Mais il faut faire attention : il y a une grande différence entre des suspects et des gens contre lesquels vous avez des preuves, recevables par un tribunal. Quant aux armes, c'est vrai que nous en saisissons beaucoup, mais beaucoup nous échappent. Nous faisons ce que nous pouvons avec les ressources dont nous disposons.

– John Major a récemment affirmé que, « personnellement », il était en faveur du maintien de l'union entre l'Ulster et la Grande-Bretagne. De votre côté, êtes-vous « personnellement » en faveur de la réunification de l'Irlande ?

– Oui. C'est une aspiration politique légitime : les « unionistes » et les « nationalistes » (2) ont le droit d'exprimer leurs préférences sur ce point. L'Irlande du Nord fait partie du Royaume-Uni, et notre gouvernement a très clairement indiqué que nous acceptions cela, tout en redisant que nous avons une « aspiration » s'agissant de l'unité nationale. Mais c'est une aspiration qui ne pourra pas se traduire dans les faits, à moins qu'une majorité de la population de l'Irlande du Nord y soit favorable.

– Les « républicains » disent qu'il existe seulement une « rhétorique de la réunification » au sud. Croyez-vous toujours que l'unité soit la meilleure perspective possible pour l'Irlande ?

– Depuis la fondation de l'Etat irlandais, dans les années 20, il n'y a aucun doute que le Nord et le Sud se sont développés dans des contextes très différents. les deux groupes qui formaient la société irlandaise se séparant nettement. En même temps, il ne faut pas sous-estimer cette aspiration à la réunification. Depuis bien des années, nous disons qu'il n'est pas question qu'elle intervienne par la contrainte. Il faut arriver à une situation qui permette de bien meilleures relations entre « unionistes » et « nationalistes », et entre le Nord et le Sud. Songez qu'entre les années 20 et 1965 aucun homme politique irlandais de premier plan ne s'est rendu au Nord !

» Nous voulons donc instaurer un esprit de coopération et de voisinage bien meilleur entre les deux parties de l'île . Aujourd'hui, le commerce bilatéral est faible car chaque côté s'est tourné vers le marché britannique, au détriment du commerce nord-sud. La République a ainsi ignoré son marché le plus proche, et le nord, de son côté, a souffert, parce qu'il s'est concentré sur un marché plus important mais avec des coûts économiques bien plus élevés.

« Le poids de l'histoire, l'amertume et la haine »

– La réunification est un objectif historique du Fianna Fail. Qu'en est-il du Parti travailliste, dont vous êtes le chef de file ?

– Le Labour y a toujours été favorable. Mais nous n'avons jamais cessé d'être conscients des droits des « unionistes » : nous ne voulons pas remplacer la minorité qui existe en Irlande du Nord [les catholiques], en établissant une autre minorité dans une Irlande réunifiée [les protestants devenant la minorité en cas de réunification], cela n'aurait aucun sens. L'un des principaux problèmes est le fait qu'une partie de la population [les catholiques] ne partage pas ce sentiment d'appartenance à l'Irlande du Nord. Cela ne servirait donc à rien d'aboutir à une situation où la communauté « unioniste » ne partagerait pas, à son tour, ce sentiment d'appartenance à l'Irlande réunifiée.

– Reste, si l'on peut dire, les aspects financiers : la République est-elle prête à prendre à sa charge les 3 à 4 milliards de livres que représente le « coût » de l'Irlande du Nord pour le Trésor britannique ?

– La question ne se pose pas pour le moment. Mais il est évident que la République n'aurait pas les moyens, demain matin, d'accepter l'Irlande du Nord, au cas où le gouvernement britannique annoncerait son départ. Dans une telle hypothèse, Londres aurait bien évidemment des responsabilités vis-à-vis de l'Irlande du Nord et pour longtemps. Mais, encore une fois, la question ne se pose pas : si je commençais à vous parler de méthodes et de moyens à propos du partage des responsabilités [entre les deux pays], cela pourrait être compris comme une sorte de menace par certains et c'est ce que je veux éviter. De toute façon, si la violence cesse, l'économie sera bien plus forte, à la fois au Nord et au Sud, ne serait-ce que s'agissant des perspectives touristiques.

– En posant le principe selon lequel il y aura deux référendums, un au Sud, un au Nord, vous acceptez l'idée selon laquelle il ne peut y avoir réunification, parce qu'il est clair qu'il n'y a pas de majorité en ce sens au Nord...

– Derrière ce principe, il y a l'idée centrale selon laquelle il faut faire en sorte qu'il y ait une large acceptation de cette option, une sorte de légitimité politique. Mais il est vrai qu'aujourd'hui une majorité de la population d'Irlande du Nord est contre la réunification. Une fois la violence disparue, bien des barrières qui existent sur cette île tomberont d'elles-mêmes. Malheureusement, le poids de notre histoire fait qu'il y a énormément d'amertume, de haine et de méfiance entre les communautés d'Irlande du Nord et, dans une certaine mesure, entre le Nord et le Sud. »

Propos recueillis par
LAURENT ZECCHINI

(1) L'accord anglo-irlandais de 1985 accordait à la République un droit de regard sur les affaires de l'Irlande du Nord.

(2) Alors que les catholiques modérés d'Irlande du Nord se disent « nationalistes », les sympathisants et militants de l'IRA et du Sinn Fein sont qualifiés de « républicains ». Les « unionistes » sont, d'autre part, les protestants de l'Ulster qui veulent maintenir le Royaume-Uni (union de l'Irlande du Nord et de la Grande-Bretagne).

Le Sinn Fein demande des « clarifications » avant de se prononcer sur l'initiative de paix

LONDRES

de notre correspondant

Huit jours après la déclaration anglo-irlandaise du 15 décembre, par laquelle les gouvernements de Londres et de Dublin ont lancé un appel aux groupes paramilitaires pour qu'ils cessent la violence et rejoignent le processus de paix, un dialogue de sourds s'instaure entre le Sinn Fein, la branche politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), et les gouvernements britannique et irlandais.

Le Sinn Fein cherche manifestement à profiter de cette période indécise pour accroître son avantage politique : tout en affirmant que la paix est *« à portée »*, Gerry Adams, le président du parti, a demandé, mercredi 22 décembre, des *« clarifications »* supplémentaires avant de faire connaître la réponse du « mouvement républicain » à l'initiative anglo-irlandaise.

Selon lui, *« la confusion et les contradictions »* de la « déclaration de Downing Street » ne peuvent être levées que par des contacts directs entre le Sinn Fein et des représentants des deux gouvernements. Mais les premiers ministres britannique et irlandais, MM. Major et Reynolds, ne veulent pas se laisser entraîner dans un tel processus et s'en tiennent à une position de principes : l'arrêt de la violence est un préalable à toute discussion. C'est ce message que M. Major a fermement rappelé, mercredi, à l'occasion d'un voyage à Belfast destiné à promouvoir la déclaration auprès de la population de la « capitale » de l'Ulster.

S'exprimant dans le quartier ouest de la ville (« ghetto » catholique et fief du Sinn Fein), le premier ministre a déclaré : *« Aucune clarification supplémentaire n'est nécessaire. Nous n'allons pas nous laisser entraîner dans des négociations, nous ne jouons pas le jeu de M. Adams »*. Accusant le Sinn Fein de *« tactiques dilatoires »*, il a ajouté : *« Il y a un gant sur la table. C'est celui de la paix. C'est au Sinn Fein de le ramasser. M. Adams a-t-il la volonté et le courage de le faire ? »*. M. Major a, d'autre part, souligné que Londres n'attendrait pas indéfiniment la réponse de l'IRA. Ce message a été relayé, à Dublin, par Albert Reynolds, qui a rappelé que l'initiative anglo-irlandaise ne constituait pas une base de négociations.

L. Z.

ITALIE

L'adoption de la loi de finances ouvre la voie à des élections législatives anticipées

ROME

de notre correspondante

Le chef du gouvernement, Carlo Azeglio Ciampi, ne cachait pas sa satisfaction après l'adoption définitive de la loi de finances par le Sénat, mercredi 22 décembre, qui avait déjà été approuvée par la chambre des députés, samedi dernier.

Ce texte, a souligné M. Ciampi, accorde une nouvelle *« crédibilité et confiance pour la reprise de l'Italie »*. Le ministre du trésor, Piero Barucci, avait conclu la discussion générale sur la loi qui prévoit un déficit de 8,7 % du PIB pour l'année prochaine (9,7 % en 1993) en annonçant que *« le pire est derrière nous »*.

La loi – qui devra être complétée par un décret fiscal avant la fin de l'année pour l'augmentation, entre autres, de l'essence, de l'alcool et du tabac – porte sur un plan de redressement de 31 000 milliards de lires. Mais l'adoption de la loi de finances était surtout le dernier obstacle qui restait à la tenue d'élections législatives anticipées au printemps prochain.

Le président de la République, en accord avec le président du Sénat et celui de la Chambre, peut désormais signer le décret de dissolution du Parlement. Le gouvernement de M. Ciampi a en effet rempli ses deux principaux objectifs : l'un était l'adoption de la loi de finances pour 1994, l'autre le découpage (complété ces derniers jours) des circonscriptions électorales à la suite de l'adoption d'une nouvelle loi électorale au mois d'août.

Tout est donc en place pour les élections, et les grandes manœuvres des formations politiques ont déjà commencé. La Ligue du Nord, comme elle l'avait déjà annoncé, ne siégera plus au Parlement en attendant les nouvelles élections. La décision officielle a été prise au cours d'une réunion du conseil fédéral, mercredi soir, qui a d'ailleurs rejeté la démission d'Umberto Bossi après sa mise en accusation pour violation de la loi sur le financement des partis.

Quant à Marco Pannella, le leader radical, il a présenté, avec le soutien d'une centaine d'autres députés, une motion de censure contre le gouvernement Ciampi. Selon M. Pannella, la période menant aux élections doit être gérée par un nouvel exécutif. De son côté, M. Ciampi s'est déclaré prêt à se soumettre au débat parlementaire. Ce sera probablement le dernier acte de la législature. – *(Intérim.)*

ALLEMAGNE : premier maire d'origine étrangère. – Un médecin indien, naturalisé cette année, a été élu maire d'Altlandsberg (ex-RDA) en battant, dimanche 19 décembre, le maire sortant de la CDU. L'Allemagne compte déjà quelques maires de souche étrangère, mais tous de culture germanique. Ravindra Gujjulat espère, lui, que son élection aidera à relancer l'idée d'une réforme sur l'éligibilité des étrangers ou sur la double nationalité. – *(AFP.)*

a priori à l'emporte-pièce sur ... tique se résume en une phrase. CLAIRE TREAN

par la CDU de Steffen Heitmann

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie et les élections législatives en Serbie

«Progrès insuffisants» dans les négociations sur la Bosnie

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

«Des progrès, mais des progrès insuffisants; la volonté de poursuivre l'effort entrepris, l'obstination de l'Union européenne et, en particulier, de la France, à continuer à agir pour rétablir la paix; un très fort engagement de nos pays.» C'est ainsi qu'Alain Juppé a résumé la situation, à l'issue de la journée de négociations qui a rassemblé, mercredi 22 décembre à Bruxelles, les dirigeants serbes, croates et musulmans en présence des ministres des affaires étrangères des Douze, ainsi que des deux médiateurs internationaux.

«Il est vrai que nous avons enregistré certains progrès, mais rien ne me pousse à faire preuve d'un optimisme exagéré», a, pour sa part, commenté Willy Claes, le ministre belge des affaires étrangères, qui dirige les travaux des Douze. Bref, l'ambiance reste désenchantée, avec, à l'origine des blocages, dénoncée par les uns et les autres, la *«rigidité»* manifestée par Radovan Karadzic, le dirigeant serbe de Bosnie; mais sont à noter aussi des doutes sérieux exprimés quant à la volonté sincère d'aboutir à un compromis du président bosniaque, Alija Izetbegovic.

Voici les progrès, tels que recensés par M. Juppé :

1) Les belligérants ont tous donné leur accord pour une trêve de Noël, sans qu'il ait été pour autant possible d'en fixer la durée. Les Serbes de Bosnie se sont engagés à arrêter les bombardements sur Sarajevo; les uns et les autres à laisser circuler les convois humanitaires et à ne pas entraver les déplacements des «casques bleus». Cependant, M. Karadzic a refusé la réouverture de l'aéroport de Tuzla, en Bosnie centrale, réclamée par l'Union pour des raisons humanitaires : le dirigeant serbe bosniaque craint qu'il puisse être utilisé pour acheminer des armes aux forces musulmanes.

2) Il y a accord pour que 33,3 % du territoire de la Bosnie-Herzégovine revienne à la république à majorité musulmane. Mais les positions divergent sur la carte. Les Musulmans veulent davantage de territoire autour de leurs enclaves en Bosnie orientale – *«ce que nous appuyons»*, a indiqué M. Claes. Mais surtout, ils insistent pour obtenir, outre l'usage de facilités portuaires à Ploce (Dalmatie), un *«accès en souveraineté»* sur l'Adriatique, si possible à Neum, une formule qui couperait la Croatie en deux et qui est rejetée par Zagreb. *«Cette question de l'accès, l'une des plus difficiles, conduit à s'interroger sur les motivations du président Izetbegovic. Les Bosniaques reconnaissent que, sur le plan économique, cette affaire n'a pas beaucoup d'importance. Il y aurait des formules raisonnables, mais ils insistent sur les moins raisonnables. Est-ce par tactique que les Musulmans campent sur des positions inacceptables pour les Croates?»*, s'interroge l'un des négociateurs européens.

3) Des progrès ont été accomplis à propos de la situation en Krajina (territoire croate contrôlé par les forces serbes); les présidents Tudjman et Milosevic ont confirmé leur intention de mettre en œuvre des *«mesures de confiance»*, dont l'objet est d'atténuer la tension.

Parmi les difficultés non réglées figure en bonne place le sort de Sarajevo. M. Karadzic rejette l'idée d'en confier l'administration à l'ONU, faisant valoir qu'une telle formule aboutirait à transformer la cité en un nouveau Beyrouth, où les «casques bleus» serviraient de cibles aux francs-tireurs. Une explication propre à agacer M. Juppé, qui a fait remarquer en termes vifs au dirigeant serbe que l'on n'avait guère besoin de sa sollicitude. M. Karadzic demande que Sarajevo soit divisée entre Serbes et Musulmans, ceux-ci conservant les deux tiers de l'agglomération. En revanche, il y a presque accord pour que Mostar soit provisoirement placée sous l'administration de l'Union européenne.

«Renforcer les sanctions en cas d'échec»

M. Juppé s'est efforcé de défendre l'action de l'Union européenne, et en particulier de la France : *«Je trouve injustes et inexacts les propos selon lesquels l'Europe est inactive. La seule grande puissance qui essaye d'agir pour faire cesser la guerre, c'est l'Union européenne»*, a-t-il plaidé. Après avoir rappelé le rôle déterminant joué par l'Europe dans la mise en place des sanctions, le ministre français des affaires étrangères a estimé que *«c'était le seul levier sur lequel nous pouvions jouer»*. A propos des «zones de sécurité», qui ne remplissent toujours pas leur mission, en dépit des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, il a observé que, sur les sept mille cinq cents hommes nécessaires pour les protéger, seule la France avait dépêché mille soldats en juillet.

Le général belge Francis Briquemont, commandant de la FORPRONU en Bosnie, avait réagi après que M. Juppé se fut récemment étonné que l'ONU ne fasse pas donner l'aviation lorsque les Serbes pilonnaient Sarajevo, constatant en substance que le ministre français n'avait aucune idée de la manière dont se passaient les choses sur le terrain. Le ministre se défend de vouloir faire la leçon aux généraux, mais note que le général Jean Cot, commandant de la FORPRONU dans l'ex-Yougoslavie, lui disait récemment souhaiter obtenir une délégation permanente de l'ONU pour être autorisé à réclamer l'intervention de l'aviation lorsque nécessaire. Une demande que le secrétaire général a refusée.

Lord Owen et Thorvald Stoltenberg, les deux médiateurs internationaux, sont restés à Bruxelles pour poursuivre les tractations. *«En cas d'échec des pourparlers en cours, l'Union européenne va rechercher les moyens de renforcer les sanctions»*, a prévenu M. Claes.

PHILIPPE LEMAITRE

Le Parti socialiste serbe manque de deux sièges la majorité absolue

BELGRADE

de notre correspondante

Le Parti socialiste de Slobodan Milosevic risque de manquer, à deux sièges près, l'objectif qu'il s'était fixé : atteindre la majorité absolue au Parlement de Serbie. Après avoir célébré leur *«victoire»* aux élections législatives du dimanche 19 décembre, les socialistes se voient crédités de 123 sièges sur les 250 que compte l'Assemblée. Toutefois, les élections ont été annulées dans une cinquantaine de bureaux de vote, en raison d'irrégularités.

Selon les résultats publiés, mercredi 22 décembre, après dépouillement de 98,5 % des bulletins de vote, le Parti socialiste (ex-communiste) devance la coalition DEPOS (Mouvement démocratique serbe) de Vuk Draskovic, créditée de 45 sièges (contre 50 dans la précédente Assemblée) et les ultranationalistes du Parti radical serbe de Vojslav Seselj, qui arrivent en troisième position avec 39 sièges contre 71 en 1992. Le Parti démocrate (DS) de Zoran Djindjic obtient 29 sièges contre 6 l'année dernière, le Parti démocrate serbe (DSS) de Vojslav Kostunica, qui a quitté le DEPOS, en remporte 7, la communauté des Hongrois de Voivodine 5 (contre 9 en 1992) et la coalition de deux petits partis albanais 2.

Si le renouvellement des élections, la semaine prochaine, dans une cinquantaine de bureaux de vote, ne devrait pas provoquer de changements majeurs, il pourrait toutefois influer sur la répartition des sièges en raison du mode de scrutin : la proportionnelle au plus fort reste. Ce système privilégie les partis qui ont obtenu le plus de suffrages, mais la variante retenue en Serbie favorise surtout celui qui arrive en tête. Aussi l'opposition soupçonne-t-elle les partisans de Slobodan Milosevic *«d'être à la recherche des deux sièges manquants»*.

Le Parti socialiste, qui recueille environ 37 % des suffrages et 49 % des sièges à l'Assemblée, a annoncé qu'il formerait le nouveau gouvernement. Pour sa part, l'opposition, qui prétendait ces derniers jours pouvoir s'unir et constituer le gouvernement, est trop divisée pour y parvenir. En s'alliant avec les ultranationalistes de M. Seselj, l'opposition démocratique perdra l'appui des Hongrois et de la coalition des Albanais, et ne pourra donc pas supplanter les socialistes.

FLORENCE HARTMANN

Violents combats en Bosnie en dépit de la trêve

Alors que les représentants des parties au conflit bosniaque décidaient, mercredi 22 décembre, à Bruxelles, une trêve à l'occasion de Noël, les combats ont fait rage toute la journée, notamment à Sarajevo, ainsi que dans le centre du pays, où les forces musulmanes ont lancé une offensive contre les Croates. Jeudi matin, de nouveaux tirs ont été observés dans la capitale.

Parallèlement, les difficultés créées par les Serbes bosniaques aux convois humanitaires de l'ONU ne cessent de se multiplier, en violation des accords conclus en novembre sur le libre acheminement de l'aide, a déclaré un porte-parole de la FORPRONU (Force de protection des Nations unies).

Entre le 12 et le 21 décembre, les Serbes ont rejeté 50 % des demandes d'autorisation pour des convois, a indiqué le porte-parole. *«Le harcèlement* [des convois par les Serbes] *s'est accentué»*, a-t-il dit, alors que les Serbes ainsi que les Musulmans et les Croates avaient signé, les 18 et 29 novembre, à Genève, deux accords garantissant la libre circulation des convois humanitaires dans toute la Bosnie-Herzégovine. De leur côté, les forces musulmanes ont attaqué, mercredi, un convoi d'aide croate en Bosnie centrale, faisant un mort et un blessé. – *(AFP, Reuter.)*

ROUMANIE : manifestations pour l'anniversaire de la Révolution. – Près de dix mille personnes ont manifesté, mardi 21 décembre, à Bucarest, pour commémorer le quatrième anniversaire de la révolution de décembre 1989, réclamant la démission du président roumain Ion Iliescu. Les manifestants ont reproché au président de *«n'avoir rien fait pour punir les responsables»* de la mort d'environ mille cent personnes lors des événements qui ont marqué la chute de Nicolae Ceausescu, le 22 décembre 1989. – *(AFP.)*

Russie : Boris Eltsine veut incarner «un pouvoir fort»

Suite de la première page

Certes *«les électeurs ont dit clairement au gouvernement qu'il ne travaillait pas de manière satisfaisante»*, *«leur patience est à bout; pendant deux ans ils ont dû se serrer la ceinture, maintenant ils veulent des résultats»*. Mais il n'est pas question pour autant de changer d'équipe ou de politique. Simplement, les effectifs du gouvernement vont être *«fortement réduits»* – en particulier le nombre des vice-premiers ministres. Le dégraissage du gouvernement (qui doit s'installer dans la vaste «Maison Blanche») va de pair avec un renforcement de l'appareil présidentiel, conforme à la logique des nouvelles institutions.

Nominations dans les médias

Ainsi, après avoir placé sous son autorité directe les services issus de l'ex-ministère de la sécurité *(le Monde du 23 décembre)*, Boris Eltsine a annoncé mercredi que le contrôle des médias passait lui aussi *«du gouvernement à la présidence»*. Le titulaire de la nouvelle «direction de l'information de masse» créée au sein de l'administration présidentielle n'a pas encore été désigné. Les responsables des deux sous-comités chargés respectivement de la presse audiovisuelle et de la presse écrite sont par contre connus : c'est Alexandre Iakovlev – qui fut chef du département de la propagande du comité central avant de devenir l'un des plus proches collaborateurs de Mikhaïl Gorbatchev et le théoricien de la «perestroïka» – qui prend en charge l'audio-visuel, et cumule ce titre avec celui de directeur de la principale chaine de télévision, Ostankino.

Parallèlement, il semble que la féroce bataille que se sont livrés ces derniers mois les deux grands responsables de l'information, Mikhaïl Poltoranine et Vladimir Choumeiko, se soit conclue à l'avantage du second. C'est M. Choumeiko qui a en effet présenté mercredi les nouvelles structures de l'information, en expliquant qu'il conviendrait de *«remplir l'actuel vide idéologique»* par *«les idées de renaissance de la Russie»*. Autre indication intéressante pour les kremlinologues : Sergueï Filatov – dont le sort avait fait l'objet de multiples conjectures – reste à la tête de l'administration présidentielle, et Guennadi Bourboulis, l'éminence grise de naguère dont certains avaient prédit le retour, se retrouve une fois de plus à l'écart.



Plus que le résultat de ces luttes de couloirs, on attendait pourtant des indications sur la politique économique et sociale qui serait menée au lendemain des élections. Sur ce plan cependant, M. Eltsine n'a pas apporté de véritable clarification : de toute évidence, l'actuel premier ministre Viktor Tchernomyrdine reste en fonctions, et sa position paraît même renforcée par l'échec subi par M. Egor Gaïdar, symbole aux yeux des Russes de cette «thérapie de choc» dont M. Tchernomyrdine a toujours dit le plus grand mal. Mais M. Gaïdar reste aussi, a annoncé le président. Comment seront donc résolues les profondes contradictions entre les différentes tendances du gouvernement, les animosités qui avaient éclaté au grand jour pendant la campagne électorale?

On a demandé au président quelles mesures sociales allaient être prises pour améliorer le sort de la population. Il s'est contenté d'exposer les données du problème : *«Deux positions se heurtent : nous voulons aider socialement ceux qui souffrent, mais il faut tenir compte du niveau de l'inflation.»* Apparemment, il convient donc d'attendre : *«Si l'inflation continue à baisser dans les trois mois à venir, alors, nous pourrons changer sérieusement notre politique sociale et augmenter les dépenses budgétaires.»*

Grande puissance

Il faudra également attendre pour être définitivement fixé sur les rapports entre le président et M. Jirinovski : M. Eltsine, interrogé sans relâche à ce sujet, a expliqué qu'il ne fallait pas *«prendre trop au tragique»* le résultat des élections, et, avec une certaine irritation, il a même dit à un journaliste japonais que les *«fascistes»* étaient sans doute plus nombreux au Japon qu'en Russie. En même temps, il s'est prononcé en termes fermes contre toute forme de *«fascisme et de nationalisme extrémiste»* – soulageant du même coup ceux de ses proches qui avaient constaté avec inquiétude que son premier projet de déclaration liminaire était muet sur ce sujet.

Mais M. Eltsine a aussi pris grand soin, alors que l'occasion lui en était fournie à plusieurs reprises, de ne pas attaquer nommément M. Jirinovski, qu'un de ses collaborateurs directs avait longuement rencontré quelques jours plus tôt. *«Jusqu'à présent, nous avons entendu ses paroles, maintenant nous allons voir ses actes. (...) Si sa position est constructive, nous pourrons considérer les possibilités de coopérer.»*

Le succès de M. Jirinovski aux élections n'a-t-il pas dénoté un changement d'attitude des Russes à l'égard de l'Occident, et conduira-t-il à une inflexion de la politique de Moscou? A cette question M. Eltsine y a répondu de manière étonnamment succinte. Il a d'abord parlé du Japon : *«Pendant mon séjour à Tokyo, le peuple était très attentif à ce qu'allait faire le président. Allait-il rendre les Kouriles?»* (ce qu'il n'a pas fait). M. Eltsine est ensuite passé aux relations avec les Etats-Unis, en ces termes : *«Nous voulons être égaux en tout, comme deux grandes puissances. Des concessions en quelque matière que ce soit humilient nos sentiments patriotiques.»*

JAN KRAUZE

M. Jirinovski renonce à un entretien avec une chaîne de télévision allemande. – Stern-TV, qui avait prévu un entretien en direct avec Vladimir Jirinovski (en visite actuellement chez ses amis d'extrême droite en Allemagne et en Autriche), a annoncé, mercredi 22 décembre, que ce dernier l'avait annulé. L'annonce, mardi, de cet entretien avait provoqué un concert de protestations, y compris de certains responsables de la CDU du chancelier Kohl. L'un d'eux, Johannes Gerster, a estimé que la rencontre de M. Jirinovski avec le président de la DVU (Union du peuple allemand) Gerhard Frey devrait suffire pour que les autorités examinent une interdiction d'entrée sur le territoire allemand. – *(AFP.)*

M. Clinton et M. Eltsine se sont entretenus au téléphone. – Le président américain a déclaré qu'il s'était entretenu pendant une demi-heure au téléphone, mercredi 22 décembre, avec Boris Eltsine, qui lui a paru *«très tonique, très confiant et impatient de travailler avec la nouvelle Douma»*. *«M. Eltsine m'a indiqué que, fondamentalement, le peuple russe souhaitait poursuivre les réformes démocratiques et rester engagé dans une politique étrangère ouverte»*, a ajouté M. Clinton, qui doit rencontrer M. Eltsine le 14 janvier. – *(AFP, Reuter.)*

SLOVAQUIE

Le souhait de la minorité hongroise de créer une «province autonome» suscite des tensions

PRAGUE

de notre correspondant

A la veille du premier anniversaire de l'indépendance de la Slovaquie, les relations se sont de nouveau tendues avec l'importante minorité magyare (600 000 personnes), essentiellement concentrée dans le sud du pays, le long de la frontière hongroise. Le président de la République, Michal Kovac, est intervenu publiquement pour tenter de calmer les esprits lors d'une allocution radiotélévisée, dimanche 19 décembre.

A l'origine de cette tension, il y a la récente initiative de plusieurs maires hongrois du sud de la Slovaquie qui, réagissant au projet de régionalisation du pays, souhaitent la création d'une *«province»* autonome à majorité hongroise. Ils craignent que le nouveau tracé administratif ne «saucissonne» la communauté hongroise qui se retrouverait disséminée et donc affaiblie dans des régions majoritairement slovaques. Ces élus locaux hongrois ont donc appelé les maires de la région concernée (environ un sixième de la Slovaquie), à se réunir le 8 janvier prochain à Komarno pour définir les compétences de cette future «province» dont l'idée même est rejettée par l'ensemble de de la classe politique slovaque qui y voit un premier pas vers une sécession.

Face à cette initiative hongroise, l'organisation Matica Slovenska (La mère-patrie slovaque) a décidé d'organiser le 2 janvier un rassemblement à Surany, un ilot slovaque au milieu de communes hongroises à 100 kilmomètres à l'est de Bratislava. Face à de telles surenchères, le président Kovac a demandé aux deux parties d'annuler leurs rassemblements et a promis aux représentants hongrois de veiller au respect de leurs intérêts.

MARTIN PLICHTA

EUROPE

Au terme d'une visite officielle en France

Le président Aliev déclare qu'il ne veut pas de troupes russes en Azerbaïdjan

Gueïdar Aliev, ex-membre du bureau politique du PCUS, a achevé, mercredi 22 décembre à Paris, sa première visite en Occident depuis son élection cet été, à une écrasante majorité, à la présidence de l'Azerbaïdjan. Reçu par le président Mitterrand, il a aussi rencontré des représentants de sociétés françaises, dont ceux d'Elf, au moment où Bakou prolonge ses négociations avec un consortium pétrolier anglo-américano-turc et les Russes pour l'exploitation de champs offshore de la Caspienne et pour définir le tracé d'un nouvel oléoduc.

M. Aliev a surtout parlé, devant la presse, de sa volonté *« d'équilibrer ses relations avec tous ses voisins, comme avec l'Occident »*. Mais il n'a pas manqué de signaler que, s'il a bien accepté de faire entrer l'Azerbaïdjan au sein de la CEI, ce qui lui permet de bénéficier d'une *« coopération militaire russe accrue »*, il n'a toujours pas admis *« un seul soldat russe »* sur son territoire. Et cela malgré les déroutes azéries successives face aux Arméniens, qui ont occupé cette année 10 000 km² de territoire azerbaïdjanais, *« en plus des 4 000 km² du Haut-Karabakh proprement dit »*. M. Aliev continue de refuser l'indépendance du Haut-Karabakh, que réclament les Arméniens, mais il accepterait de discuter d'une large autonomie. Et malgré *« les 18 000 morts et le million de réfugiés azéris »* de ce conflit, Bakou ne renonce pas, a-t-il indiqué, à son *« droit à se défendre »* pour imposer son intégrité territoriale si les négociations souhaitées n'aboutissent pas.

Selon les diplomates occidentaux, M. Aliev a donné un « accord de principe » à Moscou pour le retour de ses troupes en Azerbaïdjan – seule République de l'ex-URSS a les avoir totalement chassées, juste avant l'éviction par M. Aliev de l'équipe pro-turque au pouvoir pendant un an. Cependant, explique Wafa Goulizade, un des négociateurs azéris au « groupe de Minsk » de la CSCE, les Russes *« veulent avoir carte blanche »* pour leurs *« forces d'imposition de la paix »* qui entreraient en Azerbaïdjan. Et il s'est réjoui de ce que la CSCE ait refusé de donner cette « carte blanche » à Moscou.

Mais les efforts de la CSCE, ici plus qu'ailleurs, sont moribonds : c'est le représentant du ministère russe des affaires étrangères au groupe de Minsk, Vladimir Kazimirov, qui négocie, seul, depuis cet été, les cessez-le-feu successifs entre Azéris et Arméniens ; et qui vient d'organiser la première rencontre parlementaire entre Arméniens et Azéris : elle s'est achevée mercredi dans les îles d'Aaland, dont le statut d'autonomie exemplaire au sein de la Finlande fut exposé aux participants.

Sur le terrain, le dernier des cessez-le-feu « russes », prévu jusqu'au 26 décembre, semble malmené, malgré des pressions accrues de Moscou sur Erevan. Et les forces du Haut-Karabakh restent en mesure d'avancer en territoire azerbaïdjanais, où l'arrivée en renfort d'un millier de « moudjahidines » afghans en octobre dernier n'aurait guère amélioré les capacités militaires de Bakou. *« Le résultat, c'est que l'Azerbaïdjan comme l'Arménie vont perdre leur indépendance »*, commentait tristement mardi un proche du président arménien.

S. Sh.

AFRIQUE

COTE-D'IVOIRE

L'inhumation du président Félix Houphouët-Boigny aura lieu le 7 février

ABIDJAN

de notre correspondant

L'inhumation du président Félix Houphouët-Boigny, décédé le 7 décembre, aura lieu le 7 février prochain, à Yamoussoukro, son village natal devenu capitale du pays, a annoncé, mercredi 22 décembre, le gouvernement.

Les condoléances à la famille auront lieu à Yamoussoukro du 10 au 28 janvier, puis les obsèques officielles débuteront à Abidjan avec, du 2 au 4 février, l'exposition de la dépouille mortelle au palais présidentiel, en vue de l'hommage de la nation.

Le 5 février, la dépouille sera transférée à Yamoussoukro et exposée à la Fondation Félix-Houphouët-Boigny jusqu'au 7 février, date à laquelle aura lieu une messe de requiem à la basilique Notre-Dame-de-la-Paix, suivie de l'inhumation, dans l'intimité familiale.

Le gouvernement a, par ailleurs, annoncé que le deuil national, décrété le 7 décembre pour une durée d'un mois, a été prolongé jusqu'au 8 février. L'organisation des funérailles mobilise le nouveau gouvernement du premier ministre Daniel Kablan Ducan. *« Ce n'est pas facile, car dans cette affaire, il faut gérer la famille, la tradition et l'Etat »*, a admis un responsable politique.

Les organisateurs se heurtent à des problèmes logistiques importants. Comment accueillir les soixante délégations attendues, dont une trentaine devraient être conduites par des chefs d'Etat et des premiers ministres ? Où les loger – la capacité hôtelière de Yamoussoukro étant réduite ? Sans parler de l'aéroport, dont le tarmac est exigu.

Le premier ministre français Edouard Balladur a déjà manifesté son intention de faire le voyage de Yamoussoukro et l'on attend des dizaines d'« amis français » du président, parmi lesquels Jacques Chirac.

JEAN-KARIM FALL

ALGÉRIE

Le pape déplore les crimes commis contre des croyants chrétiens

Jean-Paul II a condamné, mercredi 22 décembre, les attentats perpétrés contre les étrangers, notamment ceux commis, la semaine dernière, contre douze Croates de confession chrétienne. Sans mentionner nommément l'islam, le pape a appelé au respect des valeurs que partagent musulmans et chrétiens. *« Nous voulons tous croire*, a-t-il dit, *que ceux qui commettent ces crimes n'agissent pas pour des motifs religieux. Mais, si c'était le cas, cela rendrait la religion beaucoup plus difficile pour tous. »* Dans un message aux évêques, aux prêtres et aux fidèles d'Algérie, il *« déplore ces crimes qui, dans certains cas, paraissent être l'expression d'une hostilité contre les croyants, croyants chrétiens mais néanmoins croyants en un seul Dieu, le Dieu d'Abraham »*.

De son côté, Valéry Giscard d'Estaing s'est inquiété, mercredi, à TF 1, de la *« très profonde déstabilisation »* de l'Algérie. Face à *« une situation qui va se dégrader »*, le président de l'UDF a jugé que *« la seule solution est l'ouverture d'un dialogue »* et a invité les pays européens à *« réfléchir à la manière de faciliter, ouvertement ou discrètement, ce dialogue »*. *« Je ne crois pas que la répression soit une solution »*, a insisté l'ancien président.

TUNISIE : modification du code électoral. – Les députés ont adopté, mercredi 23 décembre, un amendement du code électoral qui permettra à quelques représentants de l'opposition de faire pour la première fois leur entrée au Parlement, lors des élections du 20 mars prochain. Outre l'introduction d'une très légère dose de proportionnelle dans le traditionnel scrutin de liste majoritaire à un tour (*le Monde* du 9 novembre), le nouveau texte prévoit l'octroi par l'Etat d'une subvention aux candidats à titre d'aide au financement de la campagne électorale et la prise en charge de l'impression des bulletins de vote. Il supprime, d'autre part, le cautionnement de chaque candidat par soixante-quinze électeurs de sa circonscription. – *(Corresp.)*

GRÈCE

Dur conflit autour de la nationalisation des transports publics d'Athènes

ATHÈNES

de notre correspondant

Depuis le début du mois de décembre, le nouveau gouvernement socialiste est engagé dans un conflit dur avec les gérants de bus privés d'Athènes, en lutte contre la nationalisation de leur secteur, qui a provoqué, le 20 décembre, la mort d'un des grévistes, décédé d'une attaque cardiaque à la suite d'une charge de la police (*le Monde* du 22 décembre).

Premier conflit d'importance depuis l'arrivée au pouvoir du Pasok le 10 octobre, l'affrontement a valeur de test pour la politique sociale des socialistes qui s'étaient engagée, avant les élections, à nationaliser les huit coopératives privées formées par le précédent gouvernement conservateur après la privatisation des transports publics d'Athènes, en août 1992.

La droite s'était résolue à cette privatisation pour assainir l'entreprise publique des transports d'Athènes (EAS), forte de huit mille employés, et qui accusait alors un déficit cumulé de 1,8 milliard de dollars. Début décembre, le ministre socialiste des transports, Yannis Haralambous, a déposé un projet de loi renationalisant les transports de la capitale, engageant un bras de fer avec les gérants des mille sept cents bus, déterminés à conserver leur véhicules *« quitte à les brûler »*.

Le gouvernement a désarmorcé ce premier mouvement en accordant plus de 2 milliards de drachmes de subventions (8,5 millions de dollars). Mais le mouvement de grève est reparti de plus belle le 15 décembre à l'occasion du vote de la loi. Le gouvernement a répliqué en ordonnant la réquisition des bus et des chauffeurs. Sans effet : les gérants ont durci leur action et ont occupé les dépôts avec leurs familles.

DIDIER KUNZ

Vote du budget. – Le Parlement grec a voté, mercredi 22 décembre, par 168 voix sur 300 le nouveau budget 1994 : il prévoit un déficit de 12,8 % du PIB (en hausse de 3,7 %) et une hausse des recettes de 23 % – avec élargissement de l'assiette fiscale et priorité à la lutte contre la fraude. Le premier ministre, Andréas Papandréou, avait souligné qu'il fallait sauver le pays de la *« marginalisation »*, et le ministre de l'économie, Georges Gennimatas, que la Grèce est un pays *« surendetté, dans un état de récession dramatique avec un niveau de chômage incontrôlable et dangereux »*. – *(AFP.)*

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Après la discussion-marathon de Versailles

Les négociateurs israéliens et palestiniens se retrouveront la semaine prochaine au Caire

Au terme de vingt-quatre heures d'une négociation extrêmement dense et pratiquement ininterrompue – sauf pour de très courtes pauses – les négociateurs israéliens et palestiniens, réunis dans un grand hôtel de Versailles, se sont séparés, dans la nuit du mercredi 22 au jeudi 23 décembre, sans avoir réussi à surmonter les obstacles qui empêchent la mise en œuvre de la déclaration de principes sur l'autonomie palestinienne, signée, le 13 septembre dernier, à Washington, par l'Etat juif et l'OLP.

Pour des raisons de calendrier et aussi pour en référer à leur hiérarchie respective, le ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, et ses collaborateurs d'une part, Yasser Abed Rabbo, chef du département de l'information de l'OLP, et la délégation palestinienne, d'autre part, devaient regagner Jérusalem et Tunis. Les deux délégations reprendront leurs discussions au début de la semaine prochaine au Caire

L'originalité – et donc l'utilité et l'efficacité – de la session de Versailles tient au fait que les deux parties ont échangé des propositions concrètes, écrites et détaillées. A Oslo, le week-end dernier, Palestiniens et Israéliens s'étaient contentés d'un échange de grands principes sur leur interprétation différente de la déclaration de principes et d'un constat de divergences. Les deux parties sont donc – enfin, serait-on tenté de dire – entrées dans le marchandage inhérent à toute négociation, *«ce qui est encourageant*, fait remarquer un diplomate, *parce que cela signifie qu'elles ont accepté la notion de compromis»*.

La discussion-marathon de Versailles – qui a duré plus de onze heures – a été entourée de la plus grande discrétion. Mais, selon une source bien informée, celle-ci a essentiellement porté sur la question du contrôle des points de passage entre la bande de Gaza et la région de Jéricho d'une part, l'Egypte et la Jordanie, d'autre part. Les Israéliens n'entendent pas céder sur ce qui leur permet d'assurer la sécurité de leur Etat (*le Monde* du 23 décembre), pas plus qu'ils ne veulent accorder aux Palestiniens ce qui pourrait préfigurer une souveraineté nationale, alors même qu'ils ne leur reconnaissent toujours pas le droit à la création d'un Etat.

Les discussions auraient porté sur l'instauration d'un double contrôle – israélien aux frontières mêmes, palestinien à l'entrée de Gaza et de Jéricho – qui permettrait à l'Etat juif de garder la haute main sur l'ensemble du processus sécuritaire. Un haut responsable palestinien nous a récemment indiqué, à Tunis, qu'une telle prééminence israélienne pourrait s'exercer *«par des moyens non visibles»*, ce qui signifie en clair par des terminaux électroniques.

«Le courant passait bien»

D'après des sources concordantes, le climat des discussions, même si elles n'ont pas abouti, était *«très bon»* et, malgré leurs divergences, *«le courant passait bien»* entre les négociateurs, notamment ceux qui avaient participé à l'élaboration de la déclaration de principes.

Moins problématiques, les deux autres pommes de discorde, à savoir la superficie de la région de Jéricho et la sécurité des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés, n'ont été abordées que de manière secondaire. Lors de leurs discussions, les deux parties sont demeurées en contact avec leur hiérarchie respective. Les hauts fonctionnaires norvégiens ont joué le rôle de «facilitateurs». Les négociateurs n'ont pas sollicité une quelconque médiation de la France, qui a toutefois été tenue au courant de l'évolution des discussions.

MOUNA NAÏM

ARABIE SAOUDITE : prochaine visite d'Edouard Balladur. – Le premier ministre français fera une visite officielle en Arabie saoudite, à l'invitation du roi Fahd, du 7 au 9 janvier. Edouard Balladur a été précédé par Alain Juppé qui s'était rendu, au début du mois de juillet dernier, à Ryad.

Le retour du réseau extrémiste juif

Le gouvernement a choisi de réprimer ces fanatiques dix ans après une première vague d'attentats anti-arabes

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Cette fois, il n'y a plus de doute : le réseau clandestin juif qui avait fait parler de lui il y a dix ans en assassinant plusieurs étudiants palestiniens de Hébron et en s'attaquant à des maires arabes de Cisjordanie est de retour. Le gouvernement d'Itzhak Rabin, accusé de traîtrise et menacé d'une véritable rébellion armée par les colons les plus fanatiques qui forment le noyau dur du nouveau réseau, a décidé de frapper fort. Au centre de l'enquête ordonnée par le procureur général de l'Etat, le mouvement raciste anti-arabe Kach et toutes ses ramifications.

Assignations à résidence, confiscations d'armes, arrestations : alors que les extrémistes palestiniens multiplient les attentats, les forces de sécurité donnent enfin l'impression de vouloir réagir aussi aux excès des juifs fanatiques. Après les assassinats de quatre Palestiniens innocents, ces trois dernières semaines, revendiqués par un groupe juif inconnu, le Sabre de David, la police, secondée par le Shin Beth, le service de sécurité intérieure d'Israël, s'est lancée dans une vaste enquête. Certains policiers et journalistes locaux sont convaincus que derrière la mystérieuse appellation se cachent une fois de plus des militants du Kach et de sa «filiale», le Comité des routes de Judée et Samarie.

Arrêtés, à la veille du dernier week-end, quatre activistes de cette milice fascisante ont été remis en liberté sous caution et deux ont vu leur détention prolongée. Les intéressés sont soupçonnés d'avoir introduit et stocké des armes de guerre, des explosifs, des viseurs nocturnes ainsi que du matériel d'écoute-radio dans les localités juives des territoires occupés. Trois sont des citoyens américains liés à la Ligue de défense juive, autre mouvement raciste et violent créé, il y a quelques années, à New-York, par le rabbin ultra-nationaliste Meïr Kahane.

Fondateur du Kach, le «rabbin de Brooklyn» comme on l'appelait jadis, avait été élu député à la Knesset en 1980. Il fut ensuite interdit de tout mandat électoral par la justice pour cause de propagande ouvertement raciste. Meïr Kahane prônait le transfert en masse vers la Jordanie des deux millions de Palestiniens qui vivent dans les territoires occupés, et n'hésitait pas à appeler au meurtre de ceux qui résisteraient. Ses militants avaient roué de coups et menacé de mort plusieurs élus de gauche de la Knesset, dont il mettait carrément en doute le judaïsme.

En novembre 1990, à New-York, le rabbin Kahane fut assassiné par un émigrant égyptien. Mais ses idées lui ont survécu. Outre le Kach, l'héritage politique du rabbin est revendiqué par le mouvement Kahane-Haï (*Kahane vit*), fondé par son fils Benyamin Zeev Kahane, âgé de vingt-sept ans. Seule une rivalité de personnes oppose les deux organisations, la première restant, de loin, la plus importante avec, selon ses dirigeants, quelque quarante mille sympathisants actifs.

La filière américaine

Les arrestations des activistes du Kach sont liées à la capture, le 26 novembre, d'un autre rabbin, Avraham Toledano. Ancien secrétaire de ce mouvement, ce rabbin d'apparence respectable est le directeur officiel de la yeshiva extrémiste (école religieuse) dite du «Mont du Temple». Tandis que le Comité des routes de Judée et Samarie s'est donné pour mission, en toute légalité, depuis une demi-douzaine d'années, la *«protection des juifs»* qui circulent dans les territoires occupés, le séminaire du Mont du Temple, filiale religieuse elle aussi du Kach, milite ouvertement pour la destruction du Dôme du Rocher, troisième lieu saint de l'islam et la reconstruction, sur le même lieu, du Temple biblique détruit il y a deux mille ans par les Romains...

Interpellé à l'aéroport de Lod, à son retour des Etats-Unis, le rabbin Toledano était en possession de produits destinés à la fabrication d'explosifs, de manuels de dosage, de silencieux, de scanners et divers matériels de combat ainsi que d'environ 50 000 dollars. Le «saint homme» risque une peine maximale de quinze ans de prison.

Dans l'appartement de l'une des personnes arrêtées, vendredi, la police a trouvé d'autres stocks d'armes, des gilets pare-balles, du matériel d'écoute. En revanche, rien n'a, semble-t-il, été découvert chez son ami Baruch Ben Yosef, directeur exécutif de la *yeshiva* du Mont du Temple, pourtant maintenu en détention, sauf, au dire de son épouse, *«des documents sans importance»* et sa propre arme.

Ancien de la Ligue de défense juive américaine, Ben Yosef a eu l'honneur, au milieu des années 80, en détention provisoire, de partager sa cellule avec son maître à penser, le rabbin Kahane. Tous deux étaient soupçonnés d'avoir amassé des armes pour les distribuer au réseau clandestin juif. Coïncidence, l'une des autres personnes arrêtées vendredi est un certain Israël Fücks, qui avait avoué, à l'époque, avoir tiré sur des Arabes. Après trente mois de prison, il avait été libéré dans le cadre de l'amnistie décrétée par le gouvernement d'Itzhak Shamir...

PATRICE CLAUDE

Première visite en France d'un chef d'état-major des armées israéliennes depuis trente ans

Le général Ehud Barak, chef d'état-major des armées israéliennes, vient de passer trois jours à Paris, dans une relative discrétion. Il était l'invité officiel de son homologue français, l'amiral Jacques Lanxade. La dernière visite d'un chef d'état-major israélien – le général Moshe Dayan en la circonstance – remonte à une trentaine d'années.

Après une visite, le 20 décembre, au Centre opérationnel interarmées (COIA), qui est enterré sous le ministère de la défense, et une première série d'entretiens avec l'amiral Lanxade, le général Barak a rencontré pendant trois quarts d'heure François Léotard. Le ministre de la défense a en effet prévu de se rendre en Israël en mars prochain. Depuis la guerre dite de six jours en juin 1967, aucun ministre français de la défense ne s'était rendu en Israël. Entre M. Léotard et le général Barak, les discussions ont porté sur la situation en Bosnie et sur la perception, par les deux pays, des événements au Maghreb, et notamment en Algérie.

Mardi 21 décembre, le général Barak s'est fait présenter le char Leclerc, en expérimentation au camp de Carpiagne, près de Marseille, puis l'avion Rafale, sur la base voisine d'Istres.

Avant de quitter la France, le 22 décembre en début d'après-midi, le chef d'état-major israélien a eu successivement des entretiens avec le général Paul Brutin, major général de l'armée de terre ; avec l'amiral Alain Coatanea, chef d'état-major de la marine, et avec le général Vincent Lanata, chef d'état-major de l'armée de l'air.

Du côté français, la discrétion qui a entouré la visite du général Barak, à la tête des armées d'Israël depuis avril 1991, pourrait s'expliquer par la crainte que ne soient pas compromises les relations commerciales avec les pays arabes.

Manifestations après le meurtre de deux automobilistes israéliens. – Plusieurs centaines de personnes ont manifesté, mercredi 22 décembre, aux entrées des grandes villes et sur les principaux axes routiers, après le meurtre, quelques heures plus tôt, près de Ramallah en Cisjordanie, de deux automobilistes israéliens. Ce double assassinat a été revendiqué à la fois par le Mouvement de la résistance islamique Hamas et le Front démocratique de libération de la Palestine. (FDLP). A titre de représailles, les colons les plus fanatiques ont menacé de *«mener une action contre l'état-major de l'OLP à Jérusalem-Est»*. – *(AFP.)*

OCÉANIE

AUSTRALIE

Le Parlement a adopté une législation reconnaissant les droits fonciers des aborigènes

Après dix ans de débat, le Parlement australien a adopté, mercredi 22 décembre, un projet présenté par le gouvernement travailliste et qui accorde un droit de propriété foncière spécifique aux aborigènes.

SYDNEY

de notre correspondante

Le projet de loi sur les droits fonciers des aborigènes, mis au point par le gouvernement travailliste après huit mois d'âpres négociations avec les compagnies minières, les agriculteurs et les représentants des populations autochtones, a finalement été voté par le Parlement, mercredi 22 décembre. C'est une victoire pour le premier ministre, Paul Keating, qui a su, en cédant sur certains amendements, rallier les suffrages des démocrates et des écologistes qui détiennent l'équilibre du pouvoir au Sénat.

«On m'avait dit que c'était une tâche impossible, que les intérêts étaient trop conflictuels, qu'il n'y avait pas suffisamment de bonne volonté. Le vote de cette loi montre que la nouvelle génération australienne ne souscrit pas à ces fadaises», a commenté M. Keating, qui s'était fait un point d'honneur à faire voter la loi avant la fin de l'année.

Lorsque les travaillistes avaient été réélus en mars, M. Keating avait donné la priorité à la question des droits fonciers des aborigènes. Cela faisait alors dix ans que le Labor promettait une loi nationale qui primerait sur celles des Etats. Un premier projet avait échoué en 1986, lorsque les travaillistes d'Australie occidentale, craignant de perdre les élections locales – devant l'opposition des compagnies minières, si puissantes dans cet Etat, – avaient convaincu Canberra de faire machine arrière. L'idée avait été relancée en 1988, lorsque le premier ministre Bob Hawke s'engagea, lors du Bicentenaire de l'Australie, à conclure un traité avec les aborigènes. Mais la promesse resta lettre morte.

Paul Keating s'est réjoui que cette *«victoire pour la nation australienne coïncide avec la fin de l'année internationale des peuples autochtones»*. L'un des négociateurs aborigènes, Noel Pearson, a renchéri : *«C'est un très grand moment de notre histoire et un premier pas vers l'ultime réconciliation.»*

La fin de la doctrine de «Terra nullius»

La loi, qui entrera en vigueur le 1er janvier, découle du jugement de la Haute Cour du 3 juin 1992. Au terme d'un procès de dix ans, la plus haute juridiction du pays avait reconnu que la tribu Meriam était la seule propriétaire des îles Murray, car elle y avait préservé ses coutumes et n'avait pas été affectée par la colonisation. Le jugement Mabo – du nom du chef de la tribu – avait d'importantes ramifications : d'une part, la Cour avait mis fin à la doctrine de *Terra nullius* selon laquelle l'Australie était inoccupée avant l'arrivée des Britanniques, de l'autre, elle avait créé un nouveau titre de propriété spécifique aux autochtones, dit *Native Title*.

Combien d'aborigènes pouvaient se réclamer de ce nouveau titre pour revendiquer leurs terres ? C'est ce que la nouvelle loi entend clarifier. Tous les titres attribués entre 1788 – date de l'arrivée des premiers colons – et le 31 décembre 1993 seront validés. Seuls les aborigènes vivant sur les terres domaniales pourront revendiquer le titre de propriété spécifique auprès des cours de justice.

S'ils l'obtiennent, ils n'auront aucun droit de veto au cas où une compagnie minière souhaiterait obtenir ou renouveler un bail d'exploration ou d'exploitation. Si les négociations n'aboutissent pas au bout de quatre mois, l'affaire passera en justice. Mais toute décision en faveur des aborigènes pourra être renversée en vertu de l'intérêt national. C'est là où le bât blesse : qui décidera de l'intérêt national, l'Etat concerné ou Canberra ?

John Hewson, chef de l'opposition, entend exploiter à fond *«les divisions»* que suscitera *«cette loi injuste»* et en faire son *«cheval de bataille jusqu'aux prochaines élections»*. Tous les Etats, à l'exception du Queensland, sont gouvernés par des libéraux qui, comme M. Hewson, estiment que *«la législation a été conçue pour renforcer le pouvoir de Canberra et miner un aspect fondamental du système fédéral, à savoir le contrôle de la terre par les Etats»*. Cependant, depuis un référendum de 1967, le gouvernement fédéral a le pouvoir d'imposer toute législation concernant les aborigènes. Les commentateurs s'attendent à un affrontement entre Canberra et le gouvernement d'Australie occidentale qui a fait passer, au début du mois, une loi protégeant les terres domaniales des revendications des aborigènes. C'est, en effet, dans cet Etat que les terres vacantes sont les plus abondantes et les perspectives minières les plus riches.

Frank Walker, ministre chargé des relations avec les Etats, a prédit une longue période de chaos économique en Australie occidentale, le temps que le différend qui l'oppose à Canberra soit réglé par la Haute Cour. De son côté, Lauchlan McIntosh, directeur du Conseil australien de l'industrie minière, a réitéré son opposition à la loi fédérale. *«Ce sont les dirigeants de l'industrie (1) qui décident des investissements en Australie et non pas le premier ministre. (...) Tous les Australiens, y compris les aborigènes, feront les frais de cette législation mal conçue»*. Le PDG du géant minier CRA a, pour sa part, indiqué qu'une partie des ressources consacrées à l'exploration minière en Australie serait transférée à l'étranger en raison de l'impact de la nouvelle loi.

SYLVIE LEPAGE

(1) L'industrie minière fournit plus de 50 % des exportations.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Washington accueille la fille de Fidel Castro

Washington a accordé l'asile politique à la fille de Fidel Castro, Alina Fernandez Revuelta (trente-huit ans), qui a quitté Cuba pour l'Espagne au début de la semaine et a, depuis, gagné Atlanta, en Géorgie. Un porte-parole du département d'Etat a indiqué, mercredi 22 décembre, que ce départ *«illustrait une fois de plus l'absence de liberté et d'espoir prévalant aujourd'hui à Cuba»*.

WASHINGTON

de notre correspondant

En dépit de quelques gestes récents témoignant d'une approche un peu plus pragmatique, le démocrate Bill Clinton poursuit à l'égard du vieux «lider» de La Havane la même politique que ses prédécesseurs républicains : affrontement idéologique et maintien de l'embargo commercial.

L'arrivée de Mme Fernandez Revuelta aux Etats-Unis, jusque-là retenue contre son gré dans son pays, témoignerait d'un léger assouplissement à Cuba. Fidel Castro paraît décidé à laisser partir certains de ses opposants, fussent-ils membres de sa propre famille (une de ses sœurs est installée depuis longtemps aux Etats-Unis, une autre au Mexique).

S'il faut y voir une tentative du régime cubain pour amadouer Washington, elle a peu de chances d'être couronnée de succès. L'administration Clinton est décidée à maintenir l'embargo commercial à l'encontre de Cuba, tant que M. Castro ne fera pas un geste significatif pour démocratiser son régime. Avec l'arrêt de l'aide du bloc de l'Est à La Havane, les conséquences de cet embargo, mis en place en 1960, se font de plus en plus lourdement sentir sur la population, qui subit un surcroît de souffrances économiques et sociales.

Bill Clinton disait récemment : *«Les Etats-Unis estiment que les pressions qu'ils exercent à l'encontre de Cuba sont, dans une certaine mesure, à l'origine des quelques très modestes ouvertures que nous avons observées en provenance de ce pays»*. Cependant *«je ne vois pas d'indication»*, poursuivait M. Clinton, *«laissant entendre que le gouvernement Castro serait désireux d'opérer le genre de changement que nous attendons avant que nous-mêmes changions de politique»*.

Quelques fléchissements

Durant sa campagne électorale, M. Clinton avait approuvé le vote par le Congrès de la loi dite Torricelli (du nom d'un élu démocrate du New-Jersey) prévoyant un renforcement de l'embargo. Cet automne encore, à l'assemblée générale des Nations unies, les Etats-Unis ont fait la sourde oreille alors que leurs alliés leur demandaient de lever ou d'assouplir l'embargo.

A la position de fond de l'administration s'ajoutent des arguments qui tiennent surtout à la situation politique aux Etats-Unis : désir de ne pas s'aliéner la puissante et très anticastriste communauté cubaine de Floride (et du New-Jersey), volonté de ne pas prêter le flanc aux accusations de «mollesse» fréquemment portées contre un démocrate à la Maison Blanche.

L'orthodoxie de la politique cubaine de l'administration Clinton commence, cependant, à faire l'objet de critiques – dans des cercles, il est vrai, encore très restreints. Le *Washington Post* rapportait récemment que cette politique ne faisait plus l'unanimité au département d'Etat. L'été dernier, le chef de la section des intérêts américains à La Havane, Alan Flanigan, révèle le *Post*, a suggéré de faire un geste à l'égard de La Havane, dans l'espoir de pouvoir préparer l'après-Castro.

Il s'agirait de commencer à tisser quelques liens au moment où le régime tente de libéraliser son économie. *«Faire quelque chose qui montre que les Etats-Unis ont un autre objectif qu'étrangler le peuple cubain»*, disait un fonctionnaire du département d'Etat.

Cette position est soutenue par un mouvement de «dissidence» qui se manifeste au sein de l'opposition immigrée anticastriste à Miami, notamment dans les milieux d'affaires. Autour d'hommes tels qu'Eloy Gutierrez Menoyo, ce mouvement appelle les Etats-Unis à nouer un dialogue politique avec La Havane pour amorcer l'après-Castro et favoriser une transition pacifique. Appuyés par des défenseurs des droits de l'homme à Cuba, comme Elizardo Sanchez, les «dissidents» exhortent l'administration à plus de flexibilité et à lever, au moins partiellement, l'embargo.

Un éditorial du quotidien populaire *USA Today* défendait récemment la même ligne, faisant valoir qu'il n'y avait pas eu d'embargo à l'encontre de régimes latino-américains dont le bilan en matière de respect des droits de l'homme n'était guère plus glorieux que celui du régime de Castro. Sans début de rapprochement avec Cuba, les Etats-Unis ne seront pas en mesure d'empêcher la transition tragique que prévoit un des scénarios de la CIA pour l'après-Castro : bain de sang, guerre civile, chaos et dizaine de milliers de Cubains fuyant vers les côtes de Floride.

Quelques fléchissements ont été observés ces derniers mois. Les deux pays viennent de conclure un accord pour le rapatriement à Cuba de 1 500 criminels cubains de droit commun émigrés aux Etats-Unis en 1980 ; Cuba vient d'autoriser des policiers des Etats-Unis à venir chercher sur l'île deux trafiquants de drogue américains.

Les militaires américains de la base de Guantanamo (sud-est de Cuba) préviennent l'état-major cubain en cas de manœuvres ; La Havane et Washington ont conclu un accord sur le partage des recettes dues à l'ouverture de lignes téléphoniques entre les deux pays, etc.

Ces quelques frémissements ont provoqué la colère de la principale organisation cubaine anti-castriste de Miami, la Fondation nationale cubano-américaine, que dirige Jorge Mas Canossa. Persuadée que le régime cubain vit ses derniers moments, elle entend que l'embargo soit maintenu, intégralement.

ALAIN FRACHON

Un ancien gardien de camps de concentration déchu de sa citoyenneté. – Johann Breyer, ancien gardien des camps de concentration de Buchenwald et d'Auschwitz, a été déchu de sa citoyenneté américaine obtenue en 1957, a annoncé, mercredi 22 décembre, le département de la justice. Agé de 68 ans, cet ouvrier sidérurgique à la retraite, né en Slovaquie et vivant à Philadelphie, a reconnu avoir occupé ces fonctions durant la seconde guerre mondiale. – *(AP.)*

EN BREF

BURUNDI : 180 réfugiés meurent chaque jour. – Les 750 000 réfugiés qui ont fui les violences tribales sont dans une situation désastreuse, a déclaré mercredi 22 décembre à Genève un responsable du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Filippo Grandi. D'autre part, le ministre burundais des affaires étrangères, Sylvestre Ntibantunganya, qui a démissionné mercredi, a été remplacé par le ministre des communications, Jean-Marie Ngédahayo. – *(Reuter.)*

CORÉE DU NORD : M. Boutros-Ghali prêt à servir de médiateur. – Le secrétaire général de l'ONU a déclaré mercredi 22 décembre qu'il était prêt à offrir ses bons offices pour tenter de résoudre la crise provoquée par la menace de création d'un arsenal nucléaire nord-coréen. M. Boutros-Ghali doit se rendre à Pyongyang du 24 au 26 décembre, après avoir rencontré les dirigeants sud-coréens à Séoul. Il a reconnu n'avoir en cette affaire aucun mandat du conseil de sécurité ou d'un pays de l'ONU. Des négociations relatives à cette crise se poursuivent à New-York entre Washington et Pyongyang. – *(AFP.)*

GUINÉE-ÉQUATORIALE : formation d'un nouveau gouvernement. – Reconduit après la victoire du Parti démocratique de Guinée-Équatoriale (PDGE, ex-parti unique) aux élections législatives du 21 novembre (*le Monde* du 4 décembre), le premier ministre Silvestre Siale Bileka a formé un nouveau gouvernement, composé de 38 membres, a annoncé, mercredi 22 décembre, la radio nationale. Aucune personnalité de l'opposition ne figure dans ce gouvernement. En revanche, le nombre de dignitaires du régime originaires, comme le président Teodoro Obiang, de Mongomo, sur le continent, a été renforcé. – *(AFP.)*

IRAK : au moins 22 morts lors d'affrontements entre Kurdes. – Vingt-deux personnes au moins ont été tuées, au cours des trois derniers jours, lors d'affrontements entre formations kurdes, dans l'est du Kurdistan irakien, a-t-on appris de sources concordantes. Les combats, qui ont éclaté lundi 20 décembre, opposent l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani à une organisation pro-iranienne, la Ligue islamique kurde (LIK). – *(AFP.)*

JAPON : menace de scission au PS. – Le Parti socialiste, la plus importante formation au sein de la coalition dirigée par le premier ministre japonais, M. Hosokawa, a vu son aile droite se constituer en un groupe autonome, apprend-on mercredi 22 décembre à Tokyo. La nouvelle faction («Démocrate») regroupe 40 des 149 parlementaires du PS élus en juillet. Elle s'est déclarée loyale à M. Hosokawa. Le PS est divisé à propos, notamment, de l'ouverture du marché du riz, de la lutte contre la récession, et des réformes politiques. Son aile gauche a déjà menacé de se retirer de la coalition. – *(Reuter.)*

LAOS : fermeture d'un camp de réfugiés en Thaïlande. – Un des plus anciens camps de réfugiés laotiens en Thaïlande, Chiang Kham, vient d'être fermé ont annoncé mercredi 22 décembre des sources humanitaires à Bangkok. Ouvert en 1976 Chiang Kham avait abrité jusqu'à 20 000 «montagnards» hmong hostiles aux nouvelles autorités communistes laotiennes. *(AFP.)*

TAÏWAN-CHINE : échec de discussions. – Réunis depuis le 18 décembre, des négociateurs chinois et taïwanais ont échoué, en cinq jours de discussions, à s'accorder, notamment sur la question des détournements d'avions du continent vers l'île nationaliste. Pékin et Taipeh avaient tenu ces derniers mois deux rondes de discussions *via* des organisations semi-officielles. Pour la première fois depuis la victoire des communistes sur le Kuomintang (1949), Pékin avait accepté d'envoyer des représentants à Taïwan. Le dialogue se poursuivra, ont précisé les deux parties. – *(AFP.)*

Enfants de guerre

IV. – Afghanistan : apprendre la paix

Après une présentation générale (*le Monde* du 21 décembre), ce sont les situations des enfants en Bosnie (22 décembre), puis en Sierra-Leone et au Libéria (23 décembre) qui ont été décrites. Nous terminons, par le présent reportage en Afghanistan, notre enquête consacrée au sort dramatique des enfants confrontés à des situations de guerre.

MAZAR-I-SHARIF (Afghanistan)

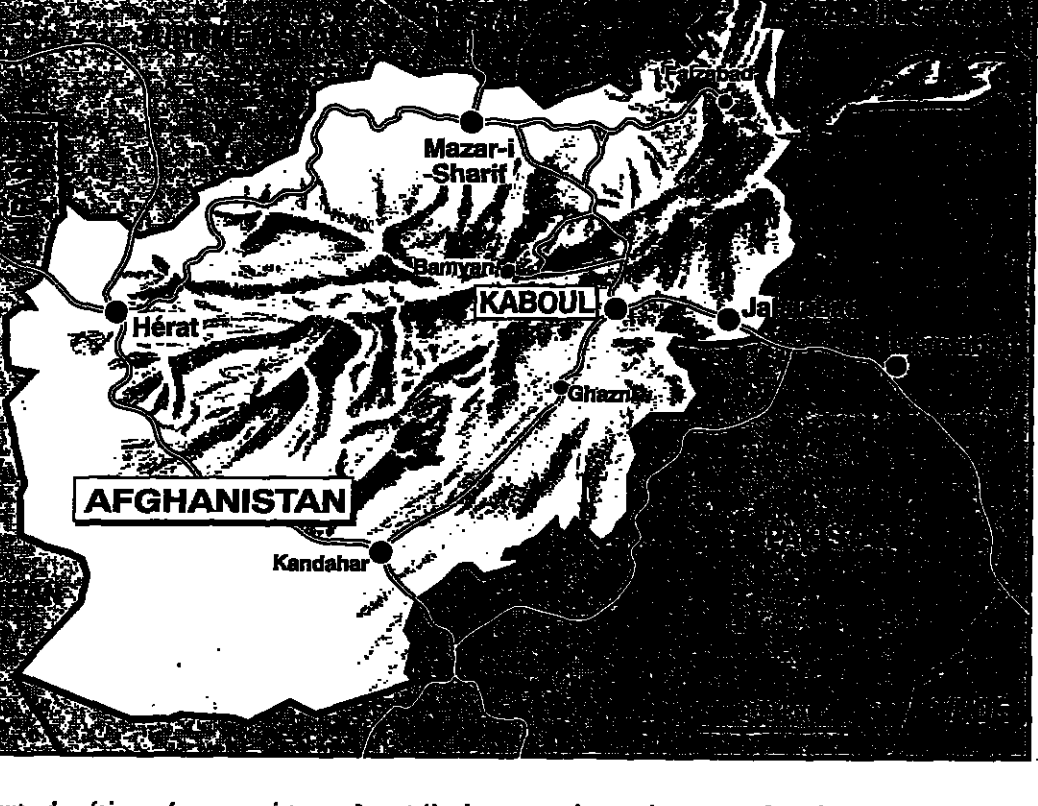
de notre envoyé spécial

« YÊK – yêêk; dô – dôô; sé – séé; tchâr – tchââr; pèndj – pèèndj; haft – haaft; hacht – haacht; no – noo; da – daa. » Un peu assourdies par la paroi de feutre de la yourte (tente), des voix enfantines répètent, en langue persane, les nombres de 1 à 10, mettant une rare note de gaieté sur le camp de Kamaz, amas de buttes de pisé alignées au long de chemins de terre où la poussière du torride été de Mazar, «capitale» du Nord, fait place à la boue du terrible hiver.

A pousser la porte de tissu, on pénètre dans un modeste espace circulaire, au sol impeccablement balayé. Debout contre le poteau central, Shabnam, cinq ans, nattes brunes et robe rouge vif, fait répéter, un peu intimidée, ses seize camarades – six garçonnets et dix fillettes assis en tailleur à même le sol en deux groupes sagement séparés. Une ouverture découpée dans le toit de feutre fait pénétrer la lumière. Les enfants se lèvent spontanément à l'arrivée de l'étranger. *« Tous sont originaires des quartiers méridionaux de Kaboul. Ils ont fui les terribles combats de ce début de l'année »*, nous explique Alya, vingt-six ans, leur institutrice. Elle-même était, jusqu'à son propre exode, professeur au lycée Hotaki, dans le sud de la capitale.

Dans une yourte voisine, Abdul, six ans, crâne tondu, pantalon de jean, fait répéter à ses camarades la première sourate du Coran. La directrice des cinq tentes-écoles de Kamaz, Shahjan, trente-deux ans, qui dirigeait un jardin d'enfants à Wazir Abbad, un quartier méridional de Kaboul, l'interroge, à notre demande, sur sa vie présente. *« Je suis triste d'avoir quitté ma maison, mais on est tout de même mieux ici qu'à Kaboul parce qu'on n'entend plus les roquettes nous tomber dessus »*, répond Abdul.

A l'instar des écoliers de ce camp, les enfants de Kaboul ont été tard jetés dans la guerre. La chute du régime néocommuniste, fin avril 1992, a, en revanche, marqué le début de leur calvaire. Ils ont, depuis, subi quatre batailles majeures, où plus de dix mille d'entre eux ont péri, enfants et adultes, femmes et hommes sans excessive distinction. Fin janvier, on pouvait voir le départ de la tragique cohorte des nouveaux réfugiés.



Le calvaire de la capitale

Les plus jeunes enfants étaient installés parmi les ballots entassés sur des chariots à bras ; les plus âgés suivaient à pied, la fille aînée portant souvent, à l'instar de sa mère, un sac de toile noué contenant quelques *nuns* (pains sans levure), une bouilloire d'eau chaude, une réserve de sucre et de thé. Les plus riches familles avaient loué un taxi, bourré des biens les plus précieux – les tapis, toujours, parfois un réfrigérateur ; en ce cas, les enfants étaient installés parmi les hardes dans le coffre entrouvert.

La plupart se dirigeaient vers le quartier de Khairkhana, au nord, hors de portée des roquettes tirées depuis le fief du chef intégriste Hekmatyar. Ceux n'ayant là ni parents ni connaissances allaient se retrouver à Pul-e-Khumri, dans des camps de fortune, ou à Mazar. Nombreux, aussi, étaient ceux, Pashtouns surtout, qui partaient vers Jelalabad, la capitale de l'Est, sur la route du Pakistan, au climat plus clément car elle n'est qu'à 500 mètres d'altitude (Kaboul, à 1 800 mètres, voit, l'hiver, sa température descendre à 25 °C au-dessous de 0). A la gare routière, une fillette pleurait silencieusement au milieu des explosions, non de peur, selon son père, mais de froid.

Les enfants afghans souffrent aussi des conséquences, à ce jour encore, d'une guerre achevée : celle que l'URSS avait imposée à leur pays – et dont la Communauté d'Etats qui lui a succédé semble peu pressée, soit dit en passant, d'aider à réparer les dégâts. C'est ainsi que, dans les campagnes, les jeunes forment le gros de ces centaines de victimes, chaque mois, de l'explosion de mines posées par l'ex-armée rouge : le moyen d'empêcher des gamins de jouer dans les champs ? Les enfants afghans représentent, aussi, le premier contingent de jeunes réfugiés au monde – corollaire du fait que près d'un citoyen de ce pays sur quatre demeure en Iran ou au Pakistan près d'un lustre après la fin de la guerre et près de deux ans après la défaite communiste.

Le retour des uns et des autres n'est pas évident. Une génération, en effet, a été, à ce jour, élevée hors de chez elle, dans des pays plus développés que l'Afghanistan. Elle risque donc d'être tentée, contre toutes les pressions, de s'établir au Pakistan, en Iran, ou dans un autre pays, apppauvrissant la capacité de reconstruction nationale.

Cette crainte vaut plus encore pour la modeste frange éduquée qui est aussi, souvent, la plus aisée. Elle a, pour l'essentiel, émigré aux Etats-Unis ou en Europe, et ses enfants sont certes peu pressés de retrouver les contraintes inhérentes à une société islamique, s'agissant, entre autres, des relations entre générations, et plus encore entre sexes.

Terrible mortalité infantile

*L'Afghanistan vient de subir un conflit où près de 10 % de sa population a péri. Parmi les victimes figurent, bien sûr, nombre d'adolescents, cette «chair à canon» de toutes les guerres. Les rangs de la génération qui devrait aujourd'hui être en pleine activité en ont été creusés. Autre «déficit» : trois lustres durant, la plupart des jeunes Afghans ont été privés de toute éducation – y compris de cet enseignement très modeste que dispensaient les écoles coraniques, dont le réseau couvrait les campagnes, c'est-à-dire l'essentiel du pays.

L'Afghanistan était en outre, avant même le coup d'État communiste de 1978 et l'invasion soviétique de 1979, un des pays aux conditions de vie les plus rudes de la planète. La mortalité infantile (169 pour 1000) y était l'une des plus élevées au monde, et le taux d'alphabétisation (24 %) l'un des plus bas – et plus encore parmi les femmes, qui sont aussi les mères, et déterminent ainsi les conditions de vie des enfants (nutrition, prévention des maladies, soins, éducation, etc.) D'évidence, la guerre n'a fait qu'aggraver tout cela.

La réponse à des problèmes d'une telle ampleur ne peut être fournie que par la communauté mondiale. Bien que l'ONU craigne vivement d'être accusée de favoriser, contre l'amorce d'un «centre» en gestation à Kaboul, les entités régionales en cours de consolidation («émirat» d'Hérat, ou «gouvernement du Nord» du général Dostom), ses agences sont très actives dans plusieurs provinces. A Hérat, c'est l'UNICEF qui est chef de file. Avec ses modestes 2 millions de dollars de budget pour tout l'Ouest afghan, elle est le premier pourvoyeur de moyens du gouvernement exsangue d'Ismaïl Khan. Elle ne peut donc, dès lors, qu'être *« sur tous les fronts, de l'hôpital à l'école »*, selon le mot de son chef, le Canadien Rudy Rodrigues.

La rentrée scolaire, en mars, a, peut-être, été le moment le plus symbolique du redémarrage d'une ville martyre qui n'avait pas connu un tel joyeux événement depuis... 1979. *« On attendait dix mille enfants, il en est venu quarante-cinq mille. On a donc dû couper les crayons en quatre ! »*, dit M. Rodrigues. Dans la seule école Heraoui, au centre d'Hérat, mille quatre cents garçons et filles sont au travail, abrités les uns dans une ex-demeure familiale reconditionnée, les autres dans des préfabriqués en pisé, d'autres encore sous des tentes. *« Trop d'élèves sont encore assis à même le sol, faute de bancs »*, déplore la directrice, Nasrim Qayyam. L'hiver marque la fin des cours, puisqu'on ne peut pas chauffer cet ensemble hétéroclite.

A l'hôpital d'Hérat, seul de son genre pour deux millions d'Afghans de l'Ouest, s'activent dix volontaires français de Médecins du Monde. *« Infections des voies respiratoires, dont la tuberculose, et maladies intestinales frappent sans excessive considération d'âge un fort pourcentage de la population »*, observe Laurence Bourgeois, chef de l'équipe. Michèle, elle, s'occupe d'une section de nutrition pour les enfants, nombreux, qu'on lui amène frappés par le kwashiorkor ou en état de marasme.

Ahmad, transporté il y a deux jours par sa famille depuis la localité de Zindadjan, pèse 2 kilos et demi, à six mois. Son visage est celui, tout en os, d'un vieillard, et une caresse même lui crée une douleur à pleurer. Le pronostic est pessimiste car les siens ont trop tardé à reconnaître la gravité de son état – une attitude conjuratoire, qui sait ?, puisque trois jeunes frères et sœurs d'Ahmad sont morts ces dernières années. *« Il est possible que 20 % de la population enfantine souffre de carences »*, estime l'équipe de Médecins du Monde.

« Ces carences sont en partie dues à un manque d'éducation des mères, ajoute Rudy Rodrigues. *Ainsi, quand une diarrhée se déclare, elles mettent leur bébé, durablement, au thé et au pain ! Parfois aussi, le mollah* (« prêtre » musulman) *donne des conseils de sevrage prématuré. Ces carences ne sont pas, non plus, sans rapport avec la guerre passée, qui a désorganisé le pays, de sorte que, même si les bazars sont approvisionnés, les prix y sont trop élevés pour la majorité des Afghans. »*

Une étrange fascination

Une autre création de l'UNICEF à Hérat est un «abri» pour orphelins. Quelque cinq mille enfants sans mère ni père ont été recensés, qui errent par les rues de la ville. Dans la société afghane très solidaire d'avant la guerre, ils auraient été pris en charge par un parent proche. Il n'est pas rare, à présent, que les ressources des familles soient si faibles, ou encore que des lignées aient été à ce point écrasées, que cette immémoriale tradition ne puisse plus être respectée.

Mohammed Bari, quatorze ans, pensionnaire de «l'abri» depuis huit mois, se déplace avec des béquilles : il a été blessé lors d'un bombardement de son village, Poya-Sar, par les Soviétiques. Son père et sa mère sont morts lors de la même attaque. Il a d'abord été recueilli, avec six autres orphelins, dans la mosquée du village. C'est pourquoi il veut, plus tard, être mollah – une originalité, car presque tous ses camarades voudraient être médecins. Mohammed étudie, d'ailleurs, à la *madrassah* (école) de la Mosquée bleue d'Hérat. Il a un oncle, qu'il croit riche, mais qui ne s'occupe pas de lui. Nul ne lui a rendu visite ou ne lui a écrit depuis son arrivée ici. Il aime «l'abri», car il s'y fait des amis. Il espère pouvoir, un jour, se faire opérer. *« Ma jambe me fait mal »*, dit cet adolescent pourtant peu porté à se plaindre.

Les enfants, qui ont souffert d'une guerre cruelle dont ils gardent le souvenir vivace, en demeurent étrangement fascinés. Certains, par exemple, se fabriquent, de planches et de clous, des jouets en forme de fusils. D'autres tentent de sublimer cette violence qui a perfusé en eux. A Mazar, les trois fils d'un marchand de tapis chiite, Ghulam Sakhi, qui nous a invité pour le thé, vont et viennent dans le salon. Ils laissent à l'entrée du salon leurs chaussures et leurs kalachnikovs. Que veulent-ils faire dans la vie ? Les deux aînés succéderont au père ; le dernier aimerait être... *« professeur de kung-fu »*.

JEAN-PIERRE CLERC

FIN

Des dessins pour témoigner

S'ajoutant aux livres déjà signalés dans le premier volet de cette enquête (*le Monde* du 21 décembre), voici, parmi d'autres, les références de deux ouvrages traitant de la manière dont les enfants «dessinent» la guerre :

□ *J'ai dessiné la guerre.* Travail d'étude réalisé par Alfred et Françoise Brauner, dans le cadre du Groupement de recherches pratiques pour l'enfance. Editions de l'Expansion scientifique française. 15, rue Saint-Benoît, Paris-6e. 1991. (Une étude approfondie sur les dessins des enfants de quinze guerres, de 1915 à la guerre du Golfe.)

□ *Children in war.* Un numéro de «Central Asian Survey incidental paper series» consacré aux enfants d'Afghanistan. Society for Central Asian Studies, 92 Lots Road, Chelsea, London SW10. 4BQ. (Une reproduction de 92 dessins, précédée notamment d'une préface en français.)

L'humeur paradoxale des Français

Suite de la première page

Il y a bien longtemps, en 1976, seuls 32 % des Français citaient le chômage comme problème principal du pays, à bonne distance de la hausse des prix.

Enfin, en 1993, les Français ont exprimé une forte inquiétude sur la cohésion sociale du pays : 63 % en moyenne se sont attendus durant l'année à de nombreux conflits sociaux et 45 % ont craint des affrontements et la violence. Avec 1984, année de la division extrême du pays, et 1992, dernière année au pouvoir d'une gauche déjà vaincue, ces chiffres sont les *plus mauvais* des quinze dernières années.

Le décalage entre ces indications et la cote de popularité souveraine du premier ministre – en moyenne 68 % de confiance entre avril et décembre – ne peut pas être considéré comme un accident ou une aberration, tant il est constant dans toutes les enquêtes des instituts de sondage depuis huit mois, ce qui incite à en rechercher l'explication ailleurs que dans l'incohérence supposée de nos concitoyens.

Si l'on examine depuis 1981 le moral des Français exprimé en moyenne trimestrielle *(voir la courbe)*, de véritables cycles apparaissent au-delà des variations conjoncturelles. Ils sont au nombre de trois. De 1981 à 1984, la chute est continue et d'une ampleur si grande qu'elle ne s'explique que par l'amélioration artificielle du printemps 1981, adossée au seul changement politique sans retournement de la situation économique. De 1985 à 1990, on enregistre le rétablissement du moral des Français, avec cependant le creux des attentats terroristes de la fin 1986. Enfin, depuis trois ans, on constate une véritable plongée aux enfers. A l'automne 1990, la perspective de la guerre du Golfe fait soudainement chuter le moral des Français, qui prennent en outre conscience de la récession européenne consécutive à l'unification allemande et de la montée continue du chômage.

Désormais, les changements politiques ne suffisent plus à créer, comme jadis, une rupture psychologique. Le remplacement d'Edith Cresson par Pierre Bérégovoy ou le renversement trop attendu de majorité, en mars 1993, n'ont provoqué qu'une brève amélioration. Et, sans cesse, l'humeur retombe au plus bas.

Dépression collective

Les Français ont vécu 1993 comme une troisième année noire consécutive. C'est sans doute en raison de cet état d'esprit qu'ils ne parviennent pas à manifester leur satisfaction sur la façon dont le pays est gouverné. A preuve, en ce dernier trimestre de l'année, les sympathisants de la nouvelle majorité RPR-UDF sont certes moins nombreux qu'il y a un an à penser que les choses vont plus mal (16 points de moins en un an), mais ils sont tout de même 62 % à porter ce jugement, malgré la domination politique que leurs formations exercent sur le pays.

Le fait que le moral des Français ait décroché depuis maintenant trois ans explique l'autonomie croissante de la cote des dirigeants politiques par rapport à la situation du pays. Il n'y a plus superposition des périodes politiques et des cycles du moral de l'opinion publique, plus directement dépendants de l'évolution économique. M. Balladur hérite d'un état d'esprit *né* sous la gauche et largement explicable pour l'opinion par l'environnement international symbolisé par la guerre du Golfe. Il n'en est donc pas tenu pour responsable, et cela rend possible le décalage entre les deux mesures, qu'accentue de surcroît sa maîtrise politique.

En revanche, les socialistes ont traversé au pire moment ce cycle de la dépression collective, apparu dans la dernière année de Michel Rocard à l'Hôtel Matignon. Dans les semaines qui précédaient les élections législatives de mars 1993, le pessimisme a atteint son niveau record de vingt et une années de mesures mensuelles, touchant 81 % des Français. Et 1993 s'inscrit, en termes de popularité, comme la plus mauvaise des treize années du mandat présidentiel, *exæquo* avec 1992 (36 % de confiance à M. Mitterrand, 61 % de défiance), et du Parti socialiste depuis la refondation d'Epinay, avec 35 % de bonnes opinions et 57 % de mauvaises.

Toutefois la comparaison de la cote de confiance du premier ministre et du moral des Français *(voir la courbe)* dessine une tendance à l'évolution parallèle des deux mesures. Elle est constante depuis 1981, à l'exception de Laurent Fabius, victime en 1985 des premières divisions du Parti socialiste et de son débat raté contre le président du RPR. Elle est spectaculaire sous Pierre Mauroy, moins nette sous Jacques Chirac, manifeste sous Michel Rocard, perceptible, en dépit de la brièveté de leur mandat, sous Edith Cresson et Pierre Bérégovoy. Et malgré la différence exceptionnelle des deux mesures, elle affleure déjà sous Edouard Balladur.

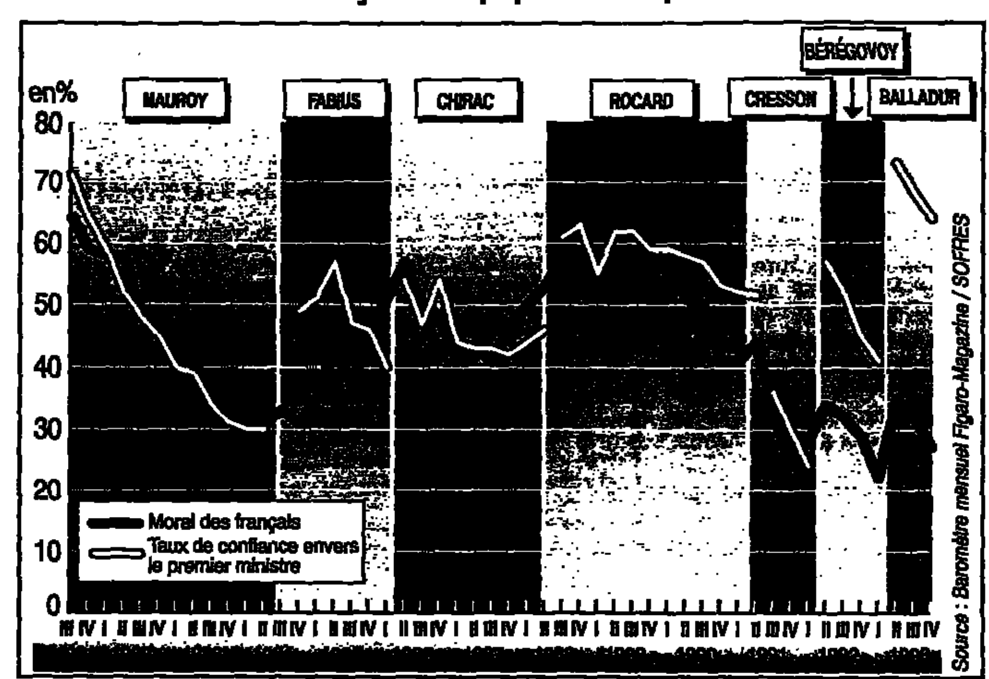
Pour se maintenir malgré tout à un si haut niveau, le premier ministre bénéficie d'une meilleure anticipation de l'opinion pour 1994. Mesurant chaque année les perspectives des Français, la SOFRES enregistre en novembre 1993 le meilleur score depuis quatre ans. 37 % seulement des personnes interrogées pensent que, dans l'année qui vient, la situation de l'économie va se détériorer. Ils étaient 54 % en 1992, 55 % en 1991, 45 % en 1990 (1). Le retournement est encore modeste.

Il traduit sans doute autant l'impatience que l'espérance. Mais une anticipation meilleure combinée à l'héritage d'une situation antérieure et extérieure permettent le maintien de la confiance de deux Français sur trois en M. Balladur, malgré un présent bien morose.

JÉRÔME JAFFRÉ
vice-président de la SOFRES

(1) Chronique Alain Duhamel/SOFRES pour les journaux de province.

Le moral des Français et la popularité du premier ministre



L'offrande à M. Balladur

Simone Veil est, décidément, un chic ministre d'Etat. Non contente de propulser Edouard Balladur au rang de « présidentiable », le ministre des affaires sociales et de la santé a décidé de lui offrir un beau cadeau de Noël pour lui manifester son « *admiration* ». Bonne camarade, elle n'a pas voulu garder son idée pour elle toute seule. Dans une lettre publiée, jeudi 23 décembre, par *Libération*, elle a donc demandé, le 17 décembre, aux vingt-huit autres ministres de verser leur écot, fixé « *aux alentours de 1 000 francs* ».

« *J'imagine*, ajoute Mme Veil, *que le cabinet d'Edouard Balladur nous aidera dans le choix d'un souvenir susceptible de lui faire plaisir.* » Cette précaution n'est pas inutile. Le premier ministre, qui déteste que ses ministres, particulièrement ses ministres d'Etat, s'expriment à tort et à travers, a certainement des goûts *précis*. La somme envisagée, soit 29 000 francs, devrait permettre de donner quelque consistance au geste « *symbolique* » souhaité par Mme Veil.

Edouard Balladur, qui était au cabinet du premier ministre dans les années 60, se rappellera peut-être que Jacques Chirac, jeune secrétaire d'Etat dans le gouvernement de Georges Pompidou, avait pris l'initiative d'une démarche identique auprès de ses collègues. Le maire de Paris, lui, s'en souvient.

Le débat sur la révision de la loi Falloux et les initiatives de M. Balladur

■ APAISEMENT. Edouard Balladur cherche à faire retomber la tension provoquée, entre partisans de l'école publique et défenseurs de l'école privée, par la révision de la loi Falloux, qui permet aux collectivités territoriales d'accorder des aides pour la réfection des bâtiments du privé. Il a annoncé au conseil des ministres, mercredi 22 décembre, la création d'une commission de parlementaires, d'experts et de fonctionnaires chargée d'évaluer les besoins de l'ensemble des établissements, tant publics que privés.

■ ETAT DES LIEUX. L'état des lycées publics avait fait l'objet d'un examen à la suite du plan d'urgence décidé après les manifestations lycéennes de décembre 1990. Les établissements professionnels présentaient, selon les observations faites alors, des aspects de vétusté qui rendaient certains ateliers non conformes aux normes de sécurité.

Une commission évaluera les besoins de tous les établissements d'enseignement

Mercredi 22 décembre, au conseil des ministres, Edouard Balladur a présenté une communication, non prévue à l'ordre du jour, sur la sécurité dans les établissements scolaires. Il a annoncé la création d'une commission, ouverte à des parlementaires de tous les groupes politiques et chargée de faire le point sur les problèmes de sécurité que pourraient connaître tous les établissements scolaires, privés et publics. L'intention manifeste du premier ministre est de calmer le jeu et de désamorcer sans tarder une querelle qui menace de se prolonger au-delà de la trêve de fin d'année, puisqu'une manifestation nationale est prévue, le 16 janvier prochain, par les partisans de l'école publique. En fidèle récitant de l'action gouvernementale, Nicolas Sarkozy a mis les points sur les «i» à la sortie du conseil des ministres.

Le porte-parole du gouvernement a souligné : *«Dans cette affaire, nous ne voulons pas favoriser tel enseignement plutôt que tel autre. Nous voulons garantir la liberté de choix des familles; nous voulons garantir la sécurité des enfants dans tous les établissements.»* Précisant que la création de cette commission ne retardera pas la mise en application de la révision de la loi Falloux, M. Sarkozy a affirmé que la volonté du premier ministre est que *«la France ne perde pas de temps dans un débat stérile»* et que s'apaise *«une querelle qui n'a pas lieu d'être»*.

Ce discours apaisant est, à l'évidence, devenu le credo du gouvernement et de la majorité. Nicolas Sarkozy y est revenu, sur Europe 1, en indiquant que les représentants de l'épiscopat et ceux des parents d'élèves de l'enseignement privé *«souhaitaient que nous modifiions cette loi»*. *«Chacun savait bien que, compte tenu du contexte politique, de l'histoire propre de notre pays, cela provoquerait quelques vagues»*, a-t-il affirmé, avant de conclure qu'il n'avait *«pas de regret»* à propos de la révision de la loi Falloux.

Le ministre de l'éducation nationale a pris le relais, dans l'après-midi, lors de la séance des questions au gouvernement, à l'Assemblée nationale. François Bayrou a été, indéniablement, la vedette de cet épisode. Quatre questions lui ont été posées sur ce que Daniel Colliard (PC, Seine-Maritime) a appelé un *«coup de force contre la démocratie»*, et Bernard Derosier (PS, Nord), une *«malheureuse initiative»*, tandis qu'Henri Emmanuelli (PS, Landes) dénonçait une décision qui *«va contre l'école publique»*. Selon Jean-Pierre Soisson (RL Yonne), enfin, *«il ne fallait pas rouvrir ce débat»*, et s'il souhaite vraiment ne pas *«alimenter les feux»* de la polémique, le premier ministre doit *«demander lui-même une nouvelle délibération au président de la République et que celle-ci soit précédée de toute la concertation nécessaire»*.

M. Bayrou s'est efforcé un instant à la sérénité. *«Un jour,* a-t-il dit, *des historiens s'étonneront qu'en France, à la fin du vingtième siècle, un tel sujet ait pu susciter un tel débat. De quoi s'agit-il?» «De la République!»* lui a rétorqué un premier député socialiste. *«Il s'agit de quelque chose de très simple»*, enchaînait le ministre. *«Oui, de la laïcité!»*, l'a coupé Louis Mexandeau (PS, Calvados). *«Il s'agit de donner aux collectivités locales...»*, a poursuivi M. Bayrou. *«Elles n'ont plus de fric!»* a lancé Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne).

Le calme de M. Bayrou n'a pas résisté à tant d'assauts et il a «cogné», à son tour, tous azimuts. *«Vous dites que le Parlement n'a pas eu le temps de débattre (...), mais on a mis quarante-neuf heures et dix minutes à examiner ce texte d'une trentaine de lignes! Prétendre qu'il n'a pas été discuté, c'est abuser les électeurs. C'est se moquer du monde!»* Il a ajouté : *«Affirmer que l'argent public sera pris pour l'école privée, c'est une pure et simple falsification. La vérité, c'est que les élus – que vous insultez en les soupçonnant de détourner l'argent public vers l'école privée – appliqueront évidemment cette loi dans le respect des principes qui s'imposent à eux et sans être obligés à quoi que ce soit.»*

Au passage, le ministre de l'éducation nationale a esquissé les contours de la commission dont la création a été annoncée par le premier ministre. *«Cette commission pluraliste sera composée d'experts, de fonctionnaires et de parlementaires»* et devrait être constituée dès les premiers jours de janvier. Le gouvernement semble envisager une quinzaine de membres : des fonctionnaires et des experts appartenant au ministère de l'éducation et à celui de l'intérieur; des parlementaires de tous les groupes politiques. *«Cette commission devra faire, avant le 31 mars, la liste exhaustive, insoupçonnable et définitive de tous les problèmes qui se posent,* a expliqué M. Bayrou. *Cette liste servira à programmer les travaux de sécurité, à réaliser tout de suite ceux qui sont à faire dans l'urgence et à planifier, pour les mois et les années qui viennent, ceux qui doivent être réalisés pour la mise aux normes* [des établissements]. *»*

G. C.

COMMENTAIRE

Anesthésie

EN une semaine à peine, le passage en force du gouvernement pour boucler le débat parlementaire sur la révision de la loi Falloux et la réforme du financement des établissements scolaires privés par les collectivités locales a pris des allures d'affaire d'Etat, mettant en scène, selon les jours, Parlement, gouvernement, président de la République, manifestants de rue, évêques ou cardinaux, caciques de la majorité et ténors de l'opposition.

Tant d'agitation ne sied pas au premier ministre. Il s'était laissé convaincre, il y a huit jours, qu'une opération chirurgicale était possible. Après l'avoir pris de court, les réactions en chaîne qu'elle provoque le conduisent, aujourd'hui, à recourir à sa thérapeutique préférée : l'anesthésie massive.

Comment interpréter autrement l'annonce qu'une commission pluraliste et incontestable est, désormais, chargée d'établir un bilan exhaustif des problèmes de sécurité que pourraient connaître tous les établissements scolaires, du privé comme du public?

On avait cru comprendre que tel était, précisément, le rôle de la mission d'information confiée, en septembre, au doyen Vedel, sur l'état des écoles privées, et qui a servi de prétexte au gouvernement pour relancer le débat. On aura mal compris. Trois mois supplémentaires ne seront pas de trop pour refaire l'enquête.

On avait également cru lire, dans les rapports de l'inspection générale de l'éducation nationale, depuis deux ans, un diagnostic précis des travaux nécessaires dans les collèges et les lycées publics. Erreur, à l'évidence.

Aux yeux de M. Balladur, mieux vaut un désaveu implicite du travail de Georges Vedel et des conclusions qu'en a tirées le ministre de l'éducation nationale, plutôt que laisser s'envenimer, de nouveau, cette inusable et dangereuse querelle scolaire. Car cette nouvelle commission présente, face à une situation volatile, bien des avantages. Si la fièvre persiste dans les semaines à venir, et notamment à l'occasion de la manifestation nationale organisée, le 16 janvier, par les partisans de l'enseignement public, la «commission Balladur» permettra de donner des gages concrets aux uns et aux autres. Si la tension retombe, le gouvernement aura gagné le temps nécessaire pour faire passer en douceur sa réforme du financement des établissements privés.

Cela suppose que le Conseil constitutionnel ne bouscule pas le scénario en donnant raison aux sénateurs et députés socialistes qui l'ont saisi, et qui plaident l'inconstitutionnalité du texte adopté le 15 décembre par le Parlement. Dans ce cas, laisse-t-on entendre ici ou là, au gouvernement ou dans la majorité, *«le gouvernement aura fait son devoir»*...

Une chose est claire, cependant. Le premier ministre préfère régler la facture budgétaire de cette affaire que d'en payer le prix politique. Comme l'a souligné Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, *«une carte de la sécurité et de l'insécurité sera dressée»*. *«On verra bien ce qu'il faudra mobiliser comme effort de l'Etat»*, a-t-il ajouté. On ne saurait être plus clair : l'anesthésie a son prix!

GÉRARD COURTOIS

La préparation des élections de juin 1994

Les citoyens de l'Union européenne pourront voter en France

Le conseil des ministres a approuvé, mercredi 22 décembre, un projet de loi tendant à permettre aux ressortissants des autres Etats de l'Union européenne, résidant en France, de voter dans ce pays et, même, d'y être candidats aux élections européennes. Ce texte devrait être inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement, prévue en janvier, afin que cette disposition puisse entrer en vigueur dès le renouvellement de l'Assemblée de Strasbourg en juin, comme le prévoit la directive européenne qu'il transpose en droit français.

La seule vraie difficulté dans la mise en œuvre d'un principe posé par le traité de Maastricht a été soulevée par le Luxembourg. Les étrangers communautaires y formant 29 % du corps électoral, alors que la proportion est au maximun de 6 % ailleurs (2,54 % en France), il avait demandé à bénéficier de dérogations sur trois sujets. Le conseil des ministres avait proposé qu'il puisse imposer un délai de cinq ans de résidence pour pouvoir voter et de dix pour être candidat, plus l'obligation d'un certain quota de Luxembourgeois sur les listes de candidats. Le Parlement européen, sur un rapport de François Froment-Meurice (CDS), a refusé cette dernière dérogation.

Le gouvernement français n'a pas profité de l'exception luxembourgeoise pour demander, comme l'avait souhaité l'Assemblée nationale unanime sur proposition d'André Fanton (RPR, Calavdos), que les Européens n'ayant en France qu'une résidence secondaire ne puissent pas bénéficier de ce droit de vote. Le projet de loi qu'il a déposé n'est que la transposition automatique de la directive européenne.

Th. B.

La préparation de l'élection présidentielle

M. Giscard d'Estaing demande au gouvernement de faire respecter «les règles qu'il fixe»

La polémique suscitée dans la majorité par les déclarations de Simone Veil et de François Léotard à propos d'une éventuelle candidature d'Edouard Balladur à l'élection présidentielle (*le Monde* du 21 décembre) a continué mercredi 23 décembre.

Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, a vivement réagi, au journal du soir de TF 1, en déclarant : *«Les ministres, c'est fait pour gouverner, ce n'est pas fait pour alimenter les débats politiciens. Imaginez un ministre du général de Gaulle qui aurait fait des déclarations pareilles! Imaginez dans quelles conditions il aurait été rappelé à l'ordre!»*

«C'est au gouvernement de faire en sorte que les règles qu'il fixe soient respectées par les membres du gouvernement», a ajouté l'ancien président de la République à propos de la règle édictée par M. Balladur de ne faire aucun commentaire au sujet de la prochaine élection présidentielle.

«Je respecte cette règle, il faudrait que les ministres la respectent», a ajouté M. Giscard d'Estaing.

Les propos de Charles Pasqua en faveur de «primaires» ont entraîné, également, une réaction de Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, qui a invité le ministre de l'intérieur *«à respecter»*, lui aussi, *«ce que le premier ministre a demandé»*. *«Dans une élection à deux tours, les «primaires» ont lieu lors du premier tour»*, a ajouté M. Millon, qui a jugé que le projet de loi sur les primaires évoqué par M. Pasqua *«n'est pas urgent, compte tenu de la situation»* économique de la France.

Pour le RPR, Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint, déclare, dans *Valeurs actuelles* daté 27 décembre, que *«les consignes»* qu'il a reçues *«de Jacques Chirac sont on ne peut plus claires : le mouvement gaulliste doit être le plus ferme, le plus fidèle, le plus constant soutien du gouvernement». «Mais il est évident que si le premier ministre, cédant aux «gaffes» ou aux «vacheries» de certains de ses ministres, décidait d'entrer dans une campagne présidentielle anticipée, quelque chose se briserait dans le mouvement»*, précise M. Debré.

«Aujourd'hui, poursuit le député de l'Eure, *Jacques Chirac est le candidat naturel du mouvement.* (...). *De deux choses l'une : ou Jacques Chirac se présente, comme je le crois et le souhaite, et il aura derrière lui l'écrasante majorité des parlementaires et la quasi-totalité des militants du RPR; ou il renonce, et il faudrait, évidemment, envisager une redistribution des cartes. Dans un cas comme dans l'autre, rien ne se fera sans l'aval de Jacques Chirac.»*

DROIT D'AMENDEMENT : les parlementaires communistes saisissent M. Badinter. – Les présidents des groupes communistes de l'Assemblée nationale et du Sénat, Alain Bocquet et Hélène Luc, Mᵉ Charles Lederman, secrétaire de la commission des lois du Sénat, et Jacques Brunhes, vice-président de l'Assemblée nationale, ont écrit, lundi 20 décembre, à Robert Badinter, président du Conseil constitutionnel, pour l'informer d'une série d'*«atteintes intolérables portées contre le droit des minorités politiques»*.

BUDGET 1994 ET LOI SUR LA

SANTÉ PUBLIQUE : saisine du Conseil constitutionnel. – Les sénateurs socialistes ont déposé deux recours auprès du Conseil constitutionnel. L'un concerne la loi de finances pour 1994, dont ils affirment que l'article qui modifie les conditions d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés entraîne une rupture du principe d'égalité entre les citoyens. L'autre vise la loi sur la santé publique et la protection sociale dont ils contestent l'article sur les décisions des caisses régionales d'assurance maladie en matière de tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les «points noirs» des lycées et collèges publics

La création d'une commission chargée d'évaluer les besoins de financement des établissements d'enseignement publics et privés, annoncée mercredi 22 décembre par Edouard Balladur, risque de braquer les projecteurs sur les problèmes de locaux et de sécurité, dont les lycéens s'étaient faits les porte-parole efficaces – pour les lycées publics – à l'automne 1990. Car des états des lieux, sans doute incomplets et qui méritent d'être réactualisés, ont déjà été établis, juste avant ou dans les mois qui ont suivi le coup de colère des lycéens. Or, compte tenu de l'ampleur des besoins recensés, il reste sans doute beaucoup de points noirs à faire disparaître.

Pour les quelque cinq mille collèges tombés dans l'escarcelle des départements en 1986, les efforts des élus ont été facilités par la baisse démographique dans les classes d'âge concernées – une situation bien différente de celle que connaîtront les régions pour les lycées. *«Les locaux d'enseignement sont souvent jugés de bonne qualité et bien adaptés,* signale, à propos des collèges, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale dans son dernier rapport annuel. *Hormis les problèmes de l'insonorisation souvent signalés, les aspects immobiliers ne sont présentés comme de réelles contraintes que pour quelques constructions industrialisées : y sont déplorées alors l'exiguïté des espaces et l'absence d'isolation.*

Ces *«constructions industrialisées»* feront néanmoins reparler d'elles, en décembre 1992, après l'incendie du lycée Robert Schuman de Colombes (Hauts-de-Seine), puis, en mars 1993, celui d'un autre lycée, à Bagneux. Deux établissements à structure métallique, de type «Pailleron», du nom du collège parisien qui s'était embrasé, en 1973, entraînant la mort de vingt personnes, dont seize enfants.

Il resterait, au total, une cinquantaine d'établissements de ce type en France, situés, pour beaucoup, dans la région parisienne. Le conseil régional d'Ile-de-France a annoncé, en mars 1993, que douze établissements allaient être entièrement reconstruits, les travaux concernant sept d'entre eux étant inscrits au budget de la région pour 1993. A son tour, en juillet dernier, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais votait un budget de plus de 2 milliards de francs, sur six ans, pour la rénovation de cinquante-huit collèges, dont vingt-neuf de type «Pailleron» doivent être rasés et reconstruits.

«Vétusté à la limite du tolérable»

Dans les lycées publics, soumis à une pression démographique intense, les besoins sont sans doute encore très importants. Entre 1986 et 1992, les régions ont consacré près de 50 milliards de francs (un tiers de leur budget en moyenne), à construire des lycées neufs ou à réhabiliter les locaux souvent vétustes dont elles ont hérité en 1986.

Le constat dressé par l'inspection générale de l'éducation nationale, tout juste quatre mois avant les manifestations lycéennes de 1990, est impressionnant. Le rapport, qui ne sera publié qu'en juin 1991, note *qu'«en dépit de l'effort des régions l'inconfort et la vétusté sont parfois à la limite du tolérable»* dans nombre d'établissements publics. Internats insalubres *«confinant parfois au scandale»*, locaux d'enseignement *«médiocres»* dans 38 % des lycées, locaux affectés à la vie scolaire *«très médiocres»* dans les trois quarts des quatre-vingt-huit établissements visités, *«sauf exception,* conclut l'inspection, *insuffisance, vétusté, obsolescence et inadaptation caractérisent trop souvent l'état des locaux et des équipements»*.

Le rapport signale notamment, dans les lycées techniques industriels, des machines vétustes, non conformes aux règles de sécurité. *«Un transformateur au pyralène existe encore dans un établissement de l'échantillon,* notent les inspecteurs, *et en plus il suinte...»*

En décembre 1990, la direction des lycées enquêtera dans tous les lycées professionnels pour établir l'état précis du parc. Il s'avérera que plus de la moitié des tours utilisés ont plus de vingt ans d'âge, que seulement 3,2 % sont à commande numérique et mille deux cents machines (8,8 % du parc) doivent impérativement être réformées, remplacées ou mises aux normes.

La mise en conformité des ateliers sera d'ailleurs un des points forts du plan d'urgence, d'un montant de 4 milliards de francs, délégué aux régions dans la foulée du mouvement lycéen de 1990. Un crédit de 100 millions de francs (s'ajoutant aux 30 millions de francs prévus dans le budget 1991) y sera exclusivement consacré.

Deux ans plus tard, en décembre 1992, le bilan de l'application du plan d'urgence réclamé par Jack Lang et confié à Céline Wiener, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale, notera que la situation s'est améliorée. Ce que confirme, aujourd'hui, la direction des lycées, même si elle note que *«la réalité comme la rapidité d'intervention sont très variables d'une région à l'autre»*. *«De nombreux conseils régionaux (Bourgogne, Centre, Haute-Normandie, Ile-de-France, Rhône-Alpes),* relevait Mᵐᵉ Wiener en décembre 1992, *ont accepté de consentir un effort financier parfois équivalent à celui de l'Etat, mais il reste que le parc de machines n'est pas encore – tant s'en faut – à la hauteur des ambitions affichées pour l'enseignement professionnel.»*

Le décret du 22 janvier 1991, instituant le plan d'urgence, avait fixé aux régions quatre priorités pour les lycées : la mise en conformité des locaux et des ateliers, la suppression des préfabriqués, la rénovation des internats et, à la faveur des reconstructions, la création de salles d'étude, de réunions, etc. Les experts et les parlementaires que M. Balladur va dépêcher sur le terrain vont pouvoir évaluer ce qui a réellement été fait et ce qui reste à accomplir.

CHRISTINE GARIN

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres (lire ci-contre) a procédé, mercredi 22 décembre, sur proposition de Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, au mouvement préfectoral suivant :

BRETAGNE
Jean-Claude Le Taillandier de Gabory

Jean-Claude Le Taillandier de Gabory, préfet du Val-de-Marne, est nommé préfet de la région *Bretagne* et du département d'Ille-et-Vilaine en remplacement de Bernard Grasset, nommé hors cadre.

[Né le 7 juin 1936 à Virsac (Gironde), diplômé d'études supérieures de droit public et de sciences politiques, Jean-Claude Le Taillandier de Gabory est chef de cabinet du préfet de la Vendée en 1962, puis du préfet du Haut-Rhin, en 1966. Adjoint au directeur central des renseignements généraux en 1970, chef de cabinet du préfet de police en 1971, directeur du cabinet du directeur général de la police nationale en 1973, il est nommé, en 1974, directeur du cabinet du préfet de la région Alsace. Chargé de la mission régionale Haute-Normandie en 1975, secrétaire général du Calvados en 1979, directeur général des services départementaux de la Seine-Maritime en 1982, directeur du cabinet du préfet de police de Paris, Jean Paolini, puis Pierre Verbrugghe, en 1987, il avait été nommé préfet du Val-de-Marne le 2 octobre 1991.]

LORRAINE
Roger Benmebarek

Roger Benmebarek, préfet hors cadre, est *nommé préfet* de la région Lorraine et du département de la Moselle en remplacement de Georges Peyronne, nommé hors cadre.

[Né le 21 septembre 1930 à Constantine (Algérie), licencié en droit et diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques d'Alger, ancien élève administrateur des services civils d'Algérie et de l'Ecole nationale d'administration, Roger Benmebarek est, à partir de 1959, chargé de mission au cabinet de Nafissa Sid Cara, secrétaire d'Etat auprès de Michel Debré, premier ministre, puis, à partir de 1962, chargé de mission auprès de Raymond Triboulet (UNR), ministre des anciens combattants et victimes de guerre, puis, en 1963, chargé de mission auprès de Jean Sainteny, au même ministère. Chargé de mission auprès d'André Bord (UNR), successivement secrétaire d'Etat chargé de l'intérieur en 1969, puis ministre des anciens combattants et victimes de guerre en 1972, secrétaire d'Etat aux combattants et victimes de guerre en 1973, puis secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement en 1977, il est sous-directeur de l'équipement à la direction de la circulation, des transports et du commerce à la préfecture de police de Paris, au ministère de l'intérieur, en 1978, puis, en 1980, sous-directeur de l'équipement à la direction de la logistique de la police. Directeur du cabinet du préfet de la région Ile-de-France depuis 1986, préfet de l'Aveyron en 1989, il avait été nommé hors cadre le 24 avril 1991].

ARDENNES
Yves Henry

Yves Henry, préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, est nommé préfet des Ardennes en remplacement de Philippe Callède, nommé préfet de la Vendée.

[Né le 27 février 1938 à Quimperlé (Finistère), licencié ès lettres, agrégé de géographie et ancien élève de l'ENA, enseignant, Yves Henry est affecté en 1973 à la direction des personnels enseignants du ministère de l'éducation. Chargé de mission, en qualité de sous-préfet, auprès du préfet de la région des pays de la Loire, en 1975, sous-préfet de Belley (Ain), en 1980, secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor, en 1982, de celle de la Somme, en 1987, puis de celle de Meurthe-et-Moselle, en 1992, il avait été nommé préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon le 10 juin 1992.]

HAUT-RHIN
François Bonnelle

François Bonnelle, préfet des Vosges, est nommé préfet du Haut-Rhin en remplacement d'Hélène Blanc admise à faire valoir ses droits à la retraite.

[Né le 3 mai 1933 à Versailles (Yvelines), licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, François Bonnelle est chef de cabinet *de la préfecture de police* d'Alger en 1962, chef de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir de 1962 à 1963, sous-préfet de Die de 1963 à 1967. Chef adjoint de cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur, André Bord (UDR), de 1967 à 1969, il est chargé de mission dans ce même cabinet, de 1969 à 1970, avant de devenir secrétaire général des Vosges, puis sous-préfet de Cholet (1974), directeur du cabinet du préfet de la région d'Aquitaine, préfet de Gironde, de 1976 à 1979, enfin directeur adjoint du cabinet d'Yvon Bourges (RPR) au ministère de la défense, de 1979 à 1980. Il est nommé secrétaire général de la préfecture des Yvelines en 1980, avant de devenir le représentant du gouvernement à Mayotte en 1984, puis, de 1986 à 1987, délégué pour la police auprès du commissaire de la République des Bouches-du-Rhône. Préfet de Corrèze en 1989, il avait été nommé *préfet des Vosges le* 7 novembre 1990.]

SARTHE
Gilles Bouilhaguet

Gilles Bouilhaguet, préfet hors cadre, est nommé préfet de la Sarthe en remplacement de Daniel Constantin, nommé en service détaché.

[Né le 12 juillet 1939 à Orléans, licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Gilles Bouilhaguet a été chef du cabinet du préfet de l'Yonne en 1967, avant d'entrer dans plusieurs cabinets ministériels, successivement au secrétariat *d'Etat au tourisme en 1971* et à celui de l'équipement en 1972 auprès de Christian Bonnet. *Il* suit ce dernier au ministère de l'intérieur, comme chef de cabinet, en 1977. Après avoir été secré*taire général du Val-d'Oise, en 1982, il* est nommé directeur des sports au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports en 1988. Préfet adjoint pour la sécurité auprès du préfet du Nord en 1990, *il est nommé hors cadre le* 2 avril 1993 et devient conseiller technique au cabinet de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.]

VENDÉE
Philippe Callède

Philippe Callède, préfet des Ardennes, est nommé préfet de la Vendée en remplacement de Jean-Yves Audouin, nommé hors cadre.

[Né le 28 avril 1931 à Philippeville (Algérie), Philippe Callède est licencié en droit et breveté de l'ENFOM. Chef du cabinet du préfet de Tlemcen (1961-1962), il est ensuite affecté au ministère de l'intérieur. En 1966, il devient directeur du cabinet du préfet de la Charente et, l'année suivante, occupe la même fonction auprès du préfet de la Réunion. Secrétaire général de l'Ariège (1970-1975), sous-préfet d'Argentan (1976), secrétaire général des Deux-Sèvres (1978) et des Vosges (1980), il est sous-préfet de Forbach jusqu'au début 1983, avant de devenir secrétaire général du Nord. Commissaire de la République de l'Aveyron en 1985, il est nommé hors cadre en 1987, puis préfet des Ardennes le 25 avril 1990.]

VOSGES
Jean-Claude Tressens

Jean-Claude Tressens, préfet hors cadre, est nommé préfet des Vosges en remplacement de *François Bonnelle, nommé préfet* du Haut-Rhin.

[Né le 23 mars 1938 à Paris, licencié en droit et diplômé de l'Institut *d'études politique, Jean-Claude* Tressens a été successivement, à partir de 1961, chef du cabinet du préfet en Lozère et dans le Cantal, puis sous-préfet d'Albertville et secrétaire général de l'Allier. *Nommé préfet* de la Creuse en 1987, il avait été nommé hors cadre le 5 juillet 1989.]

VAL-DE-MARNE
Bruno Fontenaist

Bruno Fontenaist, secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France, est nommé préfet du Val-de-Marne en remplacement de Jean Le Taillandier de Gabory, nommé préfet de la région Bretagne.

[Né le 3 décembre 1940 à Boulogne (Hauts-de-Seine), ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, Bruno Fontenaist est chargé des grands travaux à la direction départementale de l'équipement des Hauts-de-Seine de 1970 à 1977, puis chef des services techniques à la direction générale des collectivités locales au ministère de l'intérieur, en 1979. Sous-directeur des services publics locaux à la direction générale des collectivités locales, en 1982, directeur adjoint des collectivités locales au *ministère de l'intérieur et de la décentralisation*, en 1984, directeur de la programmation, des affaires financières et immobilières au ministère de l'intérieur, Bruno Fontenaist avait été nommé secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France en 1988.]

MAYOTTE
Alain Weil

Alain Weil, administrateur civil, est nommé préfet, représentant du gouvernement à Mayotte en remplacement de Jean-Jacques Debacq, nommé hors cadre.

[Né le 17 mai à 1945 à Aurillac (Cantal), ancien élève de l'ENA, Alain Weil a été directeur de cabinet du préfet de la Dordogne de 1977 à 1978, puis directeur de cabinet du préfet du Var de 1978 à 1981. Conseiller technique au cabinet de Bernard Pons, ministre des DOM-TOM, de 1986 à 1987, il avait été nommé directeur général des services régionaux de Champagne-Ardenne en octobre 1987.]

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
René Maurice

René Maurice, sous-préfet de Lorient (Morbihan), est nommé préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon en remplacement d'Yves Henry, nommé préfet des Ardennes.

[Né le 18 janvier 1940 à Châtellerault (Vienne), René Maurice, ancien élève de l'ENA, a notamment été conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre de 1976 à 1977 puis chargé de mission auprès de l'inspection générale des services (IGS) en 1978. Secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle de 1985 à 1987, il est commissaire général adjoint de la République de l'arrondissement de Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne) de 1987 à 1990, date à laquelle il est nommé sous-préfet de Lorient.]

ILE-DE-FRANCE : Bernard Hagelsteen est nommé secrétaire général. – Bernard Hagelsteen, préfet hors cadre, a été *nommé par le* conseil des ministres, mercredi 22 décembre, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France en remplacement de Bruno Fontenaist, nommé préfet du Val-de-Marne.

Le communiqué du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres au palais de l'Elysée le mercredi 22 décembre 1993. A l'issue du conseil, le service de presse du premier ministre a diffusé un communiqué dont nous publions les *extraits suivants*.

• Règlement définitif du budget de 1992.

– Le ministre du budget, porte-parole du gouvernement a présenté le projet de loi portant règlement définitif du budget 1992.

Le projet de loi de règlement constate l'ensemble des opérations budgétaires de 1992 telles qu'elles ont été effectivement réalisées.

Alors que le déficit prévu par la loi de finances rectificative s'élevait à 188,8 milliards de francs, le déficit constaté s'élève à 226,3 milliards de francs. Ce déficit représente 3,24 % du produit intérieur brut.

• Convention internationale.

– Le ministre délégué aux affaires européennes a présenté un projet de loi autorisant la ratification d'un accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Roumanie, d'autre part, signé le 1er février 1993.

L'accord conclu avec la Roumanie fait suite à ceux qui ont été passés en 1991 avec la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. Son contenu est assez proche de celui de ces accords. (...)

• Les fonds structurels européens.

– Le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales a présenté une communication sur les fonds structurels européens.

La politique des fonds structurels européens a pour objet de réduire les écarts de développement entre les régions. A ce titre et au cours des six prochaines années, plus de 900 milliards de francs seront consacrés par la Communauté européenne au financement de nouveaux programmes de développement. Ces programmes prendront la suite de ceux mis en œuvre de 1989 à 1993.

Les orientations données à l'emploi des fonds structurels tiennent compte des priorités de notre politique d'aménagement du territoire. Les moyens consacrés à cette politique sont ainsi renforcés.

Plusieurs catégories de programmes sont prévues dans le cadre des fonds structurels, au profit des régions en retard de développement, des zones en conversion industrielle, du développement des zones rurales, de l'insertion professionnelle et de la lutte contre le chômage de longue durée.

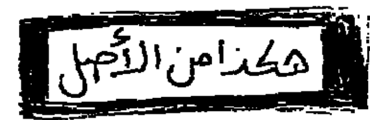
1. – Les zones qui bénéficieront en France des programmes d'aide aux régions en retard de développement, d'aide aux régions en conversion industrielle et d'aide au *développement rural représentent* 26,9 millions d'habitants, contre 18 auparavant, soit une progression de près de 50 %.

2. – La France tirera un meilleur parti des programmes d'aide aux conversions industrielles et d'aide au développement rural : la *population des régions françaises* qui relèvent de ces programmes représente 28 % de la population des régions qui en bénéficient à l'échelle européenne, contre 22 % auparavant.

La liste des zones concernées sera définitivement fixée en janvier, sur la base des priorités indiquées par le gouvernement. Bien que la répartition des crédits entre les Etats membres n'ait pas encore été arrêtée, on prévoit que les dotations affectées à la France connaîtront aussi une sensible progression.

3. – Les programmes européens seront mis en œuvre en concertation avec les collectivités locales et en étroite coordination avec les contrats de plan Etat-régions.

4. – Les programmes relatifs à l'insertion professionnelle et à la lutte contre le chômage de longue durée et les programmes d'initiative communautaire seront arrêtés au cours du 1er semestre de 1994.



Publiés dans l'hebdomadaire américain « Science »

Les travaux d'une équipe de l'Institut Pasteur sur le sida suscitent une polémique

L'hebdomadaire américain *Science* publie dans son numéro daté du 24 décembre un article du professeur Ara G. Hovanessian et de ses collaborateurs (CNRS, Institut Pasteur, Paris) sur les mécanismes physiopathologiques de l'infection des cellules humaines par le virus du sida. Ce texte, qui fait suite à l'annonce de la découverte d'un nouveau récepteur du virus du sida (*le Monde* du 26 octobre) ouvrant de nouvelles et encourageantes perspectives vaccinales et thérapeutiques, est accompagné d'interrogations et critiques formulées par plusieurs scientifiques vis-à-vis du travail des chercheurs français. Cette situation inédite relance la polémique sur la valeur de cette découverte.

Le travail du professeur Hovanessian et de son équipe porte sur les mécanismes moléculaires de l'infection de certaines cellules du système immunitaire humain par le virus du sida. On savait depuis 1984 qu'une molécule baptisée CD 4, présente à la surface de ces cellules, est indispensable à l'accrochage des particules virales. Cette structure n'est toutefois pas, à elle seule, suffisante pour expliquer l'infection. Les chercheurs de l'Institut Pasteur de Paris estiment être en mesure de démontrer qu'ils ont découvert un second récepteur – baptisé CD 26 –, dont la présence sur les cellules humaines est, avec celle du récepteur CD 4, indispensable à l'infection par le virus du sida. Selon eux, cette découverte ouvre des perspectives au développement de médicaments et de vaccins contre le sida. Schématiquement, on peut en effet imaginer que, en inhibant le récepteur CD 26, l'entrée du virus dans les cellules humaines pourrait être bloquée.

L'équipe du professeur Hovanessian travaille depuis plus d'un an sur ce sujet qui fait l'objet d'une très vive compétition. Estimant détenir une première clé fondamentale avec la découverte du rôle du récepteur CD 26, les chercheurs français avaient, en mai dernier, déposé un brevet concernant les applications potentielles de cette structure, puis ils avaient soumis, pour publication, leur travail à la prestigieuse revue américaine *Science*. Celle-ci faisait savoir, le 1er octobre dernier, son accord pour une publication après, ce qui est la règle dans ce domaine, une « relecture » par différents spécialistes compétents. L'équipe pasteurienne prit parallèlement la décision de communiquer, de manière résumée, ses résultats lors d'un colloque réunissant, du 25 au 27 octobre, dans la banlieue parisienne, les meilleurs spécialistes mondiaux du sida (*le Monde* du 26 octobre). Cette communication eut un très large écho dans la presse internationale. *« Nous sommes très embarrassés d'apprendre que l'embargo concernant la publication de votre article a été rompu »*, écrivit alors, le 28 octobre, Barbara R. Jasny, *senior éditor* de *Science*. Mme Jasny ajouta que – n'ayant pas la preuve que les auteurs étaient à l'origine de la fuite, et compte tenu de l'importance de cette découverte en termes de santé publique – *Science* était toujours intéressée par sa publication. Dans son édition du 5 novembre, la revue consacrait un long article au *« scepticisme »* qu'aurait rencontré, chez les spécialistes du sida, l'annonce faite par l'équipe française, tout en soulignant quelle pouvait être son importance, et que l'article original lui avait été soumis pour publication. C'est encore un article citant des chercheurs très critiques vis-à-vis du travail français que *Science* publie maintenant, en même temps que l'article original des chercheurs de l'Institut Pasteur (1). Différents scientifiques expriment ainsi leur réserve vis-à-vis de ce travail et critiquent la méthodologie retenue. Le même article justifie toutefois la publication du texte des chercheurs français en expliquant que ce dernier avait été consciencieusement relu par des *« chercheurs respectés »*. Une deuxième relecture avait été demandée, *Science* ayant appris que l'un des premiers relecteurs pouvait avoir un *« conflit d'intérêt »* avec les chercheurs français.

Le professeur Hovanessian réfute pour sa part l'ensemble des critiques méthodologiques qui lui sont faites. Il dénonce par ailleurs avec vigueur le fait que l'article évoquant le scepticisme de plusieurs de ses collègues ne fait aucune mention des remarques qu'il avait faites, par oral et par écrit, à son auteur lorsque ce dernier l'avait, il y a quelques jours, longuement interrogé par téléphone.

J.-Y. N

(1) Ce texte est signé par Christian Cal' baut, Bernard Krust, Etienne Jacotot et A G. Hovanessian (unité de virologie immunologie cellulaire, CNRS, Institut I teur de Paris).

Le professeur Montagnier : « Une démarche indécente »

« Pour une revue comme Science*, publier dans le même temps un article original et un texte formulant différentes critiques visant cet article est une procédure tout à fait inusitée,* a déclaré au *Monde* le professeur Luc Montagnier (Institut Pasteur de Paris). *Habituellement, les revues scientifiques d'audience internationale du type de* Science*, lorsqu'elles le jugent nécessaire, accompagnent leurs publications originales et importantes de commentaires très favorables, voire louangeurs. »* Pour celui qui, en 1983, dirigeait l'équipe qui découvrit le virus de l'immuno-déficience humaine et qui, à cette époque, avait dû subir diverses contraintes, imposées notamment par l'hebdomadaire *Science*, *« il est tout à fait anormal de citer des propos critiques alors que le texte original a déjà fait l'objet d'une relecture de la part de scientifiques spécialisés, choisis par la revue, et alors que celle-ci a ensuite pris la décision de publier ce travail et ces résultats dans ses colonnes ».*

« Contrairement à ce qui a pu être insinué ici ou là, il n'y a pas de problèmes techniques du type Artefact ou de techniques dépassées, ajoute le professeur Montagnier. *La confirmation ou l'infirmation de ces résultats viendra de travaux ultérieurs, suivant en cela la démarche scientifique critique habituelle. Pour autant, on ne peut manquer de s'interroger sur les véritables raisons qui conduisent aujourd'hui à la situation problématique créée par* Science. *Cette revue a été soumise à différentes pressions, compte tenu des enjeux que représentent les conclusions du travail d'Hovanessian. Les responsables de l'hebdomadaire américain, pensant maintenir un certain équilibre, ont publié de manière conjointe le texte scientifique original et un autre article, très critique vis-à-vis du premier. A mes yeux, cet équilibre n'est nullement prouvé, bien au contraire ! J'estime qu'une telle démarche est tout à fait indécente. Sans doute, le problème tient-il, en partie, au fait que ce travail est français et, émanant de l'Institut Pasteur, est signé par une équipe qui m'est proche ».*

Les revues font la loi

Suite de la première page

L'intérêt manifeste qu'il y a pour ces revues concurrentes à publier des travaux originaux est-il conciliable avec la critique négative, le dénigrement de ces mêmes travaux et de ceux qui les signent ? Il y a là un risque de dérive, d'effacement des repères essentiels qui guident la diffusion de l'information vérifiée et aident en cela à la quête scientifique.

Sans doute faudrait-il décider, une bonne fois pour toutes, d'observer des règles qui, de la part de la presse dite grand public, consisterait à ne parler de travaux scientifiques qu'après publication dans des revues de haut niveau dotées de comités de lectures ad hoc. Mais encore faudrait-il que ces mêmes revues observent, elles aussi, un certain nombre de règles de fonctionnement garantissant que tous les chercheurs, quels que soient leur nationalité, le réseau auquel ils appartiennent, le thème de recherche qu'ils ont choisi, auront un égal accès à une publication.

Ce problème est aujourd'hui devenu crucial. Dans des disciplines comme la biologie et la médecine – à la différence de ce qui se passe par exemple en astrophysique où les chercheurs se sont dotés d'une véritable revue européenne, *Astronomy and astrophysics* –, quatre ou cinq revues, toutes d'origine anglaise ou américaine, sont les passages quasi obligés pour quiconque souhaite faire connaître d'importants travaux. Les conséquences sont multiples : prééminence des chercheurs anglo-saxons non seulement dans les comités éditoriaux et de lecture des revues, mais aussi dans les comités d'organisation des congrès ; définition des thèmes de recherches « porteurs » dans les quelques grands laboratoires et universités américains et anglais « proches » de ces grandes revues, etc. Ainsi, par exemple, il est aujourd'hui admis qu'ils n'est point de salut hors de la biologie moléculaire. Conséquences : des thèmes de recherches aussi importants que la physiologie d'organes ont le plus grand mal à avoir accès aux crédits de recherche et donc aux publications.

On pourrait dire que les budgets et programmes scientifiques élaborés par les instances gouvernementales dépendent autant de la volonté propre des pouvoirs publics et des directions des grands instituts de recherche que de la médiatisation des travaux scientifiques et donc de la place qui leur est accordée dans les revues scientifiques. Un système en cascade, ou un cercle vicieux !

Dominants et dominés

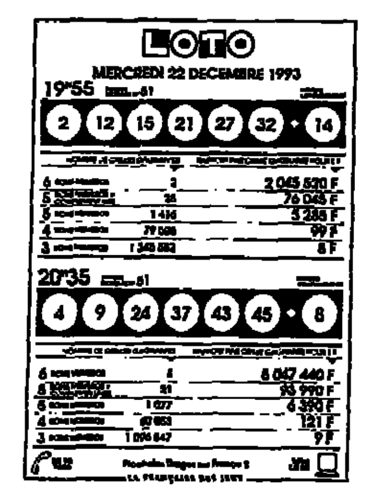
Insidieusement, s'est donc créé au fil des ans un système de pays dominants/pays dominés, ces derniers, bien souvent, se contentant de faire de l'import-export, soit en recopiant des travaux déjà faits ailleurs, soit en donnant aux pays dominants des idées de recherche que ces derniers se chargeront ensuite d'exploiter à fins aussi bien scientifiques qu'industrielles et commerciales.

Pour se convaincre d'un tel état de fait, il suffit de consulter les références figurant en marge ou à la suite des articles scientifiques et de remarquer l'extraordinaire disproportion existant entre celles d'origine anglo-saxonne et les autres. On peut également s'amuser à consulter la liste des prix Nobel de médecine et de physiologie pour constater le même phénomène (16 prix Nobel attribués à des chercheurs anglais contre 8 à des Français, sans parler des 57 prix Nobel de médecine américains).

Ajoutons à cela un trait spécifiquement hexagonal : les chercheurs français, à la différence, par exemple, de leurs collègues américains, ont le plus grand mal à faire preuve, entre eux, de solidarité. On observe ce phénomène aussi bien lors des votes pour le prix Nobel (comment expliquer par exemple que le professeur Pierre Chambon n'ait pas été couronné cette année en même temps que Philip Sharp et R. Roberts ?) ou lorsqu'un des leurs est attaqué (de ce point de vue, la réaction des chercheurs français à propos de la polémique ayant opposé les professeurs Gallo et Montagnier est parfaitement caricaturale).

Les politiques auraient tort de considérer qu'un tel problème ne les concerne pas. Ils devraient au contraire s'en saisir, tant en raison de la nécessité d'affirmer l'existence de véritables spécificités culturelles scientifiques (aussi bien française qu'allemande, suisse, japonaise, etc) que du fait des importants enjeux industriels et commerciaux qu'implique aujourd'hui la compétition scientifique internationale.

JEAN-YVES NAU
et FRANCK NOUCHI



هكذا من الأصل

Après la mise en examen du député des Bouches-du-Rhône pour abus de biens sociaux dans l'affaire Testut

Une perquisition a eu lieu au domicile de M. Tapie

L'hôtel particulier possédé par Bernard Tapie, rue des Saints-Pères dans le septième arrondissement de Paris, a fait l'objet d'une perquisition opérée, mercredi 22 décembre en début de soirée, dans le cours de l'enquête sur l'affaire Testut conduite au tribunal de Béthune (Pas-de-Calais) par les juges d'instruction Benoît Persyn et Philippe Vandingenen. C'est la première fois, semble-t-il, que le domicile privé parisien de M. Tapie est le théâtre d'une perquisition dans cette affaire. Effectuée par les policiers du SRPJ de Lille, agissant sur commission rogatoire des deux magistrats, la perquisition a commencé vers 19 heures en présence du député et de son épouse. Quelques heures plus tôt, M. Tapie avait été mis en examen pour abus de biens sociaux au tribunal de Béthune, toujours dans le cours de l'enquête sur l'affaire Testut (*le Monde* du 23 décembre).

LENS

de notre correspondant

Bernard Tapie avait discrètement rejoint un tribunal de Béthune transformé en bunker, mercredi 22 décembre vers 9 heures du matin, en empruntant un passage souterrain qui relie le palais de justice à la gendarmerie. En prélude à cinq heures d'interrogatoire, le juge Persyn l'a mis en examen pour abus de biens sociaux. Une décision qualifiée de *«soft»* eu égard aux possibilités qu'offrait la levée d'immunité parlementaire : il n'y eut ni incarcération, ni même mise sous contrôle judiciaire.

Pendant deux jours les rumeurs les plus folles avaient couru. On évoquait une incarcération et une éventuelle confrontation le 24 décembre de M. Tapie avec son bras droit, Elie Fellous, PDG de BTF et ex-PDG de Testut, mis en examen début octobre pour abus de biens sociaux. Puis Mᵉ Xavier Brunet, avocat du groupe, précisait que la convocation de M. Fellous avait été reportée après les vacances.

Dans un tribunal interdit à la presse, la seule information d'importance fut communiquée vers 15 heures par Mᵉ Philippe Leleu, l'un des avocats béthunois de M. Tapie, qui annonça la mise en examen de son client pour abus de biens sociaux. Selon son défenseur, M. Tapie aurait expliqué au juge qu'il était depuis longtemps étranger à la société Testut, dont il avait quitté la présidence quant il fut élu député en 1988. Ces arguments ne semblent pas avoir convaincu le juge, d'autant moins que M. Tapie reste l'actionnaire principal de Testut. En marge de cette affaire pénale, la chambre commerciale de la cour d'appel de Douai a rendu mercredi 22 décembre un arrêt attendu sur le volet commercial du dossier Testut. Suivant les réquisitions du procureur général, elle a constaté que *«pas plus que la SA Testut, la SA Trayvou n'est en état de cessation de paiement»*. La juridiction d'appel a ainsi infirmé le jugement rendu en première instance, le 17 septembre, par la chambre commerciale du tribunal de Béthune (*le Monde* daté du 19-20 septembre).

Un constat temporaire de cessation de paiement pour Testut avait alors été fait par la chambre commerciale de Béthune, qui avait pris une décision de redressement judiciaire pour Trayvou, autre société de pesage filiale du groupe Bernard Tapie Finance (BTF). La direction de Trayvou avait interjeté appel de ce jugement. Entre-temps, un plan de restructuration prévoyant l'injection de 240 millions de francs avait été présenté par le groupe BTF. Tout en infirmant le jugement de première instance concernant Trayvou, la cour d'appel de Douai a confirmé l'opportunité de nommer un expert afin de surveiller l'application à la société Testut du plan proposé par le groupe. Le volet commercial de l'affaire Testut se trouve ainsi, au moins provisoirement, clos.

YVES JOUANNIC

BTF, un miroir opaque

«Je suis trop ambitieux et trop jeune pour faire une introduction boursière, qui me rapporte en argent très peu et en plaisir encore moins, si je n'étais pas sûr d'enrichir ceux qui vont faire cet acte de foi. Je n'aurais jamais pris le risque de faire perdre leur fric aux Français...» Ces propos tenus par Bernard Tapie à l'automne 1989, quelques jours avant l'introduction sur le second marché de son holding industriel Bernard Tapie Finance (BTF), ont toujours eu un goût d'amertume pour les cinquante mille petits actionnaires séduits par l'arrivée du patron de l'OM en Bourse.

Groupe Bernard TAPIE SNC
POSSÈDE
99,61 %
Bernard TAPIE Finance
POSSÈDE
67,25 % TERRAILLON appareils de pesage
99,30 % TESTUT balances, pesage industriel
100 % TRAYVOU
97,41 % LA VIE CLAIRE boutique diététique
A VENDU
LOOK fixations de skis
WONDER piles
DONNAY INTERNATIONAL raquettes de tennis
TOURNUS équipement et ménage
ADIDAS équipement de sport
TF1 télévision

Car leur déception a été à la hauteur de l'engouement. Durant sa courte vie, la valeur proposée à 135 francs n'a décollé sur le marché qu'une fois, en juillet 1990, lors du rachat d'Adidas, pour atteindre 220 francs. Ensuite, elle n'a fait que se déprécier jusqu'à son retrait de la cote en avril dernier à un cours de 100 francs inférieur à celui de sa mise en vente...

Aux côtés des actionnaires lésés se tiendrait désormais leur ancienne idole, Bernard Tapie, qui un jour se dit *«ruiné»* avant de démentir ses propos le lendemain. Qu'en est-il au juste de sa fortune ? Difficile de répondre en raison de la complexité de ses affaires et principalement de BTF, dont il est aujourd'hui l'unique actionnaire *via* une société en nom collectif (Groupe Bernard Tapie SNC).

Que contient BTF et quelle est sa valeur ? Peu de personnes sont capables d'apporter une réponse, en raison de l'opacité des comptes, et certains financiers qualifient volontiers ce groupe de *«miroir aux alouettes»*.

Il s'agit avant tout d'un ensemble à géométrie variable évoluant au gré du rachat et de la vente d'entreprises en difficulté. Le principe de départ, peut-on lire dans les notes de présentation du groupe, consiste *«tant à développer des affaires reprises qu'à céder certaines en portefeuilles lorsqu'une opportunité se présente ou que les objectifs affichés de redressement ne peuvent être atteints»*.

Cette nébuleuse évolue en permanence. Quelques exemples. En 1988, BTF cède les piles Wonder, engrange un bénéfice, et acquiert les balances Testut et les raquettes de tennis Donnay. Le chiffre d'affaires du groupe double pour atteindre en 1989 le milliard de francs. A l'époque, l'activité se divise en quatre pôles distincts : le pesage avec Terraillon, Testut et l'irlandais Hanson Limited, la diététique avec La Vie claire, le sport avec Donnay International et la communication avec 1,7 % de TF 1.

Des péripéties rocambolesques

Mais les résultats espérés ne sont pas au rendez-vous. Un an plus tard, lors de son assemblée générale enregistrant une chute de moitié des bénéfices, Bernard Tapie change de stratégie. La politique d'acquisitions *«ne sera plus axée sur des canards boiteux»*. Il surprend en juillet 1990 en prenant le contrôle de l'allemand Adidas. A lui seul, le numéro un mondial des articles de sport a un chiffre d'affaires quinze fois supérieur à celui de son acquéreur.

Pour financer cette acquisition, l'homme politique en appelle aux banquiers et décide de vendre tous ses actifs... Il n'y parviendra pas et pourra encore moins garder Adidas, dont les coûts d'acquisition et de restructuration sont trop élevés. Au terme de péripéties rocambolesques, le désengagement a lieu en début d'année 1993. BTF, que préside aujourd'hui Elie Fellous, ne conserve comme activité industrielle que Testut, Terraillon et La Vie claire. Trois entreprises à la santé précaire qui n'arrivent pas à trouver de repreneurs. Testut, radiée de la cote, aurait perdu 75 millions l'an dernier. Terraillon, que les cadres de l'entreprise avaient envisagé un moment d'acquérir, aurait enregistré une perte de 90 millions. Quant à La Vie claire, un temps cédée à Pierre Botton qui a annulé la vente, le déficit serait de 10 millions. De plus ces trois firmes seraient fortement endettées : le montant global avoisinerait les 500 millions.

Côté actionnariat, Groupe Bernard Tapie SNC est depuis mars l'unique propriétaire de l'ensemble. Sa participation est passée de 66,6 % à 99,61 % avec le rachat de tous les titres en circulation. L'ancien ministre avait, dès le départ, opté pour le statut juridique de société en nom collectif en raison des avantages fiscaux que cela représente. Il peut déduire de ses revenus les pertes de ses sociétés et donc payer moins d'impôts. Mais, *a contrario*, en cas de problèmes, il est responsable sur ses biens propres.

Tout le mécanisme repose donc sur la confiance des banques créancières, en particulier dans ce cas précis de la SDBO, Société de banque occidentale, filiale du Crédit lyonnais. D'autant que Bernard Tapie s'est souvent porté caution pour les emprunts contractés par ces sociétés. Le soutien bancaire disparaît et le système s'effondre. Reste alors dans ce cas à savoir si sa fortune personnelle est suffisante pour couvrir les dettes. Là aussi, le montant des biens est difficile à évaluer, entre l'hôtel particulier de la rue des Saint-Pères à Paris, le *Phocéa* – le yacht racheté en 1982 à la veuve du navigateur Alain Colas – et l'Olympique de Marseille.

«Je suis ruiné», confiait il y a quelques mois Bernard Tapie au *Nouvel Observateur* (*le Monde* du 6 août), en affirmant que ses affaires *«ne valent plus rien»*, que son hôtel est *«hypothéqué en partie»*, tout comme le *Phocéa*. *«Moi, ruiné ? c'est un gag»*, affirmait-il le lendemain à l'Agence France Presse. *«De ma part, c'était une plaisanterie. A ce genre de questions je ne donne les bonnes réponses que si le demandeur est le fisc.»*

DOMINIQUE GALLOIS

Enquête fiscale sur le «Phocéa»

MARSEILLE

de notre correspondant

Sur terre comme sur mer, les ennuis de Bernard Tapie ne connaissent pas de limite. Périodiquement, tel le serpent de mer, le *Phocéa*, l'ex-*Club-Méditerranée*, quatre-mâts océanique que le président de l'OM racheta à la veuve du navigateur solitaire Alain Colas, disparu en 1978, pour en faire un bateau de prestige qui sert de vitrine flottante à son groupe, réapparaît à la rubrique judiciaire des journaux. Déjà, en février 1992, le tribunal de commerce de Marseille avait ordonné la *«saisie conservatoire»* du voilier, à la requête de la société genevoise Crédit des Barques SA, qui réclamait à Bernard Tapie une somme dépassant 16 millions de francs. Les deux parties avaient réglé leur litige, ce qui avait permis à l'homme d'affaires de rappeler : *«Le* Phocéa *m'appartient et je ne dois rien à personne.»*

Mais voilà à nouveau le magnifique voilier (74 m, une vingtaine de cabines avec salle de bains) sous le coup d'une enquête préliminaire confiée à la brigade financière de Paris à la suite d'une enquête fiscale ouverte sur l'une des sociétés du groupe Bernard Tapie (Alain Colas Tahiti) qui dispose d'une quinzaine de salariés chargés de gérer le yacht. L'enquête, selon le ministère du budget, avait été ouverte *«sous le précédent gouvernement»*, sur instruction du parquet de Paris, afin de vérifier si *«des faits relevant d'abus de biens sociaux»* avaient été, à tort ou à raison, dénoncés par le fisc.

Cette enquête préliminaire ne préjuge nullement de l'ouverture d'une information judiciaire, les charges pouvant se révéler insuffisantes ou absentes. Le litige paraît porter sur la qualification du *Phocéa* en bateau de la marine marchande, alors qu'il est utilisé à des fins privées. Ce statut est fiscalement avantageux.

JEAN CONTRUCCI

CLAIRE TREAN

par la CDU de Steffen Heitmann

« Les Couleurs Unies de la République »

Les Enfants de la République sont de toutes les couleurs et l'Ecole de la République est la palette qui les unit.

Elle les unit parce qu'elle les respecte.

D'Enfants de toutes les couleurs elles font des citoyens aux couleurs unies. Des Femmes et des Hommes libres et égaux en droits, maîtres d'eux-mêmes, solidaires et fraternels entre eux.

Tous les Enfants de la République ont, ici, le droit d'apprendre à acquérir et à maîtriser les outils de la connaissance, à penser par eux-mêmes pour devenir eux-mêmes.

Librement.

L'École de la République, c'est pour tous la chance de s'émanciper. C'est l'École de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité.

C'est cette École qui est en danger.

Réduite à n'être plus qu'une École parmi d'autres.

Monocolores, elles...

La République n'aime pas [illegible] onflits des parents.

Elle ne veut pas d'École [illegible]

Elle veut la même École [illegible] couleurs.

Au fil des ans, cette Libe[illegible] art de vivre dans la Cité, a été vidée de son proj[illegible] et se trouve aujourd'hui menacée.

Par un vote à la hussarde [illegible] me Honteux — ce n'est plus seulement l'École qui est a[illegible]ublique dans ses fondements mêmes.

Défendre l'École publique [illegible]lité de l'Arc-en-ciel, face aux exclusions monocolores.

Et au-delà de l'École, ce qui est dénoncé [illegible] la Laïcité qui seule garantit la pratique des Libertés.

Pour que les Enfants de toutes les couleurs disposent d'une École aux seules couleurs de la République, le Grand Orient de France appelle TOUS les Citoyens, au-delà de leurs couleurs politiques, à un sursaut républicain et à participer à la manifestation du dimanche 16 janvier 1994.

Paris, le 18 décembre 1993

LE GRAND ORIENT DE FRANCE

16, rue Cadet - 75009 Paris

Accusé d'attentat à la pudeur par un adolescent

Michael Jackson clame son innocence

Dans une déclaration télévisée diffusée par satellite à ses frais, le chanteur Michael Jackson, qui fait l'objet de poursuites à la suite des accusations d'attentat à la pudeur formulées par un adolescent de treize ans, a clamé son innocence. Selon ses avocats, les procureurs chargés d'une enquête devraient prendre une décision vers le 1er février.

WASHINGTON

de notre correspondante

La paupière bat, alourdie par les faux cils. Le visage, uniformément recouvert d'un fond de teint pâle, est dégagé des mèches de cheveux qui, habituellement, le dissimulent. Par moments, la voix s'étrangle, le menton tremble. Les yeux, eux, ne quittent pas le téléprompteur. Mercredi 22 décembre, il est midi à Santa Barbara, 15 heures sur la côte Est, et le chanteur Michael Jackson, barricadé dans son ranch californien de Neverland Valley, intervient en direct, par satellite – à ses frais – sur CNN. Pour la première fois, la rock star, qui n'a pas été vue en public depuis l'annulation de sa tournée mondiale, il y a plus d'un mois, prend la parole pour protester de sa *« totale innocence »* face aux déclarations *« écœurantes »* qui empoisonnent sa carrière depuis maintenant cinq mois, depuis qu'un enfant de treize ans a affirmé avoir été victime d'attouchements sexuels répétés de sa part.

Lisant un communiqué de quatre minutes, Michael Jackson, trente-cinq ans, raconte l'*« épouvantable cauchemar »* qu'est devenue sa vie. Il décrit, dans les moindres détails, *« le calvaire le plus inhumain et le plus humiliant »* que lui ont fait subir, au début de cette semaine, les enquêteurs californiens, exigeant de *« voir et photographier »* les parties les plus intimes de son corps – qu'il énumère consciencieusement – à la recherche de traces d'une dépigmentation de la peau, apparemment décrite par le jeune garçon. *« C'est une maladie qui affecte la couleur de la peau, dont j'ai déjà parlé »*, souligne le chanteur. Il explique que s'il s'entoure d'enfants qu'il couvre de cadeaux, c'est pour *« la simple joie de voir le bonheur innocent dans leurs yeux »*, et pour *« profiter, à travers eux, de l'enfance que je n'ai jamais eue »*.

Le problème, c'est qu'il ne se contente pas de les couvrir de cadeaux, il les fait aussi dormir dans son lit. Ce sont même ses avocats qui le disent, expliquant, dans une minutieuse enquête du magazine *Vanity Fair*, qu'il *« vit comme quelqu'un de douze ans »* et que, à douze ans, cela n'arrive-t-il pas aux enfants de dormir ensemble ? Rien de plus, à ce jour, n'a été prouvé, malgré les efforts de ces *« incroyables, terribles médias, qui ont disséqué et manipulé ces accusations pour en tirer leurs propres conclusions »*, plaide encore Michael Jackson avant de supplier ses fans d'*« attendre de connaître la vérité »*. Et de conclure : *« Dieu vous bénisse, je vous aime. »*

Fin d'un contrat de 10 millions de dollars

La vérité aura peut-être une chance d'émerger en mars, lorsque l'affaire sera jugée au civil (les poursuites pénales n'ont pas encore été engagées). Michael Jackson tiendra-t-il le coup jusque-là ? Le personnage, étonnant mélange d'androgyne, d'extra-terrestre et d'homme de spectacle surdoué, est profondément atteint par cette affaire. Depuis qu'elle a été révélée, tout va mal pour lui. La nécessité de se faire soigner pour une accoutumance aux analgésiques l'a contraint à annuler, le 12 novembre à Mexico, sa tournée mondiale *« Dangerous »*, mettant fin à son contrat de dix millions de dollars avec Pepsi.

Un enregistrement vidéo, diffusé la semaine dernière mais réalisé début novembre au moment de l'examen d'une plainte pour plagiat, montre le chanteur hagard, par moments totalement incohérent, la voix à peine audible. Les membres de la famille Jackson, qui n'a jamais été un modèle d'union, se lancent les pires accusations en public, et d'anciens domestiques aux quatre coins de la planète vendent au plus offrant leurs « témoignages » sur d'innombrables petits garçons aperçus nus dans la chambre du chanteur.

Dans cette histoire, tout le monde semble demander de l'argent, depuis les frères et sœurs de l'accusé, jusqu'au père de la victime présumée. Un malheur ne venant jamais seul, la compagnie Sony, avec laquelle Michael Jackson est sous contrat, commence à manifester une certaine tiédeur sur l'avenir de leurs relations. Le grand avocat de Los Angeles et l'enquêteur privé qui, depuis six mois, assurent sa défense sur l'affaire des attouchements sexuels, viennent de jeter l'éponge, licenciés selon les uns, épuisés par les divisions au sein du clan Jackson, selon les autres.

Pis encore, peut-être, est le silence de Hollywood. Hormis la fidèle Elizabeth Taylor, personne, ces derniers mois, n'a volé au secours de l'idole des teenagers, qui, même pas inculpée, est théoriquement toujours présumée innocente. Reclus dans son gigantesque ranch, où il fait élever des gorilles et des animaux sauvages, Michael Jackson se demande sans doute jusqu'où ira sa chute.

SYLVIE KAUFMANN

VOILE : la course autour du monde en équipage

Le retour de Tabarly

Après deux étapes décevantes dans la Whitbread, la course autour du monde en équipage, Daniel Mallé cède son poste de skipper du « maxi » *La Poste* à Eric Tabarly. A soixante-deux ans, le double vainqueur de la transat anglaise en solitaire (1964 et 1976) renouera, le 5 janvier à Fremantle (Australie), au départ de la troisième étape, avec une épreuve dont il a disputé, sans succès, les quatre premières éditions.

Faute d'avoir pu trouver le budget pour boucler un dernier tour du monde, Eric Tabarly avait annoncé l'été dernier qu'il renonçait à la compétition. A soixante-deux ans, le double vainqueur de la transat anglaise – dont le dernier exploit remonte à 1980 lorsqu'il avait battu en 10 jours et 5 heures le record de la traversée de l'Atlantique détenu depuis soixante-quinze ans par la goélette *Atlantic* de Charlie Barr – ne pensait plus quitter sa maison de granit sur les bord de l'Odet que pour quelques virées en mer sur *Pen Duick*, le voilier familial, dont il a achevé la restauration.

Le 9 janvier à Fremantle, Eric Tabarly sera pourtant à la barre de *La Poste*. Depuis le départ de Southampton le 25 septembre, le seul « maxi » français engagé dans la Whitbread a accumulé les déboires : flambage du mât d'artimon après quatre jours de mer, préparation du bateau pour la deuxième étape perturbée par les grèves des aéroports de Paris, détournement du bateau dans la deuxième étape pour porter assistance à *Brooksfield*, le concurrent italien.

Malgré les trois jours rendus par le comité de course pour cette assistance, le retard accumulé en deux étapes par *La Poste* s'élève à plus de 16 heures sur *New Zealand Endeavour* et à plus de 6 heures sur *Merit Cup*, son bateau jumeau. Pire, le malaise, apparu à l'issue de la première étape où Michel Desjoyeaux, chef de quart et préparateur du bateau, avait renoncé à poursuivre la course pour *« raisons familiales »*, a éclaté au grand jour à Fremantle où une partie de l'équipage a réclamé le débarquement de Daniel Mallé le skipper.

Postier, puis moniteur de voile à l'ASPTT Nantes, Daniel Mallé était devenu le symbole de cette aventure depuis sa participation à la précédente Whitbread sur un petit First 51 mené par un équipage de postiers. Le nouvel équipage du « maxi », plus professionnel, a émis des réserves sur certaines de ses options de navigation et sur sa participation trop parcimonieuse aux manœuvres du bord. Afin de stopper cette mutinerie, Daniel Mallé a proposé de faire appel à Eric Tabarly. Cette proposition a été entérinée, jeudi 23 décembre, par la nouvelle direction générale de La Poste. Avant d'embarquer le 5 janvier, le nouveau skipper a seulement exigé de pouvoir s'entourer de quelques hommes de confiance.

Malgré ses deux victoires marquantes en solitaire, Eric Tabarly n'a jamais caché sa préférence pour la Whitbread qui réunit *« toutes les difficultés que l'on rencontre dans l'ensemble des autres compétitions de voile. »* Ses quatre participations à cette épreuve se sont pourtant traduites par autant de déconvenues. *Pen Duick VI*, son bateau fétiche avec lequel il a gagné la deuxième transat en 1976, avait démâté dans la première édition en 1973, puis avait été disqualifié en 1977 à cause de sa quille en uranium appauvri. Dépassé au plan architectural et rebaptisé *Euromarché*, il avait terminé dixième quatre ans plus tard. Pour sa quatrième participation consécutive à cette compétition, Eric Tabarly avait fini cinquième en temps réel sur le « maxi » *Côte d'Or* mené par un équipage franco-belge.

GÉRARD ALBOUY

COLLÈGES : Les enseignants ont jusqu'au 31 décembre pour donner leur avis sur l'avenir du premier cycle du second degré. – Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a annoncé mercredi 22 décembre à l'Assemblée nationale, en réponse à une question d'un député du Nord, Thierry Lazaro (RPR), qu'il prolongeait jusqu'au 31 décembre sa consultation des enseignants sur les collèges. Dans l'attente des décisions qui doivent être prises au printemps, a rappelé François Bayrou, un compte-rendu général des contributions des enseignants sera publié, courant janvier,

DÉFENSE

En remplacement de Jean-Pierre Dintilhac

Patrice Maynial devient directeur général de la gendarmerie nationale

Sur la proposition du ministre de la défense, François Léotard, le conseil des ministres du 22 décembre a nommé Patrice Maynial directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN), en remplacement de Jean-Pierre Dintilhac, qui occupait ces fonctions depuis novembre 1991. Comme le veut la tradition, c'est un magistrat qui succède à un magistrat à la tête d'un corps militaire fort de quelque 92 000 gendarmes.

Par cette décision, longtemps retardée par François Mitterrand, M. Dintilhac, qui fut notamment le directeur du cabinet du ministre de la justice, Henri Nallet, dans le gouvernement de Michel Rocard, cède la place à un magistrat qui fut chargé de suivre les problèmes de la gendarmerie au cabinet du ministre de la défense, André Giraud, dans le gouvernement de cohabitation (1986-1988) de Jacques Chirac.

M. Léotard parachève ainsi les changements de responsables à la tête des organismes chargés, entre autres missions, des questions de renseignement (*le Monde* du 3 juin). Avant M. Dintilhac, le ministre de la défense s'était ainsi séparé de Claude Silberzahn à la direction des services spéciaux (la DGSE), qui a été remplacé par Jacques Dewatre, et de Guy Fougier au secrétariat général de la défense nationale (SGDN), auquel a succédé le général d'armée aérienne Achille Lerche.

[Né le 17 mars 1944 à Villeneuve-sur-Lot, diplômé d'études supérieures de droit privé et de l'Institut de criminologie de Paris, Patrice Maynial entre en 1965 à la direction des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice. Puis il sert au bureau du droit immobilier et au bureau du droit international et européen, avant d'être, en 1974, juge au tribunal de grande instance de Versailles. En 1976, il est chargé de mission, puis chef du bureau de l'information et des relations publiques auprès d'Olivier Guichard, ministre de la justice. En 1980, il est, à la direction des affaires criminelles et des grâces, chef du bureau de la législation économique, sociale et financière. En 1982, il est premier juge d'instruction à Paris, puis président de la 9e chambre du tribunal de grande instance de Paris. En avril 1986, il devient conseiller technique (affaires juridiques et de gendarmerie) au cabinet du ministre de la défense, André Giraud, dans le gouvernement de « cohabitation » de Jacques Chirac. En juin 1988, il est nommé vice-président du tribunal de Paris et, depuis juin 1992, il était président (hors hiérarchie) de chambre à ce même tribunal de Paris.]

Après lui avoir retiré sa quatrième étoile

M. Léotard envisage de revoir le cas de l'ingénieur général Lefaudeux

Le ministre de la défense, François Léotard, a demandé à ses services d'étudier une modification du décret de septembre 1991 sur lequel il s'est appuyé pour retirer, au début de décembre, sa quatrième étoile à l'ingénieur général de l'armement François Lefaudeux (*le Monde* du 23 décembre). Ces dispositions en date du 16 septembre 1991 lient, en effet, le rang et l'appellation d'ingénieur général de classe exceptionnelle (cinq étoiles) ou d'ingénieur général hors classe (quatre étoiles) à une série de postes fixés et limités par arrêté. M. Lefaudeux, en novembre dernier, a dû quitter sa fonction d'adjoint au délégué général pour l'armement (qui lui confère quatre étoiles) et il a dû accepter celle de chargé de mission (qui n'entre pas dans la catégorie reconnue des quatre et cinq étoiles) auprès de ce même haut responsable. M. Léotard indique qu'il a précisé à M. Lefaudeux qu'il avait été contraint d'appliquer ce texte de 1991. Après la révélation par la presse du cas de cet ingénieur général de l'armement, le ministre de la défense a demandé à ses services qu'ils étudient comment ce décret pourrait être modifié.

REPÈRES

BANLIEUES

François Mitterrand à une fête de SOS-Racisme

François Mitterrand s'est rendu à l'improviste, mercredi 22 décembre au soir, à Montereau (Seine-et-Marne), pour assister à une fête de Noël organisée par SOS-Racisme pour 250 enfants de la cité HLM de Surville. Arrivé en hélicoptère, M. Mitterrand est entré dans la salle polyvalente au moment où les enfants chantaient *Petit Papa Noël*, déclenchant un tonnerre d'applaudissements. Le président de la République a assisté à un spectacle de fillettes faisant une ronde, et participé à la distribution des cadeaux. Souriant, il a pris des enfants sur ses genoux et s'est laissé embrasser par les enfants qu'une mère ou une grande sœur poussait pour *« voir le président »*. *« Je désirais, alors que tant de gens partout se réjouissent des fêtes de Noël, venir dans votre quartier, où je n'ignorais pas que se posaient mille et un problèmes difficiles*, a dit M. Mitterrand. *C'est un trait d'union, que j'ai voulu tracer avec vous en signe d'amitié et en signe d'espoir. »*

INTEMPÉRIES

Le bilan européen des inondations s'alourdit

Les inondations qui sévissent depuis plusieurs jours sur le nord de l'Europe ont fait en France, mercredi 22 décembre, leur première victime, une femme de soixante-cinq ans retrouvée noyée à son domicile de Givet (Ardennes). La crue de la Meuse affecte surtout le chef-lieu du département, Charleville-Mézières, dont les principales artères sont inondées et où les services de secours s'apprêtaient, jeudi matin, à évacuer plusieurs centaines de personnes âgées hébergées dans deux maisons de retraite.

En Allemagne, les crues du Rhin et de la Moselle ont fait au moins cinq morts en quelques jours. Dans la matinée de jeudi, la vieille ville de Cologne était partiellement inondée. La Belgique et les Pays-Bas n'ont pas été épargnés. A Maasmechel (Belgique), mille quatre cents personnes ont dû être déplacées. Les inondations ont aussi touché plusieurs pays de l'Europe de l'Est.

AFFAIRE BOTTON : nouveau chef de mise en examen pour Marc Bathier. – Le juge d'instruction lyonnais chargé du dossier de Pierre Botton, a procédé, mercredi 22 décembre, à une confrontation entre l'administrateur du groupe Botton, Charles Giscard d'Estaing, mis en examen le 4 décembre 1992 pour abus de biens sociaux et usage de faux en écriture privée et de commerce, et l'un des principaux actionnaires, Marc Bathier, mis en examen le 14 novembre 1992 pour complicité d'abus de biens sociaux, faux en écriture et banqueroute. Marc Bathier s'est vu notifier une mise en examen pour recel d'abus de biens sociaux.

Au conseil des ministres

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, François Léotard, le conseil des ministres du mercredi 22 décembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Marine.** – Est élevé au rang et à l'appellation d'amiral, le vice-amiral d'escadre Francis Orsini, conseiller du gouvernement pour la défense et admis en deuxième section (cadre de réserve) par anticipation et sur sa demande.

Est nommé adjoint au chef des états-majors interarmées, pour l'état-major interarmées « théâtres extérieurs », le contre-amiral Francis de Longueau Saint-Michel.

● **Terre.** – Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, le général de division Marc Waymel.

Est promu général de brigade, le colonel Arnold Schwerdorffer.

Sont nommés : inspecteur du matériel, le général de division Michel Pineau ; chef de la mission militaire française auprès du général commandant les forces terrestres alliées Centre-Europe, le général de brigade Gérard Folio ; directeur adjoint des centres d'expérimentations nucléaires, le général de brigade Michel Boileau ; commandant la brigade des missiles Hadès, le général de brigade Guy Loizeau.

● **Air.** – Est promu général de brigade aérienne, le colonel Michel Dujardyn.

● **Armement.** – Sont promus : ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe Michel Levy et Gérard La Rosa ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Marc Desecures, Daniel Itié, Jean Le Tallec, Bernard Besson et Alain Tournyol du Clos.

● **Gendarmerie.** – Est promu général de division, le général de brigade Pierre Jacquet.

Est nommé chargé de mission auprès du chef d'état-major des armées, le général de brigade Eric Baustert.

Une flamme pour l'espoir!

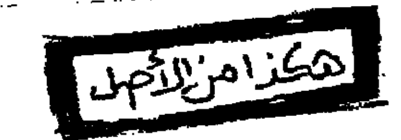


Fixe bien cette bougie au bord de ta fenêtre pour qu'elle ne tombe pas !

Enfant, veux-tu aider les enfants de Sarajevo, veux-tu dire aux enfants de Bosnie que tu les aimes ?
Dans la dernière nuit de l'année, le 31 décembre 1993, avec tes parents, allume une bougie sur ta fenêtre, partout où tu seras.
Une bougie pour que la guerre s'arrête. Oui. Mais surtout une flamme pour que les religions, les races, les hommes puissent vivre ensemble. Une flamme pour la tolérance.
Dis aux enfants de Bosnie que tu ne les as pas oubliés. Voyant cette lueur dans la nuit du Nouvel An, les enfants de Sarajevo chanteront pour toi.

Abbé Pierre — Bernard Kouchner

Abbé Pierre — B. Kouchner



Le Samu social se met en place dans la capitale

Sur les pavés, la nuit

Annoncée par le maire de Paris lors de la vague de froid *(le Monde* du 20 novembre), la création d'un SAMU social a été présentée, mercredi 22 décembre, par Jacques Chirac. Ce dispositif d'assistance aux plus démunis a pour objectif d'identifier les personnes qui, la nuit, paraissent en détresse dans les rues de la capitale. Il s'agit alors de leur proposer une orientation immédiate, vers un lieu de soins médicaux ou infirmiers, ou vers un lieu d'hébergement.

«Vous voyez, ma seule ambition, c'est de crever. J'en ai marre.» La voix lasse émerge d'une pile de cartons posés sur une bouche de chaleur. Il est 1 heure du matin, rue Picpus, dans le douzième arrondissement. Des riverains ont mentionné par téléphone la présence de trois sans domicile fixe au standard du SAMU social. Celui-ci a aussitôt dépêché sur place l'un des cinq fourgons qui sillonnent la capitale depuis vingt et une heure. Les deux plus jeunes SDF, grelottant de froid, s'y sont vite réfugiés d'un pas chaloupé.

Mais leur *«pote»* André veut rester là, refuse de suivre l'assistante sociale et l'infirmier. Il se plaint d'une entorse à la cheville : *«A Rothschild ils m'ont dit : «vous n'êtes pas assuré social, on ne peut rien faire pour vous.»* Après cinq minutes de palabres, il se décide à prendre place à l'arrière de la camionnette, direction «Les arbustes», un centre de soixante lits réservé au SAMU social. Demain, au réveil, il se fera ausculter et aura un pansement neuf. Mais ce soir, *«pas question d'aller à l'hôpital»*.

La ronde continue pour les cinq équipages, composés chacun d'un conducteur, d'une aide sociale et d'un infirmier. Salariés ou bénévoles, ils sont avant tout volontaires. Ils apprennent à proposer aux SDF qui leurs sont signalés, ou qu'ils peuvent apercevoir, un hébergement, une assistance médicale ou sociale, avant de les transporter vers le service le plus adapté. Quatre-vingt-dix lits d'infirmerie permettent d'accueillir ceux qui requièrent des soins légers, et des lits d'urgence ont été réservés dans les centres d'hébergement.

Curieux jeu de piste

Lorsque l'infirmier le juge nécessaire, il est aussi possible de conduire le SDF dans les hôpitaux. Plus tôt dans la nuit, il a fallu amener à l'Hôtel-Dieu un homme qui souffrait de douleurs dans la poitrine. *«Il a été accepté sans difficulté,* se réjouit Philippe, l'infirmier du bord, détaché du contingent. *Mais nous avons parfois l'impression que nous ne sommes pas très appréciés des services d'urgence, qui examinent les SDF en priorité, comme pour s'en débarrasser s'ils n'ont pas grand-chose.»*

Tout au long de la nuit, les fourgons continuent à croiser dans les rues de la capitale, lancés dans un curieux jeu de piste : le temps d'arriver sur place, les sans-abri ont parfois levé le camp. Certains refusent toute assistance, bordées d'injures à l'appui. D'autres saisissent avidement l'occasion de raconter la vie d'avant, avant le divorce, le chômage ou la retraite de misère. C'était il y a dix ans ou deux mois. Ils ont vingt, trente-cinq ou soixante dix ans : plaisantin édenté, psychotique renfrogné ou stoïque unijambiste, batteur de pavé patenté ou bizut de la rue. Tous ne rêvent que d'une chose, passer quelques heures dans un lit, pouvoir dormir, enfin.

Philippe et Arlette s'embrassaient dans le froid en attendant le SAMU. Elle a quarante ans et lui trente. Cette nuit, ce seront les derniers à être hébergés, dans un centre Emmaüs de la rue Pigalle. Mais dans des chambres séparées. Il est 5 heures quand ils se couchent. Dans une heure et demie, il leur faudra repartir, continuer à survivre un jour de plus, dans la rue.

HERVÉ MORIN

► SAMU social, Tél. : 40-27-98-00. Numéro vert : 05-02-24-24.

En attendant les conclusions des enquêtes

Les familles de l'immeuble incendié de Créteil ont été relogées

Deux semaines après l'incendie qui a coûté la vie à six personnes, mercredi 8 décembre, et dévasté une partie d'un immeuble de cent quarante-quatre logements du quartier des Bleuets à Créteil (Val-de-Marne), l'origine du sinistre n'a toujours pas été découverte. Dans l'attente des résultats des enquêtes, un relogement a été proposé par la municipalité aux familles de l'immeuble sinistré *(le Monde* du 14 décembre).

A l'occasion d'une séance du conseil municipal, lundi 20 décembre, Laurent Cathala, maire (PS) de Créteil, a fait le point sur ces relogements. A ce jour, quatre-vingt-deux familles ont pu s'installer dans des appartements mis à leur disposition par divers organismes bailleurs. Les trente-cinq familles qui habitaient les appartements de la cage d'escalier qui a été totalement sinistrée ont accepté les logements qui leur ont été proposés, essentiellement à Créteil. Du mobilier et des équipements ménagers leur ont été fournis par la ville.

Sur les cent familles des cages d'escaliers non touchées, quarante-sept n'ont pas souhaité réintégrer leur logement en raison des incertitudes qui planent sur les origines de l'incendie, ou parce qu'elles sont restées choquées. Elles ont été relogées, pour moitié dans les ville proches de Créteil. Les autres habitants de l'immeuble ont préféré y demeurer. Au total, 360 000 francs d'aides diverses ont été alloués aux sinistrés par le centre communal d'action sociale (CCAS), la caisse d'allocation familiale, le département et l'Etat. Le CCAS a reçu une somme de plus de 315 000 francs provenant de dons faits par la population cristolienne.

L'information demandée par le procureur de la République est toujours à l'instruction, et les services préfectoraux, chargés d'une enquête par le ministre du logement, Hervé de Charette, se bornent à indiquer que *«la piste de l'accident semble maintenue, mais qu'il n'y a pas d'élément nouveau»*.

H. M.

Les offices religieux de Noël à Paris

Nous publions les horaires des célébrations de Noël dans les grandes églises de culte catholique de Paris. Pour plus de renseignements sur les offices des temples réformés, luthériens et baptistes, s'adresser au Centre d'information et de documentation religieuses (CIDR), 6, place du Parvis Notre-Dame-de-Paris (4e), tél. : 46-33-01-01.

Cathédrale Notre-Dame; vendredi 24. – veillée et messe de minuit à partir de 21 h 30. Samedi 25. – messes à 8 h, 8 h 45, 10 h, 11 h 30, 12 h 30.

Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre; 24. – veillée et messe à partir de 21 h 45. 25. – messes à 7 h, 8 h, 9 h, 9 h 45, 11 h 30, 12 h 30.

1er arrondissement

Saint-Eustache; place du Jour : 24. – 22 h 30 : veillée et messe. 25. – messes à 9 h 30, 11 h, 18 h.

Saint-Germain-l'Auxerrois; place du Louvre : 24. – 22 h : veillée et messe. 25. – 8 h 20, 10 h, 11 h 15, 17 h 45.

Saint-Roch; 296, rue Saint-Honoré : 24. – 23 h : veillée et messe. 25. – 9 h 30, 10 h 45, 18 h 30.

Saint-Leu-Saint-Gilles; 92, rue Saint-Denis : 24. – 22 h : veillée et messe. 25. – 11 h.

2e arrondissement

Notre-Dame des Victoires; place des Petits-Pères : 24. – 22 h 30 : messe. 25. – 11 h, 18 h 15.

Notre-Dame de Bonne-Nouvelle; 25, rue de la Lune : 24. – 23 h : veillée et messe. 25. – 8 h 30, 10 h 30, 18 h.

3e arrondissement

Sainte-Elisabeth; 195, rue du Temple : 24. – 21 h 30 : veillée et messe. 25. – 9 h, 11 h 30.

Saint-Nicolas des Champs; 254, rue Saint-Martin : 24. – 21 h 30 : veillée; 22 h 15 : messe. 25. – 11 h.

Saint-Denys-du-Saint-Sacrement; 68, rue de Turenne : 24. – 22 h 30 : veillée et messe. 25. – 9 h 30, 11 h.

4e arrondissement

Notre-Dame des Blancs-Manteaux; 12, rue des Blancs-Manteaux : 24. – 22 h 30 : veillée et messe. 25. – 10 h 45.

Saint-Louis-en-l'Ile; 19, rue Saint-Louis en l'Ile : 24. – 23h : veillée et messe. 25. – 9 h 30, 11 h.

Saint-Paul-Saint-Louis; 99, rue Saint-Antoine : 24. – 22 h : veillée et messe. 25. – 10 h, 11 h 15, 18 h.

Saint-Gervais; place Saint-Gervais : 24. – 23 h : messe. 25 . – 8 h, 11 h.

Saint-Merri; 76, rue de la Verrerie : 24. – 21 h 45 : veillée et messe. 25. – 10 h, 11 h 15.

5e arrondissement

Saint-Etienne du Mont; place Sainte-Geneviève : 24. – 23 h 15 : veillée et messe. 25. – 11 h, 18 h 45.

Saint-Médard; 141, rue Mouffetard : 24. – 23 h : messe. 25. – 10 h, 11 h 15, 18 h.

Saint-Jacques du Haut-Pas; 252, rue Saint-Jacques : 24. – 22 h 30 : veillée et messe. 25. – 9 h 45, 11 h.

Saint-Séverin; rue des Prêtres-Saint-Séverin : 24. – 21 h 30 : veillée et messe. 25.-10 h, 12 h, 18 h, 19 h 30.

6e arrondissement

Saint-Germain-des-Prés; place Saint-Germain des Prés : 24. – 22 h 30 : veillée et messe. 25. – 9 h, 10 h, 11 h 15, 19 h.

Saint-Sulpice; place Saint-Sulpice : 24. – 23 h : veillée; 24 h : messe. 25. – 7 h, 9 h, 10 h 30, 12 h 05, 18 h 45.

Saint-Ignace; 33, rue de Sèvres : 24. – 22 h 30 : messe; 25. – 11 h.

Saint-Vincent-de-Paul; 95, rue de Sèvres : 24. – 21 h 30 : messe. 25. – 11 h.

Saint-Joseph-des-Carmes; 70, rue de Vaugirard : 24. – 21 h 30 : veillée et messe. 25. – 10 h, 11 h.

Notre-Dame-des-Champs; 91, bd du Montparnasse : 24. – 22 h. : veillée et messe. 25. – 9 h 30, 11 h, 12 h, 17 h 30.

7e arrondissement

Saint-François-Xavier; 12, place du Président-Mithouard : 24. – 23 h : veillée et messe. 25. – 9 h, 10 h 15, 11 h 30.

Saint-Pierre du Gros-Caillou; 92, rue Saint-Dominique : 24. – 23 h 30 : veillée; 24 h : messe. 25. – 10 h, 11 h 15, 19 h.

Saint-Thomas-d'Aquin; place Saint-Thomas-d'Aquin : 24. – 23 h : veillée et messe. 25. – 9 h 30, 11 h, 18 h 30.

Sainte-Clotilde; 23 bis, rue Las-Cases : 24. – 22 h : messe. 25. – 18 h 30.

8e arrondissement

Saint-Augustin; 46, bd Malesherbes : 24. – 22 h 30 : veillée; 23 h : messe. 25. – 10 h, 11 h 15, 18 h 30.

Saint-Philippe du Roule; 154, rue du Faubourg-Saint-Honoré : 24. – 22 h 30 : veillée. 25. – 9 h, 10 h 15, 11 h 30, 18 h 30.

Saint-André de l'Europe; 24, rue de Saint-Pétersbourg : 24. – 22 h : veillée et messe. 25. – 9 h 30, 10 h 45, 19 h.

Sainte-Madeleine; place de la Madeleine : 24. – 23 h : veillée; 24 h : messe. 25. – 9 h, 10 h, 11 h, 12 h 30, 18 h.

9e arrondissement

La Sainte-Trinité; 3, rue de la Trinité : 24. – 23 h : veillée et messe. 15. – 9 h 30, 11 h 30, 19 h.

Notre-Dame de Lorette; 18, rue de Chateaudun : 24. – 23 h : veillée et messe. 25. – 11 h.

Saint-Eugène-Sainte-Cécile; 4, rue Sainte-Cécile : 24. – 22 h : messe (rite saint Pie V); 23 h 30 : veillée et messe. 25. – 10 h; *11 h 15 (Pie V)*.

Saint-Louis d'Antin; 63, rue Caumartin : 24. – 23 h 45 : Veillée et messe. 25. – 9 h 30, 10 h 30, 12 h, 18 h 30, 21 h.

10e arrondissement

Saint-Joseph Artisan; 214, rue La Fayette : 24. – 23 h : veillée; 23 h 30 : messe. 25. – 10 h 30.

Saint-Laurent; 68, bd Magenta : 24. – 22 h : veillée; 23 h : messe. 25. – 9 h 30, 11 h, 12 h 15, 18 h.

Saint-Martin-des-Champs; 36, rue Albert-Thomas : 24. – 23 h 15 : veillée; 24 h : messe. 25. – 9 h 30, 11 h.

Saint-Vincent-de-Paul; place Frantz-Liszt : 24. – 23 h 15 : veillée et messe; 25. – 8 h, 9 h 30, 11 h, 18 h 30.

11e arrondissement

Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours; 55, bd du Ménilmontant : 24. – 23 h 30 : veillée et messe; 25. – 9 h, 11 h.

Saint-Ambroise; 71 bis, bd Voltaire : 24. – 23 h 15 : veillée et messe; 25. – 9 h, 11 h, 18 h 30.

Saint-Joseph; 161, rue Saint-Maur : 24. – 21 h : veillée et messe. 25. – 10 h 30.

Sainte-Marguerite; 36, rue Saint-Bernard : 24. – 21 h : messe. 25. – 9 h, 11 h, 18 h 30.

Notre-Dame-d'Espérance; 4, rue du Commandant-Lamy : 24. – 20 h 30 : veillée; 21 h : messe. 25. – 10 h 30.

Le Bon Pasteur; 177, rue de Charonne : 24. – 21 h 30 : messe. 25. – 10 h 30, 18 h 30.

12e arrondissement

Immaculée-Conception; 34, rue du Rendez-Vous : 24. – 23 h 30 : veillée; 24 h : messe. 25. – 8 h, 10 h, 11 h 30, 18 h.

Notre-Dame de Bercy; 12, rue de la Nativité : 24. – 23 h 15 : veillée et messe; 25. – 9 h, 10 h 45 laudes, 11 h, 19 h.

13e arrondissement

Notre-Dame de la Gare; place Jeanne-d'Arc : 24. – 22 h : messe. 25. – 9 h 30, 11 h.

Saint-Albert-le-Grand; 122, rue de la Glacière : 24. – 19 h 30 : messe. 25. – 11 h, 19 h.

Saint-Hippolyte; 27, av. de Choisy : 24. – 22 h : messe. 25. – 9 h 30, 11 h.

Saint-Marcel; 82, bd de l'Hôpital : 24. – 19 h 30 : veillée et messe. 25. – 9 h, 10 h 30.

Sainte-Anne de la Maison-Blanche; 186, rue de Tolbiac : 24. – 21 h : veillée et messe. 25. – 9 h, 10 h 30.

Sainte-Rosalie; 50, bd Auguste Blanqui : 24. – 22 h : messe . 25. – 9 h 30, 11 h.

14e arrondissement

Notre-Dame-du-Rosaire; 194, rue Raymond-Losserand : 24. – 21 h : messe. 25. – 10 h 30, 18 h 30.

Notre-Dame-du-Travail; 59, rue Vercingétorix : 24. – 22 h : veillée et messe. 25. – 9 h, 11 h.

Saint-Dominique; 16, rue de la Tombe-Issoire : 24. – 22 h 30 : messe. 25. – 9 h, 11 h, 18 h 30.

Saint-Pierre-de-Montrouge; 82, av. du Général-Leclerc : 24. – 23 h : veillée; 24 h : messe. 25. – 10 h, 11 h 15, 18 h 30.

15e arrondissement

Notre-Dame-de-la-Salette; 38, rue de Cronstadt : 24. – 23 h : messe. 25. – 9 h 30, 10 h 45, 12 h 15, 18 h 30.

Notre-Dame-de-Nazareth; 351, rue Lecourbe : 24. – 23 h 25 : veillée; 24 h : messe. 25. – 8 h 45, 10 h., 11 h 15, 18 h 30.

Saint-Antoine-de-Padoue; 52, bd Lefebvre : 24. – 22 h : veillée; 22 h 30 : messe. 25. – 11 h, 18 h.

Saint-Christophe de Javel; 4, rue Saint-Christophe : 24. – 21 h 30 : veillée et messe. 25. – 10 h, 11 h 15, 18 h 30.

Saint-Jean-Baptiste de Grenelle; place Etienne-Pernet : 24. – 23 h : veillée; 24 h : messe. 25. – 9 h 30, 11 h, 12 h 15, 18 h 30.

Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle; 9, rue Docteur-Roux : 24. – 21 h 30 : veillée; 22 h 15 : messe. 25. – 10 h, 11 h 15.

Saint-Lambert de Vaugirard; place Gerbert : 24. – 23 h 15 : veillée et messe. 25. – 8 h 45, 10 h 15, 11 h 45, 18 h.

Saint-Léon; place du Cardinal-Amette : 24. – 23 h 15 : veillée; 24 h : messe. 25. – 9 h 45, 11 h, 12 h 15, 18 h.

16e arrondissement

Notre-Dame d'Auteuil; rue Corot : 24. – 23 h 30 : veillée; 24 h : messe. 25. – 11 h, 12 h, 18 h 30.

Notre-Dame-de-Grâce de Passy; 10, rue de l'Annonciation : 24. – 21 h 30 : veillée; 24 h : messe. 25. – 9 h, 10 h, 10 h 30, 11 h, 11 h 30, 12 h 05, 18 h 30.

Notre-Dame-de-l'Assomption; 88, rue de l'Assomption : 24. – 22 h 30 : veillée et messe. 25. – 10 h 30, 11 h 45 (espagnol), 12 h, 14 h (coréen), 18 h 30.

Saint-Honoré d'Eylau; 71, rue Boissière : 24. – 23 h 25 : veillée; 24 h : messe. 25. – 11 h.

Saint-Pierre de Chaillot; 35, av. Marceau : 24. – 21 h 30 : veillée et messe. 25. – 8 h, 10 h 30, 11 h 30, 19 h.

Sainte-Jeanne-de-Chantal; 96, bd Murat : 24. – 22 h : veillée et messe. 25. – 8 h 30, 9 h 30, 11 h, 12 h 15, 18 h 30.

17e arrondissement

Saint-Charles de Monceau; 22, rue Legendre : 24. – 22 h : veillée; 22 h 30 : messe. 25. – 9 h 30, 11 h, 18 h 30.

Saint-Ferdinand; 27, rue d'Armaillé : 24. – 23 h : veillée; 24 h : messe. 25. – 9 h 30, 11 h, 12 h 20, 18 h 30.

Saint-François-de-Sales; 17, rue Ampère : 24. – 23 h : veillée et messe. 25. – 10 h, 11 h 15, 18 h 30.

Saint-Joseph des Epinettes; 40, rue Pouchet : 24. – 21 h : messe. 25. – 9 h, 10 h 30.

Saint-Michel; 12, rue Saint-Jean : 24. – 21 h : veillée et messe. 25. – 10 h, 11 h 15, 18 h.

Sainte-Marie des Batignolles; place du Docteur-Félix-Lobligeois : 24. – 22 h, 24 h : messe. 25. – 9 h 15 (portugais), 10 h 30, 12 h, 18 h 45.

Sainte-Odile; av. Stéphane-Mallarmé : 24. – 22 h, 24 h. 25. – 9 h 30 (St Pie V), 10 h 30, 11 h, 17 h 30 (St Pie V), 18 h 30.

18e arrondissement

Notre-Dame de Clignancourt; place Jules-Joffrin : 24. – 23 h 15 : veillée; 24 h : messe. 25. – 8 h, 9 h, 10 h, 11 h 15.

Notre-Dame-du-Bon-Conseil; 140, rue de Clignancourt : 24. – 23 h : messe. 25. – 9 h, 10 h 30, 18 h 30.

Saint-Denys de la Chapelle; 16, rue de la Chapelle : 24. – 22 h : veillée et messe. 25. – 10 h 30.

Saint-Jean de Montmartre; 19, rue des Abbesses : 24. – 21 h : veillée et messe. 25. – 10 h 30.

Saint-Pierre de Montmartre; 2, rue du Mont-Cenis : 24. – 23 h 15 : veillée; 24 h : messe. 25. – 9 h 30; 11 h.

Sainte-Hélène; 102, rue du Ruisseau : 24. – 22 h 30 : veillée; 23 h : messe. 25. – 9 h, 11 h.

19e arrondissement

Notre-Dame des Buttes-Chaumont; 80, rue de Meaux : 24. – 21 h : messe avec veillée. 25. – 10 h 30.

Saint-François-d'Assise; 9, rue de la Mouzaia : 24. – 23 h 30 : veillée; 24 h : messe. 25. – 11 h.

Saint-Georges; 114, av. Simon-Bolivar : 24. – 22 h 30 : veillée; 23 h : messe. 25. – 11 h 15.

Saint-Jean-Baptiste de Belleville; 139, rue de Belleville : 24. – 22 h : veillée et messe. 25. – 9 h, 11 h 15.

Saint-Jacques-Saint-Christophe de la Villette; place de Bitche : 24. – 23 h : veillée; 23 h 30 : messe. 25. – 8 h, 9 h 30, 11 h.

20e arrondissement

Notre-Dame-de-Lourdes; 130, rue Pelleport : 24. – 23 h : veillée; 23 h 30 : messe. 25. – 10 h 30.

Notre-Dame-des-Otages; 81, rue Haxo : 24. – 19 h : messe. 25. – 9 h 15, 11 h 15.

Saint-Germain de Charonne; place Saint-Blaise : 24. – 21 h : veillée; 22 h. : messe. 25. – 9 h, 11 h, 18 h 30.

Saint-Jean-Bosco; 77, rue Alexandre-Dumas : 24. – 22 h : messe. 25. – 11 h, 18 h 30.

Notre-Dame-de-la-Croix; place de Ménilmontant : 24. – 23 h 15 : veillée et messe. 25. – 8 h 30, 10 h.

CULTE RÉFORMÉ

Temple du Luxembourg; 58, rue Madame (6e) 24. – veillée à 19 h; 25. – culte de Noël à 10 h 30.

Temple de l'Oratoire; 154, rue Saint-Honoré (1er) : 25. – culte à 10 h 30.

Temple de l'Etoile; 54, av de la Grande-Armée (17e) : 24. – office de nuit à 22 h; 25. – 10 h 30.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

LA FERME DES ANIMAUX. Film britannique de John Halas et Joy Batchelor, v.o. : *Reflet République*, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; v.f. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

IT'S ALL TRUE. Film américain de Richard Wilson, Myron Meisel et Bill Krohn, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LA NAGE INDIENNE. Film français de Xavier Durringer : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LES VALEURS DE LA FAMILLE ADDAMS. Film américain de Barry Sonnenfeld, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71 44).

VUK LE PETIT RENARD. Film hongrois d'Attila Dargay, v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

...priori à l'emporte-pièce sur ... tique de résumé en une phrase : ... CLAIRE TREAN | par la CDU de Steffen Heitmann

CULTURE

CINÉMA

LA NAGE INDIENNE, de Xavier Durringer

Le tiers exclu

Un strip-tease dans un peep-show, c'est le générique. Et une assez bonne métaphore de ce premier film qui finit par opérer, grâce aux regards, une mise à nu plus sincère que le dispositif spectaculaire qui lui a servi de prétexte.

Deux copains débarquent de province pour chercher la fille, celle qui travaille dans le peep-show, le grand costaud a été son petit ami et veut renouer avec elle, le petit effacé, qui est un grand ami, laisse le champ à leurs retrouvailles. Il va attendre chez le frère de la demoiselle, zonard mal lavé et pas mieux embouché qui a des problèmes avec sa copine borgne. Heureusement que la caissière de la superette en bas du HLM a de beaux yeux. Etc. Quelques baffes, cris, galipettes plus tard, ils s'en vont tous les trois (les deux copains et la strip-teaseuse démissionnaire), habiter dans un hangar à bateaux tenu par un beur en instance de service militaire, au bord du lac d'Annecy. Les scènes de genre «camping bucolique fauché» succèdent aux sketches «déprime et solitude banlieusardes».

De scène en scène se dessine le thème de la dépendance affective, qu'elle s'exprime par la soumission ou la violence brute, la séduction rusée ou le don de soi. Beau sujet, mais traité le plus souvent en situations outrées, avec scènes de ménage-cataclysmes à chaque marche d'escalier et gags macabres. Durringer puise à pleine brassées dans l'héritage de Reiser et les stocks de Bertrand Blier, le chanteur Arno s'en vient déposer son label rauque sur ce genre de film misérabilistes et déglingués dont il est l'illustrateur musical attitré.

Antoine Chappey et Gerald Laroche

Circonstance atténuante, et intrigante: les comédiens. Antoine Chappey en macho à la fois roublard et enfantin, toujours prêt à exploser de jalousie, et surtout Karin Viard objet de sa sollicitude très compréhensible et tout-à-fait irréductible aux fonctions auxquelles personnages et scénario tentent de la cantonner, et plus encore Gerald Laroche, étrange et attachant corps caoutchouteux issue d'une zone grise entre Maurice Biraud et Patrick Bouchitey. Ces trois-là restent toujours plus intéressants que les petites histoires dans lesquelles le script tient à les fourrer. Heureusement, le film se décante peu à peu de ses anecdotes. Moins il s'en passe, lorsque les trois se retrouvent dans leur villégiature de «saison morte», et mieux ça va. Durringer, qui vient du théâtre, semble découvrir les vertus du cinéma au cours de son film, en laissant le temps retrouver ses droits, en rendant aux protagonistes leur autonomie par rapport au scénario.

Le plus intéressant de *la Nage indienne*, abordé de biais comme se pratique cette figure natatoire, peut ainsi faire surface: la solitude du troisième larron qui, en fait de marrons, en récolte plus que sa part, et en fait de feu, se brûle sans fin en tenant éternellement la chandelle. Le personnage de Gerald Laroche a été mécanicien, il est devenu lui-même l'outil, ou le lubrifiant de la vie des autres, et ne sait pas comment on fait autrement. Une pauvre pomme, dirait-on. Il faut beaucoup d'attention, de tendresse et de légèreté pour ne pas ridiculiser (le personnage) et donc ne pas rassurer (le spectateur). C'est toute la finesse et la générosité de *la Nage indienne* parvenue à son terme.

JEAN-MICHEL FRODON

LES VALEURS DE LA FAMILLE ADDAMS de Barry Sonnenfeld

En souvenir de Dan Quayle

Il y a environ dix-huit mois, le président Bush et le vice-président Quayle s'étaient inquiétés de l'abandon par Hollywood des *« valeurs familiales »*. Le temps d'écrire, de produire, de tourner et de monter une grosse production, voici la réponse de la famille Addams au Parti républicain, sous la forme du second épisode des aventures cinématographiques de la tribu.

On rappellera brièvement la généalogie de la famille Addams – des parents sortis des films de vampires, domesticité issue de la série des Frankenstein, enfants inspirés de Tod Browning –, née sous la plume du dessinateur Charles Addams, transposée au petit écran dans les années 60, adoptée par Hollywood en 1991. Ces avatars ont tous gardé de Charles Addams une perspective bizarre qui fonctionne à rebours des lois du fantastique. Au lieu de dérégler le quotidien, le dessinateur préférait introduire la vie de tous les jours dans le monde des cauchemars.

Pour honorer cette tradition presque cinquantenaire, *les Valeurs de la famille Addams* prennent comme point de départ l'arrivée d'un troisième enfant, joliment baptisé Pubert. Ses aînés Wednesday (Christina Ricci) et Pugsley (Jimmy Workman) entreprennent de le liquider, ce qui provoque l'arrivée d'une baby sitter, Debbie (Joan Cusack), et la déportation des aînés en direction d'un camp de vacances. Les efforts des scénaristes se sont arrêtés là. Une fois expédiées les scènes d'exposition, *les Valeurs de la famille Addams* aligne allègrement deux séries de petits sketches. La première est consacrée aux efforts de Debbie pour mettre le grappin sur Fester (Christopher Lloyd), le frère imbécile de Gomez Addams. Joan Cusack continue de déployer l'un des seuls talents comiques féminins tolérés par Hollywood. Déjà remarquée dans *Veuve mais pas trop*, de Jonathan Demme, ou *Broadcast News*, de James Brooks, elle faillit même sauver du désastre *Toys*, de Barry Levinson. Ici, elle trace à gros traits la caricature d'une psychopathe débordante d'énergie et de méchanceté.

L'autre moitié de ce film bifide raconte les tribulations des enfants Addams en camp de vacances. Ils sont accueillis par de gentils organisateurs qui évoquent irrésistiblement Dan et Marilyn Quayle. Persécutés par d'horribles petites filles blondes et saines, ils réunissent autour d'eux les minorités opprimées qui ne supportent pas Walt Disney et *la Petite Maison dans la prairie*, et se vengent de leurs tortionnaires. On confessera une faiblesse pour ce versant satirique du film de Barry Sonnenfeld qui, de toute façon, ne pousse pas trop loin ses tendances subversives. A la fin des *Valeurs de la famille Addams*, le bébé est accepté, l'intruse rejetée, les enfants réunis avec leurs parents. Les républicains ont quitté la Maison Blanche, mais Hollywood est toujours là.

THOMAS SOTINEL

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis le mercredi 22 décembre figure page 17 sauf dans notre édition Rhône-Alpes.

ARCHITECTURE

Naissance de la Bibliothèque nationale de France

L'acte de naissance de la Bibliothèque nationale de France (BNF) est daté du conseil des ministres du 22 décembre 1993. Comme on le sait, elle est née de la rencontre tumultueuse de la Bibliothèque nationale (BN), domiciliée rue de Richelieu et de la Bibliothèque de France (BDF), plus connue sous le sobriquet de TGB (Très Grande Bibliothèque) qui siège actuellement place Valhubert en attendant que son logement de Tolbiac soit achevé. Logement qu'elle n'occupera jamais puisque sa mort est programmée pour le 1er janvier 1994, avec la naissance de la BNF. Alors que la vieille dame de la rue de Richelieu, qui doit disparaître au même moment, trépasse à un âge canonique – si ses statuts remontent à la Révolution française, son existence est attestée dès le règne de Charles V – l'établissement que préside Dominique Jamet n'aura pas vécu quatre ans (il a été créé en 1989).

Qui présidera aux destinées de la BNF? Dominique Jamet, le président de la BDF? Emmanuel Le Roy Ladurie, l'administrateur de la BN? Philippe Bélaval, le maître des requêtes au Conseil d'Etat chargé, depuis juillet dernier, de rapprocher les deux institutions? Ce dernier affirme que le futur président, *« de profil universitaire de renom, attaché au projet »*, fera figure d'*« amiral pour un grand vaisseau »*. La métaphore maritime et les qualités requises pourraient assez bien désigner Emmanuel Le Roy Ladurie, historien chevronné, professeur au Collège de France, farouchement attaché aux prérogatives de la BN. Mais l'administrateur atteindra la limite d'âge en juin 1994. Il ne serait donc, au mieux, qu'un pape de transition. Cela fera peut-être l'affaire d'un autre *papabile*, Philippe Bélaval, qui pourrait être rapidement nommé directeur de la BNF. Encore faut-il que le président de la République ne s'oppose pas à l'éviction pure et simple de Dominique Jamet, qu'il a imposé en 1989. L'apparition d'un outsider n'est donc pas à exclure.

Ces grandes manœuvres, commencées depuis l'automne et dont la conclusion devrait être connue dans les prochains jours, ont entamé le moral du personnel de la BDF. Le nouveau responsable aura à rétablir la confiance, ressouder les équipes et assurer la bonne marche du calendrier informatique – l'appel d'offres pour la réalisation des programmes vient d'être lancé après plusieurs mois de retard – pour que la Bibliothèque puisse ouvrir ses portes au début de 1996.

E. de R.

MUSIQUES

SALVATORE ADAMO au Casino de Paris

Inépuisables tubes

Salvatore Adamo raconte volontiers que les hasards d'un voyage aérien l'avaient un jour placé aux côtés d'un chanteur français en vogue. Conversation. *« Bientôt, il me dit : tu n'es pas si con finalement »*. A l'arrivée, la graine de star s'écarte prudemment : *« Excuse-moi, mais j'ai des amis qui m'attendent.. »*

Adamo se console de cette aventure en citant quelques chiffres glanés en trente ans de carrière et cinquante d'âge : cinq cents versions de *Tombe la neige* en japonais recensées dans l'archipel nippon, une impressionnante collection de disques d'or et *« quatre-vingt millions de 45 tours vendus à travers le monde »*.

La quantité ne fait certes pas la qualité. Mais de très récentes reprises, *la Nuit* par l'Italienne Mina, *les Filles du bord de mer* par le rocker belge Arno, *Tombe la neige* par le saxophoniste camerounais Manu Dibango, montrent que les chansons d'Adamo première manière ont marqué une génération entière.

Qu'elles possédaient une fraîcheur et un sens mélodique rares à l'époque où triomphe le « yéyé », clone des tubes américains. Les années passant, elles sont restées simples, aussi solides que *la Madelon* ou *J'ai deux amours*. Et quand Adamo, costume noir, chemise blanche, sourire étiré, les reprend en scène, la salle – tous les âges; tous les milieux – est debout.

Salvatore Adamo se réjouit devant les nouveaux habits de ces chansons qui ont longtemps servi de paravent à ce jeune immigré de Jemmapes, né en Sicile (en 1943) d'un père maçon devenu mineur en Belgique. Derrière la mèche impeccable pointe l'envie de casser les frontières sociales imposées.

Est-ce tout à fait un hasard si, dans son dernier album, *Idiots savants* (chez Delabel), le plus déchiré des rockers belges, Arno, a jeté son dévolu sur les *Filles du bord de mer*? *« Il en a fait une vraie chanson de marin*, dit Adamo, ravi du résultat, *mélancolique, avec accordéon, alors que moi, je m'étais amusé au second degré. »*

Un décalé impénitent

Adamo lui, n'a jamais cessé de fabriquer des chansons à l'ancienne : une histoire à raconter, beaucoup de (bons) sentiments, et un irrépressible besoin de charmer. Fils des radio-crochets, des Musicoras et des concours du dimanche, le chanteur a commencé jeune. *« A huit ans, je traînais sur les marchés où l'on vendait encore des 78 tours. Mon premier prix de chanson, je l'ai gagné sur la grand-place de Jemmapes, 2 kilos de chocolat pour avoir chanté une chanson de Luis Mariano. »* Adamo est un décalé impénitent. Il a composé des valses, des tangos, des javas en pleine vague rock, et les chantait « à la française », d'une voix ambiguë et éraillée.

Depuis, *Tombe la neige* (sa chanson fétiche) et *Inch'Allah* (la plus engagée réactualisée en scène à la lueur de l'actualité) ont fait leur chemin. Mais le sentimentalisme et la générosité ont pris du plomb dans l'aile. Imperturbable, Adamo prononce toujours ma-ri-a-ge. Ce n'est pas la mode grunge qui va l'arrêter. Pourtant, la carrière du chanteur de charme a été marquée de quelques blancs et de fastidieuses pérégrinations discographiques (d'EMI à CBS, de Barclay à WEA, de Talar à EMI, jusqu'à l'atterrissage final chez Carrère).

Pendant ce temps, *Tombe la neige* avait réussi à entrer au panthéon de l'*enka* japonais, ces chansons larmoyantes qui font les belles heures du *karaoké* (les vidéos sous-titrées, avec bande-son, devant lesquelles des millions de Japonais exercent leurs talents de chanteurs, seuls ou en groupe).

Comme en 1990, lors de son dernier passage à Paris, Adamo sacrifie au rituel des « incontournables » reprises (une douzaine), égrenées le long d'un récital chaleureux, aussi prévisible qu'un bal du samedi soir en province. Les lumières banales et l'orchestre (huits musiciens) donnent un reflet assez exact du plateau de télévision idéal pour le dimanche après-midi.

Mais Salvatore Adamo chante bien et n'est jamais en reste de délicatesse. Qu'il se retranche derrière *les Collines de Rabiah* à Beyrouth, qu'il rende hommage à sa mère (*Je te dois*), ou qu'il fustige la guerre en ex-Yougoslavie (*Amira et Bosco*, une chanson inédite), il reste toujours dans le droit fil du classicisme.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Casino de Paris, 16, rue de Clichy à Paris (9e). Métro Trinité. Tél. : 49-95-99-99. Jusqu'au 26 décembre à 20 h 30, dimanche à 16 heures, relâche le 24 au soir. Album : *30 ans, les meilleures chansons*, 1 CD Carrère 450994094-2.

CULTURE

MUSIQUES

Opération «prenez une place, venez à deux»

La Mairie de Paris invite au concert

Pour favoriser la diffusion de la musique sous toutes ses formes, la Mairie de Paris réitère l'opération «Prenez une place, venez à deux» qu'elle avait mise sur pied l'an dernier et qui existe déjà depuis quatre ans pour le théâtre. Soutenue par les chaînes de France Musique et FIP, par l'hebdomadaire *Pariscope* et par la chaîne de télévision cablée Paris Première, cette deuxième opération aura lieu du 9 au 23 janvier et concernera 274 concerts (145 de musique classique et contemporaine, 16 de musique traditionnelle, 113 concerts de jazz) donnés dans 46 salles ou lieux publics. Ainsi, les mélomanes pourront suivre à deux pour le prix d'un seul fauteuil des programmes aussi divers que l'Orchestre Sinfonia de Varsovie dirigé par Yehudi Menuhin au Théâtre des Champs-Elysées le 9 ou l'Indien Amjad Ali Khan au Théâtre de la Ville le 10, un programme du compositeur Pascal Dusapin par l'Ensemble InterContemporain à l'IRCAM le 11 ou le clarinettiste Michel Portal au New Morning le 12. Seuls les diffuseurs de concerts de rock ne sont pas associés à cette opération qui prendra fin le 23 avec, notamment, un récital du pianiste Paul Badura-Skoda aux Champs-Elysées. La série «La Mairie de Paris invite» se poursuivra au profit du cinéma (18 F/18 heures, du 2 au 8 février), par une invite à la lecture (mars) et par l'offre de deux places de théâtre au prix d'une les 2, 3 et 4 mai. Location pour les concerts à partir du 27 décembre dans toutes les salles, clubs ou églises concernés, dans les agences, à la FNAC ou au Virgin Mégastore.

▶ **Renseignements par Minitel : 3615 Paris, 3615 France Musique ou par téléphone : 42-78-44-72 (à partir du 27 décembre).**

PATRIMOINE

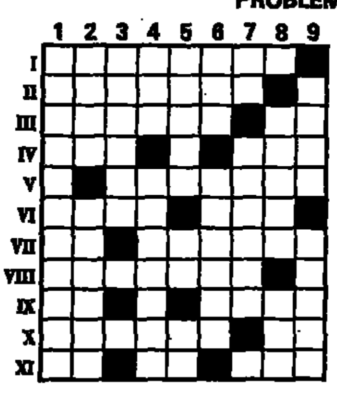
Mort de Marielle Latour ancien conservateur des musées de Marseille

Marielle Latour, conservateur honoraire du Musée Cantini de Marseille, est morte le 20 décembre à Lyon. Elle était âgée de soixante-quinze ans. Fille du graveur Philippe Burnot, elle avait commencé sa carrière comme assistante de René Jullian au Musée des beaux-arts de Lyon. En 1948, elle épousa Jacques Latour, conservateur du Musée Réattu, à Arles, qu'elle aida dans la réalisation de ses expositions d'art moderne et contemporain. Celui-ci, dont la santé avait été gravement altérée par la déportation, mourut subitement en 1956, alors qu'il venait d'être nommé à la direction du Musée Cantini. Son épouse lui succéda sur les instances de Gaston Defferre et de Gaëtan Picon. A la tête du musée marseillais jusqu'à sa retraite, en 1984, elle organisa une suite d'expositions mémorables. Elles furent soit consacrées à une œuvre – Van Gogh, Modigliani, Picasso, Manet, Picabia, Renoir, Derain, Léger, César, Bonnard, Klee, Masson, Ernst, Matisse, Balthus, Bacon, Rouan... –, soit concentrées sur un mouvement ou un thème, comme l'«orientalisme» ou «Le crâne, objet de culte, objet d'art».

Marielle Latour a mené, d'autre part, une politique d'acquisitions modernes et contemporaines qui a fortement contribué à l'enrichissement des collections du Musée Cantini.

J.-J. L.

PROBLÈME N° 6199



HORIZONTALEMENT

I. C'est parfois une façon d'y aller. – II. Prononcée autour d'une bière. – III. Tenante quand on ne perd pas de temps. Un élément dans les terres rares. – IV. Est parfois à gaz. Un juge d'Israël. – V. Auquel on a apporté du liquide. – VI. Solidement bâti. Pic des Pyrénées. – VII. Laisse toujours des restes. Chasser le naturel. – VIII. Fournit une occasion de se rincer l'œil. – IX. Dans le monde. En Italie. – X. Bien entouré. Son jour est férié. – XI. Pronom. D'un auxiliaire. Ne se forme pas sans mal.

VERTICALEMENT

1. Ont les talons dans l'estomac. – 2. Amène l'eau au moulin. Finit en queue de poisson. – 3. Blanchit en hiver. – 4. Un créateur pour les gnostiques. Redoutée par la femme qui va se mettre au travail. – 5. Peut se développer sur du pain. Un métal léger. Dans l'alternative. – 6. Vient parfois à la Saint-Martin. Pleines de feu. – 7. Adverbe. Peuvent donner le change. – 8. Souris dans l'autre monde. Grecque. – 9. Sujet de gravures. Méprisés par ceux qui ignorent la bagatelle.

Solution du problème n° 6198

Horizontalement

I. Fautives. – II. Rutabagas. – III. Adoré. Rio. – IV. Népériens. – V. Ions. – VI. Assène. – VII. Cita. Iran. – VIII. Eire. Is. – IX. Uns. Encre. – X. Ru. Fane. – XI. Sébiles.

Verticalement

1. Franc. Cours. – 2. Aude. Ai. Nue. – 3. Utopistes. – 4. Tare. Sal. Fi. – 5. Ibérie. Réal. – 6. Va. Ionienne. – 7. Egrener. Ces. – 8. Sains. Air. – 9. SOS. Inséré.

GUY BROUTY

COMMUNICATION

Après trois mois de résistance

Paramount accepte de fusionner avec QVC

Paramount, l'un des derniers studios indépendants américains du cinéma, a annoncé, mercredi 22 décembre à New-York, qu'il allait engager des négociations en vue d'une fusion avec QVC, le numéro un aux Etats-Unis du téléachat. Cette société avait lancé, il y a trois mois, une OPA (offre publique d'achat) hostile sur le studio de Hollywood. Paramount s'y était opposé en s'alliant à la société de télévision par câble Viacom, mais a dû accepter l'offre de QVC pour 10,5 milliards de dollars (60 milliards de francs), financièrement plus avantageuse pour ses actionnaires.

NEW-YORK

de notre correspondant

La bataille boursière pour la prise de contrôle de Paramount, l'un des derniers studios américains de cinéma indépendants, a connu, mercredi 22 décembre, un nouveau rebondissement. Après trois mois de résistance, Martin Davis, le patron de Paramount, a dû manger son chapeau et accepter de négocier avec son ennemi juré, mais aussi son ancien collaborateur, Barry Diller, président de QVC, la principale société de téléachat aux Etats-Unis. Recherchant à acquérir des produits à diffuser sur ses réseaux actuels et à venir, cette entreprise avait lancé, il y a quelques semaines, une OPA hostile sur Paramount. Après avoir tenté de s'y opposer par de nombreux moyens (juridiques, procéduriers, financiers...), le conseil d'administration du groupe de cinéma et d'édition a annoncé, mercredi à New-York, qu'il allait négocier un accord de fusion avec QVC.

Abandonnant son alliance avec Viacom, la société de télévision par câble qui possède notamment la chaîne musicale MTV, Paramount recommande à ses actionnaires d'apporter leurs actions à la société de téléachat, qui offre de les échanger – contre du liquide ou des actions – pour 92 dollars l'unité. M. Diller et ses alliées – la compagnie régionale de téléphone Bell South, la société d'édition Advance Publications et la société de télévision par câble Cox Communications – se proposent d'acquérir Paramount pour 10,5 milliards de dollars (60 milliards de francs).

Ils n'ont cependant pas encore totalement gagné, comme l'a reconnu mercredi soir M. Diller. En effet, l'autre prétendant, la société de télévision par câble Viacom peut encore surenchérir. Elle dispose d'un délai de dix jours (ouvrables), jusqu'au 7 janvier donc. Son patron, le milliardaire Sumner Redstone, serait d'ailleurs en discussion délicate avec ses deux principaux alliés dans l'affaire, la compagnie new-yorkaise de téléphone, Nynex, et le distributeur de vidéo Blockbuster.

QVC avait en fait déjà remporté une victoire significative, le 9 décembre, lorsque la justice lui avait donné raison contre M. Davis. M. Diller avait attaqué le conseil d'administration de Paramount, estimant que celui-ci n'avait pas pris en compte les offres de QVC. Dans un jugement très sévère mais déjà considéré à Wall Street comme un jugement de référence, la Cour suprême du Delaware avait donné entièrement raison à QVC, estimant que, dans une bataille boursière de ce type, le conseil d'administration d'une société cotée doit absolument étudier toutes les propositions. Il ne doit pas en privilégier certaines par rapport à d'autres. Et la cour affirme que, dans le cas de Paramount, il y a eu manquement à ce principe. Ce sont les intérêts des actionnaires qui doivent primer sur ceux des managers.

La cour avait aussi recommandé à Paramount de procéder à une nouvelle enchère ouverte. M. Davis, le patron du groupe, a joué le jeu. Il a rouvert la donne, supprimant les «pilules» anti-OPA et demandant à tous les prétendants leurs dernières offres avant le lundi 20 décembre. Depuis deux jours, le conseil étudiait les deux offres qui lui étaient parvenues. En fait, seule QVC avait amélioré la sienne – de 100 millions de dollars – augmentant encore l'écart en sa faveur par rapport à celle de Viacom. Paramount ne pouvait plus dans ces conditions laisser l'avantage à Viacom.

«La belle et la bête»

L'annonce des fiançailles – le mariage n'aura lieu que si Viacom ne fait pas de surenchères – des deux frères ennemis, Paramount et QVC, provoque de nombreuses critiques tant à Wall Street qu'à Hollywood. Le prix payé – plus de 10 milliards de dollars – est toujours considéré par la plupart des experts financiers comme excessif. Avant le début de la bataille boursière, ceux-ci évaluaient Paramount entre 8 et 9 milliards. M. Diller estime pourtant que le prix atteint reste raisonnable et qu'il apparaîtra bien modeste dans cinq ans. Il est convaincu tout d'abord que son retour chez Paramount – il en avait dirigé les studios au début des années 80 – devrait redonner du dynamisme à cette société.

Son équipe souligne ensuite que, pendant la bataille boursière, la société a poursuivi son développement. Premier éditeur américain avec Simon and Schuster, Paramount a effectivement renforcé sa position dans l'édition en achetant, lors de la liquidation des actifs de Robert Maxwell, la maison Macmillan. Paramount a ensuite annoncé, il y a quelques semaines, le lancement pour janvier 1995, d'un cinquième réseau national de télévision, qui viendra concurrencer ceux d'ABC, de CBS, de NBC et de Fox. Le groupe va enfin entamer, le 27 décembre, une expérience de jeu télévisé interactif sur quatre de ses réseaux câblés.

A Hollywood, certains ironisent sur le mariage de «la belle et la bête», Paramount, la «culturelle» et QVC, la «mercantile». M. Diller reste indifférent à ce type d'ironie. Il est convaincu des effets de synergie que devrait provoquer le rapprochement entre des diffuseurs – les télévisions par câble et les sociétés de téléphones – et des fabricants de programmes. Il parie sur la constitution de grands empires «multimédias». Et il estime que pour cela les sociétés qui, comme Paramount, disposent d'un savoir-faire, de moyens et de stocks importants (900 films et plus de 6000 séries de télévision), ne sont pas nombreuses sur le marché. La société de téléachat QVC a gagné, mercredi, une nouvelle bataille. Mais elle n'est pas encore au bout de ses peines. M. Diller a déjà averti que, si l'adversaire, Viacom et ses alliés, devait faire une nouvelle offre d'ici au 7 janvier, il serait prêt, lui aussi, à surenchérir.

ERIK IZRAELEWICZ

CLÉS/ *Cinéma et édition*

Paramount est, avec Walt Disney, l'un des derniers groupes indépendants américains de cinéma. Il s'est diversifié dans l'édition. Sur un chiffre d'affaires de 25 milliards de francs en 1992, l'essentiel provient du cinéma (43 %) et de l'édition (35 %). Mais le groupe gère aussi des salles de spectacles, des réseaux de télévision câblée et des équipes de sportifs professionnels. Paramount possède un catalogue contenant quelque 900 films dont *le Parrain, la Fièvre du samedi soir, le Flic de Beverly Hills* ou *la Firme* et plus de 6000 séries télévisées. Malgré des résultats en léger recul, sans doute, en 1993, Paramount est une société très profitable.

L'édition nationale remaniée du «Parisien» sera vendue 3,50 F

Le Parisien, l'un des deux titres vedettes du groupe de presse Amaury avec *l'Equipe*, va rebaptiser le 5 janvier son édition nationale, l'une de ses treize éditions, du nom d'*Aujourd'hui*. Le lancement de cette édition remaniée, annoncée mercredi 22 décembre par un communiqué de la direction, devrait permettre au *Parisien* d'être doublement présent, sur le marché des quotidiens nationaux et sur celui de la presse régionale grâce à ses douze éditions existant en Ile-de-France. *Aujourd'hui*, dont le sous-titre sera «édition nationale du Parisien» sera vendu dans toute la France et proposera trente-six pages au format tabloïd. Il sera vendu 3,50 francs, soit 1 franc de moins que le prix des autres éditions. La diffusion payée du *Parisien* s'établissait, en juin 1993, à 406627 exemplaires en moyenne. Son prix de vente – 4,50 francs – n'a pas été modifié depuis huit ans, à la différence de la plupart des autres quotidiens.

Selon Fabrice Nora, directeur général du *Parisien*, cette politique de maintien du prix de vente et le lancement d'*Aujourd'hui* devraient favoriser une nouvelle augmentation de la diffusion (5,2 % en 1993 par rapport à 1992, selon lui). Le lancement d'*Aujourd'hui* et la baisse du prix de vente correspondent aussi à la volonté du groupe Amaury d'être présent sur le marché de la presse populaire nationale à bas prix. Mais cette initiative intervient dans un contexte particulier. En effet, *Aujourd'hui* sera lancé cinq jours avant un nouveau quotidien, *InfoMatin*, dont les quatre fondateurs ont fixé la parution au lundi 10 janvier. *InfoMatin*, qui comprendra vingt-quatre pages quadrichromie au format magazine, réalisées par une cinquantaine de journalistes, sera vendu 3 francs. Il ambitionne une diffusion en région parisienne et dans les grandes villes de l'ordre de 100000 exemplaires. *Aujourd'hui* devrait accentuer son avance sur *France-Soir*, quotidien populaire du groupe Hersant, plus cher (5,50 francs) et dont la diffusion stagne à 205000 exemplaires.

Y.-M. L.

Le vote de la loi sur l'audiovisuel

L'obligation pour les radios de diffuser 40 % de chansons françaises est renvoyée à 1996

La commission mixte paritaire réunissant, mercredi 22 décembre, députés et sénateurs, a amendé le texte de la loi sur l'audiovisuel adopté au Sénat (*le Monde* du 22 décembre) sur trois points :

– L'obligation faite aux autres chaînes de promouvoir une minute par jour la nouvelle chaîne éducative est supprimée.

– Les projets de télévisions parlementaires sont encadrés par un article 1 *bis*, dont l'ultime rédaction dispose que *«chaque assemblée parlementaire peut (...) produire et faire diffuser (...) un programme de présentation et de compte rendu de ses travaux. Ce programme peut porter sur le fonctionnement des institutions parlementaires et faire place au débat public (...)».*

– Enfin, l'entrée en vigueur effective du quota de 40 % de musique française sur les radios est repoussée d'un an, jusqu'au 1er janvier 1996.

Le texte définitif, qui a été adopté au Sénat mercredi 22 décembre et devait l'être jeudi 23 décembre à l'Assemblée nationale, contient donc les principales dispositions suivantes :

– **Chaîne éducative** : la loi crée une chaîne nationale (à capitaux en majorité publics) favorisant *«l'accès au savoir, à la formation et à l'emploi»* qui occupera le réseau de la Cinq dans la journée (article 1er).

– **Chaînes publiques** : la loi étend sur elles les pouvoirs de contrôle et de sanction du CSA (article 2), dont les modalités de saisine sont précisées et élargies.

– **Chaînes privées** : un même actionnaire peut détenir jusqu'à 49 % d'une chaîne privée (25 % auparavant).

– La loi instaure une présomption de renouvellement des autorisations des chaînes privées (au maximum deux fois cinq ans), et étend ce bénéfice à Canal Plus, dont la concession se transforme en autorisation.

– Les décrochages locaux des chaînes privées nationales sont autorisés, mais sans publicité ni émissions parrainées.

– La chronologie de diffusion des films est précisée.

– **Radios** : un même groupe peut cumuler plusieurs réseaux couvrant jusqu'à 150 millions d'auditeurs potentiels (article 10).

– Les radios devront diffuser aux heures d'écoute significatives, à partir du 1er janvier 1996, un minimum de 40 % de chansons d'expression française, dont la moitié provenant de nouveaux talents ou de nouvelles productions.

– **Divers** : la procédure est simplifiée en cas de faillite d'une entreprise audiovisuelle.

– Le CSA peut délivrer des autorisations temporaires d'émettre (radio ou TV) sans appel d'offres.

– Les caractéristiques techniques des signaux de télévision numérique doivent être normalisées.

COMMENTAIRE

Pourcentages

DEUX chiffres concentrent les contradictions de la loi sur l'audiovisuel. D'un côté, on permet au groupe Bouygues de détenir 49 % de TF 1. De l'autre, on demande aux radios de diffuser 40 % de chanson française. On libère le capital des télévisions, on réglemente le contenu des radios. Pour ces dernières, la liberté de «respirer» des réseaux se conjugue, sous la pression des parlementaires, avec une obligation de «chanter» en français.

Aux télévisions privées, en revanche, le texte n'impose aucune contrepartie, alors qu'il les assure d'une meilleure pérennité par le renouvellement quasi-automatique de leurs autorisations – reléguant définitivement le «mieux-disant culturel» de 1986 au rayon des fictions. Les groupes privés sont invités à grandir, pour porter loin à l'étranger les couleurs tricolores. Le projet parie sur l'entreprise, plus que sur les programmes, pour conquérir des positions à l'extérieur et en défendre à l'intérieur.

Mais la télévision généraliste en Europe reste une activité encore largement nationale, ne serait-ce qu'en raison de son importance politique. Vouloir de grands groupes sur des marchés cloisonnés mène logiquement à la concentration, et l'influence de ces groupes se fera d'abord sentir sur le marché français. Se retrouve alors posée la question du pluralisme, qui seule au fond justifie de limiter à 49 %, à mi-chemin du statut des autres entreprises, le contrôle d'un actionnaire. La réponse à cette question, plutôt que d'afficher un pourcentage, ne consiste-t-elle pas à donner les moyens de la concurrence à un secteur public quasiment absent de la loi?

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

ECONOMIE

La société de location Visea sur un nouveau marché

Des entreprises souhaitent convertir les chômeurs en consommateurs

■ MARCHÉ. Confronté à la baisse de la location de téléviseurs, Visea, le numéro un du secteur, se tourne vers une nouvelle clientèle : celle des exclus du crédit, les retraités, les jeunes qui viennent d'emménager et les chômeurs, à qui la société propose un système de location-vente pour acquérir du matériel (télévisions, hi-fi, réfrigérateurs, etc.). Le chômage devient ainsi un marché.

■ INSERTION. La plus importante des entreprises d'insertion, ENVIE, emploie 350 chômeurs et jeunes en difficulté, et détient 10 % du marché de la récupération. Elle vient de créer une société financière, au capital de 3,3 millions de francs, pour assurer son développement. Après les «produits blancs» (machines à laver, réfrigérateurs), elle lance trois filiales pour le textile, la micro-informatique et l'électroménager de deuxième choix.

■ CONSOMMATION. Parce qu'ils sont maintenant 3,2 millions, les chômeurs sont devenus une cible commerciale. On redécouvre qu'ils peuvent être des consommateurs. Avec tous les risques que cela représente.

Sur les panneaux, la campagne publicitaire se fait agressive. Tous les messages se veulent volontairement dérangeants : *«Si les retraités n'ont pas le droit au crédit, ça sert à quoi d'avoir travaillé toute sa vie ?»*, *«S'il faut attendre d'être adulte pour avoir un crédit, ça sert à quoi d'être jeune ?»*, et *«Si les jeunes n'ont pas le droit de s'équiper, ça sert à quoi de quitter ses parents ?»* Mais le dernier trouble davantage encore : *«Si on interdit le crédit à ceux qui sont au chômage, ça sert à quoi la solidarité ?»*

Derrière de tels slogans, il n'y a pas qu'une démarche commerciale audacieuse, quelque chose qui s'apparenterait à ce *charity business* que le chômage met à la mode. Tout à la fois s'y trouvent mêlés le sort d'une entreprise – Visea – obligée de se redéployer pour cause de disparition de son marché traditionnel (la location de téléviseurs aux particuliers), la découverte d'un créneau inoccupé de la consommation et la rencontre avec un profil inhabituel de dirigeant d'entreprise, spécialiste de la distribution, mais surtout militant actif des entreprises d'insertion.

Un avenir compromis

Patrick Klein, à Strasbourg, puis à Marseille et enfin dans toute la France, est à l'origine de la création du réseau ENVIE, fort maintenant de vingt-trois implantations *(voir encadré)*, qu'il a constitué alors qu'il était cadre dirigeant chez Darty. Il en a fait le plus grand groupe d'entreprises d'insertion, qui emploie des jeunes en difficulté à la remise en état de *«produits blancs»* (machines à laver, réfrigérateurs et lave-linge), ensuite vendus sur le marché de la deuxième main.

Quand le groupe Thorn EMI cherche un directeur général pour redéfinir le positionnement stratégique de sa filiale française, Visea, il s'intéresse à cet homme jeune, au parcours si atypique. On lui demande de trouver un nouveau souffle pour une activité de loueur qui, du fait de la baisse des prix pour les téléviseurs ou le matériel hi-fi, est entrée dans une phase déclinante. Pourtant numéro un de ce secteur, Visea ne réalise plus que 40 % de son chiffre d'affaires avec la clientèle familiale privée (l'essentiel étant réalisé avec les institutionnels et utilisateurs collectifs tels que les hôpitaux et les hôtels). A terme, l'avenir de ses quatre cents salariés et de ses quarante-cinq magasins pourrait être compromis.

De ce mandat et de cette expérience particulière va naître l'idée, discrètement testée dans un premier temps, avant de faire l'objet d'une communication sur le mode grinçant. *«Nous louions par dépit ou par défaut à des gens aux faibles revenus, souvent à statut précaire, qui n'avaient pas accès au crédit. Nous les perdions quand ils avaient les moyens d'aller acheter ailleurs»*, constate Patrick Klein. *«Pourquoi ne pas leur proposer une location-vente, sans aucun apport et avec une option d'achat, la dernière mensualité équivalant alors à un transfert de propriété ?»*

«Pouvoir consommer»

A priori risquée, la *«niche»* peut se révéler commercialement intéressante pour une société qui ne pouvait espérer concurrencer les grands du secteur, solidement installés sur leur créneau. Dans les faits, le crédit s'adresse *«aux adultes, riches, sains et actifs»* ; il ne restait plus qu'à se tourner vers ceux qui en sont exclus, les retraités, les jeunes qui viennent d'emménager et les chômeurs. D'autant qu'ils peuvent, les uns et les autres, être *«d'excellents payeurs»* et qu'ils disposent d'un pouvoir d'achat. D'ailleurs, les premiers résultats sont encourageants, puisque les indications sur les premières semaines de décembre laissent espérer un doublement du chiffre d'affaires du mois par rapport à décembre 1992.

Bien sûr, le danger du surendettement plane, mais M. Klein objecte que les sommes (99 francs par mois pour un téléviseur ou un lave-linge) demeurent modestes et que, en tout état de cause, la dépense ne doit pas représenter plus de 10 % du revenu disponible, sachant que le loueur *«prend le risque financier»*. En revanche, et s'appuyant sur la réussite d'ENVIE pour l'affirmer, Patrick Klein prétend que, *«pouvoir consommer, c'est ne pas se couper des mécanismes de la société du paraître»*. Etablir des comportements spécifiques pour le chômeur contribuerait, selon lui, à l'exclure, et il estime que, avec la possibilité d'acheter, *«on lui rend de la dignité»*. *«Il y a trop d'hypocrisie sur le sujet»*, ajoute-t-il.

A. Le.

MARCHÉS PUBLICS : clause de «mieux-disant social». – Devant le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIE), mardi 21 décembre, Michel Giraud, ministre du travail, a annoncé la publication d'une circulaire qui vise à ajouter une clause de *«mieux-disant social»* dans les réglements d'appels d'offre pour l'attribution des marchés publics. Les entreprises seront ainsi incitées à recruter des chômeurs ou à favoriser la remise en situation d'emploi de personnes en difficulté, notamment par des actions de formation. Cette condition figurera dans le cahier des charges pour la réalisation et l'exploitation du Grand Stade de Saint-Denis.

CLÉS/ Stratégies

■ ENTREPRISES D'INSERTION. Appelées entreprises intermédiaires, dans un premier temps, les entreprises d'insertion sont apparues à la moitié de la décennie 80. Elles se sont développées à partir de 1988-1989. Elles sont au nombre de 400, environ, et auront employé plus de 11 000 personnes depuis le début de l'année, des jeunes en difficulté et des chômeurs de longue durée.

■ ACTION PAR L'ÉCONOMIQUE. Le principe de cette action consiste à privilégier l'insertion par l'économique et par la situation d'emploi, par opposition à l'intervention strictement sociale. Les salariés en insertion occupent un vrai poste de travail et, en deux ans au maximum, peuvent retrouver un emploi normal dans une entreprise traditionnelle. Pour tenir compte de leur manque de productivité et d'un taux d'encadrement élevé, les entreprises d'insertion reçoivent une aide de 20 000 francs par emploi. Sauf si elles utilisent l'un des dispositifs existants (contrat de qualification, etc), elles rémunèrent les salariés sur la base du SMIC, au minimum.

■ PLANS LOCAUX. A la suite de Lille et de Dunkerque, une vingtaine de municipalités de toutes étiquettes politiques se sont lancées dans des plans locaux d'insertion par l'économique. Elles s'appuient sur des entreprises d'insertion pour résorber le chômage de longue durée.

COMMENTAIRE

Une clientèle potentielle

DEPUIS le succès du magazine *Rebondir*, le phénomène ne fait plus de doute. Les chômeurs sont un marché, et d'autant plus important que leur nombre ne cesse de croître. Ils ont des besoins spécifiques, comme en témoigne le développement des laboratoires qui proposent le tirage en série des photos d'identité pour accompagner les C. V. Ils achètent et se comportent comme des consommateurs, certes un peu particuliers.

La nouvelle stratégie commerciale élaborée par la société Visea, spécialisée à l'origine dans la location de téléviseurs, démontre bien qu'il existe un créneau, comme disent les responsables de marketing. Ecartés du crédit parce qu'ils ne présentent pas toutes les garanties de fiabilité voulues, les demandeurs d'emploi finissent par constituer une clientèle potentielle très séduisante. Pour qui sait imaginer les moyens de répondre à leurs caractéristiques, toutefois.

A coup sûr, d'autres entreprises vont se lancer sur la trace de ces pionniers, avec tous les risques qu'on peut imaginer, entre le cynisme et le danger du surendettement. Derrière la mutation, qui tient compte d'une réalité sociale et économique, peut poindre l'exploitation de recettes discutables, s'inquiéteront certains. Tandis que les optimistes y verront la participation des plus démunis au retour de la consommation et, partant, de la croissance, les chômeurs donnant l'exemple de ce qui doit permettre de sortir de la spirale de la sinistrose.

Mais, avant d'en arriver là, avec de bonnes ou de mauvaises raisons, plusieurs expériences prouvent que des sociétés ont parfaitement saisi le sens du vent. Les Galeries Lafayette communiquent par la voie publicitaire en mettant en avant l'embauche de cinq cents jeunes pour les fêtes de fin d'année. La RATP fait de même, en vantant ses nouveaux services *«conviviaux»*, les CES (contrats emploi-solidarité) qui aident les voyageurs encombrés de paquets à franchir les tourniquets, ceux qui accompagnent les personnes âgées ou les enfants dans leurs déplacements. Au-delà de cette lisière peut se profiler le *charity business*, avec ce qu'il a de trouble. La prolifération de journaux de SDF comme *Macadam Journal, Réverbère, la Rue* ou *Faim de siècle* l'annonce. Tout comme leur concurrence, de plus en plus manifeste.

ALAIN LEBAUBE

Les entreprises d'insertion ENVIE se dotent d'une société financière

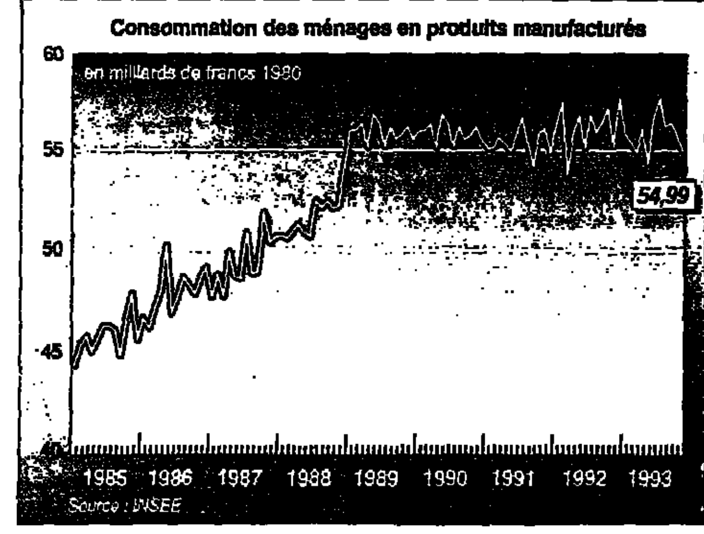
Nées avec les années 80 et la montée du chômage, les entreprises d'insertion ENVIE connaissent un fort développement. Elles sont maintenant au nombre de 23 sur l'ensemble du territoire et viennent de se doter d'une société financière dont elles détiennent 60 % d'un capital s'élevant à 3,3 millions de francs. Au conseil de surveillance siègent, entre autres, Philippe Francès, PDG de Darty, et Martine Aubry, présidente de la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE).

Avec cet outil, ENVIE veut aborder d'autres métiers que celui de la remise en état puis de la vente de «produits blancs» (machines à laver, réfrigérateurs, lave-linge, etc.) d'occasion, le plus souvent adossé sur la fourniture de matériaux usagés par le distributeur Darty. Selon le même raisonnement, à chaque fois en s'appuyant sur un grand du secteur concerné, elle a créé trois nouvelles filiales. Pour le textile, avec la CAMIF ; pour la micro-informatique, avec IBM pour l'électroménager de deuxième choix, avec Thomson.

Actuellement, ENVIE emploie 500 salariés, dont 350 chômeurs ou jeunes en difficulté sur des postes d'insertion. Elle représente désormais 10 % du marché national de la récupération. D'ici à l'an 2000, elle s'est fixé pour objectif d'atteindre les 1 000 salariés en insertion. Mais elle a aussi des projets à l'étranger. En Allemagne, elle travaille sur l'idée d'une entreprise qui se spécialiserait dans le tri sélectif des déchets. En Grande-Bretagne, avec le soutien de King Fisher, qui a racheté Darty, elle implanterait une nouvelle entité, toujours pour les jeunes en difficulté et les chômeurs de longue durée.

A. Le.

Consommation en baisse en novembre en France



Déjà en baisse en octobre, la consommation des ménages en produits manufacturés a à nouveau diminué en novembre (- 1,6 %). Exception faite de l'automobile, les ménages ont réduit leurs dépenses dans les autres secteurs (biens d'équipements, meubles). La chute est particulièrement sensible dans les branches d'activités où les soldes et promotions ont une grande importance, comme le textile ou le cuir. Tout se passe comme si l'absence de soldes en octobre et novembre avait incité les ménages à différer leurs achats. Pour le quatrième trimestre, l'INSEE prévoit une baisse de 0,1 % de la consommation totale des ménages.

Baisse de 0,7 % de la production industrielle française en octobre

La production industrielle (hors BTP) de la France a baissé en octobre de 0,7 % par rapport à septembre, en données corrigées des variations saisonnières, a annoncé l'INSEE, jeudi 23 décembre. Il s'agit du deuxième mois de baisse consécutive. La production manufacturière enregistre un recul de 1,4 %. La chute (– 3,8 %) se poursuit dans la construction automobile. La production des biens intermédiaires diminue de 1,1 %. Les minéraux non ferreux (– 9,4 %) et le travail des métaux (– 2,3 %) sont les secteurs les plus touchés. Les industries agroalimentaires enregistrent, de leur côté, une baisse de 1,3 %, due notamment à la dégradation (– 9,4 %) dans le secteur des boissons et alcools. Et la production de biens de consommation courante a diminué de 1,6 %. Selon les chefs d'entreprise interrogés par la Banque de France, la production industrielle devrait s'améliorer en novembre (*le Monde* du 16 décembre).

En raison des variations de taux de change

Les écarts de prix pour une automobile achetée en Europe atteignent parfois 40 %

«La folie des prix à Saint-Sébastien. Les prix les plus bas d'Europe !» Sur les pare-brise des automobiles, des tracts ont fait leur apparition au Pays basque. Imprimés par des concessionnaires automobiles espagnols, ils incitent les conducteurs français à franchir la frontière pour acheter leur véhicule. Grâce à la dévaluation de la peseta, les prix sont en moyenne 25 % moins élevés d'un côté à l'autre des Pyrénées. Les chiffres publiés, mercredi 22 décembre, par la Commission européenne le prouvent. Le Portugal et l'Espagne sont les pays les moins chers dans la Communauté pour acheter une voiture, l'Allemagne restant le plus cher.

La Commission publie une telle liste tous les six mois. Elle porte sur cinquante-cinq véhicules de marques européennes et dix-sept de marques japonaises. Celle publiée mercredi a été arrêtée au 1er novembre. Selon cette liste, le prix d'une Seat Ibiza est supérieur de 41,1 % en Allemagne par rapport au Portugal, pays le moins cher. Pour une Fiat Tempra 1,6 litre SX, l'écart est de 33,9 % entre ces deux mêmes pays.

Selon la Commission, 85 % des véhicules dans les gammes moyenne et haute affichent des différences de prix de moins de 20 % entre les différents pays, mais ces pourcentages passent à 67 % pour les petites voitures. Dans l'ensemble, les écarts de prix sont moindres pour les voitures japonaises que pour les européennes. La Commission souligne que les variations monétaires influent largement sur les évolutions des prix et que, faute de monnaie unique, les comparaisons sont faussées. Une mise en garde importante. Ce type d'enquête a en effet pour but de recueillir des éléments pour prolonger ou non l'autorisation de la *«distribution sélective»*, c'est-à dire la possibilité accordée aux constructeurs de réserver la distribution de leurs modèles à des concessionnaires et agents exclusifs

Cette autorisation, accordée en 1985 pour une durée de dix ans, sera retirée si des écarts de prix supérieurs à 12 % sur une période prolongée ou 18 % à un moment précis sont relevés. Les écarts de prix observés actuellement pourraient donc remettre en cause ce droit accordé aux constructeurs automobiles et auquel ils sont très attachés. L'Association européenne des constructeurs automobiles (ACEA) s'en est émue. *«La convergence des prix des automobiles en Europe demeurera une opération fantaisiste tant que l'Union européenne sera confrontée à d'importantes variations de taux de change et à des régimes fiscaux très différents*, a souligné mercredi l'ACEA. *A taux de change constant, depuis le mois de mai, neuf véhicules sur dix affichent des différences de prix inférieures à 20 %.»*

SOCIAL

Les difficultés financières de l'assurance-maladie

Cliniques privées et biologistes sont mis à contribution

Face au déficit croissant de l'assurance-maladie (25,8 milliards de francs cette année, 29 milliards en 1994), le gouvernement cherche de nouvelles économies et des financements supplémentaires. Alors que cliniques privées et biologistes ont accepté de limiter leurs dépenses, le recours à des recettes supplémentaires est étudié.

Premières professions médicales à avoir accepté de s'impliquer dans un mécanisme de modération des dépenses, les cliniques privées et les biologistes vont procéder à de nouveaux efforts en 1994. Au cours des derniers jours, leurs représentants ont signé avec la Caisse nationale d'assurance-maladie des accords sur lesquels le ministère des affaires sociales compte s'appuyer pour amener l'ensemble du monde de la santé à respecter des objectifs précis.

Abaissé de 6,2 % à 4,8 % cette année en raison de la hausse du ticket modérateur entrée en vigueur le 1er août, le plafond d'évolution des dépenses des biologistes (14 milliards de francs par an) a été fixé à 3,4 % en 1994, bien que l'activité de cette profession ait été inférieure de plus de 200 millions aux objectifs prévus. En revanche, les cliniques privées qui ont dépassé la norme conventionnelle subiront une baisse de 1,1 % des tarifs au 1er janvier. Sur l'année, la croissance de leurs dépenses (33 milliards) ne devra pas excéder 3,6 %.

Ces deux accords sont jugés particulièrement positifs par le ministère des affaires sociales, qui y voit une bonne illustration du concept de *«stabilisateur automatique»* qui sera intégré dans la loi quinquennale sur la protection sociale. Ces contraintes financières effectives en cas de dépassement des objectifs négociés constituent un signal clair adressé aux médecins dont la récente convention médicale est, sur ce chapitre, assez ambiguë.

Par ailleurs, le gouvernement s'intéresse de près aux produits pharmaceutiques qui représenteront cette année 55 milliards de francs de remboursements, en hausse de 8 %. La prescription de médicaments particulièrement coûteux sera mieux réglementée grâce à l'instauration d'une vignette spéciale. De même, des négociations sont prévues avec les firmes pharmaceutiques – qui n'ont pas été concernées par le plan d'économies de 30 milliards de francs annoncé cet été – afin de les amener à réduire, le cas échéant, la liste de leurs médicaments remboursés.

Enfin, le gouvernement étudie la possibilité d'augmenter «à la marge», les recettes de l'assurance-maladie. Si le recours à une *«TVA sociale»* n'est pas envisagé dans l'immédiat, il est de plus en plus question de relever la cotisation versée par les retraités imposables (très largement inférieure à celle des actifs). Reste à savoir si cette mesure, qui rapporterait 6,5 milliards de francs, serait affectée ou non au financement d'une allocation destinée aux personnes âgées dépendantes. Une cotisation pourrait également être prélevée sur les indemnités journalières (entre 1 et 3 milliards de francs), alors que les versements de l'Etat-employeur à l'assurance-maladie seront probablement réajustés à la hausse afin d'atteindre le niveau du secteur privé. Les décisions du gouvernement seront annoncées en tout début d'année.

JEAN-MICHEL NORMAND

FINANCES

Mise en place au mois de mars

La Commission de l'actionnariat individuel formule ses premières recommandations

La Commission de l'actionnariat individuel mise en place à l'initiative de la Bourse de Paris au mois de mars a rendu public, jeudi 23 décembre, le fruit de ses travaux. Cette commission, présidée par Jean-François Théodore, PDG de la SBF-Bourse de Paris et animée par Edouard de Royère, PDG de L'Air liquide, et Daniel Hua, directeur général honoraire de la Société générale, a rassemblé autour de 22 actionnaires individuels une quarantaine de banquiers, intermédiaires boursiers, sociétés cotées ou analystes.

Ce rapport présente des recommandations pour favoriser et promouvoir l'épargne individuelle investie en actions et qui s'adressent à quatre catégories d'intervenants : les entreprises cotées, les intermédiaires financiers, les pouvoirs publics ainsi que les entreprises de marché.

Pour les entreprises cotées, la commission insiste sur la clarté de l'information à l'attention des actionnaires individuels et préconise l'utilisation de supports audiovisuels. Elle suggère aux émetteurs et aux futures entreprises privatisées de mettre en place des conditions particulières pour que, lors d'attribution gratuite d'actions, les actionnaires n'aient pas à supporter des frais de «rompus».

Pour les intermédiaires financiers, le point essentiel soulevé par la commission consiste en une meilleure formation et information de l'actionnaire individuel. Le développement des clubs d'investissement, dont le rôle pédagogique n'est plus à démontrer, est vivement souhaité. De plus, la Commission recommande aux réseaux bancaires de proposer plus fréquement le produit «action» à leur clientèle aux guichets, à l'image de ce qui ce fait depuis la fin de l'année 1992 avec le développement des «points Bourse».

Les recommandations formulées à l'intention des pouvoirs publics portent essentiellement sur la fiscalité de l'épargne, qui favoriserait le placement en actions. Parmi ces recommandations, on peut citer la constitution d'une épargne retraite par déduction des sommes investies du revenu imposable ou la suppression totale de l'impôt de Bourse.

Les mesures proposées à l'intention des entreprises de marché peuvent être regroupées autour de trois thèmes : l'utilisation du titre au porteur identifiable qui permettrait aux entreprises de mieux connaître leur actionnariat, la simplification de l'exécution des ordres qui pourrait comprendre la suppression des quotités de négociation et enfin la création d'outils d'information à l'intention des actionnaires individuels. Les travaux de la commission ne s'arrêteront pas là puisque la SBF-Bourse de Paris se propose de mettre en place un comité des actionnaires individuels, qui aura notamment pour mission de suivre la mise en œuvre des propositions.

F. Bn

Sous réserve de l'accord du Parlement européen

Les ministres des Douze adoptent un budget de 86 milliards de francs pour la recherche

Les ministres de la recherche des Douze se sont mis d'accord, mercredi 22 décembre, sur le quatrième programme-cadre pour la recherche communautaire. Ils ont adopté un budget de 13 milliards d'écus (86 milliards de francs), dont 1 milliard d'écus de réserve, pour la période 1994-1998. Ce montant est sensiblement inférieur à celui demandé par le Parlement européen, dont l'accord est nécessaire pour l'adoption définitive du budget. Le Parlement avait demandé une dotation globale de 13,7 milliards d'écus.

Ce budget reste relativement faible et ne permettra pas à l'Europe de rattraper son retard par rapport aux Etats-Unis et au Japon, qui consacrent respectivement 2,8 et 3,1 % de leur PIB à la recherche, contre 2 % pour l'Europe. Son importance doit aussi être relativisée. Les crédits communautaires ne représentent qu'un peu plus de 2 % des crédits publics affectés à la recherche par les différents Etats-membres.

Il faut dire que l'efficacité, souvent remise en question, de ces crédits communautaires n'a guère incité un certain nombre d'Etats à se battre pour en augmenter le montant. Telle a été en particulier la position de la France, faisant cause commune avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne. De nombreux laboratoires rechignent, en effet, à tenter de recourir à des aides européennes, vu la lourdeur des procédures de sélection et la lenteur mise pour débloquer les fonds.

Les ministres ont également décidé la répartition des fonds entre différentes activités, la recherche proprement dite obtenant 87,8 % du budget global. A l'intérieur de cette tranche, la recherche sur les technologies de l'information et de la communication se taille la plus belle part avec 28,20 %, suivie par le secteur de l'énergie avec 18,65 %. Les recherches sur les technologies industrielles viennent en troisième position (16 %), puis les sciences vivantes (13,10 %), l'environnement (9 %), les transports (2 %) et les sciences sociales et économiques (0,85 %).

Les ministres ont enfin décidé de consacrer 875 millions d'écus au Centre commun de recherche en Italie.

A. K.

Les commissaires aux comptes émettent des réserves sur l'exercice financier d'Eurodisney

Les commissaires aux comptes de la société PS Audit (membre de Price Waterhouse) ont émis des réserves, mercredi 22 décembre, après avoir audité les comptes d'Euro Disney. *«Si les mesures de restructuration financière envisagées n'aboutissent pas dans des délais suffisants, le groupe aurait des problèmes de liquidités et ne pourrait pas poursuivre ses activités. En raison de cette incertitude, l'application de la convention comptable de continuité d'exploitation pourrait s'avérer non appropriée, et il pourrait en résulter des ajustements significatifs sur certains postes d'actif et de passif.»* Euro Disney a enregistré 5,3 milliards de pertes pour son exercice 1992-1993 (dont 3,2 milliards de francs imputables à un changement comptable). La société avait déjà indiqué, au moment de la présentation de ses résultats, qu'elle aurait à faire face à des problèmes de liquidités si une restructuration financière n'aboutissait pas dans les délais voulus. En effet, sa maison mère, la Walt Disney Company, s'est engagée à combler ses besoins de trésorerie jusqu'au 31 mars 1994.

NOMINATION

Au conseil des ministres

Marcel Pochard directeur général de l'administration et de la fonction publique

Maître des requêtes au Conseil d'Etat et rapporteur adjoint auprès du Conseil constitutionnel, Marcel Pochard a été nommé, mercredi 22 décembre en conseil des ministres, directeur général de l'administration et de la fonction publique, en remplacement de Bernard Pêcheur, qui a demandé à être déchargé de cette fonction qu'il occupait depuis quatre ans.

M. Pêcheur devrait maintenant retourner au Conseil d'Etat d'où il est issu.

Né le 1er juin 1943 à Montbenoît (Doubs), Marcel Pochard est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole nationale d'administration. Affecté en 1970 au ministère du travail, il y demeure jusqu'en 1973 en qualité de chef de bureau du Fonds national de l'emploi. En 1974, il est détaché en qualité de sous-préfet et nommé directeur du cabinet du préfet de la Drôme, avant de rejoindre en 1975 le cabinet de Michel Durafour, ministre du travail, comme conseiller technique. Un an plus tard, il entre au cabinet de Jacques Barrot, alors secrétaire d'Etat chargé du logement et suivra celui-ci dans ses différentes fonctions ministérielles jusqu'en 1981. Il est élu en 1977 conseiller municipal (CDS) de Longeville (Doubs). Après être retourné en mai 1981 à la direction générale de la santé et des hôpitaux, il est devenu, en 1982, directeur général des services régionaux de la Franche-Comté, avant d'être nommé, au tour extérieur, maître des requêtes au Conseil d'Etat en 1987. En octobre 1992, il est désigné rapporteur adjoint auprès du Conseil constitutionnel.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde

TEMPS LIBRE

REPÈRES

FRANC CFA

Le président Bongo s'inquiète du «bruit de dévaluation»

«Si j'avais un vœu à formuler concernant la dévaluation [du franc CFA], *ce serait de demander aux autorités françaises d'éviter d'en parler autant. Cela sème la préoccupation dans la tête des investisseurs et des hommes d'affaires en Afrique* [...]. *Ce bruit de dévaluation commence à nous brûler les oreilles»*, indique Omar Bongo dans un entretien publié jeudi 23 décembre par le *Quotidien de Paris*. Elu début décembre, dans des conditions contestées, président du Gabon, M. Bongo précise, toujours à propos d'une possible dévaluation du franc CFA : *«Nous n'avons pas encore eu de contacts directs à ce sujet entre responsables français et africains.»*

ÉTATS-UNIS

M. Clinton annonce une réduction du déficit budgétaire américain

Le président Bill Clinton a annoncé, mercredi 22 décembre, que le déficit du budget fédéral sera contenu *«sous les 200 milliards»* de dollars (1 180 milliards de francs) dans la loi de finances 1995, laquelle prendra en compte la suppression de 100 000 emplois dans la fonction publique fédérale. La précédente administration du républicain George Bush avait prévu pour 1995 un déficit budgétaire de l'ordre de 300 milliards de dollars. Interrogé sur les secteurs devant être épargnés par cette nouvelle rigueur, M. Clinton a cité la sécurité publique, les nouvelles technologies, l'enseignement et la recherche médicale. Quant au budget du département de la défense, il sera *«à peu près étale»*, a précisé le chef de l'Etat américain.

Le secrétaire du Trésor s'inquiète de la hausse du dollar contre le yen

Lloyd Bentsen, secrétaire américain au Trésor, s'est déclaré, mercredi 22 décembre, inquiet de l'appréciation du dollar par rapport au yen. La monnaie américaine est remontée, en effet, à son plus haut niveau face au yen depuis sept mois. *«Nous sommes inquiets du fait que le Japon ne respecte pas ses engagements consistant à alimenter la croissance par la consommation interne et à réduire de façon significative son excédent commercial extérieur»*, a affirmé M. Bentsen. En octobre, la balance commerciale américaine a enregistré un déficit de 6,1 milliards de dollars (35 milliards de francs) avec le Japon, soit le montant le plus élevé depuis sept ans. Mardi 21 décembre, M. Bentsen avait pourtant déclaré qu'il n'était pas nécessaire d'intervenir pour soutenir le yen dont l'affaiblissement reflète, avait-il dit, *«les données fondamentales»* de l'économie japonaise.

PÉTROLE

Les monarchies du Golfe prêtes à diminuer leur production

Les six monarchies pétrolières du Golfe se sont déclarées prêtes, mercredi 22 décembre, à *«diminuer leur production»* de brut pour soutenir les prix *«si tous les pays producteurs s'engagent à prendre des mesures globales de baisse de production»*. Dans un communiqué publié à l'issue des travaux du 14e sommet du Conseil de coopération du Golfe (Arabie saoudite, Koweït, Emirats arabes unis, Qatar, Bahrein et Oman) à Ryad, ces pays ont affirmé *«soutenir les efforts d'Oman»* pour un dialogue en ce sens entre l'OPEP et les pays qui ne sont pas membres du cartel. Les pays assurent près du cinquième de la production mondiale et renferment 40 % des réserves mondiales. L'Arabie saoudite à elle seule assure avec 8 millions de barils par jour près du tiers de la production de l'OPEP, fixée à 24,52 millions de barils/jour. L'attente de cette réunion a fait monter les cours mercredi sur le marché à terme de New York. Le baril de brut de référence aux Etats-Unis pour livraison la plus rapprochée en février gagnait 19 cents à 14,55 dollars peu après l'ouverture. C'est la première fois que les pays du Golfe évoquent la possibilité d'une baisse de leur production pétrolière.

VIE DES ENTREPRISES

290 millions de francs de déficit en 1993

Le Club Med enregistre les plus lourdes pertes de son histoire

Deux cents millions de francs de pertes courantes et 90 millions de provisions. Pour la seconde fois en trois ans, le numéro un mondial des villages de vacances, dont Serge Trigano vient de prendre la direction, affiche des résultats dans le rouge. En 1991, les comptes du Club Med, négatifs de 17 millions de francs, avaient été plombés par la diversification ratée dans l'aérien. Pour l'année écoulée, les troubles politiques en Europe et en Afrique, qui ont perturbé le fonctionnement de quatorze villages, sont responsables pour moitié du total des pertes enregistrées. Le chiffre d'affaires du groupe atteint 8,089 milliards de francs, en baisse de 1,9 % sur l'exercice précédent.

Face à cette conjoncture assombrie, les dirigeants du Club Med ont deux motifs de satisfaction. La bonne tenue de leur filiale américaine Club Med Inc., seule branche du groupe non déficitaire, et dont les résultats sont en progression. D'autre part, Club Aquarius, repris en 1991 et destiné à la clientèle plus modeste, voit ses pertes divisées par deux. Serge Trigano prévoit son retour à l'équilibre en 1995. En revanche, les deux points noirs sont l'activité villages en Europe, et les activités annexes. l'entreprise a subi le contrecoup de la crise économique qui a frappé les trois pays les plus importants de sa clientèle : la France, l'Allemagne et l'Italie. Les pertes du City Club de Vienne (20 millions de francs), dont la cession est envisagée, et des activités croisières (30 millions de francs) sont venues s'ajouter.

Pour redresser la barre, Serge Trigano a préparé une relance commerciale, par un ajustement des tarifs (*le Monde* du 14 décembre), mais aussi un plan d'économies qui comprend des cessions d'actifs. Une réduction de 150 millions de francs des coûts de fonctionnement est programmée (dont 50 millions liés au plan social). Pour 1994, le programme d'investissement est réduit de moitié. Le Club Med va se lancer dans *« une politique volontariste de cessions d'actifs »*. Cinq à six villages non rentables seront vendus dans les trois ans. Il prévoit aussi d'abandonner la propriété de six à huit autres unités, tout en en conservant l'exploitation. Ce plan de cession devrait rapporter entre 600 millions et 1,6 milliard de francs.

A. B.-M.

Les privatisations en Italie

General Electric remporte l'appel d'offres sur Nuovo Pignone

Le gouvernement italien tient son échéancier. Le président du Conseil, Carlo Ciampi, avait annoncé deux privatisations d'ampleur d'ici, à la fin 1993. Après l'établissement bancaire Credito Italiano, Rome a bouclé le transfert au privé d'une entreprise industrielle, le groupe Nuovo Pignone, leader mondial dans les compresseurs avec une part de marché estimée à 20 %. C'est General Electric (390 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1993, dont 40 réalisés en Europe) qui remporte la mise. Mercredi 23 décembre, l'ENI, le holding qui porte les participations de l'Etat italien dans le secteur énergétique, a annoncé que le géant américain avait été choisi comme actionnaire principal de Nuovo Pignone (5 000 salariés en Italie répartis sur sept sites industriels), suite à un appel d'offres international.

GE était en concurrence avec deux autres groupes américains, Dresser Industries et Ingerson Rand, qui font leur entrée dans le tour de table de Nuovo Pignone mais pour des parts moins importantes. Désormais le capital se répartit ainsi : 25 % pour GE, 12 % pour Dresser, 12 % pour Ingerson, 20 % répartis entre différentes banques italiennes, 10,75 % sur le marché boursier et 20,25 % conservés par l'ENI. La répartition entre intérêts étrangers et intérêts nationaux a été soigneusement dosée. Et l'ENI récupère sur cette opération 1 100 milliards de lires (3,85 milliards de francs).

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

PROJET

TGV TEXAS : le financement est à revoir, selon GEC-Alsthom. – *« Avant de poursuivre des études complémentaires, il est nécessaire d'examiner avec les autorités texanes le financement global du projet »*, a estimé, mercredi 22 décembre, le groupe GEC-Alsthom dans un communiqué. La veille, le groupe canadien Bombardier, qui figure aux côtés du constructeur franco-britannique dans le consortium TGV Texas, avait indiqué que le projet était gravement compromis en raison d'un défaut majeur de financement (*le Monde* du 23 décembre). Le président de Bombardier, Laurent Beaudoin, avait attribué l'échec du projet à un manque de fonds publics, un mode de financement qui n'était cependant pas prévu dans le montage initial.

SOCIAL

MICHELIN : poursuite de la grève des salariés d'un atelier de production de gomme. – Une cinquantaine de salariés d'un atelier de production de gomme de l'usine Cataroux du groupe Michelin ont interrompu, mercredi 22 décembre à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), une réunion du comité d'établissement pour exiger le retrait d'un projet de réorganisation du travail. Le représentant de la direction qui était retenu depuis le matin même a finalement été libéré en fin de journée. Alors que la grève entamée le 20 décembre se poursuivait jeudi matin 23 décembre, les salariés de cet atelier s'opposent à un aménagement des temps de pause qui, selon la CFDT, *« équivaudrait à une charge de travail supplémentaire de dix minutes par jour »*. Plus généralement, ce mouvement *« traduit*, selon le syndicat majoritaire, *l'inquiétude des salariés devant la politique d'austérité mise en place par Michelin, à savoir blocage des salaires, aggravation des conditions de travail, chômage partiel, manque d'effectifs et dégradation de l'emploi. »* Ce conflit de Cataroux s'ajoute aux nombreux débrayages, souvent liés au blocage des salaires et qui, depuis début décembre, perturbent les unités de production du groupe.

POMMERY : le comité central d'entreprise débouté. – Le tribunal de grande instance de Reims (Marne) a débouté, mardi 21 décembre, le comité central d'entreprise de la maison de champagne Pommery qui avait déposé un recours en annulation d'un plan social entraînant la suppression de soixante-dix-sept emplois. Selon Bernard Beaulieu, secrétaire adjoint de l'intersyndicat du champagne, le tribunal a estimé le recours *« recevable mais mal fondé »* dans la mesure où *« toutes les démarches administratives n'avaient pas été épuisées »*. Déjà le 24 août, ce même tribunal s'était déclaré incompétent et avait décidé de surseoir en considérant que la direction départementale du travail *« n'avait pas pris de décision claire sur ce dossier »*. Sur l'ensemble des plans sociaux qui envisageaient quatre cent cinquante-sept suppressions d'emplois dans les maisons de champagne contrôlées par le groupe LVMH (Moët et Chandon, Mercier, Veuve Cliquot...), seul celui concernant Pommery n'a pas été annulé.

CAPITAL

UNITED AIRLINES : le conseil d'administration approuve le rachat de la compagnie par les employés. – Le conseil d'administration de United Airlines (UAL) a approuvé le rachat de la compagnie aérienne par ses employés, a-t-on indiqué mercredi 22 décembre de sources syndicales américaines à Washington. Aux termes de cet accord, les salariés d'UAL, la deuxième compagnie aérienne américaine, ont accepté des concessions de salaires contre une participation dans le capital de l'entreprise (*le Monde* du 17 décembre). L'accord va permettre à UAL de mettre en œuvre les mesures de restructuration nécessaires pour que la compagnie soit compétitive face à des transporteurs concurrents offrant de bas tarifs comme surtout Southwest. – *(AFP.)*

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 23 décembre ↑ Au plus haut

A la veille d'une liquidation mensuelle qui s'annonce fort brillante (près de 8 % de hausse), la Bourse de Paris atteignait de nouveaux sommets jeudi 23 décembre dans un marché actif. En hausse de 0,35 % à l'ouverture à 2 233,59 points (nouveau record), l'indice CAC 40 affichait un gain identique une heure plus tard. Le 22 octobre dernier, cet indice avait affiché le niveau record à 2 231,86 points. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises s'inscrivaient en hausse de 0,26 % à 2 231,49 points.

L'abondance des liquidités et, paradoxalement, la publication de nouvelles statistiques économiques médiocres expliquent cette grande fermeté du marché. La production industrielle (hors BTP) a baissé de 0,7 % en octobre, et la production manufacturière de 1,4 % pour le même mois, apprend-on jeudi matin. Ces chiffres, qui viennent après l'annonce d'une baisse des mises en chantier de 7,4 % en octobre et d'un recul de 1,6 % de la consommation des ménages en novembre, sont, toujours paradoxalement, encourageants pour les marchés. Ils semblent en effet appeler une relance de l'économie et notamment une sensible baisse des taux d'intérêt. Or, depuis des mois, la Bourse monte sur ces anticipations.

Les pertes historiques du Club Méditerranée n'ont pas surpris outre mesure les analystes financiers. Le titre se reprenait, gagnant 4,9 % à 336,60 F. Les échanges sont encore importants sur le Crédit lyonnais, dont 1,3 % du capital a déjà été négocié. Le titre est en hausse de 0,7 %. Euro Disney reculait de 1,8 % dans un marché également étoffé, les transactions portant sur 1,4 % du capital après les réserves émises par les commissaires aux comptes, qui n'excluent pas un dépôt de bilan de la société exploitant le parc d'attractions de Marne-la-Vallée.

NEW-YORK, 22 décembre ↑ Progression

La Bourse de New-York s'est rapprochée, mercredi 22 décembre, de son dernier record (3 764,43 points) grâce à une nette baisse des taux d'intérêt à long terme américains, attribuée à une bonne demande lors des adjudications des bons à cinq ans par le Trésor. L'indice Dow Jones a clôturé à 3 762,19, en hausse de 17,04 points, soit une avance de 0,45 %. L'activité a été modérée avec quelque 268 millions de valeurs échangées. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse, 1 150 contre 949, et 624 titres ont été inchangés.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, est tombé à 6,21 % contre 6,31 % mardi soir. *« Nous avons eu une superbe reprise sur le marché obligataire et le marché boursier s'en est inspiré »*, a souligné Bernadette Murphy, analyste chez M. Kimelman and Co. *« Il y a eu récemment des inquiétudes sur un possible relèvement des taux par la Réserve fédérale en anticipation d'une accélération de l'inflation, mais cela semble avoir été mis de côté, au moins pour les deux prochains mois »*, a indiqué Mme Murphy.

Parmi les titres gagnants de la séance, Texas Instruments a progressé de 2 7/8 à 62 5/8 et Motorola de 2 3/4 à 89 1/8. General Dynamics, qui a conclu un accord sur le rachat de ses activités spatiales par Martin Marietta pour 208,5 millions de dollars, a progressé de 4 à 96 7/8.

VALEURS	Cours du 21 décembre	Cours du 22 décembre
Alcoa	68 3/8	68 1/2
ATT	54 5/8	54 1/4
Boeing	43 7/8	43 5/8
Chase Manhattan Bank	34 3/8	34 3/4
Du Pont de Nemours	48 3/8	48 1/2
Eastman Kodak	56	55 5/8
Exxon	63 1/8	63
Ford	64 3/4	65 5/8
General Electric	105 3/8	105 3/8
General Motors	54 7/8	55 5/8
Goodyear	43 7/8	44 1/2
IBM	58 1/2	59 1/4
ITT	93 1/8	92 7/8
Mobil Oil	75 7/8	77 5/8
Pfizer	66 5/8	66 5/8
Schlumberger	57 7/8	58 3/4
Texaco	63 1/2	64 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	144 1/4	149 1/2
Union Carbide	22 1/8	22 1/2
United Tech.	61 1/2	61 3/4
Westinghouse	13 7/8	13 7/8
Xerox Corp.	88 7/8	89 1/2

LONDRES, 22 décembre ↑ Légère reprise

Le Stock Exchange de Londres a légèrement progressé, mercredi 22 décembre, encouragé par le marché à terme et par les espoirs de baisse des taux d'intérêt britanniques. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 13,3 points, à 3 355,7 points, soit une progression de 0,3 %. 772,6 millions de titres ont été échangés contre 736,8 millions la veille.

Du côté des valeurs, le groupe de transport maritime P and O a gagné 7 pence, à 646, grâce à l'annonce de la réduction de sa participation dans le groupe de Hong Kong Modem Terminals, qui va lui rapporter un bénéfice exceptionnel de 44 millions de livres en 1993. Après la publication d'une étude d'analystes négative, les chimiques ont reculé avec Coats Viyella cédant 7 pence, à 261, Courtaulds 10,5 pence, à 455, et ICI 4 pence, à 754. Les brasseries ont baissé pour la même raison, Bass lachant 9 pence à 558.

British Gas a perdu 13,5 pence, à 333,5, toujours affecté par la décision du gouvernement, mardi, de lui enlever progressivement son monopole sur la distribution de gaz aux particuliers à partir d'avril 1996.

VALEURS	Cours du 21 décembre	Cours du 22 décembre
Allied Lyons	6,55	6,53
BP	3,55	3,54
BTR	3,58	3,70
Cadbury	5,12	5,11
De Beers	15,13	14,63
Glaxo	7,04	7,05
GUS	6,10	6,15
ICI	7,57	7,57
Reuters	17,75	18,18
RTZ	7,74	7,75
Shell	7,08	7,10
Unilever	11,80	11,93

TOKYO, 23 décembre Clos

Tous les marchés boursiers et financiers ont chômé, jeudi 23 décembre, en raison de la célébration de l'anniversaire de l'empereur.

Fermetures des places financières pour les fêtes de Noël

La plupart des places financières observent une pause plus ou moins longue au moment des fêtes de Noël :

– Vendredi 24 décembre : les Bourses de Zurich, Francfort, Milan, Madrid, New-York et Genève sont fermées, de même que les marchés des changes de Francfort, Madrid, Milan.

– Lundi 27 décembre : les Bourses de Bruxelles, Londres et Hongkong sont fermées ainsi que les marchés des changes de Londres, Bruxelles, Hongkong et Luxembourg.

– Mardi 28 décembre : la Bourse et le marché des changes de Londres sont fermés.

CHANGES

Dollar : 5,7832 F ↓

Jeudi 23 décembre, le deutschemark se dépréciait à 3,4054 francs à l'ouverture du marché des changes parisien, contre 3,4074 francs mercredi en fin de journée. Le dollar reculait à 5,7832 francs contre 5,8130 francs la veille (cours BdF).

FRANCFORT	22 déc.	23 déc.
Dollar (en DM)	1,7022	1,6994
TOKYO	**22 déc.**	**23 déc.**
Dollar (en yens)	111,30	Clos

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (23 déc.) .... 6 7/16 % - 6 9/16 %
New-York (22 déc.) .... 3 1/16 %

BOURSES

	21 déc.	22 déc.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 215,86	2 225,79
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 534,26	1 539,43
Indice SBF 250	1 467,18	1 471,77

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	21 déc.	22 déc.
Industrielles	3 745,15	3 762,19

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	21 déc.	22 déc.
100 valeurs	3 342,40	3 355,70
30 valeurs	2 508,70	2 513,70
Mines d'or	247,40	242,60
Fonds d'Etat	106,96	106,85

FRANCFORT

	21 déc.	22 déc.
Dax	2 182,93	2 197,51

TOKYO

	22 déc.	23 déc.
Nikkei Dow Jones	17 445,74	Clos
Indice général	1 450,37	Clos

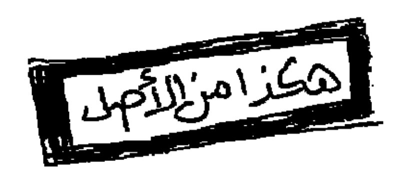
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,7910	5,7930	5,8375	5,8410
Yen (100)	5,2520	5,2563	5,3100	5,3163
Ecu	6,5813	6,5866	6,5813	6,5895
Deutschemark	3,4080	3,4095	3,4108	3,4139
Franc suisse	4,0283	4,0340	4,0502	4,0598
Lire italienne (1000)	3,4801	3,4835	3,4649	3,4698
Livre sterling	8,6620	8,6709	8,6865	8,6989
Peseta (100)	4,1438	4,1483	4,1181	4,1242

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 1/8	3 1/4	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	1 15/16	2 1/16	1 13/16	1 15/16
Ecu	6 3/4	6 7/8	6 5/16	6 7/16	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	6 7/16	6 9/16	6	6 1/8	5 11/16	5 13/16
Franc suisse	4 3/8	4 1/2	4 1/8	4 1/4	3 7/8	4
Lire italienne (1000)	8 5/16	8 9/16	8 1/16	8 5/16	7 15/16	8 3/16
Livre sterling	5 3/8	5 1/2	5 1/4	5 3/8	5 3/16	5 5/16
Peseta (100)	9 1/4	9 1/2	8 3/4	9	8 3/8	8 5/8
Franc français	6 9/16	6 11/16	6 3/8	6 1/2	6	6 1/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 23 DÉCEMBRE

Liquidation : 24 décembre
Taux de report : 7,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,24 % (2231,09)

Règlement mensuel

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
5700	EDF-GDF 3%	5730	5720	-0,17
1064	B.N.P. (T.P)	1070	1070	–
1020	Cr.Lyonnais(T.P.)	1015	1015	–
2315	Renault (T.P.)	2305	2320	+0,65
2530	Rhone Poulenc(T.P)	2531	–	–
1166	Saint Gobain(T.P.)	1170	1178	+0,68
1040	Thomson S.A (T.P)	1048	1048	–
605	Accor 1	597	590	-1,17
775	Air Liquide 1	858	858	–
798	Alcatel Alsthom 1	825	833	+0,97
638	Alcatel Cable 1	722	728	+0,83
365	Alspi 1	388	391	+0,77
665	AGF(Ass.gle.Fce) 1	704	708	+0,57
1460	Axa 1	1574	1570	-0,25
48	Bail Equipement 1	46,40	47	+1,29
1140	Bail Invest. 1	1088	1091	+0,28
405	Bancaire (Cie) 1	550	554	+0,73
145	Banque Colbert C2F	143,30	145	+1,19
658	Bazar Hot. Ville 2	671	671	–
1250	Berger (M) 2	1230	1260	+2,44
490	Bertrand Faure 2	490	490	–
1160	BIC 1	1275	1276	+0,08
144	BIS 1	212,10	210	-0,99
275	BNP 1	286,10	286,50	+0,14
350	Bollore Techno.1	352	345	-1,99
2580	Bongrain 1	2960	2992	+1,08
640	Bon Marche (Au) 1	639	640	+0,16
635	Bouygues 1	694	695	+0,14
835	BSN 1	945	942	-0,32
1230	Canal + 1	1102	1103	+0,09
183	Cap Gemini Sogeti	180,80	184,90	+2,60

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 22 décembre

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 22/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8220	5,8130	5,60	6,10
Ecu	6,5845	6,5890	–	–
Allemagne (100 dm)	340,6300	340,7480	330	353
Belgique (100 F)	16,4080	16,4210	15,85	16,85
Pays-Bas (100 fl)	304,2500	304,3500	294	315
Italie (1000 lires)	3,4785	3,4810	3,20	3,85
Danemark (100 krd)	87,1000	87,1900	83	91
Irlande (1 iep)	8,2880	8,2775	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,8630	8,8645	8,30	9,10
Grèce (100 drachmes)	2,3760	2,3755	2,05	3,25
Suisse (100 f)	401,6800	401,3100	386	408
Suède (100 krs)	69,5500	69,8000	65	74
Norvège (100 k)	78,5800	78,5600	74	83
Autriche (100 sch)	48,4440	48,4660	47,20	50,20
Espagne (100 pes)	4,1615	4,1500	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3350	3,3350	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,3370	4,3194	4,15	4,60
Japon (100 yens)	5,2512	5,2135	5,11	5,46

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 22/12
Or fin (kilo en barre)	72500	71550
Or fin (en lingot)	72700	71550
Napoléon (20f)	417	411
Pièce Fr (10 f)	370	–
Pièce Suisse (20 f)	419	415
Pièce Latine (20 f)	415	410
Souverain	528	521
Pièce 20 dollars	2560	2580
Pièce 10 dollars	1480	1400
Pièce 5 dollars	783,75	–
Pièce 50 pesos	2705	2890
Pièce 10 florins	435	430

Matif (Marché à terme international de France)

22 décembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 74434

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	130,16	129,54	128,76
Précédent	130,16	129,62	128,76

CAC 40 A TERME
Volume : 23183

Cours	Janvier 94	Février 94	Déc. 93
Dernier	2246	2247,50	2236
Précédent	2236,50	2249,50	2225

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

prion à l'emporte-pièce sur ... de résume en une phrase ... CLAIRE TREAN | par la CDU de Steffen Heitmann

CARNET

Naissances

Elyette et François HEISBOURG

ont la joie d'annoncer la naissance

d'Emmanuel-Georges

le 22 décembre 1993.

88, rue de Sèvres,
75007 Paris.

Guilaine THUILLART
et
José BOLUFER

ont la joie d'annoncer la naissance de

Louise,

le 7 décembre 1993, à Paris.

Laurence et Thierry DAMAMME
et Alice

sont heureux d'annoncer la naissance de

Adrien,

le 18 décembre 1993.

Nicole et Georges ROSTAND
sont heureux de faire part de la naissance de leur vingt-cinquième arrière-petit-enfant,

Valentin,

le 30 novembre 1993, à Lyon,

chez
Sylvain PARPAIS et Claire BENABEN.

Il est le premier petit-enfant de
Calixte ROSTAND et Jean PARPAIS.

Monsieur Robert KAKOU
et Madame, née Emilie RAFFOUL

laissent à Alice la joie d'annoncer la naissance

d'Antoine,

à Paris le 10 décembre 1993.

Mariages

Elisabeth COTTIER
et István KRISTÓF

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré à Paris, le 11 décembre 1993.

Décès

– Les familles Appel, Courtois et Soguet,
Et tous ses amis,
ont la grande tristesse d'annoncer la disparition de

René APPEL,

le 15 décembre 1993.

10, avenue de la Porte-de-Vincennes,
75012 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. René APPEL,
ancien directeur des études
et des stages
du centre d'études supérieures
de la Sécurité sociale,
directeur honoraire du contentieux
de la Caisse primaire centrale
d'assurance maladie
de la région parisienne,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 15 décembre, dans sa soixante-seizième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, avenue de la Porte-de-Vincennes,
75012 Paris.

La famille Ben Salem
a l'immense douleur d'annoncer le décès, à New-York, de leur cher et regretté

Hédi Saïd BEN SALEM,
officier de l'armée tunisienne,
médaille militaire,
héros de la bataille de Bizerte,

1, rue du 25-Juillet-1957,
La Marsa 2070 (Tunisie).

– Le Horps (Mayenne),
Verson (Calvados),
Mohamed, Nora Abair
Et leur fils Ilyès,
La famille
Et les amis,
font part du décès de

M. Edmond BEUCHER,
agrégé de l'Université,

survenu à Mayenne (Mayenne), le 21 décembre 1993, dans sa quatre-vingtième année.

La messe de sépulture aura lieu le vendredi 24 décembre, à 14 h 30, en l'église du Horps, suivie de l'inhumation au cimetière de Chevaigné-du-Maine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

22, allée Jacques-Prévert,
14790 Verson.

– Gérard Folny,
Mme Claudette Besset,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mme Cécile FOLNY,
née Martin.

Les obsèques ont eu lieu le 18 décembre 1993, au cimetière de Bouvaincourt-sur-Bresle (Somme).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Jean Loyrette,
M. Philippe Nouel,
Les associés et membres du cabinet Gide Loyrette Nouel,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 21 décembre 1993, de

Me Lucienne FROCHOT,
avocat honoraire à la Cour de Paris,
leur ancienne associée.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 24 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Eloi, sa paroisse, 7, place Maurice-de-Fontenay (rue de Reuilly), à Paris-12e.

Selon sa volonté, ni fleurs ni couronnes, des prières ou des dons à la paroisse Saint-Eloi.

26, cours Albert-Ier,
75008 Paris.

– Mme Giovannangeli Marie-Ange,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont le regret d'annoncer le décès, à l'âge de soixante-six ans, de

M. Paul GIOVANNANGELI,
inspecteur principal
de l'enseignement technique honoraire,
ancien chef des services d'information
et d'orientation de l'académie
de Montpellier,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier dans l'ordre national
du Mérite,
Palmes académiques.

Les obsèques se dérouleront à Granace (Corse-du-Sud), le vendredi 24 décembre 1993 à 11 heures.

20110 Granace.
8, rue des Tonnelles,
34080 Montpellier.

– La famille Groen
est triste d'annoncer la mort de

Niels GRØN.

Il sera incinéré vendredi 24 décembre 1993, à 14 h 15, au Père-Lachaise.

Sacré Monsieur Grøn.

– Mme Jean-Michel Habegre,
Ses enfants,
Et ses petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Jean-Michel HABEGRE,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,

survenu accidentellement en mer, à la Martinique, le 17 décembre 1993.

Cet avis tient lieu de faire-part.

82, boulevard de Port-Royal,
75005 Paris.

– La Direction des Musées de France,
La Direction des Musées de Marseille,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Marielle LATOUR,
conservateur en chef
des Musées de France,
ancien directeur des Musées
de Marseille (1956-1984),

survenu le 20 décembre 1993, à l'âge de soixante-quinze ans, et s'associent à la douleur de sa famille.

(Lire page 19).

– L'Eglise orthodoxe française,
Monseigneur Photios,
évêque de France,
Les Pères Philarète, Timothée, Cyprien, Nectaire, Maxime,
Presbytéra Anna,
veuve de Père Patric,
Ses enfants Irène, Séraphim et Vassilissa,
M. et Mme Ranson,
M. et Mme Pannier,
M. et Mme Aubry
et leurs enfants,
Leurs familles,
font part qu'une liturgie commémorative suivie d'une pannykhide sera célébrée en l'église orthodoxe française Sainte-Trinité-Saint-Nectaire, 30, boulevard de Sébastopol, 75004 Paris, code 31062, le samedi 25 décembre 1993 à 10 h 30, à la mémoire de

Père Patric RANSON,
de sa fille Photinie
et de Michel Aubry,

qui, âgés de trente-cinq, de dix et de trente-neuf ans, se sont endormis dans le Seigneur, le 25 décembre 1992 à Athènes, dans l'attente de la Résurrection universelle et de la vie à venir au Paradis des délices.

– Le docteur et Mme Julien Rouart,
Mme veuve Clément Rouart,
Jean-Michel, Françoise,
M. et Mme Yves Rouart,
leurs enfants,
Les familles Rouart, Conan, Valéry, Blanchard, Rey,
ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, cousins,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Denis ROUART,
née Anne-Marie Conan,

survenu le 18 décembre 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 27 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, suivie de l'inhumation au cimetière de Passy.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

40, rue Paul-Valéry,
75116 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Montpellier, le dimanche 19 décembre 1993, dans sa quatre-vingtième année, du

Dr Pierre SANGUY,
gynécologue-accoucheur qualifié,
médecin-accoucheur
de la Santé publique (E.R.),
chevalier des Palmes académiques,
ancien médecin-chef de la maternité
Maréchale-Lyautey
à Rabat (Maroc).

De la part de Mme Pierre Sanguy,
née Vinçot, son épouse,
Du docteur Martine Sanguy,
Et de M. Patrice Sanguy,
Ses enfants.

Les obsèques ont été célébrées le jeudi 23 décembre à Valflaunès (Hérault), dans l'intimité familiale.

– *« En tout je vous ai montré que c'est en peinant de la sorte qu'il faut secourir les faibles et se souvenir des paroles du Seigneur Jésus, qui a dit lui-même : il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. »*
(Apôtres, 20,35).

« Le Mazet »,
34270 Valflaunès.
236, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

– Mme Sylvain Zac,
Ses proches,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Sylvain ZAC,
professeur émérite
à l'université Paris-X.

Ses obsèques auront lieu le 24 décembre 1993, au cimetière parisien de Bagneux.

Réunion porte principale, à 14 heures précises.

Ni fleurs ni couronnes.

101, rue Pierre-Curie,
93170 Bagnolet.

– Paris. Saint-Marcellin. Lyon.

M. et Mme Jean-Luc Léridon,
Et leurs enfants, Matthias et Stanislas,
Les familles Tartaix, Serve et Sibille,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Charles TARTAIX,

le 22 décembre 1993 à Vanves, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale à Saint-Marcellin.

Ce présent avis tient lieu de faire-part.

20, avenue Paul-Appell,
75014 Paris.
49, boulevard Gouvion-Saint-Cyr,
75017 Paris.

Anniversaires

– *« Les morts sont des invisibles, ils ne sont pas des absents. »*
Saint Augustin.

Jean-Louis CALDERON

nous a quittés le 23 décembre 1989.

En ce quatrième anniversaire de sa mort, souvenons-nous de lui, et accordons-lui une place dans nos prières.

– Il y a trois ans

Pierre de LESTAPIS

s'en est allé le 24 décembre.

« Autour de votre cou, je noue l'écharpe et je pose sur vos épaules le manteau... Je vous pousse dans la rue... Est-ce que l'on sait ce que l'on vit ? Malgré tout, ne t'éloigne pas. »
Jacques Bertin.

– Il y a trois ans

Pierre PERRONO,
ancien combattant d'Indochine,
engagé volontaire de la Résistance,
citation à l'ordre de la Division,
croix de guerre 1939-1945,

a quitté les siens.

Une pensée toute particulière est demandée à tous ceux qui l'ont aimé et estimé.

Messes anniversaires

– Deux êtres d'exception sont partis le 25 décembre 1992,

Frédéric, Père Patric RANSON,

et sa fille

Photinie.

Une liturgie sera célébrée à leur intention en l'église orthodoxe française, le 25 décembre 1993, à 10 h 30.

30, boulevard de Sébastopol,
75001 Paris.

Remerciements

– Mme Auguste Gallet,
sa mère,
Sa famille,
Ses amis,
remercient toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages et envois de fleurs, ont exprimé leur sympathie à l'occasion du décès de

M. Jean-Claude GALLET.

33, place des Héros,
62000 Arras.

MÉTÉOROLOGIE

METEO FRANCE

TEMPS PREVU LE VENDREDI 24 DECEMBRE 1993 VERS MIDI

LEGENDE : ENSOLEILLE ; ECLAIRCIES PEU NUAGEUX ; NUAGEUX COUVERT ECLAIRCIES ; TRES NUAGEUX OU COUVERT ; PLUIE OU BRUINE ; NEIGE ; AVERSES ; ORAGES ; BRUMES ET BROUILLARD ; SENS DE DEPLACEMENT

Vendredi : pluie, neige et vent. – Une perturbation très virulente affectera l'ensemble du pays. Selon les régions, elle apportera de la pluie, de la neige ou du vent violent.
Sur la Bretagne, les Pays de la Loire, la Normandie et le Nord-Picardie, averses et vent violent de nord-ouest séviront tout au long de la journée : les rafales pourront atteindre 110 km/h sur les côtes, 80 km/h dans l'intérieur ; quelques éclaircies se développeront par moments.
Sur le Bassin parisien, le Centre et la Champagne-Ardenne, le ciel sera couvert toute la journée, avec de la pluie et même quelques flocons. Le vent de sud-ouest pourra atteindre 80 km/h en pointe.
Sur les régions du Nord-Est, la Bourgogne, le Massif Central, la région Rhône-Alpes, les Alpes du Sud et les Pyrénées, ce sera du mauvais temps, avec de la neige qui pourra tomber jusqu'en plaine. Le vent de sud-ouest soufflera fort sur le Nord-Est : jusqu'à 80 km/h en rafales.
Sur le pourtour méditerranéen, le ciel sera simplement nuageux, mais au prix d'un violent vent d'ouest : jusqu'à 120 km/h sur les côtes varoises.
Les températures seront en baisse : les minimales s'étageront entre 2 et 6 degrés du nord au sud jusqu'à 9 degrés sur le littoral méditerranéen, et les maximales entre 8 et 11 degrés sur les côtes, entre 4 et 7 degrés dans l'intérieur.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES
maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	13/ 6
BIARRITZ	12/10
BORDEAUX	11/ 7
BOURGES	8/ 5
BREST	11/ 7
CAEN	9/ 4
CHERBOURG	10/ 6
CLERMONT-FER.	8/ 5
DIJON	4/ 4
GRENOBLE	8/ 4
LILLE	8/ 2
LIMOGES	6/ 5
LYON, BRON	7/ 6
MARSEILLE	10/ 5
NANCY, ESSEY	4/ 3
NANTES	10/ 6
NICE	16/ 7
PARIS-MONTS	8/ 5
PAU	11/ 7
PERPIGNAN	14/ 4
POINTE-A-PITRE	31/19
RENNES	11/ 4
ST-ETIENNE	9/ 6
STRASBOURG	5/ 5
TOULOUSE	11/ 8
TOURS	9/ 4

ÉTRANGER	
ALGER	16/ 8
AMSTERDAM	7/ 3
ATHENES	19/10
BANGKOK	30/20
BARCELONE	13/ 3
BELGRADE	6/-2
BERLIN	3/ 1
BRUXELLES	7/ 3
COPENHAGUE	2/ 1
DAKAR	26/20
GENEVE	4/ 3
ISTANBUL	16/ 9
JÉRUSALEM	17/10
LE CAIRE	20/13
LISBONNE	13/ 8
LONDRES	9/ 2
LOS ANGELES	19/ 5
LUXEMBOURG	4/ 3
MADRID	10/-5
MARRAKECH	16/ 5
MEXICO	21/ 9
MILAN	11/-6
MONTRÉAL	3/-14
MOSCOU	-2/-8
NAIROBI	24/14
NEW-DELHI	23/ 6
NEW-YORK	15/ 2
PALMA-DE-MAJ.	14/ 1
PÉKIN	5/-6
RIO-DE-JANEIRO	-/-
ROME	15/ 3
HONGKONG	19/10
SÉVILLE	16/ 4
SINGAPOUR	28/24
STOCKHOLM	1/-6
SYDNEY	23/19
TOKYO	11/ 2
TUNIS	17/ 9
VARSOVIE	0/-3
VENISE	13/ 0
VIENNE	5/ 0

Valeurs extrêmes relevées entre le 22-12-1993 à 18 heures TUC et le 23-12-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 25 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au mardi 21 décembre. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver et d'été (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris - Tél. : (1) 47.42.23.32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code CORUS.
Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE
Avoriaz : 20-110; Les Carroz-d'Araches : n.c.; Chamonix : 30-230; Châtel : 10-50; La Clusaz : 30-100; Combloux : n.c.; Les Contamines-Montjoie : 30-140; Flaine : 20-100; Les Gets : 15-50; Le Grand-Bornand : 10-70; Les Houches : 25-80; Megève : 10-70; Morillon : 0-60; Morzine : 40-110; Praz-de-Lys-Sommand : 40-60; Praz-sur-Arly : 15-50; Saint-Gervais : 25-70; Samoëns : 0-20; Thollon-Les Mémises : 5-5.

SAVOIE
Aillons : 0-60; Arcs : 50-200; Arèches-Beaufort : n.c.; Aussois : 20-40; Bessans : n.c.; Bonneval-sur-Arc : 35-170; Le Corbier : 30-100; Courchevel : n.c.-145; Crest-Voland-Cohennoz : n.c.; Flumet : 5-50; Les Karellis : 55-175; Les Menuires : 30-150; St-Martin Bellev : n.c.; Méribel : 20-n.c.; La Norma : n.c.; Notre-Dame-de-Bellecombe : 10-50; Peisey-Nancroix-Vallandry : n.c.; La Plagne : 75-215; Pralognan-la-Vanoise : 55-100; La Rosière 1850 : 55-180; Saint-François-Longchamp : 20-100; Les Saisies : 40-80; Tignes : 75-250; La Toussuire : 20-50; Val-Cenis : 45-110; Valfréjus : 5-120; Val-d'Isère : n.c.; Valloire : 40-100; Valmeinier : n.c.; Valmorel : n.c.; Val-Thorens : 100-225.

ISÈRE
Alpe-d'Huez : 70-150; Alpe-du-Grand-Serre ; 5-30; Auris-en-Oisans : 15-40; Autrans : n.c.-40; Chamrousse : 20-40; Le Collet-d'Allevard : 10-15; Les Deux-Alpes : 30-180; Lans-en-Vercors : n.c.; Saint-Pierre-de-Chartreuse : n.c.; Les Sept-Laux : 5-20; Villard-de-Lans : 30-40.

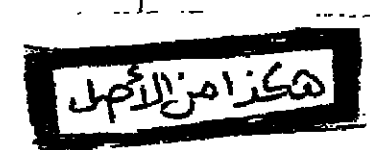
ALPES-DU-SUD
Auron : 20-40; Beuil-les-Launes : n.c.; Briançon : n.c.; Isola 2000 : 20-60; Montgenèvre : 60-100; Orcières-Merlette : 20-80; Les Orres : n.c.; Pra-Loup : 0-n.c.; Puy-Saint-Vincent : 40-120; Le Sauze-Super-Sauze : 10-20; Serre-Chevalier : 40-100; Superdévoluy : 10-10; Valberg : 30-30; Val-d'Allos-Le Seignus : 30-45; Val-d'Allos-La Foux : 60-80; Risoul : 40-60; Vars : 40-60.

PYRÉNÉES
Aix-les-Thermes : n.c.; Cauterets-Lys : 5-50; Font-Romeu : 30-40; Gourette : 0-0; Luchon-Superbagnères : 25-25; Luz-Ardiden : n.c.; Peyragudes : n.c.; Piau-Engaly : n.c.; Saint-Lary-Soulan : n.c..

MASSIF CENTRAL
Le Mont-Dore : 0-20; Besse-Super-Besse : 0-30; Super-Lioran : 20-30.

JURA
Métabief : 0-5; Mijoux-Lelex-La Faucille : 0-5; Les Rousses : n.c.

VOSGES
Le Bonhomme : n.c.; La Bresse-Hohneck : n.c.; Gérardmer : n.c.; Saint-Maurice-sur-Moselle : n.c.; Ventron : n.c.



RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 23 DÉCEMBRE

TF 1

14.30 Série : Cannon.
15.20 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.10 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée Noël. Charles s'en charge ; Trois filles à la maison ; Jeux.
17.50 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : Roger Zabel.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.

20.50 Téléfilm : L'Héritière. De Jean Sagols.
0.05 Série : Paire d'as. Le Crime du 13 *bis*.

FRANCE 2

15.20 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.30 Série : L'Aigrefin.
16.25 Série : Mac Gyver.
17.15 Magazine : Giga. Avec les séries : Un toit pour dix ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Demain la paix. Rabbi Jacob : le retour, de Gérard Oury, Didier Epelbaum et Pierre-Laurent Constant ; Les violons de l'hiver, de Jérôme Bony et Jean François Hoffmann ; J'ai même rencontré des chômeurs heureux, de Patrick Schulmann et Bernard Ronflet.
22.55 Téléfilm : Ça twiste à Poponguine. De Moussa Sene Absa.
0.30 Journal et Météo.
0.50 Magazine : Le cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Aux Antilles.

FRANCE 3

15.15 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Téléfilm : Terre 2. De Tom Gries.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Réglement*, de Jean-Pierre Maurel.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.40 Keno.
20.50 La Dernière Séance.
20.55 1er film : Les Dix Commandements. ■■ Film américain de Cecil B. de Mille (1955).
0.35 Journal et Météo.
0.55 Dessin animé : Isle of Pingo Pongo. De Tex Avery.
1.05 2e film : Brother Orchid. ■■ Film américain de Lloyd Bacon (1940, v.o.).

CANAL PLUS

15.15 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
15.40 Surprises.
16.00 Cinéma : Le Cri de la roche. □ Film franco-germano-canadien de Werner Herzog (1992).
17.35 Documentaire : Histoires de chats. 1. Les Chats des pharaons, de Dick Meadows et Alan Neale.
18.00 Canaille peluche. La Famille Addams.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.32 Série : Les Quarxs.
20.35 Cinéma : Beau fixe. ■■ Film français de Christian Vincent (1992).
22.00 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Indochine. ■■ Film français de Régis Wargnier (1991).
0.41 Pin-up des créateurs. Paco Rabanne.
0.42 Cinéma : Assassins et Voleurs. ■■■ Film français de Sacha Guitry (1957).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Cinéma : Playtime. ■■■ Film français de Jacques Tati (1967, rediff.).
19.00 Série : The New Statesman.
19.30 Documentaire : Petit Papa Noël. De Stephan Fehl et Eduard Erne.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Un Noël pas comme les autres. Soirée conçue par Suzanne Drexl.
20.45 L'Humour caustique. Montage de sketches de Gerhard Polt.
21.00 Téléfilm : Pas seulement à Noël. De Vojtech Jasny (v.o.).
22.30 Court métrage : Loriot, sous le sapin de Noël. De Vicco von Bülow (v. o).
22.35 Documentaire : Noël à Munich. De Walter Sedlmayr, suivi de Noël à New-York, de Wolfgang Fischer (v.o.).
22.45 Un Noël pas comme les autres. Reportage de Jean-Paul Goude.
22.55 Documentaire : Alléluia, les trottoirs de Hambourg. De Peter Kropf.
23.45 Documentaire : Domicile fixe. De Valérie Denesle et Anne Peyregne (30 min).

M 6

14.20 Magazine : Destination vacances.
17.05 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Météo 6.
20.45 Cinéma : Banzaï. □ Film français de Claude Zidi (1983).
22.35 Téléfilm : Montclare, rendez-vous de l'horreur. De Tony Williams.
0.05 Informations : Six minutes première heure.
0.15 Magazine : Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction. Contes d'oiseaux lus par Mimi Barthélémy.
21.30 Profils perdus. Moïse (1).
22.40 Les Nuits magnétiques. Lettres d'amour (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Paul Virilio.
0.50 Musique : Coda. Sister Rosetta Tharpe (4).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 5 décembre au Théâtre des Champs-Elysées) : Lélio ou le retour à la vie, Symphonie fantastique, de Berlioz, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre symphonique de Boston, dir. : Seiji Ozawa.
23.09 Ainsi la nuit. Impromptus pour piano, de Schubert ; Quatuor pour flûte et cordes en ré majeur K 285, de Mozart.
0.00 L'Heure bleue. Jazz s'il vous plaît, par André Clergeat. Concert : Django Reinhardt.

Les interventions à la radio

O'FM, 19 heures : Mgr Decourtray (« Le grand O O'FM-*La Croix*).
France-Inter, 19 h 20 : « Ecole publique, école privée : fallait-il réviser la loi Falloux ? », avec le Père Max Cloupet, Michel Deschamps, François Bédarida (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

Pub

IL y a péril en la demeure. Partant du principe que les consommateurs de télévision ne sont que des oies qu'il faut gaver de publicité pour engraisser les revenus des commerçants qui font vivre les publicitaires, un bureau d'études dont le nom ne mérite pas de passer à la postérité vient de concevoir un plan machiavélique qu'il convient de dénoncer. Il s'agit en effet d'une entreprise de déstructuration de la cellule familiale qui vise à conditionner les enfants, de telle sorte qu'ils prennent leurs parents en otages au seul profit des chaînes commerciales et de leurs cohortes d'annonceurs.

La teneur de certains documents en notre possession ne laisse aucun doute sur l'existence de ce complot mercantiliste ourdi par des gens sans scrupules prêts à exploiter à des fins uniquement commerciales la relation affective qui lie tout enfant à sa mère jusque devant le petit écran.

On peut y lire, par exemple, ceci : *« Il s'agit non seulement de séduire les enfants mais également de convaincre leur entourage, et plus particulièrement leur mère puisque l'enfant consommateur de produits n'est pas toujours l'acheteur de ces mêmes produits. Deux facteurs peuvent donc contribuer à convaincre la mère d'acheter le produit : le message publicitaire et la prescription des enfants.*

» Des écrans publicitaires ont ainsi été étudiés à des moments d'écoute familiale (début de soirée en access prime time, et après-midi de week-end), soit 250 spots concernant des produits enfants et/ou adultes, regroupés par familles de produits homogènes. Les principaux critères d'efficacité ont été mesurés sur deux échantillons de mères ainsi que sur les enfants afin de compléter les résultats observés auprès des mères... On constate que l'écoute conjointe de la mère et de l'enfant crée une situation influente sur l'efficacité publicitaire. »

D'où les « recommandations » que les instigateurs de cette tentative de manipulation collective adressent à leurs clients : *« La présence de l'enfant devant le récepteur active la mémorisation des mères... Elle accentue d'une manière générale l'attention de la mère aux écrans de publicité... Lorsqu'une mère regarde un écran de pub TV avec son enfant sa perception est nettement liée aux réactions de l'enfant... L'écoute conjointe accentue la réceptivité des mamans sur les territoires de prescription des enfants. La proportion des mères déclarant acheter ce que les enfants demandent est systématiquement supérieure parmi celles qui sont en situation d'écoute conjointe... Cette situation engendre chez les mamans une amplification d'achat et induit un facteur d'efficacité supplémentaire : la prescription instantanée, une opportunité supplémentaire saisie par l'enfant pour maximiser son rôle de prescripteur d'achats. »*

En conclusion, l'annonceur qui occupe ces plages d'écoute publicitaire est assuré d'un excellent « retour d'investissement » : *« Le gain en efficacité peut aller de 30 % à 50 % par rapport à un plan TV normal. »* Surtout s'il cherche à vendre des *« produits de gourmandise. »* Mamans, faites attention : derrière vos lardons un œil gourmand vous guette...

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

VENDREDI 24 DÉCEMBRE

TF 1

5.55 Série : Mésaventures.
6.28 Météo (et à 8.58, 8.28).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.20 Disney Club Noël.
8.30 Télé-shopping.
8.55 Club Dorothée Noël. Le Noël de l'amitié ; Dragon Ball Z ; Ranma un demi ; Sailor Moon ; Max et Compagnie ; Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
12.00 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo, Trafic infos et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Club Dorothée Noël. Mes deux papas ; Punky Brewster ; Ici bébé ; Salut les Musclés ; Trois filles à la maison ; Jeux.
17.50 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Claude Brasseur.

20.00 Journal et Météo.
20.45 Divertissement : Une nuit magique à Euro Disney. Emission présentée par Alexandre Debanne et Véronique Genest. Mickey fête ses soixante-cinq ans. Avec Arturo Brachetti, Hans Moretti, Marco Tempest, Harry Blackstone, les Pendragons, Anne, Véronique Sanson, Philippe Swan, Marc Lavoine, Karine Costa, Daniel Lévy, les chanteurs d'*Aladdin*.
22.35 Sport : Patinage artistique. Emission présentée par Anne-Sophie de Kristoffy et Roger Zabel. Les Etoiles d'or du patinage, avec les trente-huit médaillés d'or de la discipline, depuis les débuts des Jeux olympiques d'hiver (1936), réunis à Boston.
23.50 Messe de minuit. Célébrée en direct du Puy-en-Velay (Haute-Loire).
1.15 Théâtre : Jésus était son nom. Mise en scène de Robert Hossein, avec Jean-Marie Lamour, Luciano Baldelli, Thierry Charpiot.
3.05 Concert : Haendel. *Le Messie* (version Mozart), enregistré au Festival de La Chaise-Dieu, par l'Orchestre d'Auvergne, chœurs de l'Orchestre national de Lyon, dir. : Jean-Jacques Kantorow ; sol. : Véronique Dietschy, Eliane Tantcheff, Alexander Laiter, Thomas Thomaschke.
5.25 Musique.
5.30 Concert : Duo Safri. Œuvres de Bach, Ravel, Miki.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Série : Tequila et Bonetti.
10.00 Série : Célia.
10.50 Série : Histoires fantastiques.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal, Météo et Point route.
13.45 INC.
13.50 Cinéma : Princess Bride. ■■ Film américain de Rob Reiner (1987).
15.25 Série : L'Aigrefin.
16.25 Série : Mac Gyver.
17.15 Magazine : Giga. Avec les séries : Un toit pour dix ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel-Air.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.00).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.45 Jeu : Un pour tous, spécial Noël. Présenté par Christian Morin et Cendrine Dominguez. Equipes : Escalade, avec François Legrand, Gérard Holtz, Francis Huster, Indra, David Ginola ; Basket-ball, avec Hervé Dubuisson, Serge Blanco, Loïck Peyron, Anne Roumanoff, Jean-Pierre Darras ; Tir à l'arc, avec Carole Ferriou, Henri Sannier, Mimie Mathy, Hubert Auriol, Sandrine Alexi ; Trial, avec Jean-Pierre Goy, Patrick Chêne, Sophie Davant, Jean Ragnotti, Marthe Villalonga.
22.30 Téléfilm : Le Messager de l'espoir. De Charles Jarrott.
0.00 Messe de minuit au cirque Gruss. En direct de son chapiteau à Paris et en Eurovision.
1.15 Concert : Orchestre national de Bordeaux. Œuvres de Mozart, Bloch, Lalo. Dir. : Alain Lombard.
2.40 Documentaire : Ingres.
3.30 Dessin animé.
3.35 Documentaire : Pérou, histoire de Yolanda.
4.30 Série : Quo Vadis.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Les Minikeums. Les Bisounours ; Les Animaux du bois de quat'sous ; Raconte-moi une chanson : la Marche nuptiale ; Denis la malice ; Peter Pan ; Trois jours pour gagner ; Les Fables géométriques : la Mort et le Bûcheron.
10.55 Série : Hondo.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Divertissement : Soucoupe volante.
13.30 Série : La Conquête de l'Ouest.
15.15 Documentaire animalier.
15.45 Cinéma : Zorro. □ Film franco-italien de Duccio Tessari (1974).
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez. Les meilleurs moments.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Présenté par Olivier Barrot. *Le Vitrail*, de Nicole Blondel.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Téléfilm : L'Ile au trésor. De Fraser C. Heston.
22.55 Flash d'informations.
23.05 Spectacle : Le Cirque magique de Corée. Ensemble national de Pyongyang. Présenté par Sergio. Numéros de cirque, de voltige, de magie et d'illusion.
0.20 Cinéma : Yehudi Menuhin, chemin de lumière. ■ Film britannique de François Reichenbach, Bernard Gavoty et Bernard Chevry (1971).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

6.59 Pin-up des créateurs. Paco Rabanne.
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 8.05 —

7.50 Ça cartoon.
8.05 Magazine : 24 heures (rediff.).
9.05 Cinéma : Pico et Columbus. ■ Film d'animation allemand de Michael Schoemann et David Reilly (1993).
10.24 Flash d'informations.
10.26 Documentaire : Des singes dans la ville. De Barrie Britton.
10.50 Cinéma : A demain. ■ Film français de Didier Martiny (1992).

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.29 Pin-up des créateurs. Paco Rabanne.
12.30 Flash d'informations.
12.37 Magazine : La Grande Famille.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Le Zèbre. ■■ Film français de Jean Poiret (1992).
15.05 Documentaire : National Geographic n° 2. Les Pionniers du froid en Alaska, de Mark Stouffer.
15.55 Surprises.
16.05 Cinéma : Siméon. □ Film français d'Euzhan Palcy (1992).
17.50 Série animée : Souris souris.
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Série : Les Quarxs.
20.35 Téléfilm : Le Combat de Sarah. De Joseph Sargent.
22.10 Documentaire : Sous le charme d'Audrey Hepburn. De Gene Feldman et Suzette Winter.
23.00 Flash d'informations.
23.05 Cinéma : Croc-Blanc. □ Film américain de Randal Kleiser (1991).
0.49 Pin-up des créateurs. Christian Lacroix.
0.50 Cinéma : Mambo Kings. ■ Film américain d'Arne Glimcher (1991).
2.30 Cinéma : Mister Johnson. ■ Film américain de Bruce Beresford (1990) (v.o.).
4.10 Cinéma : IP 5. ■ Film français de Jean-Jacques Beineix (1992).
6.05 Série : Le Juge de la nuit.
6.50 Surprises.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
17.50 Magazine : Macadam. Le Roman du music-hall, de Pierre Philippe.
19.00 Série : The New Statesman. De Geoffrey Sax (v.o.).
19.25 Documentaire : Coco Chanel. D'Elvira Ochoa.
19.40 Documentaire : Un reste de paradis. Les Jardins de la Côte d'Azur, de Jochen Richter.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : Le Chemin de Damas. De Georges Mihalka.
22.05 Musique : Noël à Vienne. Concert de Noël 1993 au palais de la Hofburg. Avec Placido Domingo, Dionne Warwick, Ruggero Raimondi, les Petits Chanteurs de Mozart et l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. : Vjekoslav Sutej.
23.05 Cinéma : Une histoire de Monte-Carlo. ■ Film américain de Samuel A. Taylor (1957) (96 min, v.o.).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia (et à 8.05).
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.00, 6.05).
11.05 Série : Daktari.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Routes du paradis.
13.25 M 6 Kid. La Guerre des tomates ; Conan, l'aventurier ; Robin des Bois ; Draculito ; Rahan.
15.30 ▶ Cinéma : Asterix le Gaulois. ■ Film d'animation belge de Goscinny et Uderzo (1967).
16.40 Série : Rintintin Junior.
17.05 Variétés : Multitop.
17.35 Série : L'Etalon noir.
18.05 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Magazine : Grandeur nature. Présenté par Caroline Avon. Noël au Kenya.
22.15 Téléfilm : Le Trésor des Vikings. De Michael Scott.
23.30 Téléfilm : Partie gagnante. De Jerry London.
2.30 Rediffusions. Fréquenstar ; E = M 6 ; Culture pub ; Made in France ; Salsa opus 5 (Cuba).

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. La bête qui mangeait les jouets, de Paul Gilson.
21.32 Musique : Black and Blue. Soul Bag et gospel song.
22.40 Les Nuits magnétiques. Lettres d'amour (2).
0.00 Messe de Noël. Célébrée en la chapelle Saint-Benoît, aux Deux-Alpes (Isère).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Veillée de Noël. Avec Michel Serres, auteur de *la Légende des anges*. En collaboration avec Jean-Michel Damian, un « opéra radiophonique » sur le thème des anges. Illustré par de nombreuses musiques, de Lassus ou Monteverdi à Messiaen.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Solidarité et fraternité, le long chemin de l'abbé Pierre » (« Objections »).
France-Musique, 20 h 30 : soirée de Noël avec Michel Serres.

priori à l'emporte-pièce sur ... tique se résume en une phrase :
CLAIRE TREAN
par la CDU de Steffen Heitmann

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Descendance

Dictateurs, surveillez vos filles ! L'une de celles de Fidel Castro, lasse de dénoncer sur place la tyrannie paternelle (pas seulement domestique), a pris le chemin des Etats-Unis. Elle y a obtenu l'asile politique.

La fugueuse n'est plus une gamine et le lider maximo, sans doute, se fatiguait de la retenir dans l'île paternelle. Elle ne manquera pas d'être sollicitée pour fournir un maximum d'informations sur les avanies de papa.

On se souvient que, bien avant elle, la fille de Staline, Svetlana, avait fait un long détour par le « monde libre », y avait dénoncé les misères du socialisme post-stalinien, puis était revenue au bercail... avant d'en repartir, déçue par les deux mondes.

Toutes les descendances n'ont pas de ces états d'âme par rapport au patrimoine familial. La petite-fille de Mussolini, elle, tient haut levés les faisceaux de grand-papa.

PROCYON

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté I à VIII

Demain

Temps libre

Figures emblématiques de la planète Mexique, les volcans Popocatépetl et Ixtacchuatl, le « mont fumant » et la « femme blanche », veillent désormais sur une brouillonne mégapole d'altitude environnée de brumes mortelles : Mexico.

Le numéro du « Monde » daté jeudi 23 décembre 1993 a été tiré à 456 404 exemplaires

En adoptant la nouvelle Constitution

Le Parlement sud-africain a mis fin à l'apartheid

Le Parlement a ratifié, mercredi 22 décembre, au Cap, la constitution intérimaire qui entrera en vigueur au lendemain des premières élections multiraciales prévues le 27 avril 1994. Sous réserve d'une session spéciale qui pourrait se réunir dans le courant de janvier, ce vote a mis définitivement fin au Parlement issu de l'apartheid.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Il était 16 h 45, mercredi, lorsque les députés, à une large majorité, et après plusieurs jours de discussions, ont voté la Constitution qui, dans quelques mois, permettra aux Noirs d'envoyer leurs députés siéger sur les bancs de la première assemblée non raciale du pays. A cet instant, huit députés blancs du Congrès national africain (ANC) se sont dressés, poings tendus, pour saluer l'événement.

Le vote a eu lieu quelques moments après qu'un homme se fut levé dans la tribune du public en criant à l'adresse des parlementaires : *« Traîtres ! »*. Tandis que trois policiers l'entraînaient vers la sortie, les députés du Parti conservateur (CP), qui s'apprêtaient à voter contre le texte, se levaient à leur tour et, en compagnie d'une partie du public, entonnaient *Die Stem*, l'hymne national sud-africain, suscitant rappels à l'ordre du speaker et échanges de mots aigres. Ce furent les seuls moments chauds d'un débat joué d'avance, dans une enceinte qui n'était plus qu'une chambre d'enregistrement.

Dans son discours de clôture, le président Frederik De Klerk a répété qu'en dépit *« des insultes, des attaques, des récriminations et des condamnations de toutes sortes »*, il était plus convaincu que jamais *« d'avoir fait le bon choix »*. *« Il n'y a pas d'autre voie pour la justice que de permettre à tous les Sud-Africains de s'exprimer démocratiquement »*, a-t-il déclaré en ajoutant qu'il fallait combattre *« aujourd'hui et toujours toute forme de racisme et de discrimination »*.

« L'Afrique du Sud a franchi le seuil de l'histoire pour entrer dans une ère nouvelle, avec tous ses dangers, ses occasions et ses défis, a poursuivi le chef de l'Etat, *le Parlement se réunira à nouveau, sans que l'on puisse, cette fois, l'accuser d'injustice, d'exclusion et de discrimination. »* Rarement M. De Klerk avait fait preuve d'autant d'émotion.

Bien que cette séance revêtait tous les aspects d'une dernière, les députés pourraient se réunir en une ultime occasion, en session extraordinaire. Mardi soir, après de laborieuses négociations, l'extrême droite, regroupée au sein de l'Alliance de la liberté (FA), n'était pas parvenue à faire accepter par le gouvernement et l'ANC les amendements (accentuant les pouvoirs des régions, notamment en matière financière et fiscale) qu'elle voulait inclure dans la Constitution avant qu'elle ne soit votée.

L'ANC et le gouvernement, qui ont fait cause commune comme jamais au cours de cette négociation, pourraient se laisser fléchir. Mais ils ont exigé en préalable à tout accord que l'Alliance de la liberté proclame publiquement son respect de la nouvelle Constitution et son engagement à participer aux futures élections. Selon des sources gouvernementales, un accord de compromis pourrait être trouvé en début d'année. Si tel est le cas, les députés seront à nouveau convoqués pour voter les derniers amendements d'une Constitution déjà ratifiée.

GEORGES MARION

Epouse de Georges Bataille puis de Jacques Lacan

Sylvia Bataille est morte

Sylvia Bataille, veuve du psychanalyste Jacques Lacan (1901-1981), qu'elle avait épousé en secondes noces après avoir été mariée à l'écrivain Georges Bataille, est décédée mercredi 22 décembre à Paris d'une crise cardiaque. Elle doit être inhumée vendredi 24 décembre, dans l'intimité, au cimetière du Montparnasse.

Elle fut connue, grâce à son éphémère carrière d'actrice de cinéma, avant ses deux maris successifs, l'écrivain Georges Bataille et le psychanalyste Jacques Lacan, dont la notoriété n'émergea que progressivement. Sylvia Lacan, née Maklès le 1er novembre 1908 à Paris, Sylvia Bataille après son bref mariage en 1928 avec Georges Bataille, laisse avant tout une image intense qui appartient à l'histoire du cinéma : celle de l'héroïne principale d'*Une partie de campagne* de Jean Renoir. Mais ce film inachevé de 1936 ne fut montré au public que dix ans plus tard. Il appartenait déjà au passé de Sylvia, dont la passion d'être comédienne se résume finalement à quelques interventions : d'abord avec le groupe théâtral Octobre des frères Prévert, un premier rôle au cinéma dans *le Crime de M. Lange*, des apparitions dans des films de Marcel Carné et Jacques Feyder. La seconde guerre mondiale interrompit définitivement ce début de carrière.

Rapidement séparée de son premier mari, Sylvia fut à partir de la fin de 1938 la maîtresse puis la compagne de Jacques Lacan, avec qui elle vivra désormais et qu'elle épousera en 1953. De son premier mariage était née Laurence Bataille (morte en 1986), qui devint aussi psychanalyste. De son union avec Jacques Lacan naquit une autre fille, Judith, en 1941.

La carrière tumultueuse de Jacques Lacan n'avait pas effacé cette figure de femme qui joua un rôle décisif dans la vie du psychanalyste. Elle l'avait mis en contact avec les milieux intellectuels et artistiques auxquels elle était elle-même liée. Surtout, elle pérennisait par sa propre biographie la fascination éprouvée par Lacan pour la personnalité et l'œuvre de Georges Bataille.

M. K.

IT'S ALL TRUE, d'après un film inédit d'Orson Welles

Le film naufragé

La carrière d'Orson Welles comporte davantage de projets avortés et d'entreprises inachevées que de films terminés selon ses vœux. La légende hollywoodienne veut que « le petit génie » se soit peu à peu coupé des légitimes exigences du système et se soit appliqué à casser ce merveilleux *« train électrique »* qu'était pour lui le cinéma. Le premier mérite de *It's all true* est de rétablir la vérité.

Plus qu'un film, c'est l'histoire d'un film. Celui que Welles entreprit de réaliser en 1941 et qui devait se composer de quatre, puis trois histoires différentes. Welles n'en filma qu'une seule, sans pouvoir la terminer. Montées selon les directives laissées par le réalisateur, ces images forment la seconde partie de *It's all true*. La première partie retrace l'histoire chaotique du projet.

Tout commence au lendemain de la première de *Citizen Kane*, le 1er mai 1941. A la suite d'une rencontre avec Duke Ellington, Welles forme le projet d'un film sur le jazz, qui constituera un des quatre volets d'un ensemble intitulé *It's all true*. Il a également acheté à Robert Flaherty (le réalisateur de *Nanouk l'esquimau*) le sujet de *My Friend Bonito*, histoire d'un petit Mexicain dont le taureau est choisi pour combattre dans l'arène. A peine vient-il de débuter à Hollywood que Welles choisit donc de délaisser l'énorme machinerie des studios pour filmer « sur le terrain », sans acteurs professionnels, des histoires authentiques. Le titre du projet est une promesse : *« Tout cela est vrai »*.

Déjà, à cette époque, Welles se plaît à travailler simultanément sur plusieurs projets. A la fin de l'année 1941, cette boulimie prend des proportions insensées. Alors qu'il met en scène *la Splendeur des Amberson*, Welles tourne comme acteur *Voyage au pays de la peur*, réalisé par Norman Foster (ce dernier a dû pour l'occasion quitter le Mexique, où il tournait les premières séquences de *My Friend Bonito*). Welles accepte, de surcroît, une mission au Brésil, à l'initiative de l'administration américaine.

Désireuse de s'opposer à l'influence des puissances de l'Axe en Amérique latine, celle-ci souhaitait que Welles réalise un film pour affirmer la nécessaire solidarité entre l'Amérique du Nord et celle du Sud. Nelson Rockfeller, alors coordinateur des Affaires américaines auprès du Département d'Etat, et son adjoint John Hay Whitney, par ailleurs importants actionnaires du studio RKO qui emploie Welles, sont parvenus à le convaincre en faisant appel à son patriotisme. A aucun moment il ne s'agit donc d'une entreprise à vocation commerciale. Mais Welles vient, sans le savoir, de déclencher un mécanisme dont il subira les effets destructeurs tout au long de sa vie.

Son départ pour le Brésil oblige le metteur en scène à diriger le montage de *la Splendeur des Amberson* à distance, par téléphone et par câble. La RKO lui avait pourtant promis qu'un monteur l'accompagnerait au Brésil. Lorsque le film est terminé, après une projection catastrophique, les producteurs décident de l'amputer de quarante-cinq minutes. La réputation de Welles, réalisateur « intellectuel » et dépensier, est née. Et le film, dans la version du studio, sera un échec cinglant. *La Splendeur des Amberson* et *It's All True* sont les deux mâchoires qui vont briser, sinon la carrière du cinéaste, du moins son envol vers les sommets du cinéma américain – sommets qu'Hollywood lui promet, tout en s'ingéniant à couper les ailes de ce trop singulier génie.

Son séjour au Brésil va inspirer à Welles deux sujets. D'abord, un documentaire sur l'histoire de la samba, appelé à se substituer au film sur le jazz, et qui répond au souhait du gouvernement américain. Il réunit les meilleurs artistes brésiliens, choisit Grande Othello comme interprète principal et filme le carnaval de Rio en Technicolor. Lorsque les producteurs découvrent les images, ils s'inquiètent de n'y voir que *des « bamboulas qui se trémoussent »*. La solidarité avec les peuples d'Amérique du Sud a ses limites.

Entre-temps, un article de *Time Magazine* a donné au metteur en scène une nouvelle idée. Le 14 septembre 1941, quatre pêcheurs de Fortaleza avaient quitté la plage d'Iracema, au nord-est du pays, à bord d'un petit radeau. Sans aucun instrument d'orientation, ils parcoururent en soixante et un jours deux mille cinq cents kilomètres, pour aller faire part de leurs doléances au président Vargas. Celui-ci étendit alors à tous les pêcheurs brésiliens certains avantages sociaux qui leur étaient jusque-là refusés. Welles décida de faire de cette odyssée le cœur de *It's All True*.

Quatre hommes sur un radeau est tourné avec les *jangadeiros*, devenus de véritables héros nationaux. Mais le 19 mai, alors que l'on reconstitue leur arrivée dans la baie de Rio, leur embarcation est renversée par une vague. Leur chef, surnommé *« Jacare »*, ne peut être sauvé. Cette mort renforce le désir de Welles de mener à bien ce projet, auquel la RKO, dont la direction vient de changer, a décidé de mettre un terme. Il parvient à terminer le tournage avec des moyens dérisoires, mais doit renoncer à ses droits sur *Citizen Kane*, en échange des plans tournés, qu'il ne pourra jamais monter.

Il a donc fallu attendre plus d'un demi-siècle avant de voir quelques images, longtemps considérées comme perdues, de ce singulier projet. De *My Friend Bonito* ne subsistent que quelques plans et la superbe séquence de la bénédiction des animaux, d'inspiration et de facture très « wellesiennes ». Le sujet sera repris en 1955 par Dalton Trumbo (sous le pseudonyme de Robert Rich) et réalisé par Irving Rapper sous le titre *The Brave One (les Clameurs se sont tues)*.

Tel qu'on le découvre aujourd'hui, *Quatre hommes sur un radeau* témoigne de la puissance d'inspiration d'un metteur en scène qui semble ici jeter les bases du néo-réalisme, dont *Rome, ville ouverte* marquera officiellement la naissance, trois ans plus tard. Cette suite d'images en noir et blanc, muettes, souvent en contre-plongée, évoque irrésistiblement le film d'Eisenstein *Que Viva Mexico*, également inachevé. Elle n'avait nul besoin de la musique envahissante qui l'accompagne ici. Du projet sur la samba, il ne reste que quelques images éparses et les souvenirs émus de certains participants, qui continuent d'espérer que le film existera un jour.

Le paradoxe est que *It's All True*, ce projet sinistré, soit aujourd'hui un film justement parce qu'il n'a jamais vu le jour. Entre vérités et mensonges, l'histoire d'Orson Welles est devenue son œuvre. Ce qu'il aurait certainement aimé.

PASCAL MÉRIGEAU

Le sauvetage

Comme le prouve une interview figurant dans la partie « dossier » du film, Orson Welles considérait *It's All True* comme définitivement perdu. Pourtant, quelques semaines avant sa mort, le 9 octobre 1985, un archiviste de Paramount, Fred Chandler, retrouve par hasard le matériel qui compose aujourd'hui la partie « d'époque » du film. Un petit commando de sauveteurs se met alors en place.

Chef d'équipe : Richard Wilson, compagnon de Welles depuis les années 30 comme régisseur de la troupe du Mercury, et qui participa au tournage brésilien comme producteur délégué avant de devenir réalisateur (*l'Homme au fusil*, 1955). A ses côtés, Fred Chandler, le chef opérateur Gary Graver qui a travaillé avec Welles à la fin de sa carrière, le producteur et scénariste Myron Meisel, le journaliste et ami de Welles Bill Krohn, et la chercheuse Catherine Benamou.

La Paramount refuse de financer les opérations de restauration. Et aucune autre puissance financière ne semble s'en préoccuper aux Etats-Unis. C'est le producteur français Jean-Luc Ormière, épaulé par Jack Lang, qui permettra de mener à bien l'entreprise, poursuivie malgré la mort de Richard Wilson en 1991. Mais après une profitable réédition de *Citizen Kane*, et le bon accueil réservé à *It's All True* par le Festival de New-York 1993 où il est présenté en première mondiale, Paramount décidera finalement de distribuer le film restauré aux Etats-Unis.

J.- M. F.

هكذا من الأصل

Le Monde

DES LIVRES

Génie de Chateaubriand

Pas un écrivain français conséquent qui ne soit obsédé par l'auteur des « Mémoires d'outre-tombe ». Tout le dix-neuvième siècle le prouve. Et Proust. Et même Céline

RÉFLEXIONS ET APHORISMES
de Chateaubriand.
Choisis et présentés par Jean-Paul Clément.
Ed. de Fallois, 174 p., 100 F.

GRANDS ÉCRITS POLITIQUES
de Chateaubriand.
Deux volumes présentés par Jean-Paul Clément.
Imprimerie nationale, coll. « Acteurs de l'histoire », 300 p. et 496 p., 170 F chaque volume.

En avril 1961, Mauriac, dans son *Bloc-Notes* (1), rapporte une anecdote racontée par Simone de Beauvoir dans *la Force de l'âge* : *« Le tombeau de Chateaubriand nous sembla si ridiculement pompeux dans sa fausse simplicité que, pour marquer son mépris, Sartre pissa dessus. »* Cette *« miction sartrienne »*, ajoute Mauriac, est *« aussi importante pour moi dans l'histoire littéraire que, pour Goethe, le canon de Valmy : c'est une ère nouvelle qui commence, celle des crachats ou du pipi sur les tombes illustres »*.

Mauriac se trompait. On peut penser, au contraire, que pisser sur le tombeau de Chateaubriand était encore, de la part de Sartre, un hommage, sans doute un peu appuyé, à un écrivain envié ; une façon de marquer sa propre ambition territoriale face à son intellectuelle et aristocratique compagne. A part Claudel, dont quelques tarés sont allés, il y a quelques années, déranger les ossements, ce genre de délassement n'est heureusement pas devenu l'habitude.

Tout à l'opposé, nous sommes respectueux des écrivains du passé, nous les commémorons volontiers, d'autant plus que nous avons trouvé le moyen de nous débarrasser de les lire. Il y a eu une vague Hugo, une déferlante Rimbaud, bientôt ce sera Voltaire. Aucune importance : images, clichés, bavardages et, vite, au suivant. Le pêle-mêle, style « fin de l'Histoire » ou « tout est dans tout, et réciproquement » est désormais notre lot. Les morts peuvent dormir tranquilles : leurs corps n'ont pas plus existé que leurs œuvres, et nous nous chargeons de les irréaliser sous forme de publicité pour une démocratie pressée.

Des masses de faux livres, mais très peu d'écrits ; énormément d'informations et de bons sentiments, mais le moins possible de pensée et de mémoire réelles, tel est donc le programme. C'est pourquoi, une fois de plus, des petits volumes, signaux dans la nuit, sont si nécessaires aujourd'hui. Voici, de Chateaubriand, *Réflexions et aphorismes*, très bien présentés par Jean-Paul Clément. De là, si vous êtes saisis, vous pouvez aller à la réédition des *Grands Ecrits politiques*, notamment à ce chef-d'œuvre insolite de mars 1814 : *De Buonaparte, des Bourbons, et de la nécessité de se rallier à nos princes légitimes, pour le bonheur de la France et celui de l'Europe.* Stupeur et délectation garanties.

Pas un écrivain français conséquent qui ne soit obsédé par Chateaubriand, tout le dix-neuvième siècle le prouve. Et ensuite ? Proust ? C'est l'évidence. Mais on sait moins que Céline, en 1946, dans sa prison de Copenhague, recopie sur un cahier d'écolier, pour se consoler et tenir, des passages des *Mémoires d'outre-tombe.* Celui-ci, par exemple : *« Une nation infirme demeure longtemps sur son lit avant d'expirer. »* Céline, à ce moment-là, est en train de penser à *Féerie pour une autre fois.* Il s'identifie à Chateaubriand et l'appelle René : *« Le pauvre René n'était qu'un enragé sentimental patriote passéiste, dans mon genre après tout... »* Et encore : *« René rêve la France, l'âme de la France, je l'ai rêvée aussi, moi, barbet misérable... »*

La France ? De quoi s'agit-il ? De bien des choses, sans doute, mais d'abord de sa langue. Non seulement le « français » au sens des méritoires efforts pour l'empêcher de disparaître dans l'océan de communication anglo-saxon ; non seulement une « exception culturelle », hypocritement revendiquée par ceux-là mêmes qui font tout pour l'affadir et la liquider, mais d'abord la langue de ses écrivains fondamentaux, c'est-à-dire sa musique, ses courbes, son énergie, son silence, son intelligence.

Croire sans cesse à l'importance prédominante de l'économie, des rapports sociaux, des révolutions, des guerres, c'est vouloir oublier qu'une fois le tumulte retombé, les vraies réponses se trouvent dans des portraits, des mouvements de phrase. Or le français, on ne le répétera jamais assez, est une prose enchantée d'Histoire. L'abolition du sens historique signifie sa négation cellulaire. Pour plus de sécurité, Chateaubriand savait qu'il fallait écrire *« du fond du cercueil »* et anticiper sur la *« poudreuse famille des sourds »*.

COLL. PRIVÉE/BULLOZ

Chateaubriand vers 1820, sous le crayon d'Hilaire Ledru.

Sa longue lutte avec Napoléon est une lutte de sépultures. Avec quel plaisir il évoque l'exhumation de l'Empereur *(« Ses ongles avaient poussé après la mort ; ils étaient longs et blancs ; une de ses bottes était décousue et laissait passer quatre doigts de ses pieds d'un blanc mat »)* ! Décidément « l'outre-tombe » (Pascal, Bossuet, Saint-Simon) est le genre littéraire français par excellence. Vous croyez régner ? Vous pensez m'imposer cette Histoire-là ? On verra.

En réalité. depuis deux siècles, tout l'imaginaire de ce pays tourne, comme une ellipse, autour de deux foyers : la Terreur, le christianisme. Le coup de génie de Chateaubriand a été de comprendre que celle-là justifiait celui-ci. Et de parier là-dessus : *« Quant à moi, je ne me sens aucun enthousiasme pour une hache. J'ai vu porter des têtes au bout d'une pique et j'affirme que c'était fort laid. J'ai rencontré quelques-unes de ces vastes capacités qui faisaient promener ces têtes ; je déclare qu'il n'y avait rien de moins vaste : le monde les menait, et elles croyaient mener le monde. »*

Et ceci : *« Vous aurez beau broyer la mort, vous n'en ferez jamais sortir un germe de liberté, un grain de vertu, une étincelle de génie. »*

Céline, lui aussi, se trompait. Chateaubriand n'était nullement *« passéiste »*. Ce qui nous frappe, au contraire, c'est la sûreté de la plupart de ses prophéties. Il a vu que le despotisme monarchique était le secret de la Révolution : *« La Révolution était achevée lorsqu'elle éclata ; c'est une erreur de croire qu'elle a renversé la monarchie ; elle n'a fait qu'en disperser les ruines. »*

Il a osé écrire que *« le christianisme, stable dans ses dogmes, est mobile dans ses lumières »* et que *« sa transformation enveloppe la transformation universelle »*. Or cela ne nous paraît plus ni absurde ni fou. *« Il n'est pas ici-bas chrétien plus croyant et homme plus incrédule que moi »* : une telle formule n'est peut-être pas sans avenir. Il a cru sincèrement à une *« nouvelle Pâque »* du catholicisme dont tout, pourtant, aurait dû le faire douter.

Le 15 avril 1829, ambassadeur à Rome, il écoute, à côté de Pie VIII, qui va bientôt mourir, le *Miserere.* Nous sommes à la chapelle Sixtine : *« Le jour s'affaiblissait ; les ombres envahissaient lentement les fresques de la chapelle et l'on n'apercevait plus que quelques grands traits du pinceau de Michel-Ange. Les cierges, tour à tour éteints, laissaient échapper de leur lumière étouffée une légère fumée blanche, image assez naturelle de la vie que l'Ecriture compare à une* petite vapeur... »

Ainsi écrit-on, en français, de l'autre côté du monde.

Philippe Sollers

(1) Le *Bloc-Notes* de François Mauriac vient d'être réédité en poche, cinq volumes, coll. « Points », Seuil (« le Monde des livres » du 26 novembre).

LE FEUILLETON

de Pierre Lepape

Le pays qui n'existe (presque) pas

Nazifiés un jour, soviétisés le lendemain, ballottés, depuis toujours, par l'Histoire, les Estoniens éprouvent quelques difficultés à savoir qui ils sont. Et pourtant l'Estonie existe, et Jaan Kross s'est fait l'écrivain de ce miracle.

Page VIII

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Professeur de libertinage

Louis-François de Richelieu était l'arrière-petit-neveu du cardinal, mais il ne lui ressemblait guère. Si l'aîné se distingua dans l'art de gouverner, son lointain cadet pratiqua surtout l'art de séduire. Au point de rester, dans notre littérature, comme le meilleur professeur de libertinage.

Page II

SOCIÉTÉS

par Georges Balandier

L'ombre de Dieu

« Dieu est mort, proclamait Nietzsche. *Mais tels sont les hommes qu'il y aura encore pendant des millénaires des cavernes dans lesquelles on montrera son ombre. »* Ces « cavernes », Jean Delumeau et les collaborateurs qu'il a réunis autour du *Fait religieux*, Jean-Christophe Bailly, avec un essai intitulé *Adieu*, et Danièle Hervieu-Léger, avec *la Religion pour mémoire*, les explorent chacun à sa manière.

Page IV

Le résident de l'ailleurs

Notre collaborateur André Velter vient de publier un nouveau livre de poèmes. Nous avons demandé à Gil Jouanard, écrivain, directeur de la Maison du livre et des écrivains de Montpellier, d'en rendre compte.

DU GANGE A ZANZIBAR
d'André Velter.
Gallimard, 160 p., 80 F.

Si Du Bellay en sa sagesse vantait les joies et avantages du retour au pays et des suaves joies domestiques, force est de reconnaître que le tempérament le plus naturel de la poésie – art né au fil des steppes et des cols mal famés – aspire plutôt celle-ci vers un insituable quelque part que vers le seuil de la demeure du ci-devant poète ! Partir est le verbe d'action de loin le plus familier de tous les faiseurs de vers et détourneurs de prose du siècle.

De Baudelaire à Cendrars, de Rimbaud à Saint-John Perse, de Mallarmé à Réda, tous ont célébré les vertus et les vices de l'infinie bougeotte où continue de s'épuiser – et de se ressourcer – le patrimoine génétique de l'*homo sapiens*.

Si ailleurs est ainsi devenu l'ici-bas ordinaire de notre poésie, André Velter en est depuis longtemps, depuis ses tout débuts, l'un des résidents les plus familiers, les plus fidèles. A un point tel qu'écrire, c'est déjà, pour lui, voyager.

Il faut dire que, pour l'auteur de la *Poupée du vent*, de *L'archer s'éveille*, de *Ce qui murmure de loin*, des *Bazars de Kaboul*, de *Peuples du toit du monde*, textes de plein vent, traces rêveuses du mouvement perpétuel, *« la vie est plus vaste que les livres... » Du Gange à Zanzibar*, de Tagore non dit à Rimbaud célébré, c'est le cœur éclaté du monde que Velter suggère à *notre écoute*, clé pour notre intime et lancinant *« fuir, là-bas fuir »*.

Pourtant, si Mallarmé fuyait du dedans, sans perdre de vue son sofa, ses chers livres et ses lampadophores familiers, Velter, comme Segalen ou comme Cingria, comme Levet ou comme Larbaud, prend au mot l'injonction : il fuit et il poursuit, et, naturellement, il quitte.

Mais, quand il a tourné le dos, ce qu'il semblerait avoir abandonné ne le tient pas pour quitte : de la passe de Khaïber, où se fracturèrent les antiques migrations, au comptoir d'Aden, où elles s'autodésintégrèrent dans le mirage du trop humain, les échos ne cessent de le poursuivre, de l'empêcher de dormir sur ses souvenirs. C'en est trop, à chaque instant le monde déborde en Velter, et son lieu usuel de repos est une insatiable chambre d'écho, où tout se heurte à tout, Abidine à Delhi, Trébizonde à Issa, et Milarepa à Aden, Bombay à Whitman, et Velter à Velter, le regardeur tapi dans l'ombre à l'arpenteur des siroccos et des moussons.

Le doigt dans un cyclone

Velter est le passant passeur. « Je suis », pour lui, ne peut jamais *s'entendre* qu'au sens propre, au sens plénier, qui le *désigne* au même instant *étant* et *suivant.* Lui, l'auteur d'un *Livre de l'outil* superbe et érudit, s'enchante de découvrir que Rimbaud *« contribua de ses propres mains à la construction »* du palais d'été du gouverneur britannique de Chypre. Et Velter, sans le dire ni trop le savoir, est Rimbaud, et le suit, comme il suit Evald Tragy-Malte-Rilke, sur le Graben où se profile l'ombre d'une rose, et comme il suit Whitman inventant une légitimité à l'Amérique et Ungaretti cassant les vieilles manies de la langue italienne. Il suit, il est.

« Le monde est un autre monde », confirme-t-il, à l'usage, pour en avoir scruté la cartographie, le lexique et toutes les arrière-pensées. Cet *« autre monde »*, qui *« est dans celui-ci »* – ainsi que l'affirmait Eluard, – il en fait le sien, celui de ses jours et de ses nuits, de ses va-et-vient, tantôt statiques, tantôt dynamiques.

Comme il l'inscrit en symboles à recoller ensemble, *« l'aura des choses »*, *« ce pourrait être une épopée »*. C'est pour cela qu'il cherche. Qu'il trouve. Qu'il perd. Qu'il redécouvre. Qu'il oublie. Qu'il se rappelle, qu'il rappelle à lui.

Ce monde. Effet d'optique ici concrétisé, là rendu aux formes d'infinie volatilité, sans cesse ouvert et puissamment fermé sur *soi-même*, tel un poing, une paume tendue, rétractée, ouverte, crispée, qui offre, qui retient. Ce monde. Ce voyage immobile autour d'une chambre d'écho où s'embrouillent les noms et les lieux, où s'effacent dans un éclair aveuglant les traces.

On entre dans le livre de Velter comme l'on tremperait son doigt innocemment dans un cyclone. C'est le bras et tout le corps et tout l'esprit qui, aspirés, tombent en spirale dans une chute sans fin ni commencement repérable. D'un seul coup, on y est. On est pris. Il n'y a pas de sortie. On s'enfonce, on est déjà loin. On n'y est plus pour personne, car tout le monde est déjà là, depuis longtemps. Qui n'attendait plus que nous pour recommencer. Il sera une fois tout le passé sans âge.

Gil Jouanard

priori à l'emporte-pièce sur ... tique se résume en une phrase : ... CLAIRE TRÉAN | par la CDU de Steffen Heitmann

VIE PRIVÉE DU MARÉCHAL DE RICHELIEU
Préface et notes de Benedetta Craveri, Ed. Desjonquères, 190 p., 110 F.

ANECDOTES SUR LE MARÉCHAL DE RICHELIEU
de Carloman de Rulhière. Ed. Allia, 62 p., 50 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

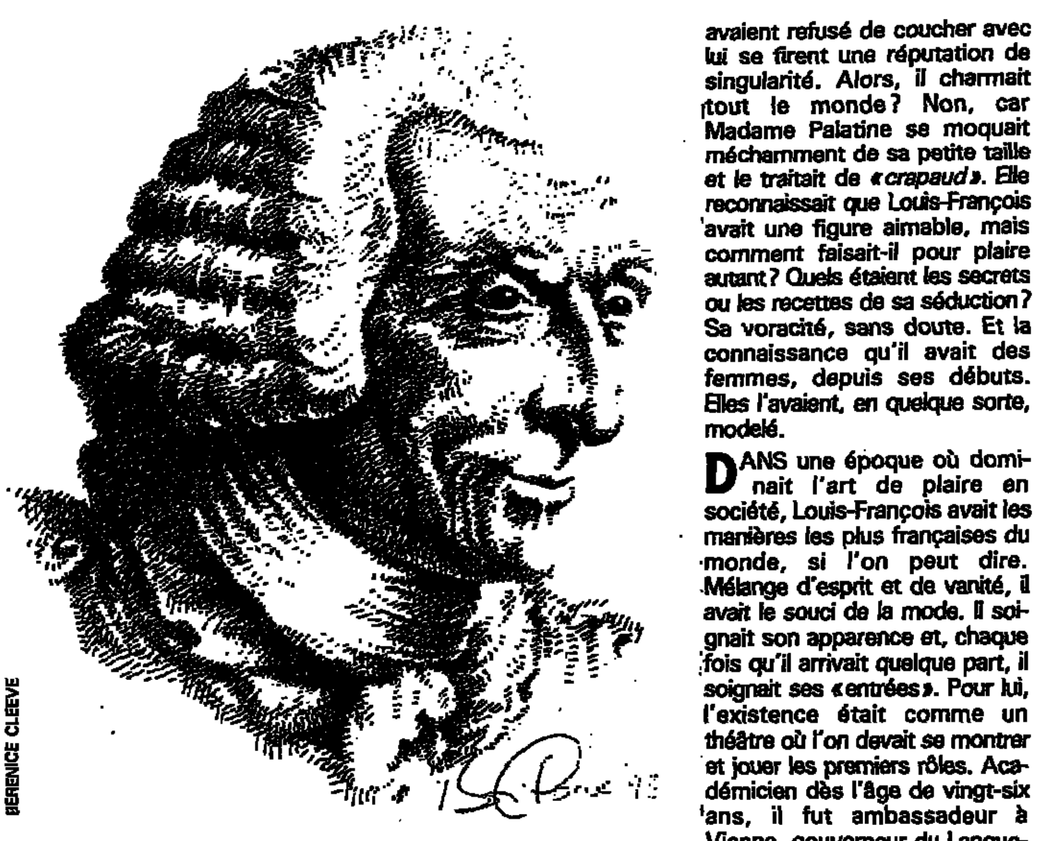
Professeur de libertinage

IL faut croire que la frivolité conserve davantage que les grands sentiments. Car Fontenelle vécut cent ans (moins trente-deux jours), et le maréchal de Richelieu quatre-vingt-douze ans. Ce dernier était l'arrière-petit-neveu du cardinal, mais il ne lui ressemblait guère. Il avait des ambitions et le goût du pouvoir, il rêvait d'être ministre comme l'autre, mais il n'entendait rien à la «realpolitik» ni à la raison d'Etat. Chacun son métier... Armand du Plessis a laissé des maximes sur l'art de gouverner. Et Louis-François est resté, dans notre littérature, comme le meilleur professeur de libertinage. Avec son genre d'existence, il inspira Crébillon fils, Laclos et Beaumarchais.

Il servit de modèle aux *Egarements du cœur et de l'esprit*, à Valmont et à Chérubin. Toujours vivant, mais déjà passé dans l'imaginaire. Comme si la fiction avait pris la mort de vitesse... Averti de tout cela, le maréchal fut-il jaloux de sa réputation future et se mit-il à rédiger ou à dicter ses Mémoires vers la fin de sa carrière? Ecrit à la première personne, le récit de ses frasques de jeunesse parut en 1791, moins de trois ans après son dernier soupir. Etait-il l'auteur de cette confession licencieuse, ou bien était-ce quelqu'un de son entourage, qui avait eu accès à sa bibliothèque et à ses archives? L'affaire demeure très obscure. C'est une des énigmes de la France romanesque.

La *Vie privée du maréchal de Richelieu* se présentait sous la forme d'une lettre que Louis-François aurait adressée jadis à une marquise, pour la conquérir. Car elle *«avait promis de le traiter favorablement»* s'il lui racontait ses aventures amoureuses. Bien que *«trop dissipé pour s'assujettir à faire le métier d'écrivain»*, le maréchal s'acquittait de sa tâche en songeant au *«salaire»* qui l'attendait. Lancée par Fontenelle, avec ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*, c'était une habitude qu'avait prise le XVIIIe siècle : on écrivait d'abord pour séduire; ensuite pour éclairer...

AVEC Louis-François, nous sommes emportés dans un tourbillon d'intrigues et de conquêtes. L'inconstance ou la nécessité du changement s'imposent comme la seule philosophie, car la *«nouveauté»* revêt *«tous les mérites»*. L'immoralisme triomphe, et l'insolence avec. Tout est permis sauf les sentiments, et le maréchal jette le fameux «regard froid» sur les nombreuses dames qu'il «entreprend». Ce manuel des mœurs légères pourrait également s'appeler *Esquisse pour le portrait du vrai libertin*, comme l'essai de Roger Vailland. Bien sûr, c'est très joliment écrit, comme tout le siècle savait le faire. Il faut lire en même temps les *Anecdotes* de Carloman de Rulhière (1734-1791), qui fut l'ami et le complice du maréchal. Le portrait qu'il fait de Richelieu nous laisse penser que celui-ci ne prenait jamais de vacances. Quel appétit et quelle vitalité!


BERENICE CLEEVE

Né le 13 mars 1696, Louis-François était déjà, à quatorze ans, dans les jupons de la duchesse de Bourgogne, petite-fille de Louis XIV. Espérant calmer l'adolescent, son père le maria avec Anne-Catherine et *«crut qu'en* [lui] *donnant une femme»*, on l'inciterait à *«renoncer aux autres»*... Mais Louis-François négligea, tout de suite, son épouse et retourna chez la duchesse. Pour le scandale que cela causait, et parce qu'il ne remplissait pas son devoir conjugal, l'arrière-petit-neveu du cardinal fit son premier séjour à la Bastille, en 1711. Il devait y revenir en 1716, pour s'être battu en duel; et trois ans plus tard, pour avoir conspiré. Joli parcours de jeunesse...

Entre-temps, Louis-François avait mené sa première campagne dans l'armée des Flandres. Quand il ne faisait pas l'amour, il faisait la guerre. A Paris, très vite, les femmes qui avaient refusé de coucher avec lui se firent une réputation de singularité. Alors, il charmait tout le monde? Non, car Madame Palatine se moquait méchamment de sa petite taille et le traitait de *«crapaud»*. Elle reconnaissait que Louis-François avait une figure aimable, mais comment faisait-il pour plaire autant? Quels étaient les secrets ou les recettes de sa séduction? Sa voracité, sans doute. Et la connaissance qu'il avait des femmes, depuis ses débuts. Elles l'avaient, en quelque sorte, modelé.

DANS une époque où dominait l'art de plaire en société, Louis-François avait les manières les plus françaises du monde, si l'on peut dire. Mélange d'esprit et de vanité, il avait le souci de la mode. Il soignait son apparence et, chaque fois qu'il arrivait quelque part, il soignait ses «entrées». Pour lui, l'existence était comme un théâtre où l'on devait se montrer et jouer les premiers rôles. Académicien dès l'âge de vingt-six ans, il fut ambassadeur à Vienne, gouverneur du Languedoc, gentilhomme de la chambre du roi, favori de Louis XV, maréchal de France et gouverneur de la Guyenne.

Il était duc depuis la mort de son père en 1715, et rien ne lui manqua, sauf d'être ministre comme son oncle. Il fut même l'un des vainqueurs de cette bataille de Fontenoy où furent échangées les célèbres politesses qui rendraient songeuses des générations de lycéens. Mais on ne sait toujours pas qui, des Français ou des Anglais, demanda à l'adversaire de tirer le premier.

D'Alembert et le parti des philosophes n'aimaient pas le maréchal. Il représentait pour eux *«la corruption et les abus de l'Ancien Régime»*. L'arrogance de l'aristocratie et la prépondérance de l'arbitraire sur le mérite... Il est vrai que le maréchal encourageait moins les Lumières que le despotisme. Pourtant, Voltaire l'admirait et lui faisait des compliments dans ses lettres. Il y mettait souvent de la flagornerie. Cela se comprend. Le maréchal était son protecteur, et Voltaire avait des faiblesses comme tout le monde. Et puis il était impressionné par les «performances» de Louis-François, qui continuait de courir les dames à plus de soixante-dix ans. *«Il y a trois mois que je sors rarement de mon lit*, écrivait Voltaire en novembre 1767, *tandis que Monseigneur sort tous les jours de son bain, pour aller dans le lit d'autrui.»*

Le maréchal a fini, tout de même, par «faire son âge». Il se poudrait encore plus et portait de très hauts talons, car il avait rapetissé. N'empêche, Valmont avait des airs de séducteur déchu, et les autres, dans son dos, le traitaient de *«vieille machine»* ou de *«vieux papillon»*. Le 25 août 1786, à quatre-vingt-dix ans, il fit, à la Bastille, une visite de fin de régime et de fin de siècle. Certains se rendent sur les bords de la Seine ou reviennent sur une plage normande, quand ils veulent ranimer leurs souvenirs de jeunesse. Non, pour cet homme, le rendez-vous de la jeunesse perdue, c'était la prison de la Bastille. Le 8 août 1788, deux ans après ce pèlerinage, le duc de Richelieu prit la précaution de mourir.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F	*ADMINISTRATION :* 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.


Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels.
Vous renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine - France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

301 MON 01 PP Paris RP

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

SCIENCE-FICTION

Croisement de genres

SEPT JOURS POUR EXPIER
de Walter Jon Williams. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Jean Bonnefoy. Denoël, coll. «Présences», 522 p., 149 F.

LA REINE DES ANGES
de Greg Bear. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Guy Abadia. Robert Laffont, coll. «Ailleurs et demain», 448 p., 149 F.

LE DERNIER HUMAIN
de Tom de Haven. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Eric Wessberge. J'ai Lu, coll. «Science-fiction fantasy», 316 p., 34 F.

PÉRIODIQUEMENT, les écrivains américains s'essaient au croisement des genres, dans l'espoir sans doute d'atteindre à ce que l'on appelle en génétique la «vigueur hybride». Si Herbert Lieberman, auteur prestigieux de romans policiers, a guigné récemment, avec *le Maître de Frazé* (Le Seuil), du côté de la «fantasy», certains auteurs de science-fiction ne sont pas en reste, qui viennent flirter ouvertement avec la littérature policière.

C'est le cas de Walter Jon Williams qui nous retrace dans *Sept jours pour expier* la chronique détaillée de la vie du chef de la police de la ville d'Atocha, au Nouveau-Mexique, à l'orée du XXIe siècle. Une vie scandée, d'un côté, par les prêches du pasteur de l'Eglise des apôtres d'Elohim à laquelle appartient Loren Hawn, de l'autre, par les diverses opérations de police qu'il est amené à effectuer dans le cadre d'un mandat qu'il exerce selon une conception presque «mystique» de son rôle. Peinture attachante et haute en couleur d'un terroir suspendu entre deux siècles – celui du passé et des mines de cuivre finissantes, celui du futur et du centre de recherche en physique quantique, – d'un univers provincial en mutation esquissée, *Sept jours pour expier* est aussi le portrait d'un homme «plus grand que nature», comme il est d'usage dans un certain style de romans policiers contemporains. Walter Jon Williams s'y révèle l'égal aisé d'un James Lee Burke ou d'un James Crumley.

Avec l'avantage, toutefois, de l'échappée vers l'imaginaire : parmi les affaires auxquelles il est confronté, Loren Hawn voit mourir sous ses yeux un homme qu'il connaît fort bien, mais qui est décédé depuis longtemps dans un accident de voiture. Cette étrange résurrection va lancer notre policier dans une enquête peu commune et dans une partie d'échecs très risquée qui débouchera d'ailleurs en pleine «quatrième dimension»! Ce thriller passionnant et insolite place Walter Jon Williams, après *Câblé* et *le Souffle du cyclone*, parmi les auteurs à surveiller de très, très près.

UNE énigme policière est aussi au principe de *la Reine des anges* : un poète célèbre du Los Angeles du début du XXIe siècle, Emmanuel Goldsmith, vient d'assassiner, sans mobile apparent, huit de ses proches. Mais on possède désormais le moyen de percer un tel secret. Grâce aux travaux d'un savant du nom de Martin Burke, on est en mesure d'explorer la psyché humaine à la façon des océanographes plongeant en bathyscaphe dans les profondeurs marines. Parallèlement à cette descente aux enfers de l'esprit et à sa mise en place délicate, *la Reine des anges* conduit plusieurs intrigues différentes, qui entretiennent entre elles des systèmes d'échos et de rimes. Tandis que se prépare la plongée dans l'esprit perturbé du poète meurtrier, une intelligence artificielle conduit l'exploration d'un système stellaire tout en prenant conscience de sa propre autonomie, et l'inspecteur Mary Choy, sur la piste d'un faux Goldsmith, découvre une curieuse civilisation caraïbe. Le roman de Greg Bear tire toute sa force de cette juxtaposition d'éléments très divers, qui composent le portrait éclaté d'un futur à la fois proche et lointain, familier et étrange, palpable et inaccessible, mais d'une cohérence qui fascine.

LES précédents volets des *Chroniques du vagabond* attiraient l'attention par la singularité de leur inspiration. *Le Dernier Humain*, qui complète la trilogie et rassemble tous les protagonistes dans le Moment d'En Bas, ne faillit pas à la règle. Mais il procède d'un tout autre ton que les péripéties épiques et les extravagantes courses-poursuites qui naissaient des pas de Jack le Marcheur du roi. Dans l'utopie grise du Moment, le temps est venu pour les personnages de faire le point et de passer une ultime épreuve avant de regagner leurs mondes respectifs. Tom de Haven conclut de façon nostalgique cette funambulesque «fantasy» commencée dans le délire.

Le tome VII des *Territoires de l'inquiétude* procure au lecteur assidu de cette anthologie permanente une magistrale leçon (1). La présence écrasante de deux textes des années 60 signés Charles Beaumont et Ray Bradbury, la réussite éclatante de la nouvelle de Dean Koontz et les heureux débuts de Jacques Chambon illustrent une même prééminence : celle de l'Idée sur l'écriture, ou, si l'on veut, de l'innovation thématique sur le pur travail formel.

Pour terminer, on recommandera à ceux qui voudraient se procurer un petit manuel commode et contemporain sur la science-fiction celui que vient de composer Lorris Murail pour la collection «Les compacts» de chez Bordas (2) : il est tout simplement excellent.

Jacques Baudou

(1) Anthologie présentée par Alain Dorémieux, Denoël, coll. «Présence du fantastique», 344 p., 65 F.

(2) *Les Maîtres de la science-fiction*, de Lorris Murail, Bordas, 256 p., 89 F.

★ Le jury du Grand Prix de l'imaginaire a attribué ses prix 1993. Ont été distingués, pour la catégorie roman français, *les Guerriers du silence*, de Pierre Bordage (l'Atalante); pour la catégorie roman étranger, *le Voyage de Simon Morley*, de Jack Finney (Denoël); pour la catégorie jeunesse, *les Chasse-Marée*, d'Alain Grousset (Livre de poche); pour la catégorie essai, *le Fantastique*, de Joël Malrieu (Hachette supérieur); et pour la catégorie nouvelle, *Rien que des sorcières*, de Katherine Quenot (Albin Michel). *Regards sur Dick*, d'Hélène Collon (Encrage), a obtenu le Prix spécial.

هكذا من الأصل

Malheureux Martin du Gard

A l'origine, son « Journal » devait être une offrande à sa fille. A l'arrivée, c'est la description, lucide et désolée, d'un enfer familial

JOURNAL 1919-1949
Journal II, 1919-1936
Journal III, 1937-1949
suivi de
Textes autobiographiques 1950-1958
de Roger Martin du Gard. Edition établie, présentée et annotée par Claude Sicard, Gallimard, deux volumes, 1378 p. et 1248 p., 380 F. chacun.

C'est en songeant à sa fille Christiane, alors âgée d'une douzaine d'années, que Roger Martin du Gard avait pris, en 1919, la décision de tenir son Journal. C'est à la mort de sa femme Hélène, en 1949, qu'il cessa de l'écrire et c'est tout de suite après qu'il s'inquiéta d'en soustraire les innombrables feuillets inédits à son ennemie la plus intime, son enfant devenue harpie... Entre-temps, Roger Martin du Gard y avait écrit d'affilée, sans autres interruptions que passagères, sans corrections ; l'ancien élève de l'École des chartes, à la fin de chaque année, avait attaché ensemble les feuillets et les avait méthodiquement rangés dans trente-cinq petits « recueils ».

Les deux volumes de ce Journal – aujourd'hui délivré des années de « réserve » et publié intégralement en une seule fois, conformément aux exigences de Martin du Gard – recèlent tout ce qu'on peut attendre de ce genre de lecture, dans l'ordre de l'histoire littéraire mais aussi dans celui de l'expérience personnelle : de *« longues causeries »* (qui vont jusqu'aux confidences sexuelles) avec ces *« hommes de la NRF »* qui le paralysent et l'exaltent dans le même temps – Gide (1), Copeau, Schlumberger, Gallimard ; de franches conversations avec son très proche ami Coppet, auquel il dit tout et dont il sait tout depuis le régiment ; des descriptions très réfléchies de ses relations, plus ponctuelles, avec Duhamel, Du Bos, Desjardins, Romains, Jouhandeau, Saint-John Perse, Zweig, Dabit, Drieu La Rochelle, Montherlant, Stéphane, Calet, et avec quelques rares femmes comme Maria Van Rysselberghe et la jeune Catherine Gide ; de réalistes tableaux de groupe croqués lors des décades de Pontigny ; le compte-rendu de mémorables séances de lecture à haute voix chez les Gide à Cuverville ou à la Villa Montmorency ; le récit de périodes moins laborieuses comme l'année 1937, qui le fit Prix Nobel de littérature, et l'année 1939, tout au long de laquelle il fuit avec sa femme vers les Antilles, seulement rattrapés par la déclaration des hostilités ; ses notes sur la deuxième guerre mondiale qui, l'arrachant à ses douillettes habitudes et à ses refuges misanthropes, lui donna l'occasion de ne plus être lié *« par le passé, par* [sa] *figure d'hier,* [ses] *livres publiés, l'opinion de* [ses] *lecteurs »* ; enfin, comme autant de fiches de littérature constituée, prêtes à être réinjectées ailleurs, on peut lire dans ce *Journal* la description canonique des agonies et morts de plusieurs de ses proches, dont ses parents en 1924 et 1925.


ARCHIVES MARTIN DU GARD

A Cassis, en 1933.

« Un gouffre de poix »

Mais ce livre est d'abord le journal intime d'un mari et d'un père qui dut quotidiennement composer avec les deux figures de l'humanité qu'il condamnait le plus au monde : la rigidité catholique mâtinée d'*« atavisme protestant »* de sa femme Hélène, et les foucades provocatrices de sa fille Christiane, irrémédiablement décevante.

« Le mariage est un gouffre de poix », écrivait, en 1942, cet homme que deux rivales voulaient isoler de tout commerce amical pour mieux le déchirer entre elles. Roger Martin du Gard s'est donc déchargé dans ces pages de toutes les infortunes de sa vie privée : ne s'étant livré, apparemment, à aucune liaison extra-conjugale – *« Ce genre de souffrance si courante, si normale presque, parmi les femmes d'artistes »*, – il pouvait prétendre avoir donné à sa femme une existence *« honorable »* ... C'est même avec délectation qu'il nota, un 1er janvier solitaire, à Paris, en 1933 : *« Je n'ai même pas la contrainte d'un vice, d'un goût à satisfaire, d'un désir à réaliser. »*

Mais il ne put jamais comparer l'anxieuse Hélène qu'à la femme de Loth, qui, ayant regardé en arrière, se changea en statue de sel... Comme Loth, il eut aussi beaucoup de problèmes avec sa fille qui lui avoua, avant d'atteindre vingt ans, qu'elle ne pourrait jamais aimer que lui, qui se maria quand même, en 1929, avec un *« beau vieillard »* de quarante-huit ans, véritable *alter ego* paternel, Marcel de Coppet. Christiane, à force d'agressivité malheureuse, finit par rompre totalement avec son père en 1956 et menaça de se venger en publiant son propre journal intime.

« J'ai le droit à la misogynie ! », revendiquait Martin du Gard, déjà à bout de toute patience en 1937... Fait pour être seul dans la vie, libre de ses mouvements et de ses curiosités, uniquement préoccupé de son œuvre littéraire, Roger Martin du Gard aurait aimé vivre autrement : *« Si je faisais mon portrait,* écrivait-il le 15 décembre 1931, *je voudrais que ce soit à la terrasse d'un café, dans un endroit passager, avec, aux doigts, le cigare que je fume lentement, en silence, sans jamais d'ennui. »*

Ce *Journal* se veut aussi un témoignage sur l'auteur des *Thibault*, de *Confidence africaine*, d'*Un taciturne* ou de *Vieille France* : la genèse de tous les livres de Martin du Gard, ses réflexions sur le travail d'écriture, la fiction, la modernité, ses rapports avec les autres hommes de lettres et leurs publications, avec la société intellectuelle de son temps, tous les problèmes auxquels se mesure l'intelligence d'une vie d'écrivain sont en effet continuellement abordés, parfois avec angoisse, parfois avec la placide lucidité du meilleur de la classe : *« A défaut d'une vie privée « exemplaire », je voudrais du moins que ma vie d'écrivain soit un « exemple »*, souhaitait-il à cinquante-trois ans. Et, pour lui, être un exemple, c'était connaître très exactement le rôle social de son œuvre.

Ainsi, peu après les attaques de Sartre après-guerre, il s'avouait l'amenuisement de son audience : *« J'assiste à mon déclin dans l'opinion, je le pressens et le prévois, bien qu'il ne soit pas encore sensible. La désaffection du public est proche, et elle est fatale. Ceux qui lisent encore mon œuvre (et la « demande » des lecteurs n'a pas encore baissé) sont des survivants d'un monde voué à disparaître très vite. »* Et, en 1953, il pensa que toute son œuvre s'était définitivement mise à exhaler un triste *« relent de musée »*.

Mais ce qu'il y a aussi d'intéressant dans ce *Journal*, c'est que Martin du Gard s'efforça de garder la maîtrise du rapport entre son œuvre de romancier et cette écriture purement autobiographique : *« Journaux intimes. Un grand danger pour l'écrivain,* notait-il, le 17 novembre 1941. *Œuvre et Journal sont comme les deux cônes d'un sablier : l'un ne se remplit que si l'autre s'épuise. Il est souhaitable que l'apport des pensées, des émotions journalières, ne soient pas détournées de l'œuvre. Et pourtant, peu d'œuvres ont autant d'intérêt que certains journaux intimes... »*

Des règles à respecter

Et quand il se rendit compte, en juillet 1949, que la tenue de son Journal faisait *« diversion »* à son œuvre en cours, que son *« rendement »* diminuait, il le sacrifia, confirmé en cette décision par le temps qu'il lui fallut, après la mort d'Hélène, pour consigner l'événement *« le plus grave de toute sa vie »* : *« Ce journal est terminé »*, *« Il ne répond plus à un besoin »* ... En 1954, la tentation de reprendre ses carnets le travaillait encore. A quoi bon, puisqu'il avait déjà presque renoncé à tout échange avec sa fille ? *« Peut-être simplement pour être moins seul, (...) pour avoir l'occasion d'échapper à ce ronron obsédant de la pensée intérieure, qui tourne perpétuellement sur lui-même, opaque, étouffant, et qui me consume sans qu'il en reste rien, pas même des cendres. »*

A ses amis qui ne se cachaient pas de tenir leur journal (Gide, Schlumberger, Copeau, par exemple), Roger Martin du Gard disait qu'il y avait des règles à respecter dans ce jeu de société : ne pas publier de son vivant, ne pas laisser publier trop près de la mort. Le fait que Gide livrât ses feuillets quasiment au fur et à mesure ne lui plaisait guère : *« Cet effroi persistant, délétère,* écrivait-il à Maria Van Rysselberghe le 15 juillet 1935, *que m'inspire, toujours davantage, le terrible carnet qu'il a dans sa poche ! »*

Et quand Martin du Gard se chargea imprudemment d'établir le texte du Journal de son ami Eugène Dabit, décédé en 1936 à Sébastopol au cours de son voyage avec Gide, il en fut véritablement effrayé, tant ce *« miroir fidèle »* « [mettait] *en relief, plus que ses qualités, ses défauts fonciers de caractère, et ses limites »*. Il eut alors le sentiment de donner ce livre en pâture aux seuls ennemis de Dabit.

Cette crainte d'instruire d'éventuels adversaires, Roger Martin du Gard ne l'éprouva pas exactement, mais plus vivement, celle de l'injustice qu'il y aurait à ne donner que sa seule version : *« En relisant la page d'hier sur Hélène,* notait-il le 15 juin 1929, *il me vient à l'idée que ce journal de notre vie conjugale trahit profondément la vérité. (...) A tel point que je ne suis pas certain de laisser ce journal après moi. Et je me rends compte que ce journal est, malgré moi, malgré mon effort pour rester juste, un habile plaidoyer involontaire : c'est tout ce que je me dis pour me donner raison, que j'écris là... »*

Au nom de cette logique, il précisa que son Journal, s'il était publié, devait absolument être complété par les implacables missives de sa femme à lui adressées et par les carnets intimes qu'elle tenait, elle aussi ; par les lettres qu'il avait continûment envoyées à Marcel de Coppet, ainsi que celles à Christiane où l'on pourrait *« retrouver un jour des traces de* [sa] *pensée »* ; il prit la peine d'indiquer également que la première rédaction de *Maumort* (roman inachevé publié en 1983) était de nature autobiographique... Ces nombreux documents, parfois très adventices, complètent incontestablement les faits évoqués dans le Journal de Martin du Gard, ou suppléent à de véritables « trous noirs » : ils ont donc été greffés chronologiquement au texte originel, ou mis en annexe.

Honnêteté intellectuelle

Pour finir, un choix de divers textes autobiographiques et de lettres envoyées ou reçues comble le silence du diariste entre les dernières lignes du Journal – 1949 – et sa mort – 1958 (2). Puisque l'écrivain en avait exprimé, à plusieurs reprises, le souhait et la nécessité, il n'y a pas à regretter ce parti-pris d'édition très largement mis en œuvre par Claude Sicard, mais cela rend fatalement la lecture assez difficile, qui passe sans arrêt d'un registre psychologique à un autre, d'une écriture à une autre, qui peut revenir sur le même événement sous plusieurs angles, tout en brouillant la matière même, la structure essentielle du journal intime.

Mais peut-être ne faut-il voir en ces précautions d'édition voulues par Martin du Gard qu'une ultime preuve de son honnêteté intellectuelle, de son souci de véracité. Tout se passe pourtant comme s'il s'agissait pour lui d'infléchir, bien au-delà de sa disparition et pour une audience dont il n'avait pas idée, le principe même d'un tel témoignage, terrible et univoque, sur l'enfer quotidien d'un esprit résolument individualiste, résigné à assister au grand jeu des névroses familiales : *« On n'écrit pas le seul journal qui mériterait d'être conservé,* regrettait-il un peu simplement vers la fin de sa vie : *le journal des jours heureux... »*

Claire Paulhan

(1) En décembre 1920, Gide était allé très loin dans ses confidences à Roger Martin du Gard, comme on peut déjà s'en rendre compte à la lecture de ce Journal. Martin du Gard recueillit cependant l'ensemble des secrets de *Corydon* à part, dans un cahier bleu, cacheté et empaqueté dans une boîte grise et plate, confié à la BN sous réserve de communication jusqu'en l'an 2000...

(2) De la même manière, dans le tome I, ont été rassemblés des « textes autobiographiques 1892-1919 » constituant l'« avant-journal » du *Journal 1919-1949* de Roger Martin du Gard. *Journal I*, édition établie, présentée et annotée par Claude Sicard, Gallimard, 1992.

★ Signalons que *Roman 20-50*, revue de l'université de Lille-III, consacrait la plus grande partie de sa livraison de mai 1993 à l'étude de *la Belle Saison* et de *l'Été 1914*, deux ouvrages de Roger Martin du Gard (n° 15, 104 p., 38 F., 56, rue Brûle-Maison, 59000 Lille. Diffusion en librairie : Nordeal : 30, rue de Verlinghem, BP 139, 59832 Lambersart Cedex).

Le grand Nicolas

LE HIBOU ET LA BALEINE
de Nicolas Bouvier. Editions Zoé, 62 p., 110 F.

Nicolas Bouvier parle aussi bien qu'il écrit. Cela doit être le signe d'une grande richesse intérieure. L'exercice du voyage, qu'il tient pour une affaire d'hygiène, n'est pas tant, pour lui, un désir d'ailleurs qu'une façon détournée de mettre au jour ses paysages du dedans. A preuve, ce beau petit livre où l'iconographie – son gagne-pain – et la poésie – son destin – font bon ménage et où le hibou et la baleine, *« animaux-totems »*, *« amis tutélaires qui remontent à l'Arche de Noé »*, font alliance pour conduire leur protégé à bon port.

L'auteur de *l'Usage du monde*, de *Chronique japonaise* et *Journal d'Aran et d'autres lieux* (1), devenu l'un des écrivains de référence de l'universelle cité genevoise, fin lecteur de Montaigne et de Michaux, de Miller et des sages asiatiques, n'a pas changé sa manière depuis que, dans l'euphorie de l'après-guerre, il découvrit les Europes interdites et les marches de l'Orient. Il passe du voyage à l'introspection, ricoche de la drôlerie à la douleur, avec la furtivité du joueur de bonneteau et sans que le lecteur puisse noter le moment précis du changement de tonalité.

Dans *le Hibou et la Baleine*, amoureusement édité, Nicolas Bouvier expose les trésors – textes et images – de son musée personnel. Cela fait penser aux collages de Prévert, aux racines roulées que l'on ramasse le long des plages et aux cailloux du Petit Poucet. Le récit de la mort de son père, imprimé en réserve blanche sur fond noir, ressemble à un négatif de faire-part. D'ailleurs, le premier choc passé, le chagrin et le rire mélangent leurs larmes. Bouvier, à la faveur d'une rencontre fortuite et d'une phrase volée à deux amants heureux, découvre ce qu'il n'avait jamais su voir : la pudique complicité de son père...

Guide sentimental sur le chemin de la vie, cabinet de curiosités, livre d'heures, *le Hibou et la Baleine*, qui fait suite à un film portant le même titre (2) et qui visiblement a été rêvé à haute voix, devrait faire école. Les écrivains – au travers de quelques objets-fétiches, quelques photos retrouvées ou quelques rébus intimes – dresseraient l'inventaire provisoire de leur mythologie privée. Les lecteurs y découvriraient le fond magique et enfantin, le centre de gravité et de légèreté, l'assise imaginaire, élémentaire, de toute écriture.

Jacques Meunier

(1) Les éditions Payot diffusent un coffret contenant ces trois livres.

(2) Il a été réalisé par Patricia Plattner.

★ Signalons que Nicolas Bouvier préface la réédition de *Douleur*, de Vladimir Holan, l'un des plus grands poètes tchèques (traduit du tchèque par Dominique Grandmont, éd. Métropolis – Genève, – diff. Ulysse, distr. Distique, 124 p., 112 F, en librairie le 5 janvier).

Les images du conteur

LA BIBLE DU HIBOU
d'Henri Gougaud. Ed. du Seuil, 325 p., 130 F.

Que l'auteur s'efface derrière son œuvre jusqu'à rester anonyme est un vœu, très pieux. Les exemples n'abondent pas. Il en est pourtant : ceux-là qui, de siècle en siècle, ont imaginé des histoires tristes ou gaies, et ceux qui y ont ajouté leur grain de sel pour dire les fantasmes de la communauté, les désirs lancés vers le ciel ou la crainte des manifestations de l'enfer. Nous ne saurons jamais les auteurs de ces anecdotes, mais elles portent une signature, l'air du terroir. Les sorcières du Languedoc ont d'autres sabbats que celles de Bretagne, les arbres ne murmurent pas la même mélodie, qu'ils chantent en Lorraine ou en Provence.

De cette *« littérature de pauvres »* qui n'est pas une pauvre littérature, Henri Gougaud nous offre quatre-vingt-dix-neuf exemples savoureux, c'est-à-dire à goûter lentement, comme d'un cru dont on veut ne rien perdre des multiples qualités. Chaque historiette s'inscrit dans le temps et l'espace, s'émaille d'expressions qui ont le charme des aphorismes vieillots. Mais qu'on ne s'y trompe pas : l'âge de ces récits dépasse le calendrier...

L'époque de Noël est celle des livres aux belles illustrations. Ici, ni dessins ni photos, les seules images sont celles qu'offre le conteur. Elles abondent.

Pierre-Robert Leclercq

priori à l'emporte-pièce sur ... tique se résume en une phrase ... CLAIRE TREAN | par la CDU de Steffen Heitmann

Science ou foi ?

DICTIONNAIRE DES RELIGIONS
Sous la direction de Paul Poupard. PUF, deux tomes. 2220 p., 1 200 F.

Nul dictionnaire ne peut prétendre à la parfaite objectivité, ni combler le désir d'exhaustivité qui anime le rêve de tout lecteur. On peut toujours critiquer les déséquilibres, relever les lacunes, souligner les manquements bibliographiques. La troisième édition revue et complétée (près de deux cents entrées nouvelles) du *Dictionnaire des religions*, publié sous la direction du cardinal Paul Poupard, président du Conseil pontifical de la culture, à Rome, rencontre sur plus d'un point les réserves formulées par les spécialistes au moment de sa première parution, en 1984.

Outre les appréciations substantielles ou de détail et les observations techniques que les spécialistes ne manqueront pas de faire, il reste une série de problèmes de fond qui valent la peine d'être abordés, même succinctement.

Peut-on, alors que le christianisme s'apprête à fêter son deuxième millénaire, jeter un coup d'œil comparatif sur « les religions » sans que ce regard soit exclusivement chrétien – et même, comme dans le cas présent, catholique romain ? Que dirait-on d'une édition universitaire d'un dictionnaire des religions, indien ou chinois (pour ne pas prendre divers points de vue bibliques, révélés et monothéistes), qui raconterait toute l'histoire de la « spiritualité » à l'horizon de ses propres croyances... spirituelles ? Est-on en droit de comparer historiquement spiritualités et faits religieux et, pour ce faire, de les mettre tous sur le même plan – y compris lorsqu'il s'agit d'étudier des textes, des conduites ou des rituels appartenant aux croyances chrétiennes ?

Dans ce *Dictionnaire des religions*, il n'y a d'autre entrée « Spiritualité » que celle de « Spiritualité chrétienne ». La demi-page consacrée au « Sannyâsin » décrit la vie de ces renonçants hindous en concédant que *« quelques-uns le font par un souci authentique de vie spirituelle »*.

A force de traiter de façon pittoresque les attributs et les images liés à leurs cultes, les religions lointaines deviennent ici exotiques. Un tel point de vue de folkloriste ne semble jamais, dans ce *Dictionnaire*, devoir s'appliquer aux saints du christianisme dont les figures jouent pourtant souvent un rôle comparable à d'autres imageries dans la spéculation ou la dévotion religieuses.

Même si, dans sa préface, l'éditeur assure que ce *Dictionnaire* n'est pas de *« théologie catholique »*, l'article « Christ et religion » réserve une *« place à part »* au Christ et, à l'entrée « Vérité religieuse », on apprend également que *« le christianisme est isolé face à toutes les autres religions de l'histoire du monde »*, ou encore que la parole du Christ *« n'a pas d'analogue dans l'histoire des religions »*. Sans doute, dans la même préface, Paul Poupard avertit : *« Autre est la connaissance de foi, autre est la science positive des religions. Dans la mesure où cette dernière ne s'appuie que sur des phénomènes observables et vérifiables, elle s'arrête au seuil de l'essentiel qu'elle risque de négliger : la foi religieuse. »*

Cette position, parfaitement légitime pour l'homme de religion, n'oblige en effet pas à utiliser les méthodes *« positives »* que suppose aujourd'hui l'analyse comparative des croyances, des mythes et des religions comme autant de productions sociales et historiques. Quant au lecteur, il a le droit de savoir s'il se trouve face à ce qui est communément considéré comme un « dictionnaire » d'une série « universitaire », ou s'il a affaire à une somme théologique.

Mélange des genres

Les deux peuvent être des ouvrages passionnants, mais l'excellent *Dictionnaire de théologie catholique* (1903-1950), où il y a toujours beaucoup à apprendre, ne nous avait pas habitués au mélange des genres, qui ne favorise ni les savoirs universitaires ni la pratique théologique.

Jacques Le Brun, qui détient la chaire d'histoire du catholicisme à la section des « sciences religieuses » (qui ne signifient pas obligatoirement « sciences sacrées ») de l'Ecole pratique des hautes études, a rédigé plusieurs pages d'analyse critique de cette somme, au moment de sa première parution (1). Son article au titre éloquent – « Un Dictionnaire des religions ? » – montre combien ce *Dictionnaire* est *« une pièce dans une stratégie à la fois défensive et offensive »*. A propos de cette double stratégie, Jacques Le Brun conclut : *« Le propos serait tout à fait légitime si le titre du livre et sa présence dans les collections d'un grand éditeur universitaire ne risquaient d'égarer subtilement le lecteur : ce dernier cherchera un instrument de travail scientifique, le livre répondra en partie à son attente, mais sous la forme d'une grande machine idéologique et théologique ; malgré l'article* « Idéologie et religion », *nous pensons que le terme d'idéologie est le seul qui corresponde exactement à l'intention avouée ou inconsciente des auteurs et à ce qu'ils ont réalisé. »*

Ce jugement sévère, portant sur les présupposés et les intentions de ce *Dictionnaire des religions*, demeure valable pour sa nouvelle édition complétée.

Maurice Olender

(1) *Revue de synthèse*, 1984, p. 343-351.

SOCIETES

par Georges Balandier



L'ombre de Dieu

LE FAIT RELIGIEUX
Sous la direction de Jean Delumeau. Fayard, 781 p., 198 F.

ADIEU
Essai sur la mort des dieux
de Jean-Christophe Bailly. Editions de l'Aube, 146 p., 82 F.

LA RELIGION POUR MÉMOIRE
de Danièle Hervieu-Léger. Ed. du Cerf. 273 p., 120 F.

C'EST Hölderlin qui proclame la *« fuite des dieux »*. Il prédit l'avènement des Titans, nommés *« ceux qui sont en fer »*. La puissance ruine l'univers du divin. Elle met le monde en chiffres, non en signes et en paroles. Elle le livre à des forces immenses dans un ordre technique capable de subordonner l'espace, le temps, la matière. Et chacune de leurs avancées change les sociétés plus qu'aucune révolution. C'est Nietzsche qui annonce la mort de Dieu, sans qu'elle soit accomplie, sans que les hommes aient entièrement le pouvoir de la penser. *« Dieu est mort. Mais tels sont les hommes qu'il y aura encore pendant des millénaires des cavernes dans lesquelles on montrera son ombre. »*

Le bel ouvrage dont Jean Delumeau a assuré la direction révèle la présence du divin dans la diversité de ses formes. Les croyances religieuses constituent un patrimoine spirituel, mais elles restent vives et ne se laissent pas emprisonner dans le conservatoire des archives. Et les pratiques qui les expriment et les fortifient ne se réduisent pas à l'état de gestes vides de sens, de liturgies en déshérence. Le retrait de Dieu ou des dieux ne se manifeste pas partout et jamais totalement ; s'il est des lieux de désaffection, il en est de plus nombreux où la ferveur se maintient, peut se faire exclusive et intolérante avec violence. Jean Delumeau n'a pas choisi de privilégier la perspective historiciste, de rapporter systématiquement chaque religion aux grandes périodes de son histoire, afin de mieux éclairer sa situation présente. L'option est celle d'un comparatisme estimé propice à la compréhension mutuelle : *« présenter au public l'essence de chaque religion »* afin d'en *« faire comprendre la richesse et l'esprit »*. En ce sens, la place concédée à l'actualisation reste réduite, comme l'est la considération des rapports du sacré avec le pouvoir.

Ce qui est recherché manifeste une tout autre ambition, celle de parvenir jusqu'à l'*« homme religieux de tous les temps et de toutes les civilisations »*. L'espace du sacré est le lieu où il *« rencontre plus grand que lui »*, où il prend conscience de ce qui le dépasse et reçoit l'injonction de s'accomplir, soit en s'accordant (dans le monde des sociétés non chrétiennes), soit en se perfectionnant (notamment, dans l'univers façonné par le christianisme). Et cette relation le pourvoit de langages, de symbolismes, de rites, d'obligations et de manières d'être qui se révèlent « parents », au-delà des différences par lesquelles les religions se spécifient. Les croyances et les façons de les vivre s'inscrivent dans une même anthropologie, quels que soient les contextes religieux qui les différencient et les séparent.

Chacun des auteurs de cet ouvrage collectif – traitant significativement du *« fait religieux »* et non pas des religions – apporte sa contribution selon sa compétence et sa conviction. En toute liberté, sans que soit visé un terme où l'œcuménisme se tiendrait en attente. Les accentuations sont significatives. Les religions du Livre, des textes fondateurs, occupent la plus large place ; les autres, celles que l'on disait naguère propres aux « peuples sans écriture », n'ont qu'une présence discrète. Si toute religion se veut universelle, parce qu'elle propose une vision cohérente du monde, elle ne parvient à réaliser cette vocation qu'en un petit nombre de circonstances. Ce qui conduit à considérer surtout les religions que l'Occident a reçues de l'Orient proche (les christianismes et le judaïsme), puis l'islam et les grandes religions de l'Asie. Elles ne sont pas opposées, mais situées dans l'échange en retrouvant une *« tradition humaniste »* masquée ou effacée par la modernité.

Le tableau des spiritualités se brouille cependant sous l'effet des deux dernières contributions – dues à notre collaborateur Henri Tincq et à Françoise Champion – qui identifient les tendances fortes de la conjoncture religieuse actuelle. D'un côté, une montée des extrémismes religieux, qui sont des générateurs de rupture ; ils font reparaître les théologies exclusives et les idéologies de combat. D'un autre côté, l'expansion d'un *« religieux flottant »*, qui devient propice à l'éclectisme et aux syncrétismes ; les religions instituées déclinent, les bricolages du sacré et de l'ésotérique se multiplient. La mort de Dieu et des dieux peut s'accomplir par excès ou par défaut. Et par le déchirement entre un agnosticisme qui résume les incertitudes actuelles et une certitude désespérée trouvée dans des *« citadelles doctrinales »*.

JEAN-CHRISTOPHE BAILLY, philosophe et écrivain, après avoir brièvement retracé le long parcours qui conduit, en Occident, du temps des dieux au temps de Dieu, puis au temps sans dieux ni Dieu, montre en quoi cette absence est déroutante. *« A Dieu, il n'a pas été vraiment dit adieu »* ; le travail du deuil n'a pu s'accomplir, la pensée de la disparition se former, et le monde *« rayonne divinement en cette absence »*. Le souvenir ineffaçable tient lieu de présence, ce qui permet à la religion de se prolonger ou de se relancer. La question posée est celle de l'incapacité de dissiper l'ombre de Dieu. La raison principale réside dans *« l'image religieuse fondamentale »*, qui est celle de la révérence, de la tradition, de l'enchaînement aux noms sacrés. Celle qui s'oppose à l'effroi d'être *« jeté dans l'existence »* et dont le christianisme a su, plus que d'autres religions, faire usage efficace en ouvrant l'accès au divin, par la médiation de Jésus, et en apportant la promesse du salut.

La méditation de Jean-Christophe Bailly s'attache aussi à comprendre politiquement cette disparition inachevable du divin. Dieu s'est défait sur un autre terrain que celui de l'explication rationnelle du monde. Après que celui-ci eut été rendu aux hommes, il leur a été aussitôt confisqué. C'est alors le règne du capital qui *« se substitue à l'administration de Dieu »*. Le capital ne se réduit pas ici au capitalisme en tant que tel, à des modes de régulation économique ; il désigne *« la totalité de la mainmise et de l'arraisonnement »*. Ce qui est à l'œuvre, c'est la conversion humaine à la production généralisée. Dans ce mouvement, l'homme occidental moderne n'a pas vraiment voulu la mort de Dieu, il l'a perdu en route, *« et si bêtement qu'il ne s'en est même pas encore rendu compte »*. Il vit sous la puissance d'une ombre. L'émancipation doit s'accomplir et effectuer la *« projection dans l'ouvert »*. Mais avec révérence et piété. L'abandon de tout culte ou de tout substitut de culte n'a de force que s'il parvient à vaincre l'impuissance de l'athéisme.

ON comprend que la sociologie religieuse soit aujourd'hui déconcertée et déconcertante. Après avoir mis l'accent sur la perte de la religion, l'attention s'est portée sur la dissémination du religieux dans l'ensemble de l'espace social. Danièle Hervieu-Léger, dans un ouvrage d'exploration novateur et nécessaire, trace les contours d'une nébuleuse où le sacré et le religieux s'inscrivent à l'intérieur de configurations théoriques fluctuantes. D'un côté, l'effacement des systèmes religieux traditionnels, qui laisse *« la religion pour mémoire »*, et la crise des Eglises établies, ancrées dans la tradition, qui fait d'elles l'enjeu de forces discordantes et de dogmatiques opposés. D'un autre côté, l'extension extrême du sacré afin d'y incorporer tout ce qui relie, tout ce qui se relit comme mystère, énonciation de sens, invocation de transcendance ou *« absolutisation de valeurs »*. Cet *« agrégat composite et non spécialisé »* ne tient que par défaut, il occupe l'*« espace libéré par les religions institutionnelles »*. Il est mal identifiable, et difficilement nommable.

Danièle Hervieu-Léger se donne pour objectif de rendre à nouveau possible une définition de la religion. Elle tente d'élucider la modalité particulière du croire qui caractérise en propre le phénomène religieux. Elle le spécifie par la référence à une *« mémoire autorisée »*, c'est-à-dire à une tradition. Mais celle-ci est parole et, peut-être, ce qui reste seulement du divin quand les dieux sont partis.

Le pape, l'encens et l'acide

André Frossard et Bernard Besret : deux manières de lire l'encyclique morale de Jean-Paul II

DÉFENSE DU PAPE
d'André Frossard. Fayard, 118 p., 75 F.

LETTRE OUVERTE AU PAPE qui veut nous asséner la vérité absolue dans toute sa splendeur
de Bernard Besret. Albin Michel, 162 p., 75 F.

Devant des titres aussi explicites, tout commentaire sur les deux ouvrages d'André Frossard et de Bernard Besret paraîtra superflu. En réalité, ces deux livres de qualité, écrits dans la foulée de *Veritatis splendor*, l'encyclique de Jean-Paul II sur la morale, valent plus que leur intention première : l'apologie du pape chez André Frossard ; le réquisitoire en règle chez Bernard Besret, ancien prieur de Boquen, en rupture de ban avec l'Eglise. Ils illustrent deux manières de concevoir aujourd'hui la foi chrétienne : dans le cas d'André Frossard, un christianisme bourré de certitudes, qui s'affirme et s'affiche ; dans celui de Bernard Besret, un christianisme qui cherche, tâtonne et s'enfouit.

André Frossard exulte à la lecture d'une encyclique qui souligne la souveraine puissance et l'objectivité absolue de la Vérité révélée par Dieu. Une vérité unique dont le seul interprète légitime serait l'Eglise et le porte-parole autorisé, le pape. Ce converti tout feu tout flamme ne se sent à l'aise que dans ce christianisme qui vient d'en haut, ne se discute pas et s'affirme, dans les miracles et les processions, dans les mystères, les dogmes et les traditions.

Il rêve tout haut d'un retour au catholicisme flamboyant et baroque de la contre-Réforme. Et il n'a pas de qualificatif assez méchant pour dénoncer cet ersatz de christianisme qu'il croit deviner chez des théologiens nommément désignés (comme les jésuites d'*Etudes* ou les assomptionnistes de *la Croix*) : un christianisme *« capitulard »*, *« liquéfié »*, *« famélique »*, *« déliquescent »*, *« poltron »*, *« foireux »*, *« peureux »* ... *« Un christianisme blême et pusillanime, anxieux d'obtenir droit de cité dans une société qui le méprise. »*

Il voit partout des ennemis du pape : une presse catholique jugée trop à gauche ; des théologiens *« en état d'ébriété métaphysique »* ; des *« sapeurs »* de doctrine comme Hans Küng, *« qui multiplie les pages avec l'espoir de laisser une ligne »* ou Eugen Drewermann *« qui tient l'Eglise pour une vulgaire société d'exploitation industrielle de la névrose religieuse »* ; tous ces chrétiens, enfin, qui seraient *« prêts à s'en remettre au suffrage universel du soin de décider du bien et du mal dans des matières comme l'avortement et l'euthanasie »*.

Qu'importe l'injustice si la formule fait mouche, la calomnie si le tranchant de la plume fait mal. Frossard vole au secours du pape en brandissant l'anathème, mais aveugle sur le vrai défi adressé à l'Eglise aujourd'hui, minée moins par les professionnels de la contestation que par l'indifférence du monde à son message.

Un christianisme dépouillé

C'est un autre type de procès qu'instruit Bernard Besret, sans doute aussi discutable. Si le message ne passe plus, écrit l'ancien cistercien, c'est à cause de l'émetteur – le pape – et non du récepteur, comme l'avance Frossard. Besret rêve, lui aussi, à un christianisme dépouillé, non pas de ses théologiens les plus cérébraux, de ses prêtres les plus engagés, mais précisément de tout ce qu'aime Frossard, son surnaturel qu'il juge archaïque, ses dogmes inaudibles, et surtout sa morale.

Besret n'ignore pas plus que Frossard le besoin de repères éthiques et de signes religieux chez l'homme d'aujourd'hui. Mais, dit-il dans une lettre ouverte au pape, pleine de colère retenue, ce n'est pas en assénant des vérités toutes faites, en prêchant une morale contraignante, objective et à prétention universelle que l'Eglise convaincra le monde moderne. Ce n'est pas en vitupérant la modernité qu'elle y réussira, mais en l'interrogeant, en dialoguant avec elle. Le succès historique du christianisme tient à l'exemple de son fondateur, le Christ, à la fraîcheur libératrice de ses *« mythes »*, plus qu'à des dogmes poussiéreux, comme le péché originel, ou à une morale figée sur une anthropologie dépassée, inventés par une Eglise pour enfermer l'homme dans son aliénation et sa culpabilité.

La critique faite hier à Drewermann, qui inspire largement son propos, vaut aujourd'hui pour Bernard Besret. Si l'ancien prieur de Boquen est dans son droit de souhaiter une Eglise moins magistérielle et moralisatrice, plus compatissante et aimante, que serait un christianisme réduit à une simple proposition pour l'homme ?

Henri Tincq



La Bible n'est pas misogyne

LA FEMME AU TEMPS DE LA BIBLE
de Josy Eisenberg.
Stock et L. Pernoud,
445 p., 140 F.

D'Eve à Marie, c'est à un beau voyage que nous convie le rabbin Josy Eisenberg. Il analyse, d'un ton élégant et sobre, les destinées assez contrastées des héroïnes bibliques. Les préjugés sur le traitement rétrograde des femmes par la littérature biblique dans son ensemble volent ici en éclats. L'image qui émerge de cette belle enquête – d'où l'humour n'est jamais absent – est celle d'une femme qui a pu occuper, selon les aléas de l'histoire, tous les rangs de la société : de servante, de femme assujettie à toutes les corvées (y compris sexuelles), elle devint matriarche, reine, épouse adorée et respectée, voire prophétesse.

Josy Eisenberg a eu l'heureuse idée de commencer ce livre par un chapitre intitulé «Les mères d'Israël». C'est que toutes les matriarches ont dû, au début de leur mariage, lutter contre la stérilité ! Etre mère était leur vocation première. Le rabbin cite une foule de versets où l'épouse éplorée promet de mourir si Dieu ne bénit pas le fruit de ses entrailles. C'est dire combien la venue d'un enfant, même dans des couples censés bénéficier de la plus grande sollicitude divine, n'était pas chose simple. La Bible a même ses «mères porteuses». Car, tout bien considéré, que fait d'autre Sarah avec sa servante Haggar, quand elle lui dit : je te «donne» mon époux, mais c'est à moi que reviendra le fruit de vos amours !

Symbole de sagesse

Mais la femme dans la Bible ne bénéficie pas toujours du statut envié de matriarche ou de prophétesse comme Houlda et Déborah. C'est, le plus souvent, un être soumis à son mari, qui a les mêmes prérogatives que le *pater familias* romain. C'est aussi l'épisode peu glorieux des filles de Loth qui enivrent leur père, de Juda qui cohabite (sans le savoir) avec sa belle-fille Tamar, d'Amnon qui viole sa demi-sœur Tamar, du lévite qui coupe en douze morceaux le corps mutilé de son épouse violée collectivement par les hommes iniques de la tribu de Benjamin, etc.

Un rabbin qui écrit sur la femme biblique ne peut manquer de parler de l'endogamie, c'est-à-dire des relations entre l'amour, le mariage et la religion. Il cite l'épisode assez cruel d'Ezra, qui insiste pour qu'au retour de l'exil les fils d'Israël cessent de convoler avec des femmes étrangères, expression qui désigne ici une femme non juive, une maîtresse ou tout simplement une femme de mauvaise vie...

Il ne faut pas oublier Jésus et l'attention élevée dont l'entouraient quelques femmes, ni la sollicitude et la bienveillance dont lui-même faisait preuve à leur égard. Dès lors, il n'est pas juste, comme le relève Josy Eisenberg dès les premières pages, de prétendre que la Bible soit misogyne et qu'elle a transmis cette qualité aux religions qui en sont issues : que dire alors du chapitre XXXI des *Proverbes*, où l'on chante les mérites de la femme vertueuse ? Que dire du *Cantique des cantiques*, que les juifs séfarades chantent chaque vendredi soir, avant le commencement proprement dit de l'office ? Non, la femme de la Bible n'a pas été cantonnée au rôle d'épouse ou de maîtresse. Elle a été aussi, malgré un carcan d'obligations et d'interdits, le symbole de la sagesse et de l'amour.

Maurice-Ruben Hayoun

Femmes de mission

Elisabeth Dufourcq saisit trois siècles d'embrasement missionnaire au féminin. Une fresque qui souffre de son ambition

LES AVENTURIÈRES DE DIEU
d'Elisabeth Dufourcq.
Ed. J.-C. Lattès,
539 p., 230 F.

L'imagerie populaire véhicule deux visions opposées des religieuses catholiques. L'une, la plus sujette aux sarcasmes, les montre pâles et recluses, enfermées dans une éternité d'adoration immobile. L'autre les présente comme d'intrépides soldats du Christ, à mi-chemin entre la femme d'action et la virago. En choisissant d'étudier l'évolution des missionnaires françaises à travers les siècles, Elisabeth Dufourcq a fait un sort à ces caricatures. Car l'épopée de ces *Aventurières de Dieu*, saisie à travers le triple prisme des exigences spirituelles, de la politique et de la géopolitique, découvre un univers complexe, aux antipodes des simplifications abusives.

CAGNAT

La densité même de cette histoire, prise dans toute son étendue spatiale et temporelle, la rend cependant difficilement réductible à un seul ouvrage général. Cette vaste fresque, qui court du XVII[e] au XIX[e] siècle, souffre de l'ampleur de son ambition. Elisabeth Dufourcq a voulu embrasser d'un même regard trois siècles de cheminement missionnaire et le parcours de quelque deux cents congrégations françaises. Une lourde tâche, d'autant que l'auteur semble avoir eu accès à une documentation extrêmement abondante. Le résultat en est un livre profus, à l'architecture mal identifiée, où les découpages géographiques et chronologiques n'offrent guère les points de repère qui pourraient servir de boussole.

Au-delà d'un certain sentiment de déception, le lecteur peut éprouver de la frustration à voir tant de richesses risquer de lui échapper. Car, faute d'approfondir toutes les pistes ouvertes par son travail, Elisabeth Dufourcq esquisse une abondance d'analyses historiques dont chacune aurait pu faire, à elle seule, l'objet d'une thèse. Le désappointement est à la mesure des trésors contenus dans les différents chapitres. Ainsi des rapports, passionnants, entre les congrégations et les pouvoirs temporels, entre les religieuses et ceux qui finançaient leurs entreprises, entre les pionnières et les populations qu'elles essayèrent d'évangéliser, de soigner, de vêtir, d'instruire, et qu'elles aimèrent souvent, comme en témoignent leurs lettres.

Ces missives, dont Elisabeth Dufourcq livre de beaux et poignants passages, renvoient à des figures de femmes dont la force et la modestie forment la trame du livre. Les portraits de Cléonisse Cormier, de Philippine Duchesne ou d'Hélène de Jaurias sont ceux de personnages hors du commun, habités par une forme d'énergie pure. De tels caractères ne font pas oublier certaines dérives de l'esprit missionnaire, qui fut parfois très inféodé aux stratégies des Etats et des princes. Mais rien ne ternit le destin de celles qui furent envoyées vers les «sauvages» par l'embrasement d'une foi propre à soulever les montagnes. Elles furent femmes d'affaires, médecins, marins au long cours, exploratrices et diplomates. En un mot, missionnaires.

Raphaëlle Rérolle

Clévenot l'exigeant

Il a fait de son histoire du christianisme le panthéon de quelques cœurs purs. Au milieu de tant de larmes et de sang...

LES HOMMES DE LA FRATERNITÉ
Tome XII, XX[e] siècle
de Michel Clévenot.
Ed. Retz-Nathan, 304 p., 99 F.

Michel Clévenot a eu juste le temps, avant de nous quitter (1), de voir paraître le dernier tome, le douzième, de son grand œuvre : une histoire du christianisme à travers les siècles. Il y prolonge une formule déjà éprouvée : une trentaine de séquences séparées (commentaires de documents, biographies révélatrices, épisodes marquants ou méconnus) présentées par un chercheur, astucieux et fouineur, qui est aussi un vrai conteur. Du simple point de vue pédagogique, c'est une excellente méthode : des faits concrets s'inscrivent dans la mémoire en révélant toute une atmosphère ; pas de discours, apparemment peu d'idées, mais les faits sont éloquents par eux-mêmes. Depuis le début, hélas !, le titre général est devenu de plus en plus dérisoire : ces *«hommes de la fraternité»* n'ont cessé de se déchirer et de trahir les principes de leur fondateur. Seul parfois, isolé, un idéaliste, un héros, un martyr...

Ce dernier volume (XX[e] siècle) est imprégné de sang, de larmes et d'échecs... Il s'ouvre sur un portrait de Séverine qui, de la Commune à la guerre de 1914, n'a cessé, dans tous les journaux où elle avait accès, d'intervenir au service des malheureux et de dénoncer les injustices ; mais qui se souvient encore d'elle ? Qui, en France, connaît Sophie Scholl, cette fille intelligente et énergique, acharnée à dénoncer le nazisme, morte, en 1943, la tête coupée, sur l'ordre de Hitler ? Qui connaît Berty Albrecht, résistante de la première heure, amie d'Henri Frenay, qui mourut à Fresnes en juin 1943 ? Et Etty Hillesum, cette juive d'Amsterdam dont le Journal raconte les sévices de l'occupation nazie, morte à Auschwitz en 1943 ? Et cette autre juive, Rosa Luxemburg, qui incarne si bien la passion socialiste qu'elle fait penser au jeune Péguy ? Faute d'avoir pu «changer la vie», elle mourra, en 1919, assassinée par les soldats de l'ordre. Voici, enfin, le portrait de Rigoberta Menchu, récent Prix Nobel de la paix, dont toute la famille a subi au Guatemala les exactions racistes et qui est devenue le porte-drapeau de la révolution populaire.

De tous les papes du siècle, l'auteur ne retient que Jean XXIII parce qu'avec lui, enfin, *«un vrai chrétien accédait au siège de saint Pierre»*. Bien sûr, il évoque aussi, et toujours de façon aussi vivante, les grandes figures : Péguy, Marc Sangnier, Kafka, Teilhard de Chardin, Simone Weil, Mounier, Luther King, Gandhi, le jésuite Michel de Certeau, et même Vaclav Havel. Il parle en termes très justes de Jean Amrouche et de sa famille kabyle, exceptionnelle réussite de la culture chrétienne et française en terre musulmane.

On connaît les positions de Michel Clévenot, prêtre exigeant, qui a pris l'Evangile au sérieux et les faiblesses de l'Eglise en horreur. A travers toute son œuvre, il s'est montré attiré par les persécutés, les incompris, les inclassables, ceux qui sont mal aimés, mal enracinés et qui souvent végètent en marge des nantis. Les petits, les obscurs, les sans-nom, il aime les tirer de l'ombre : à ses yeux, ils sont l'authentique, la massive réalité quotidienne. Le livre s'achève sur un hameau perdu du Burkina, Dahoré. Pourquoi, sinon pour saisir, une dernière fois, la vie simple et terminer ainsi l'ouvrage sur une note d'espoir ? Il y a, là-bas, dans le désert, des germes de solidarité et de vraie communauté.

Ce livre sombre laisse donc, en fin de parcours, briller une petite étincelle. Mais comme la fraternité, si vaillamment proclamée par le titre, paraît encore lointaine, hors d'atteinte, affaire d'inconnus, de rares cœurs chaleureux, au destin souvent tragique !

Jean Onimus

(1) Michel Clévenot est mort le 16 septembre (*le Monde* du 18 septembre).

Autres parutions

● *Demain, l'islam de France*, de Magali Morsy. – L'auteur, universitaire à Paris, fait un état des lieux, précis, informé, serein, de la communauté musulmane en France. Elle en souligne le besoin de lieux de culte et de formation et combat la caricature qui atteint souvent un islam hexagonal majoritairement pauvre et modéré. A propos des empoignades qui divisent une communauté en mal d'organisation et de représentation, Magali Morsy est toutefois trop proche de la Mosquée de Paris et de ses intérêts algériens pour avoir un regard vraiment objectif (Mame, 205 p., 85 F).

● *Un moine de l'Eglise d'Orient : le Père Lev Gillet*, d'Elisabeth Behr-Sigel. – Cet ouvrage est une somptueuse biographie de Louis (Lev) Gillet (1893-1980), catholique converti à l'orthodoxie, dont le rayonnement spirituel, œcuménique et littéraire a été considérable en France, en Angleterre, au Liban et dans tout le monde orthodoxe. Ce livre éclaire les relations toujours difficiles entre orthodoxes et catholiques et l'émergence d'une orthodoxie occidentale dans le sillage de l'émigration russe (Le Cerf, 636 p., 225 F).

● *Au plaisir de croire*, d'Albert Rouet. – Un jeune évêque, devenu l'une des fortes personnalités de l'épiscopat français (président de la commission sociale, évêque auxiliaire de Paris, récemment nommé à Poitiers), en contact fréquent avec les jeunes et les universitaires, parle de thèmes éternels – l'amour, la mort, la foi, le doute, la violence, l'absurde – sans le jargon ecclésiastique, dans un style accessible aux croyants autant qu'aux incroyants (Ed. Anne Sigier, 252 p., 99 F).

● *Une éthique au risque de l'Evangile*, de Xavier Thévenot. – Professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris, Xavier Thévenot s'est imposé comme l'un des meilleurs moralistes catholiques en France, à la fois fidèle et audacieux dans ses prises de position. Il répond aux questions soulevées par la morale chrétienne, comme le statut de la conscience ou la loi naturelle. Aux interrogations très actuelles sur la science, la médecine, les médias ou l'entreprise, il offre des repères éclairés par la foi chrétienne (Entretiens avec Yves de Gentil-Baichis, Ed. Desclée de Brouwer et Le Cerf, 125 p., 72 F).

● *Le Journal de l'Evangile*, de Jean-Michel Di Falco. – Le porte-parole de l'épiscopat français se fait journaliste. Dans des quotidiens imaginaires (*Jéricho soir*, *le Temps de Jérusalem*, *les Nouvelles d'Israël*, etc.), sous la forme de dépêches d'agence, d'articles de journaux, de reportages, de billets et d'éditoriaux, il restitue les événements de la vie du Christ et les actualités de l'époque. Des textes sûrs et une illustration riche composent une revue de presse originale et passionnante (Jean-Claude Lattès, 215 p., 230 F).

LETTRES ÉTRANGÈRES

L'âme de la calligraphie

CALLIGRAPHIE
de Claude Mediavilla.
Imprimerie nationale.
336 p., 590 F.

L'ESPRIT DE LA LETTRE
Calligraphies rassemblées
par Patrick Lescure.
Voix d'Encre (8, chemin
de la Nitrière.
26200 Montélimar).
44 p., 165 F.

« La calligraphie, disait Platon, *est une géométrie de l'âme qui se manifeste physiquement. »* Et Wang Hsi Chih, le plus grand maître chinois de tous les temps, précisait : *« L'écriture a besoin de sens, tandis que la calligraphie s'exprime surtout à travers la forme et le geste ; elle élève l'âme et illumine les sentiments. »* A la fois traité et manuel théorique, l'ouvrage somptueux que Claude Mediavilla publie aujourd'hui, le premier du genre, fera date. De la naissance de l'écriture à ses aboutissements dans l'art contemporain, ce tableau érudit des métamorphoses de la graphie latine au cours des siècles, à travers l'Europe, est un formidable voyage.

Mais cet ouvrage est aussi d'une incomparable richesse pour qui souhaite s'initier ou se perfectionner dans l'art de la calligraphie. On y apprend la fabrication et le bon usage des meilleurs supports et outils – papiers, encres et plumes – ; la position du corps ; les règles d'or du plein et du délié, de la fluidité de l'écriture, du rythme, de la pression, du contraste – principe essentiel que les Japonais ont développé avec génie... Enfin, Claude Mediavilla étudie en profondeur les rapports entre la calligraphie et la peinture abstraite, dévoilant l'extraordinaire créativité du geste calligraphique qui, partant du sens littéral, aboutit à toutes formes d'imagination du signe.

En une trentaine d'exemples, véritables œuvres d'art, *l'Esprit de la lettre* donne à voir cette beauté du geste qui se porte au-delà de l'impérieuse discipline de l'art calligraphique. Ici, le voyage déborde les frontières de l'Europe : chinoise, cyrillique, assyrienne, hébraïque, tibétaine, coréenne, arabe, persane, éthiopienne, arménienne, devanâgarî, bengali... Dans cet album, qui présente également quatre dessins inédits d'Henri Michaux, la lettre éclate dans toute sa splendeur.

Valérie Cadet

Dessine-moi une gargouille

Quelque part dans un Massachusetts propret, Edward Gorey élabore les textes et illustrations d'étranges et magnifiques contes pour adultes

LE GRENIER PENTU
suivi de
La Harpe sans corde sensible
d'Edward Gorey.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Michèle Hechter
et Patrick Mauriès.
Postface de Patrick Mauriès.
Le Promeneur, 115 F.

LA CHAUVE-SOURIS DORÉE
suivi de
La Visitation irrespectueuse
d'Edward Gorey.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Patrick Mauriès.
Postface de Patrick Mauriès.
Le Promeneur, 90 F.

Il était une fois, mais il n'y a pas si longtemps (à peine un siècle), des illustrations qui se vautraient aisément sur leur terre promise, juste en face d'un texte qui, lui, racontait l'autre partie de l'histoire. Entre les deux pages, comme au beau milieu de la rue, le lecteur promenait son regard vif en sautillant comme un piaf d'un trottoir à l'autre. Tandis que l'écrit racontait la Lune, le dessin se devait d'en exhiber la face cachée. Il ne s'agissait pourtant pas de contes pour enfants, mais de chroniques, de reportages, d'histoires, qu'aucune photo de l'époque n'aurait réussi à illustrer.

Il semblait, selon la science, que le papier de ces belles revues était condamné à jaunir et à se désintégrer sous l'emprise de Dieu sait quel microbe de fin de siècle, tandis que le noble virus de la littérature illustrée, persécuté par les magnats de la typographie, menacé par les éditeurs timorés ou piétiné par des lecteurs maladroits, paraissait voué à une fin certaine. L'incroyable information selon laquelle ledit virus aurait survécu sous une nouvelle forme après la glaciation des cervelles ne figure pas parmi les télex ni dans les flashs d'information, et surtout pas dans les coins les plus reculés des rubriques scientifiques. Pourtant, depuis 1953, on enregistre dans le monde une progression inquiétante de cas irréversibles. Des petits livres précieux et solides véhiculent la maladie inédite du conte pour adultes.

Rassurez-vous, il ne s'agit point d'une épidémie. Le coupable, un Américain dénommé Edward Gorey, a pris soin de distiller ses ouvrages nonchalamment, avec la ferme intention de braver les modes dans un pays où elles déterminent impitoyablement la durée de vie des inventions géniales. La prédilection pour une mise en page séculaire ainsi que le choix d'une époque victorienne ne sont que des subterfuges pour sauvegarder des histoires auxquelles le temps aura du mal à infliger des rides.

Un détective en généalogie graphique serait tenté de sonder le passé de Gorey pour mieux traquer les influences probables et finir par lui coller une étiquette détaillant son pedigree de dessinateur. Il aurait tort. Ses muses sont éparpillées dans un univers qui s'étend le long d'un itinéraire de flâneur félin. Dans ce cas, il ne serait pas trop indiscret de révéler que ce vieil elfe longiligne vit quelque part dans un Massachusetts propret, entouré par les seules créatures capables de marcher dans la poussière sans laisser de traces : une tribu de chats aussi soucieux que leur maître d'entretenir le désordre magique qui garantit l'inviolabilité de leur refuge secret.



Le Démon soudain fit un bond
Et Miss Squill tomba de tout son long.

Il suffira d'ajouter que, parmi les innombrables changements de cap de son navire fou, Gorey marquera une longue étape dans l'archipel du Théâtre et fera un séjour particulièrement prolongé dans l'île de la Danse. D'où son autorité pour réussir une chorégraphie parfaite entre les dessins et les caractères (amoureusement « imprimés » à la main) sans que ni les uns ni les autres ne se disputent sur scène.

Montons au grenier

Des histoires, on en redemande. Il est des lecteurs qui vénèrent la quantité et qui, pour gaver leurs nuits vides, s'adonnent aux feuilletons lobotomisants. D'autres dédaignent le récit court, comme s'il s'agissait de romans inachevés. Certains grimacent devant l'histoire qui se déguise en poème ou en chanson. Mais que dire de ceux qui ont franchi le cap Horn où l'enfance se mue en devoir de tout comprendre sans rien voir, pas même l'histoire cachée dans un simple dessin ? Heureusement, parmi les naufragés, certains ont réussi à atteindre la rive où souffle encore la brise qui éteint les bougies à l'heure où l'on vous borde. Qu'importe si la dernière image qui scelle vos paupières vous amène au pays des anges ou des cauchemars.

Comme ces vieilles malles en cuir exilées dans un coin jugé comme le plus discret de la maison jusqu'au jour où une petite main curieuse soulève le poussiéreux couvercle pour plonger avidement dans l'épais capharnaüm de petits trésors interdits, *le Grenier pentu* est un insondable réservoir d'aventures qui ne durent, en apparence, que le temps d'un vers et l'espace d'une image. C'est sous les étoffes précieuses, les habits irréprochables et les corsets tenaces que des pulsions indicibles s'entassent, blotties comme une portée de gargouilles, pour mieux bondir au grand jour le moment venu. Chaque personnage est une Cocotte-Minute, et la plume de Gorey ne retient de leur existence que le moment de l'explosion, le seul pour lequel leur vie a valu la peine d'être vécue.

Sublime paradoxe, *le Grenier pentu*, concocté avec la précieuse retenue d'un autre siècle, n'est qu'un défilé d'images chocs qui feraient frémir le plus vicieux des zappeurs câblé sur un réseau de *reality shows* américains. Mais attention, mesdames et messieurs ! Ne vous laissez pas tromper par l'air désuet de ces créatures exposées en vitrine et dont une rime exquise et laconique raconte l'extraordinaire et terrible destinée. Seriez-vous tentés d'y promener un regard désabusé, comme sur ces catalogues qui échouent dans vos boîtes aux lettres, que vous ne mériteriez pas de figurer dans le bestiaire magnifique de Gorey. Devenons philatélistes, la loupe à la main, pour mieux scruter les délices de la misère humaine, la grâce d'un pas de deux qui échouera dans un précipice, l'involontaire pirouette aérienne qu'un père indigne inflige à un bébé dont le sort fatal est scellé dès sa naissance, le trébuchement pitoyable d'une vieille fille dans la danse macabre de l'ennui. On n'épargnera surtout pas les fruits monstrueux de l'inceste qui, eux, joueront les petits rats d'opéra.

Chez Gorey, l'univers n'est qu'un ballet divinement absurde et cruel. Et la vie n'est qu'un instant, celui, insaisissable, où le corps du danseur, éphémère oisillon, s'immobilise juste avant que, avec la gravité de sa loi, la Terre ne l'écrase de tout son poids.

Après la foire vertigineuse du *Grenier pentu*, une histoire bien sage nous aiderait à remettre nos fantômes en place et à renouer avec le rituel réconfortant de l'index que l'on mouille pour tourner les pages.

Gorey, brouilleur de cartes, narrateur racontant des racontars, décide de raconter l'histoire d'un raconteur. *La Harpe sans corde sensible*, ou comment un écrivain commence et finit son œuvre. Un écrivain, mais pas n'importe lequel. Quelqu'un qui vous ressemble, monsieur Gorey, ou plutôt celui à qui vous ne voudriez jamais ressembler. Petit homme étriqué, marinant dans une douce détresse et dont un col inflexible a coincé le cou à vie pour lui maintenir la tête droite, histoire de ne pas baisser le regard, de regretter les belles phrases déchues que l'on n'attend pas de lui, auteur à succès. On assistera, comme le témoin d'une opération à cœur ouvert, à la gestation d'un roman qui ajoutera quelques onces de prestige à sa réputation et qui lui fera perdre quelques-uns de ses derniers cheveux. Mr. Weebass vit protégé dans l'utérus d'une maison aux murs vernis par ses manies de célibataire, et, s'il daigne sortir en promenade, c'est à l'heure où le vent de la réalité se change en une brise incapable de le décoiffer. Ce n'est qu'une fois son roman fini que la véritable histoire commence, un voyage dont on ne connaîtra que le départ.

Une larme pour Maudie

Dans *la Chauve-Souris dorée*, Gorey daigne enfin s'apitoyer sur le sort d'une créature humaine. Faudra-t-il, pour qu'il tombe si haut, qu'elle cède à l'appel de Terpsichore, ce qui lui donnera droit à un calvaire digne et feutré, celui des condamnées au trône de diva au prix d'une solitude sans répit ? Pour retarder sa chute dans les habituels affres goréiens, il affublera sa danseuse d'ailes de papillon, d'ange, de corbeau, se décidant enfin pour celles d'une chauve-souris, volatile qui bien malgré lui se laisse piéger par la chevelure capricieuse du destin.

A la lumière de ses illustrations, Gorey ne peut cacher un sentiment inédit chez lui : le coup de foudre pour son personnage. Amour illicite qui ne suffira pas, hélas ! à changer la fin inéluctable de l'histoire. Voilà pourquoi il a besoin de s'attarder sur les planches avec la religiosité des enlumineurs. Sa plume se refuse à bâcler les décors dignes de la bien-aimée, comme si chacun devait être le dernier. Enfin il ne se résignera au dénouement qu'à une seule condition : la mise à mort sera d'une grâce infinie.

Qui manque vraiment de respect ? Quelqu'un doté d'une insolence absolue, royale, divine. On l'appelle le Malin, l'Ange noir, le Démon, ou, parfois, Gorey. Dans *la Visitation irrespectueuse*, tel un chat invisible, il est à l'affût, et la naïveté de sa proie fait la joie du patient chasseur. Pas de pitié pour miss Skill. Point d'indulgence pour les femmes qui n'ont pas choisi le sacerdoce de la scène, qui moisissent mollement dans le cocon d'une bourgeoisie stérile, et dont le seul charme n'est qu'un stigmate infernal, le cadeau d'une blessure donnée par la noble griffe du diable en personne.

Désormais, rien ne sera comme avant. Loin derrière le gris velouté de la chère chauve-souris, la nouvelle héroïne évoluera dans un monde en noir et blanc, dépouillé comme un de ces vieux films muets où le bien et le mal n'étaient pas des notions obligatoirement contractuelles. Sait-elle que Gorey l'a choisie pour une expérience qui ferait pâlir Faust ? Parce que, évidemment, le but de la manœuvre n'est pas l'acquisition d'une âme aussi anémique que celle de miss Skill. Elle n'est que le simple instrument d'un plan beaucoup plus machiavélique. Secondée par une mascotte sulfureuse mais ô combien câline nommée Beëlphazoar, la possédée jettera des sorts comme qui nourrit des pigeons dans un square.

Avec l'application studieuse qu'autrefois elle consacrait à la broderie, la dame s'adonnera à moult sortilèges, malédictions subtiles et cuisines mandragoriques, dont le but ultime n'est pas d'envoûter son entourage mais le lecteur lui-même. Les symptômes immédiats se révèlent sous la forme de frissons sournoisement délicieux, de hoquets viscéraux que vos proches interpréteront comme des fous rires, suivis de l'irrésistible envie de recommencer la lecture de l'histoire, une, deux, plusieurs fois, jusqu'à la fin improbable que vous vous refuserez naturellement à admettre.

Il n'est pas inutile de rappeler que rien n'a été inventé aujourd'hui, ni la violence, ni l'horreur, ni le rire hystérique, qui s'élève au-dessus du chœur de nos phobies. Et dans notre engourdissement routinier, nous qui attendons rituellement la gifle cathodique qui nous réveille, sachons qu'il est des caresses qui font très mal et qui ne tachent pas d'hémoglobine les draps lavés à l'Ariel de notre conscience.

Sergueï

Un avent d'aventure

LE BERGER DE L'AVENT
de Gunnar Gunnarsson.
Traduit de l'islandais
par Gérard Lemarquis
et Maria Gunnarsdottir,
Arléa, 90 p., 72 F.

Brièveté et lumière : la fulgurance de ce roman, puisé dans la vie la plus fruste d'une terre désolée, illumine de bout en bout le lecteur. Simplement titré *Avent* dans sa version originale, il paraît ne conserver de la liturgie chrétienne qu'un lointain canevas, un bâti, qui offre une forme de compagnonnage au récit. S'il commémore par bouffées ce que le Livre relate, c'est pour mieux distiller ce qui doit advenir. Les quatre semaines précédant Noël y délimitent le compte à rebours d'un travail à accomplir si excessif qu'il prend les allures d'une autre mission, qu'il acquiert son autonomie. Alors, cet avent d'aventure ne conduit plus à la re-naissance d'un messie, mais à celle de l'homme. Dans sa douloureuse, obstinée et folle responsabilité.

Gunnar Gunnarsson (1889-1975) s'est inspiré de l'histoire réelle et contemporaine (nous sommes dans les années 30) d'un berger des bords du lac *Myvatn*, au nord de l'Islande. Il l'a polie comme un conte et, dans la meilleure tradition, l'a poussée à l'apologue. Son personnage, Benedikt, déjà âgé, et qui doute, part, contre l'avis de tous et pour la vingt-septième année consécutive, dans l'étrange équipage d'un chien et d'un bélier (une très solidaire « trinité »), le premier jour de l'avent, pour rechercher les quelques brebis échappées du troupeau dans la montagne, avant que l'hiver ne s'en saisisse.

En dépit de l'accumulation de signes bibliques, il se préoccupe moins de sauver des âmes que de ramener des vies de ces étendues où règne *« le vide profond de l'univers »*. Chaque pas rend plus intense son combat contre le mal, auquel la nature offre un visage palpable. Son voyage le mène du côté de l'*« enfer »*, dans le désert glacé que deviennent, au premier blizzard, ces confins de la grande île nordique, et dont le vocabulaire français ne peut offrir qu'une image appauvrie, tant l'islandais dispose de plus de termes pour nommer les différents états de la neige et du vent. *De ferme en refuge, de halte en abri*, il fait l'expérience d'une précarité croissante jusqu'au véritable terrier qu'il a creusé dans le roc. Son combat – vainqueur – culmine dans un véritable corps à corps avec la mort.

Parti avec Dieu, il paraît ne réintégrer *« le monde des vivants »* qu'avec lui-même. Sa récompense n'est pas de toucher le ciel, mais de regagner la terre. Mieux encore, d'y découvrir son successeur. Car la responsabilité sans solidarité s'essouffle. Le berger de l'avent appartient au camp étroit des résistants, de ceux qui se battent seuls jusqu'au bout, sans même songer qu'ils le font pour les autres. Il n'a nulle autre foi à propager que celle d'être utile. Et cet apostolat : vivre. Une lutte quotidienne pour maintenir la continuité par – 30 °C dont la terre des sagas donne l'exemple : *« La respiration peut devenir solide dans la bouche, au centre de la terre, le feu brûle toujours. »*

Jean-Louis Perrier

LETTRES ÉTRANGÈRES

Le juif sur le toit

Entre farce baroque et réalisme tragique, les souffrances de Prague sous l'occupation nazie vues par Jiri Weil

MENDELSSOHN EST SUR LE TOIT
de Jiri Weil.
Traduit du tchèque
par Erika Abrams.
Denoël, coll. « Empreinte », 313 p., 145 F.

Il y a deux ans, *Vivre avec une étoile* (1) nous faisait découvrir l'un des plus fascinants héritiers de Kafka. Jiri Weil, mort en 1959, à l'âge de cinquante-neuf ans, a eu le triste privilège de connaître la tragédie qui se dessinait déjà tout au long de l'œuvre visionnaire de l'auteur du *Procès* et de *la Colonie pénitentiaire*. S'il a dû se cacher pour survivre sous l'occupation nazie, Weil a subi également les chicanes des nouveaux maîtres communistes, qui ne lui pardonnaient pas son indépendance d'esprit ; en effet, il avait publié, peu avant la guerre, un récit, *De Moscou à la frontière*, où il dénonçait notamment la terreur stalinienne en Russie.

Contrairement à *Vivre avec une étoile*, une allégorie où les mots Prague, Auschwitz, Terezin, juifs ou nazis ne figurent jamais, l'écrivain, dans *Mendelssohn est sur le toit*, appelle les lieux et les choses par leur nom. Si l'atmosphère poétique du premier texte, chargée d'un mystère funeste, est ici moindre, le réalisme bouleversant, servi par une belle traduction, s'impose en revanche avec force.

Comme l'indique son titre, le roman débute d'une manière burlesque. Qui est Mendelssohn et qu'est-il allé chercher, le malheureux, sur un toit ? Il ne s'agit pas du compositeur Félix Mendelssohn-Bartholdy (1809-1847), auteur de la symphonie *Réformation* et du célèbre *Concerto pour violon*, mais seulement de sa statue qui veille sur Prague, avec beaucoup d'autres, sur le toit du Rudolfinium, l'Opéra de la ville. Nous sommes en 1940, et Reinhard Heydrich, le chef nommé par Hitler pour réaliser la « solution finale » dans le protectorat de la Bohême-Moravie, prend conscience du monstrueux sacrilège : bien qu'issu d'une famille convertie au luthérianisme, le juif Mendelssohn se trouve toujours en haut du prestigieux édifice pragois, alors que sa place devrait être au fond d'un entrepôt de banlieue. Heydrich donne l'ordre d'enlever la statue, mais ses agents, incapables de reconnaître un visage juif autrement qu'à la longueur de son nez, déboulonnent la statue de Wagner...

Jusqu'ici, nous sommes toujours dans la farce baroque, mais pas pour longtemps. Bientôt, Jiri Weil conduira ses lecteurs vers l'enfer en leur racontant le destin de tous ceux qui, de près ou de loin, furent mêlés à cette opération de « salubrité », au sein de la ville devenue la propriété d'un IIIe Reich qui se voulait millénaire.

La mort au tournant

Qu'il s'agisse des employés municipaux qui doivent faire disparaître la statue, du juif savant Rabinovic, chargé de l'identifier (mais aussi de créer un musée, témoin, pour les futures générations « aryennes », de la maléfique présence juive à Prague), de résistants ou bien d'enfants pourchassés, c'est toujours la mort qui attend au tournant du chemin dans la ville captive. Les juifs sont envoyés dans les chambres à gaz, après un séjour à Theresienstadt, de son vrai nom tchèque Terezin, « ghetto modèle » pour mieux leurrer les inspecteurs de la Croix-Rouge et des autres organisations caritatives.

Oui, on peut faire de la vraie littérature après Auschwitz, Maidanek, Sobibor et leurs immondes annexes, à condition que la puissance de cette chose mystérieuse qu'est l'écriture soit à la démesure de la tragédie vécue dans l'âme et dans la chair du témoin. L'épisode de l'assassinat de Heydrich par des résistants qui avaient sacrifié ainsi leur vie, la scène atroce d'une exécution capitale à Terezin ou celle de deux fillettes juives capturées et tuées à coups de crosse s'inscriront pour longtemps dans la mémoire du lecteur. C'est bien qu'il en soit ainsi, surtout aujourd'hui, lorsqu'à l'Est comme à l'Ouest d'aucuns continuent à souhaiter le « dialogue » avec les partisans des « purifications ethniques » de tout bord.

Ce qui rehausserait la valeur de cette œuvre romanesque, nourrie à chaque page par une réalité insoutenable, serait la belle place que Jiri Weil réserve à l'espoir que portent en eux aussi bien les combattants que ceux qui se tiennent à l'écart, les pourchassés et aussi ceux qui donnent leur vie pour les secourir. Ces personnages sont saisis, chacun, avec une admirable acuité du regard. Et puis il y a la splendeur des paysages de Prague, celle de la nature qui l'entoure, symbole du renouveau d'une vie indomptable.

Il faut lire et faire lire le *Mendelssohn* de Jiri Weil. Ce n'est pas seulement un témoignage poignant porté par une qualité d'écriture rare. C'est aussi une belle leçon d'humanité au sein d'un monde qui s'en trouve trop souvent dépourvu.

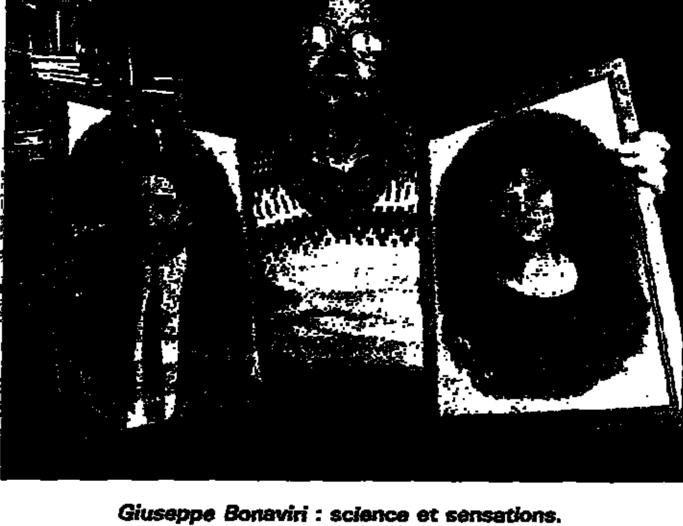
Edgar Reichmann

(1) « Le Monde des livres » du 15 mai 1992.

On a rêvé sur la Lune

Giuseppe Bonaviri, médecin poète, explore par le roman ce monde secret qui n'est plus la veille et pas encore le sommeil

LA DORMEVEILLE
(Il dormiveglia)
de Giuseppe Bonaviri.
Traduit de l'italien
par Jacqueline Bloncourt-Herselin.
« L'arpenteur », Gallimard.
240 p., 130 F.



FERDINANDO SCIANNA/MAGNUM

Giuseppe Bonaviri : science et sensations.

Avec déjà onze titres traduits, le médecin poète de Mineo, jolie bourgade au sud de Catane en Sicile, juchée sur une colline escarpée d'où elle domine une plaine d'oliviers et d'orangers, cherche encore son public en France. Que son nom soit maintenant le seul d'un écrivain italien systématiquement cité pour le prix Nobel n'éveille pas les curiosités. Quelle poésie, quel voyage en littérature, quel détour par le rêve les lecteurs manqueraient pourtant en ignorant cette œuvre admirable d'audace, de singularité, d'élan, d'authenticité et de facéties provocatrices. Commencée au début des années 50 avec la bénédiction de Vittorini et l'estime, clamée haut et fort, de Calvino, puis de Manganelli, la carrière littéraire de Bonaviri a sans doute autant pâti que bénéficié de sa « sicilianité ». La Sicile est, en effet, généreuse en tempéraments originaux et courageux (de Pirandello à Sciascia et jusqu'aux plus récents Consolo et Bufalino), mais elle inspire une méfiance quant à l'universalité de ses écrivains.

Plus Sicilien qu'un autre, Bonaviri, dans chacun de ses romans, ne cesse de rappeler le caractère métissé de sa culture tournée vers l'Afrique, l'Antiquité grecque et les légendes médiévales. Il y ajoute son grain de sel médical et nous voilà partis pour un voyage de science-fiction dans le territoire des rêves. Ce n'est pas la première fois que ce médecin, tout imprégné des sensations intactes de son enfance, joue avec un genre qui a inspiré d'autres poètes avant lui (1). Mais ici, il réussit, peut-être mieux que partout ailleurs, à concilier des aspirations scientifiques (qu'il exprime, du reste, régulièrement dans une chronique du quotidien romain *Il Messaggero*) et ses rêveries personnelles ou cosmologiques.

Plusieurs savants entreprennent un voyage sur la Lune pour explorer les zones secrètes du sommeil ou plus exactement du pré-sommeil. Insomniaque, Bonaviri transcrit avec minutie les innombrables sensations qui constituent ce champ frontalier entre la veille et le rêve. Quel langage assigner à cet objet curieux qui n'a droit de cité ni dans la science ni vraiment en poésie ? Digne descendant de Cyrano de Bergerac, mais aussi d'Homère et d'Arioste, qui sut également promener ses lecteurs sur la Lune des rêves, Bonaviri expose avec un enthousiasme d'enfant ses thèses sur cet état physiologique fécond pour l'imagination. Autant dire qu'il nous invite dans l'arrière-boutique du romancier.

« Onirodanse » et « sélénographe »

Car qu'est-ce qu'un roman, sinon un rêve éveillé ? Le subtil va-et-vient auquel s'adonne tout romancier entre la conscience claire et nette et l'imaginaire qui le guide ressemble beaucoup à cette torpeur où s'affrontent la volonté de vigilance et les images impérieuses de l'inconscient.

Nos chercheurs pèlerins ont diverses façons de concevoir le demi-sommeil, car ils viennent d'horizons différents. C'est, bien entendu, le double de l'auteur que l'on entendra avec la plus grande attention. Les *« prérêves »* ressemblent tantôt à une ville illuminée de nuit, *« faits d'une lumière nocturne ornée d'arabesques de saphir »*, tantôt au *« langage des poussins et* [aux] *échos du chant des coqs »*. Les théories les plus saugrenues (et en même temps, parce qu'on lit un roman, les plus convaincantes) sont successivement avancées : on pratique *« l'onirodanse »* grâce à laquelle *« nos émotions journalières doivent être transférées dans le domaine du demi-sommeil »*, on se fait *« sélénographe »*, c'est-à-dire observateur et calculateur des éclipses lunaires. Aux légendes populaires du coup de Lune, Bonaviri donne une apparence scientifique : *« Si la Lune traverse les balcons ou les lucarnes et si elle brille, par exemple, sur le corps, de l'homme endormi, elle stimule des points sensibles de la peau que j'appelle des* onirosséléniques. » Langueurs, soupirs, visions heureuses, sourires d'extase viennent de cette influence douce et bienveillante des rayons de la Lune.

Panthéisme paysan

Il y a, à travers tout ce texte constamment poétique malgré un vocabulaire scientiste qui peut déconcerter, une métaphysique du bonheur mélancolique propre à l'état psychique que décrit Bonaviri et, du reste, typique de l'humeur naturelle de l'auteur qui s'est souvent expliqué, dans ses précédents romans, sur son mal d'être, ses angoisses, ses crises soudain résolues par une bouffée d'optimisme cosmologique. *« Flux »* est le mot-clé de la poétique de Bonaviri : plantes, animaux, planètes, êtres humains communiquent par ces liens invisibles, ces émanations, ces auras, ces vapeurs qui les réunissent, les confondent, les subliment. Un panthéisme paysan, que l'écrivain réfère explicitement à son enfance, anime ses théories parfois farfelues, mais le plus souvent envoûtantes. Son art de conteur (2) lui permet d'entraîner ses lecteurs sans la moindre réticence de leur part : New-York, Rome, la Chine sont les étapes crédibles de ce voyage de fantaisie. Et quand les chercheurs sont accueillis par Gagarine sur la Lune, nul ne s'en étonne.

Dans un tout autre langage, il y a, chez Bonaviri, un lyrisme pansexuel à la D.H. Lawrence. Le fils du *« traiteur de la Grand-Rue »* (3) semble avoir appris la médecine pour donner un vocabulaire d'aspect rationnel à ses intuitions fulgurantes d'enfant sensuel et curieux. Sa renommée grandissante l'ayant conduit à travers le monde – il est traduit dans de nombreuses langues, dont l'inévitable suédois –, il a pu élargir son horizon sicilien, assimilant, à sa manière, les cultures orientales, anglo-saxonnes, slaves, et il n'en retient qu'une leçon amoureuse de bonheur. L'un de ses personnages – l'Africain Zaïd –, qui mourra d'amour, déclare : *« Vous tous, vous voyagez pour parler du demi-sommeil, mais pas moi, le véritable demi-sommeil, c'est l'amour, ce sont des ruisselets d'eau qui inondent les mains, je les sens couler dans tout mon corps. »*

René de Ceccatty

(1) Lire notamment *le Dire céleste*, précédé de *Mastedina* (Denoël) et *Dolcissimo* (« L'arpenteur », Gallimard).

(2) Cf. *Contes sarrasins* (Denoël).

(3) Voir son premier roman autobiographique, qui porte ce titre (Gallimard, « L'imaginaire »).

Tarkovski fiévreusement

A travers le journal du cinéaste russe, seize années de la vie d'un artiste tout entier tendu vers la création

JOURNAL 1970-1986
d'Andreï Tarkovski.
Traduit du russe
par Anne Kichilov,
avec la collaboration
de Charles H. de Brantes.
Cahiers du cinéma, 480 p., 195 F.

« Peut-être le cinéma est-il l'art le plus intime, le plus personnel. Pour que le spectateur en soit convaincu, il faut que l'auteur ait exprimé sa vérité la plus intime. » Cette profession de foi justifie la publication du *Journal* de Tarkovski. La découverte des pensées de l'auteur d'*Andreï Roublev* et du *Sacrifice*, l'expression, au jour le jour, de ses contradictions les plus fécondes et de ses préoccupations les plus quotidiennes permettent la mise en perspective de l'homme et de l'œuvre. Au fil de ces pages très denses, écrites entre le 30 avril 1970 et le 15 décembre 1986 (deux semaines avant sa mort), les films se reflètent dans le miroir que leur auteur se tend à lui-même.

Au cours de ces seize années, Tarkovski a tourné cinq films : *Solaris*, *le Miroir*, *Stalker*, *Nostalghia* et *le Sacrifice*, soit la majeure partie de son œuvre. Sur son travail de metteur en scène, on ne trouve dans son *Journal* qu'assez peu de précisions, Tarkovski ayant choisi de livrer ses réflexions sur le sujet à ses *Carnets de travail*, dont il faut souhaiter la publication prochaine. Quelques notations, notamment sur le tournage de *Stalker*, éclairent la démarche du cinéaste, mais le propos du *Journal* est ailleurs.

En écrivant chaque fois que son travail lui en laissait le loisir, il livre ses considérations sur sa propre situation, sur l'état de ses relations avec ses proches, avec les autorités de son pays et tous ceux qu'il fut amené à côtoyer, au hasard d'un périple qui le conduisit de Russie en Italie, puis en Suède et en France. Se révèle ainsi une personnalité enfiévrée, qui fait se succéder et se bousculer les projets, jetés parfois dans cette sorte d'ivresse née du sentiment illusoire d'une absolue liberté de création, mais qu'il faut ensuite abandonner, reprendre ou corriger sitôt qu'ils se heurtent au mur des possibles. De cette masse impalpable, faite d'espoirs et de déceptions, de confirmations et de trahisons, naissent des films, qui semblent autant de miraculés du chaos.

Reconstituer son univers

L'« intime » de ces œuvres se fait jour à travers l'évocation des aspects les plus quotidiens de sa vie. Lorsque Tarkovski dresse la liste des objets qu'il lui faut emporter ou acheter pour meubler la maison qu'il vient d'acquérir, il prépare le décor de ses films. Cette maison, qu'il souhaite la plus proche possible de celle de son enfance, il ne cessera de la reconstituer, jusque sur l'île suédoise désertique où il filmera *le Sacrifice*. Et lorsque, pour les besoins du film, il la fera brûler, un incident de caméra l'obligera à la reconstruire une fois de plus.

Cette nécessité de reconstituer sans cesse son propre univers est exacerbée par l'exil auquel Tarkovski se soumet à partir de 1982. Il s'agit alors d'obtenir les autorisations nécessaires pour que ses proches puissent le rejoindre, afin de rompre sa solitude, bien sûr, mais aussi pour réunir les conditions indispensables à la création : selon Tarkovski, l'artiste ne peut s'exprimer qu'au sein de son propre environnement culturel, et il n'a de chance d'être pleinement compris que par des individus évoluant dans le même milieu (le cinéaste cite la phrase de Goethe : *« Qui veut comprendre un poète doit se rendre au pays de ce poète. »*).

Cette fièvre, qui le maintient tout entier tendu vers la création, ne laisse aucune place à l'humour, totalement absent des pages de ce *Journal*. Elle conduit également le réalisateur à certains excès, livrés ici sans aucune retenue. Si, selon lui, *« le ressort naturel de l'homme est la création »*, celui de la femme est *« la soumission, l'abnégation au nom de l'amour »*. Plus loin, il avoue se sentir *« heureux »* d'avoir corrigé la fille de son épouse, qui joua dans deux de ses films : *« J'ai donné hier à Olga une raclée avec la laisse du chien. Une sacrée raclée ! Je ne pouvais plus supporter son insolence. »*

Fièvres toujours, mais causées par les rhumes, bronchites et maux divers que Tarkovski note scrupuleusement, bien avant que n'apparaissent les premiers signes du cancer qui allait l'emporter. A la douleur de ne pouvoir mettre toute son énergie au service de son art, vient s'ajouter l'angoisse de voir la mort interrompre le film. *« Que savons-nous de la mort,* écrit encore Tarkovski, *nous qui ne savons rien de la vie. »*

Pascal Mérigeau

ori à l'emporte-pièce sur ... tique se résume en une phrase : CLAIRE TRÉAN | par la CDU de Steffen Heitmann

LE FEUILLETON

Pierre Lepape

Le pays qui n'existe (presque) pas

LA VUE RETROUVÉE
de Jaan Kross.
Traduit de l'estonien
par Jean-Luc Moreau.
Robert Laffont, 300 p., 129 F.

IL y a deux ans encore, même ceux des Français qui n'ignorent pas totalement la géographie auraient été en peine de situer précisément l'Estonie. Une des trois Républiques baltes de l'Union soviétique, murmuraient les moins ignorants ou les plus anciens, ceux qui avaient connu la guerre, les invasions, les contre-invasions, le grand marchandage final. Certains de ceux-là se souvenaient encore qu'en septembre 1939, lorsque Staline et Hitler chassaient en bande, Moscou s'institua protecteur de la petite Estonie cependant que les nazis rapatriaient la minorité allemande installée dans le pays depuis le quatorzième siècle. Puis l'URSS annexa l'Estonie purement et simplement ; puis les Allemands l'occupèrent en août 1941, puis les Russes la reconquirent en 1944 pour ne plus la lâcher, jusqu'à l'effondrement de leur empire.

Nazifiés un jour, soviétisés le lendemain, passant de la férule des barons allemands à celle des fonctionnaires russes, collaborant, de gré ou de force, avec les uns et les autres et payant lourdement, à chaque changement d'occupant, le prix de leurs concessions à l'occupant précédent, les Estoniens éprouvent quelques difficultés à savoir qui ils sont. D'autant que la remontée vers le passé n'éclaircit pas la perspective. Depuis que des peuplades venues de Finlande et d'Europe centrale, les Estes, se sont installées sur ces terres basses, froides et marécageuses, elles n'ont pratiquement jamais cessé d'être la proie de leurs voisins, les Danois, les chevaliers Teutoniques, les Suédois qui imposèrent le culte luthérien, les Russes au dix-huitième siècle, les grands propriétaires germaniques. L'Estonie devient-elle, pour la première fois de son histoire, indépendante, en 1920, qu'elle ne peut défendre, le temps d'une génération, sa fragile autonomie qu'au prix d'une dictature.

Et pourtant l'Estonie existe, on ne sait par quel miracle, et Jaan Kross s'est fait l'écrivain de ce miracle, de cette inexplicable obstination. Depuis dix siècles, ce minuscule peuple de rustres, de paysans mal dégrossis, taiseux et pauvres, ploie sous le joug de la richesse, des puissantes cultures voisines, des idéologies contraires, du mépris des vainqueurs, de l'arrogance des civilisés, mais sans jamais rompre ; toujours sur le point de se perdre et définitivement insoluble, trouvant son identité dans la fatalité à se la voir refuser.

DANS le septième et dernier des récits, largement autobiographiques, qui composent *la Vue retrouvée*, Jaan Kross raconte simplement une conversation dans un tortillard entre Tartu et Talinn, à la fin des années 50, une époque où l'on ne savait plus trop ce qu'on pouvait dire et ce qu'il valait mieux taire. Une vieille dame retrouve par hasard l'un des anciens élèves de son mari. Elle est sourde, elle parle très fort. Elle est pourvue d'un appareil auditif de fortune qui fonctionne comme il se met en panne, inexplicablement. Son jeune interlocuteur est gêné et voudrait l'entraîner vers des sujets anodins : il y a tant d'oreilles dans ce wagon. Mais la dame a envie de donner des nouvelles de son mari, un professeur progressiste chassé de son poste comme « rouge » et réduit à la misère lors de l'occupation allemande à cause d'une déclaration antérieure à la guerre, puis envoyé pour dix ans en Sibérie par les Soviétiques à cause de cette même déclaration, jugée cette fois contre-révolutionnaire.

Le mari est enfin rentré des camps, mais il a perdu la vue. Est-ce un malheur, est-ce une bénédiction ? On vient en tout cas de l'opérer de sa cataracte. Il y a une chance sur deux pour que l'opération réussisse. La vieille dame se rend à l'hôpital de Tartu où on va enlever, le jour même, le pansement que l'ancien professeur a sur les yeux.

Le récit s'achève ainsi, nous n'en saurons pas davantage. Cinquante pour cent d'espérance ; Kross a écrit ce texte en 1982 alors que Brejnev venait de mourir à Moscou. On était encore en plein hiver de la liberté, mais l'écrivain, avant tout le monde, avait perçu la minuscule promesse d'un printemps.

Le grand art de Kross consiste à faire vivre une fiction symbolique à l'intérieur d'un récit réaliste. Jamais la métaphore ne vient se superposer comme une signification supplémentaire à la description des événements et des choses ; elle semble naître naturellement de l'histoire elle-même, comme si chaque personnage, aussi aveugle soit-il à son destin, reprenait à sa charge toutes les humiliations de son pays, toutes ses angoisses identitaires, toutes ses velléités de révolte et d'acceptation. Depuis le premier épisode qui se déroule un matin de juin 1929 jusqu'à celui de *la Vue retrouvée*, il a coulé des flots de sang sous les ponts de l'Histoire et rien n'a été épargné aux Estoniens, mais tout se passe comme si le décor seul changeait autour de ce cercle de l'enfer sur lequel ils cheminent indéfiniment.

Ils n'ont rien appris parce qu'ils n'avaient plus rien à apprendre. Ils savaient déjà le bon usage du rire et celui des larmes ; ils savaient déjà regarder ailleurs et rougir de honte lorsqu'un malheur arrivait au voisin ; ils savaient déjà vider leur visage de toute expression et leur discours de toute émotion afin de mieux s'adapter aux grimaces et aux paroles du nouveau maître. Ils avaient déjà appris aussi à voir en eux-mêmes leur pire ennemi. Chacun des récits de Kross est une variation dramatique sur ce qu'on pourrait appeler le syndrome de la victime. Celle qui, sans être coupable, ne parvient jamais à se persuader de son innocence.

Celle qui ne peut jamais complètement haïr ses bourreaux tant elle leur trouve de ressemblances avec ce qu'elle aurait pu être si d'infimes circonstances n'en avaient décidé autrement. L'un est en prison ou en fuite, l'autre le garde ou le traque, simple question de distribution des rôles dans un cauchemar. L'un a été enrôlé de force chez les SS ; son frère le sera de la même façon dans l'armée rouge ; un autre a trouvé une combine pas très reluisante pour pouvoir gagner la Suède, simple question de hasard, d'opportunité, de trajectoire.

COMMENT oserait-on parler de morale ? On accroche les lambeaux de sa dignité où l'on peut, on accroche une ceinture à un crochet, on se pend lorsque la honte est trop amère ou la malchance trop cruelle. On devient héros comme on devient lâche, par inadvertance. Il y a pire que la souffrance, c'est l'habitude de la souffrance. Parlant du goulag un ancien détenu constate : *« Ce qui était dur, ce n'était pas tant la situation en soi ; l'accablant, c'était que tout cela soit considéré comme normal. »*

De cet accablement, Jaan Kross a pourtant tiré un livre lumineux ; de cette épaisse grisaille collée aux êtres comme aux paysages, il a su tirer des pages pleines de couleurs, de tendresse, de verve, et aussi de grandeur. La pire des solutions serait de geindre et de s'apitoyer sur son sort. A côtoyer en permanence la tragédie, l'injustice, l'absurdité, le mépris, à vivre perpétuellement dans le sentiment que l'on n'est rien qu'un bouseux jeté sur un bout de lande perdue, on se fait de la vie et de sa place sur la terre une idée modeste, mais sans doute plus juste que celle que se construisent les nantis de l'Histoire.

On fait avec le peu qu'on a et il arrive qu'on en tire des merveilles. On parle dès qu'on sait parler une vieille langue, inconnue du reste de l'humanité, une langue de *« Basques boréaux »* dont tous les maîtres successifs vous ont enseigné qu'elle était minable et rustaude et qu'elle ne supportait pas sans ridicule la comparaison avec la langue de Goethe, de Tolstoï ou d'Andersen. Mais on la garde en soi, cette langue de paysan arriéré, même lorsqu'on vous oblige à en apprendre d'autres, et, comme Jaan Kross, on en fait une matière subtile, délicate, magnifiquement apte à rendre les moindres nuances de l'intelligence et de la sensibilité. Et avec elle, on écrit un chef-d'œuvre.

Le bourreau ambigu

Entre la violence de l'Histoire et le calme de l'exil, Alberto Manguel dresse le terrifiant portrait d'un tortionnaire plein de charme

DERNIÈRES NOUVELLES D'UNE TERRE ABANDONNÉE
d'Alberto Manguel.
Traduit de l'anglais
par Charlotte Melançon.
Le Seuil, 212 p., 110 F.

L'exil, tel qu'il apparaît au début du premier roman d'Alberto Manguel, peut apporter une sorte de paix. A Percé, face à la mer, à l'extrémité du Québec, la famille Bérence offre, après avoir traversé plusieurs continents, une image d'harmonie et se présente comme un *« tableau vivant que tout le monde peut admirer »*. L'art d'Alberto Manguel est de nous intriguer par cet excès de calme dans la narration et dans l'apparence des personnages.

Bérence, le père, officier français à la retraite, a toujours un livre à la main et, se disant *« maître de ses rêveries »*, écoute inlassablement le *Requiem allemand* de Brahms. Mais la sagesse qui l'amène à répondre à sa fille Ana, bouleversée par la noyade d'une amie, qu'il a *« toujours su la place exacte de chaque chose en ce monde »* et que *« nous sommes faits de temps comme l'herbe, les cadrans solaires ou l'eau »*, paraît trop préméditée et contrôlée ; de même est suspecte l'indifférence de Bérence à son ami Clive qu'il hébergeait et qui tente en vain, en le traitant de *« vieux morse aveugle »*, de restaurer entre eux une complicité d'anciens baroudeurs.

De très brefs monologues intérieurs, qui correspondent, dans le style, à des passages de lyrisme noir, réveillent chez Bérence la hantise d'une mort punitive. Lorsqu'il contemple la gravure de Gustave Doré représentant *le Septième Cercle de l'Enfer*, auquel lui semblent condamnés tous ceux qui, un jour, ont fait violence aux autres ou à eux-mêmes, il a l'intuition d'une possible damnation et se voit à son tour poursuivi *« par les chiennes noires parmi les racines douloureuses »*. Il semble être devenu étranger à sa femme Marianne, transformée par les années en une *« énorme chose pâle et lente »*. Seule, parfois, une lueur de panique dans le regard trahit le secret d'un drame ancien dont elle ne paraît pas encore s'être tout à fait relevée.

Ces énigmes intérieures et psychologiques s'accompagnent de mystères plus proprement romanesques : la présence, à leurs côtés, de la bonne Rebecca dont toute la famille a été assassinée en Argentine pendant la dictature et qui reçoit les visites régulières de deux hommes venus au Québec pour abattre le coupable. Traitée dans un climat de terreur magique, l'explosion étrange de la maison, au cours de laquelle périt Marianne, pourrait être, pour l'écrivain, prétexte à un thriller politique. Et le point de départ d'une enquête trépidante. Mais – et c'est ce qui fait la force insolite du roman, – Alberto Manguel remonte la filière de l'horreur, de biais, comme en douceur, préférant – dans l'autre versant du livre où il reconstitue le passé de Marianne en lui donnant la parole – s'aventurer dans les marges silencieuses de l'Histoire, là où on peut vivre des événements essentiels sans en avoir vraiment conscience.


A. KILGORE

Alberto Manguel : l'horreur en douceur.

Comme un ouvrier impassible

Dans sa jeunesse, en Algérie, et en dépit de la violence qui éclatait ici ou là, Marianne n'a jamais eu l'impression qu'elle vivait dans un pays en guerre. L'Algérie continuait à lui apparaître comme *« une grande maison blanche dans laquelle glissait une gouvernante »*, et de Gaulle, au moment de son *« Je vous ai compris »*, un acteur de village dans une tragédie cornélienne. Sans doute sa méfiance naturelle à l'égard de la réalité et l'amour qu'elle portait déjà au capitaine Bérence, trop délicat pour qu'elle l'imaginât soldat, lui donnaient-ils l'impression d'une coexistence pacifique avec l'Histoire ; et elle ne prendra conscience de ses racines qu'à l'instant d'abandonner une terre qu'elle aimait davantage qu'elle ne l'avait imaginé.

Alberto Manguel rend extrêmement sensibles cette semi-conscience, cet au-delà de la peur, à force peut-être de la refouler en soi, qui continueront à être ceux de Marianne à son arrivée en Argentine, *« ce beau pays à la dérive sur la mer »* où le capitaine est nommé en qualité de « consultant à l'étranger ». Les nouvelles des enlèvements ne lui parviennent que comme autant d'échos d'histoires sombres et improbables qui n'altèrent en rien son existence agrémentée par les photos qu'elle prend de Buenos-Aires, cette *« Alger métisse »*. Il lui faudra partir à la recherche de Véronica, la fille de son amie Laura Morales, qui a disparu, pour rencontrer enfin la vérité. Le roman bascule dans le réalisme le plus nu quand elle voit toutes les mères des victimes, qui, réunies dans un grand appartement vide, racontent, à tour de rôle, le déroulement d'enlèvements ou d'assassinats de membres de leur famille, sur un ton presque neutre, tant la douleur les a rendues étrangères à elles-mêmes. Il ne restera à Marianne qu'à attendre *« de se consumer complètement »* lorsqu'elle découvrira que le capitaine est, en réalité, un professeur de torture, démontrant devant un amphithéâtre d'apprentis-bourreaux, qu'elle doit être menée avec méticulosité et conçue comme une performance, celui qui l'accomplit devant se comporter en ouvrier impassible travaillant sur la chair jusqu'à ce que s'ouvrent les brèches du cœur.

« Mettre de l'ordre »

Alberto Manguel montre admirablement comment un homme qui écoute, en pleurant, la musique de Telemann et recherche en Dürer un modèle de perfection, peut, dans le même temps, s'appliquer méthodiquement à détruire. Alberto Manguel ne se contente pas d'évoquer ainsi le charme du tortionnaire. Dans une longue confession finale, où il recherche une impossible rédemption, tout en prenant pour alibi que les peuples sont souvent composés d'une multitude de Ponce Pilate inconscients, Bérence tente d'expliquer comment – par peur de se disloquer, incapacité de se définir lui-même et de se trouver un centre, – il a vu dans l'exercice de la torture le seul moyen de *« mettre de l'ordre »* dans sa vie et dans l'univers. Jusqu'au moment où il s'abîme à son tour dans les ténèbres, Bérence reste un personnage ambigu. Et de nous envoûter par cette ambiguïté prouve l'art d'Alberto Manguel qui nous donne avec ses *Dernières nouvelles d'une terre abandonnée* (très bien traduit par Charlotte Melançon) un roman terrifiant et magnifique.

Jean-Noël Pancrazi

Le déraciné allègre

Né en 1948 en Argentine et actuellement installé, après avoir parcouru le monde, au Québec – ce pays qu'il aime parce qu'il lui permet, *« dans l'imaginaire, de collaborer à sa définition »* et lui procure une sensation d'*« euphorie civique »*, – Alberto Manguel garde la curiosité enthousiaste de ces éternels déracinés qui ne cessent d'aller, avec allégresse, à la rencontre d'autres cultures. Possédant plusieurs langues et ayant notamment traduit en anglais Yourcenar, Sollers et Duras, il se définit, avant tout, comme *« un lecteur »*. Auteur de nombreuses anthologies (de la littérature érotique, des contes de vengeance, des histoires de fantômes...), il a, d'ailleurs, commencé à rédiger une vaste histoire de la lecture. Son premier pas vers la fiction a été un merveilleux *Guide de nulle part et d'ailleurs* (1), qu'il a écrit en collaboration avec Gianni Guadalupi : ce guide touristique des endroits imaginaires est si précis qu'il donne envie, par exemple, d'aller visiter l'île de l'été au milieu de la Tamise...

C'est son désir de voir *« l'envers des choses »* qui l'a conduit au roman. Peut-être aussi a-t-il voulu se délivrer de cette question qui revenait le harceler du fond de son Argentine natale – où, selon lui, au moment des événements les plus terribles de la dictature, on s'inventait une autre réalité et trouvait des explications pour tout afin de « tenir le coup » : comment peut-on vivre dans un pays et ne pas le connaître ?

J.-N. P.

(1) Editions du Fanal.